

Diagnostic territorial pour le Centre-Val de Loire

Territorialisation de la planification écologique

Sommaire

Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

Partie 1: Etat des lieux thématique

- ❖ Mobilité des personnes
- ❖ Bâtiment et sobriété foncière
- ❖ Industrie et transport de marchandises
- ❖ Forêt - bois
- ❖ Agriculture - alimentation
- ❖ Biodiversité
- ❖ Ressource en eau
- ❖ Énergie
- ❖ Déchets

Partie 2: Retour des collectivités réponses au questionnaire

- Méthodologie du questionnaire
- Méthodologie de traitement des réponses
- Méthodologie de lecture des graphiques
- Collectivités répondantes
- Liste des leviers
- ❖ Mobilité des personnes
- ❖ Bâtiment et sobriété foncière
- ❖ Industrie et transport de marchandises
- ❖ Forêt – bois
- ❖ Agriculture - alimentation
- ❖ Biodiversité
- ❖ Ressource en eau
- ❖ Énergie
- ❖ Déchets

La COP planification écologique

Une démarche nationale de planification écologique

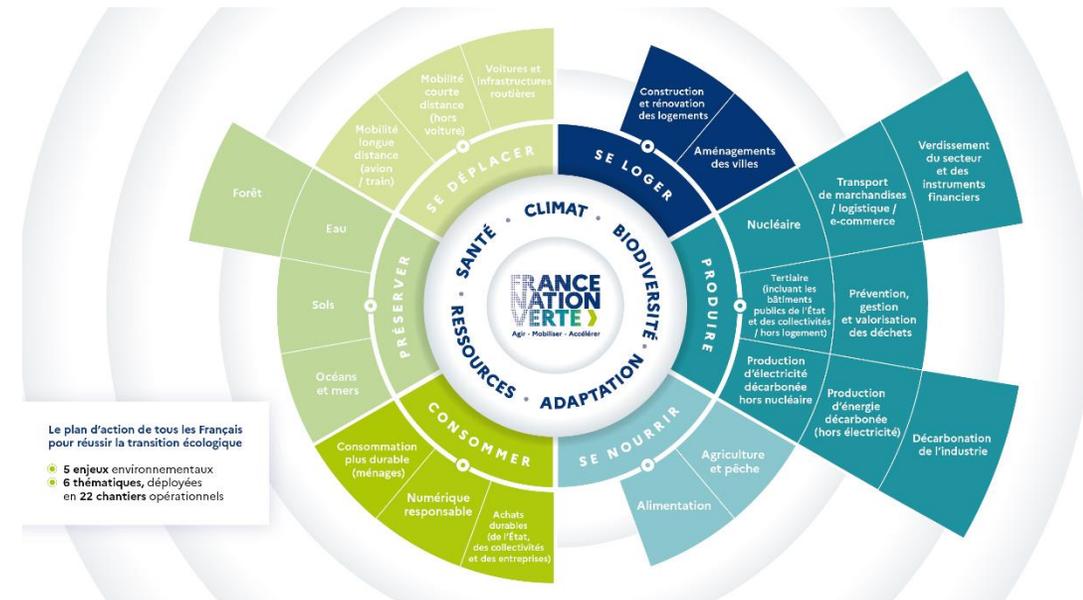
dans le but de traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

Pourquoi planifier ?

- Planifier pour relever les 5 défis environnementaux :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets du changement climatique
 - S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique
 - Préserver et restaurer la biodiversité
 - Préserver les ressources
 - Réduire les pollutions qui impactent notre santé
- Planifier pour mieux organiser notre action et accélérer

Une approche globale

La planification écologique intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact sur la vie des français :



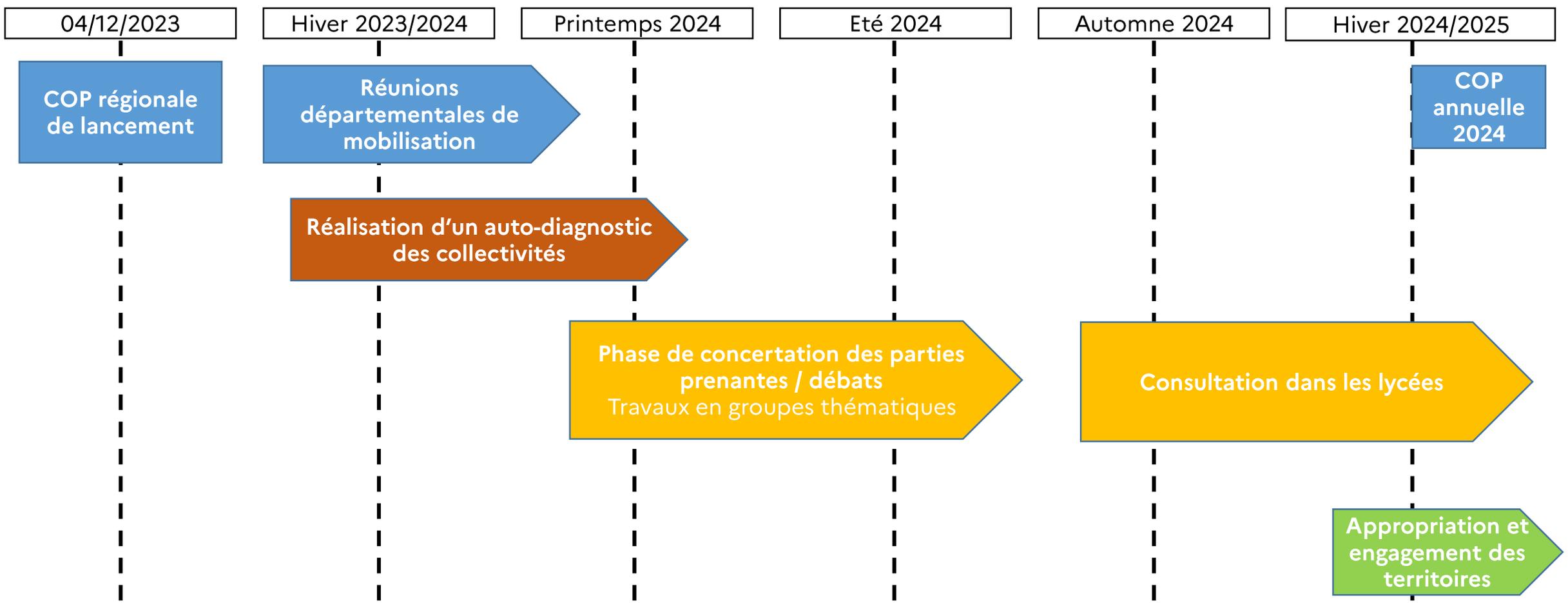
Pourquoi territorialiser la démarche de planification écologique ?

- pour s'approprier la démarche au niveau local et intégrer des spécificités territoriales dans le plan national → Cohérence et enrichissement mutuel
- pour mieux adapter les choix aux réalités locales et individuelles et envisager la transition écologique comme source d'opportunité

Une démarche co-portée par l'Etat et le Conseil régional

- pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, citoyens
- en cohérence avec la COP lancée par le Conseil régional en 2019

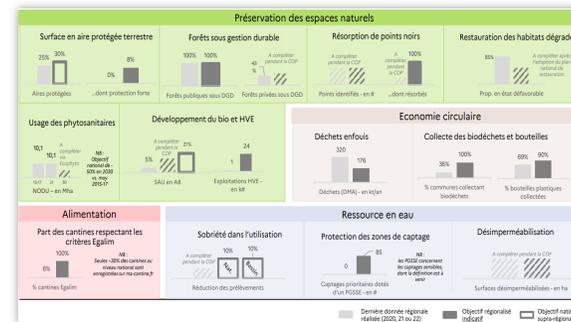
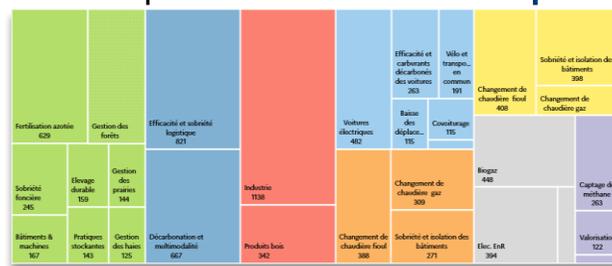
Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire



Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Les travaux nationaux ont permis d'élaborer **2 « panoramas des leviers »**, déclinés au niveau régional

Un panorama des leviers permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau assurant le respect des objectifs de la France pour 2030
 Ce panorama national, décliné au niveau régional, est un des chemins possibles, affectant à chaque levier un objectif de baisse d'émissions



Un panorama des leviers pour préserver la biodiversité et les ressources, reprenant des objectifs nationaux

Quel objectif du diagnostic territorial ?

- Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux
- Partager et si possible traduire concrètement la marche à franchir indicative pour chaque levier, telle que proposée dans le panorama des leviers
- **Servir d'appui à la phase de débat pour aider à identifier les priorités territoriales**

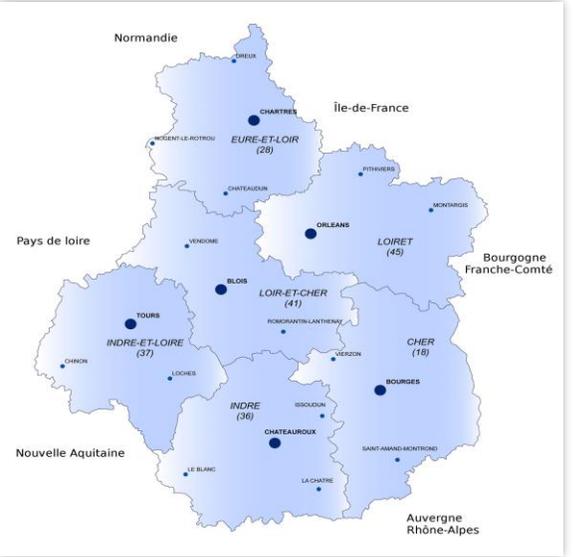
Quelle méthode pour réaliser le diagnostic territorial ?

- Partage de données statistiques et techniques / expertise sectorielle
- Questionnaire envoyé aux collectivités, permettant de recueillir:
 - leur perception des leviers en termes de pertinence et de niveau d'action
 - des exemples de projets de territoires venant illustrer les leviers d'action possibles

Les thématiques couvertes par le diagnostic

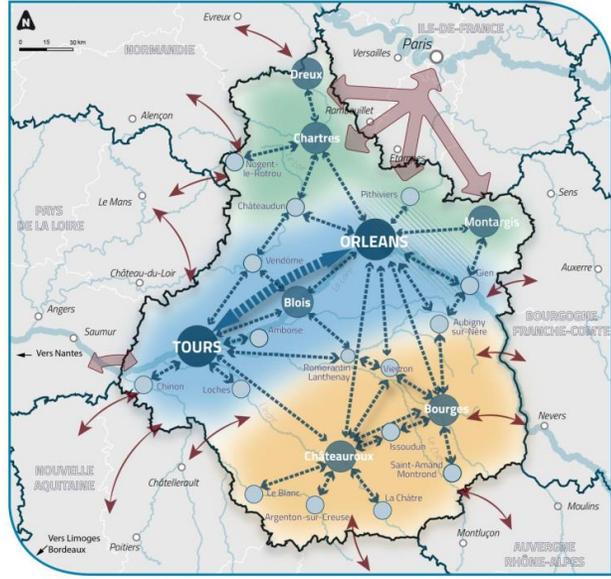


Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres

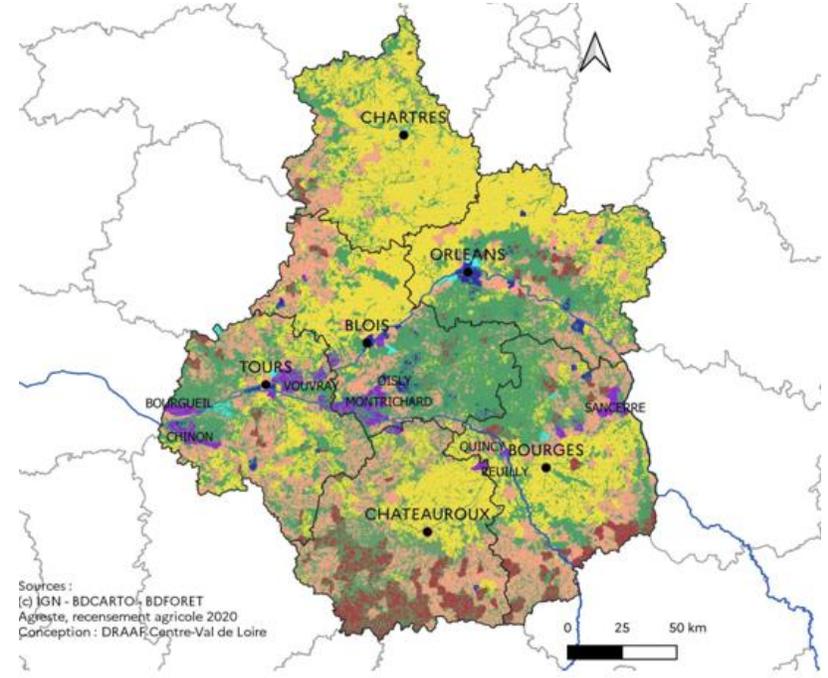


- ❑ 3 grands ensembles :
 - le nord et les franges franciliennes (en vert)
 - le Val de Loire (en bleu)
 - le Berry (Cher et Indre en jaune)
- ❑ 2 aéroports (Tours et Chateauroux), 159 gares dont 2 gares TGV, 9 autoroutes (980km)

- ❑ 6 départements
- ❑ 79 établissements publics de coopération territoriale (EPCI) ayant leur siège en région, dont 2 métropoles, 7 agglomérations et 70 communautés de communes
- ❑ 1 756 communes (en 2024)
- ❑ 6^{ème} région métropolitaine en superficie (39 151km²),
- ❑ 12^{ème} région en termes de population (2,6M habitants, soit 4% de la population française) → densité moyenne inférieure à la moyenne française



Source : SRADDET Centre-Val de Loire

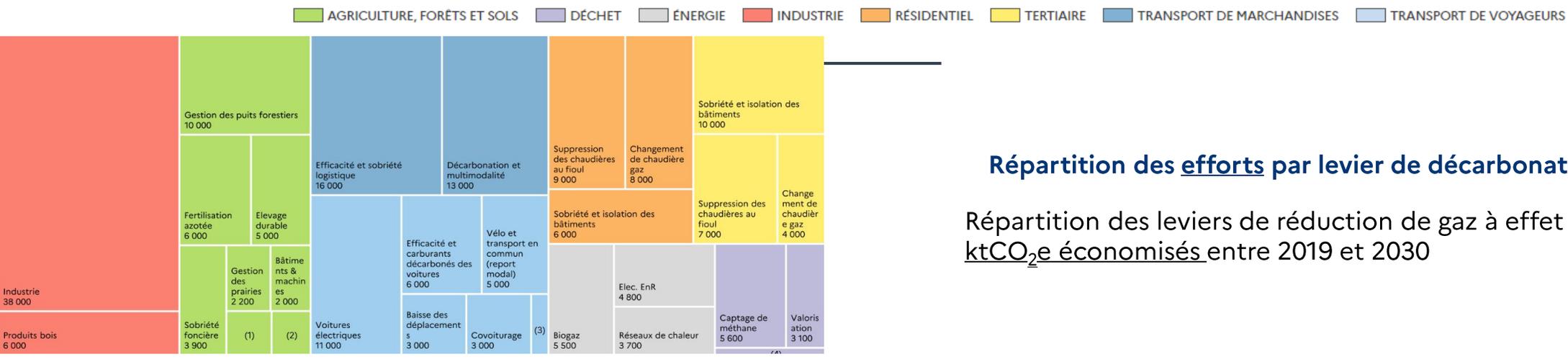


Sources : (c) IGN - BDCARTO, BDFORET Agreste, recensement agricole 2020 Conception : DRAAF Centre-Val de Loire

- ❑ La surface agricole utile (SAU) couvre 58% de la surface régionale (2,3Mha de SAU en 2021)
- ❑ Les grandes cultures régionales représentent 14% des surfaces nationales
- ❑ 3^{ème} région céréalière d'Europe
- ❑ 24% de la région est boisée
- ❑ 3 parcs naturels régionaux : Brenne, Perche et Loire-Anjou Touraine (ce dernier intégrant aussi des communes de la région des Pays de la Loire)
- ❑ La Sologne, sur 3 départements, est le plus grand site européen continental Natura 2000



Panoramas des leviers de décarbonation



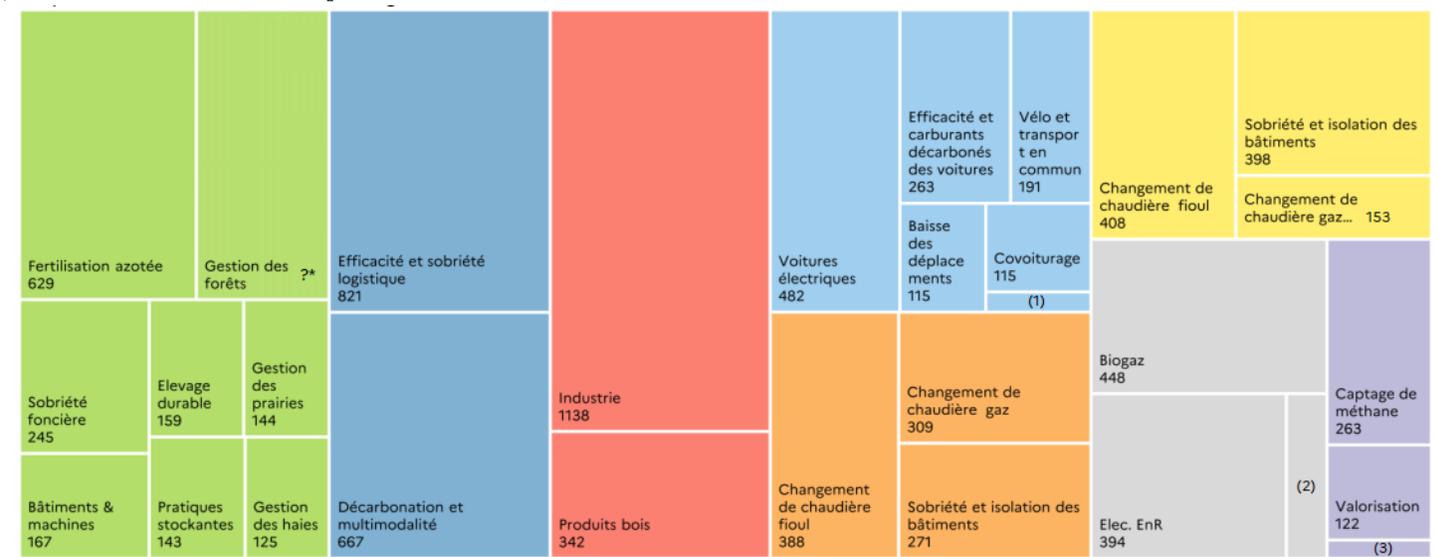
Répartition des efforts par levier de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

(1) Gestion des haies : 1500 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO₂e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO₂e.

Chemin indicatif proposé au niveau national

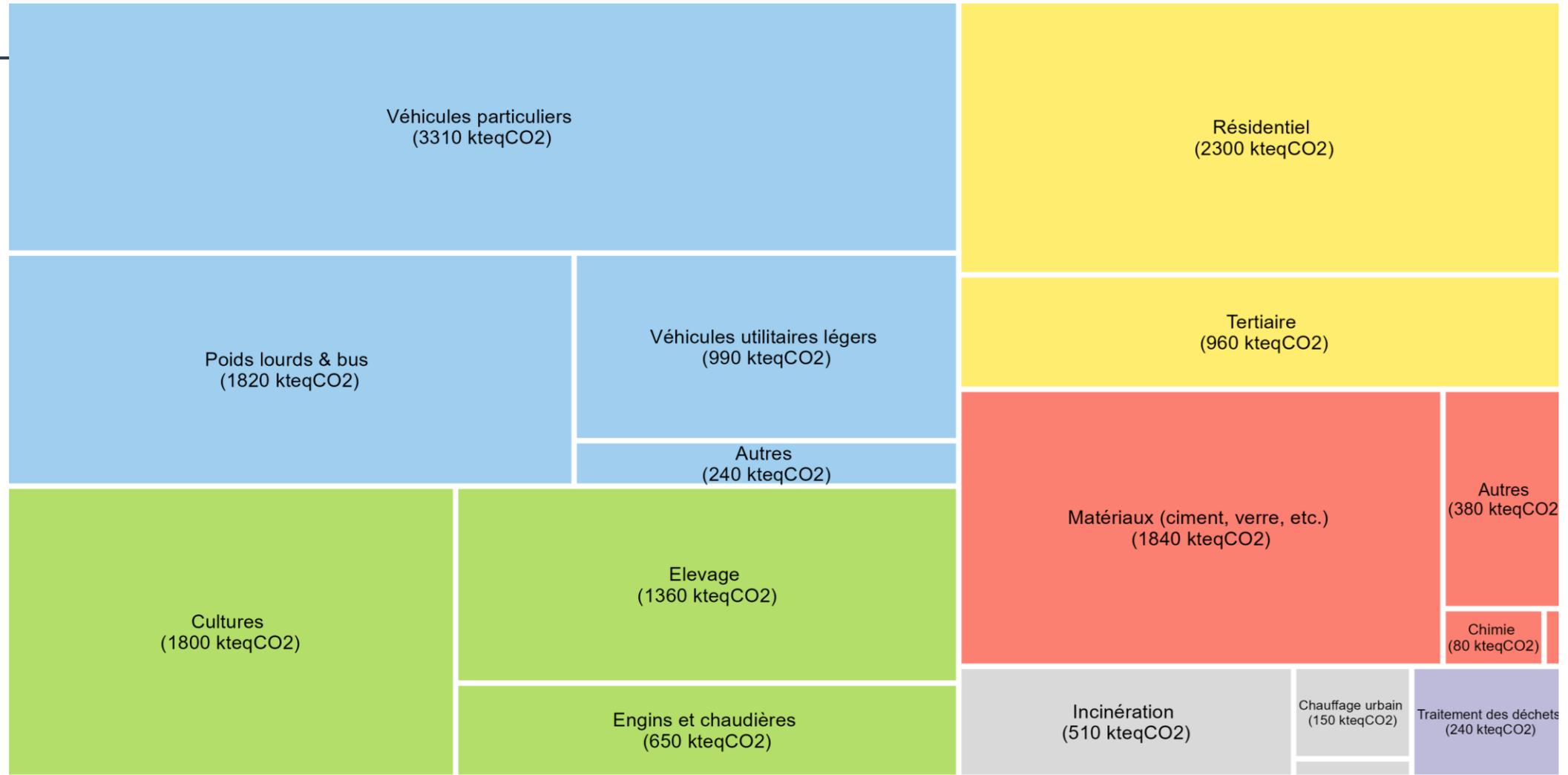
Chemin indicatif proposé au niveau régional
 Une réduction de 9 504 ktCO₂e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national



(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 23 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Emissions de gaz à effet de serre en Centre-Val de Loire en 2019

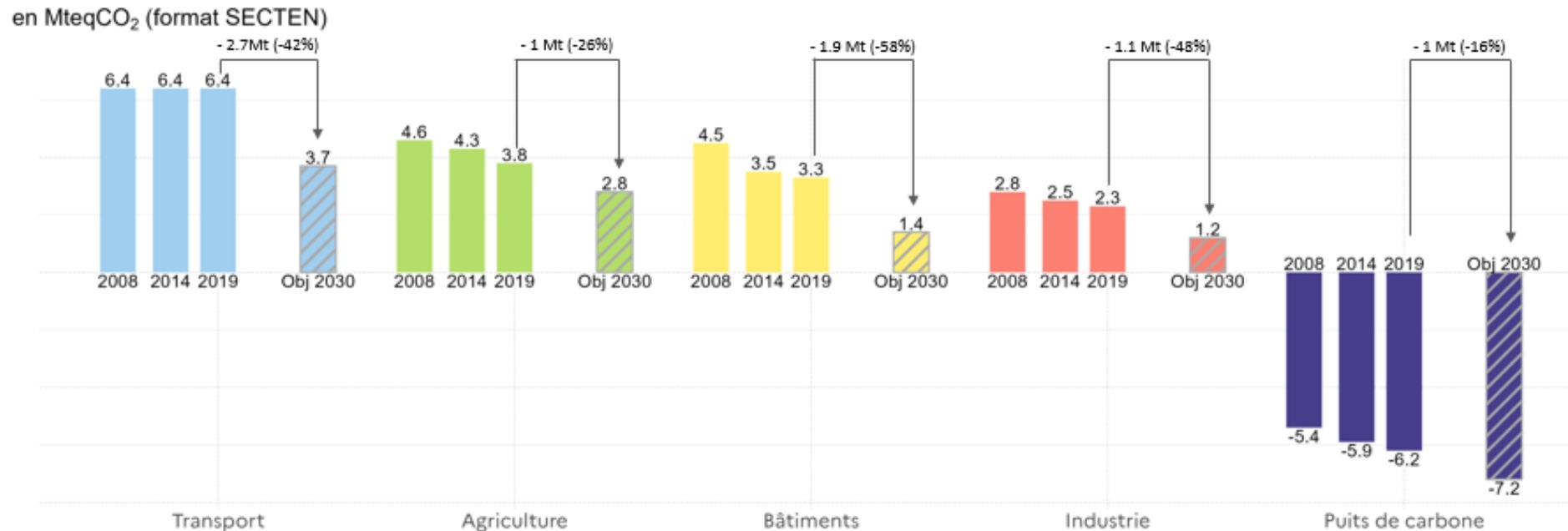
Emissions totales : 16 660 kteqCO₂



Transport (38%) Agriculture (23%) Bâtiments (20%) Industrie (14%) Energie (4%) Déchets (1%)

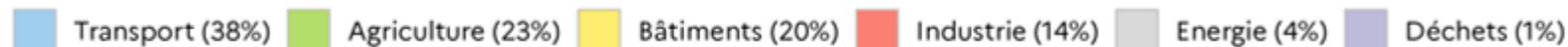
Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes* de GES issues du SGPE

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂



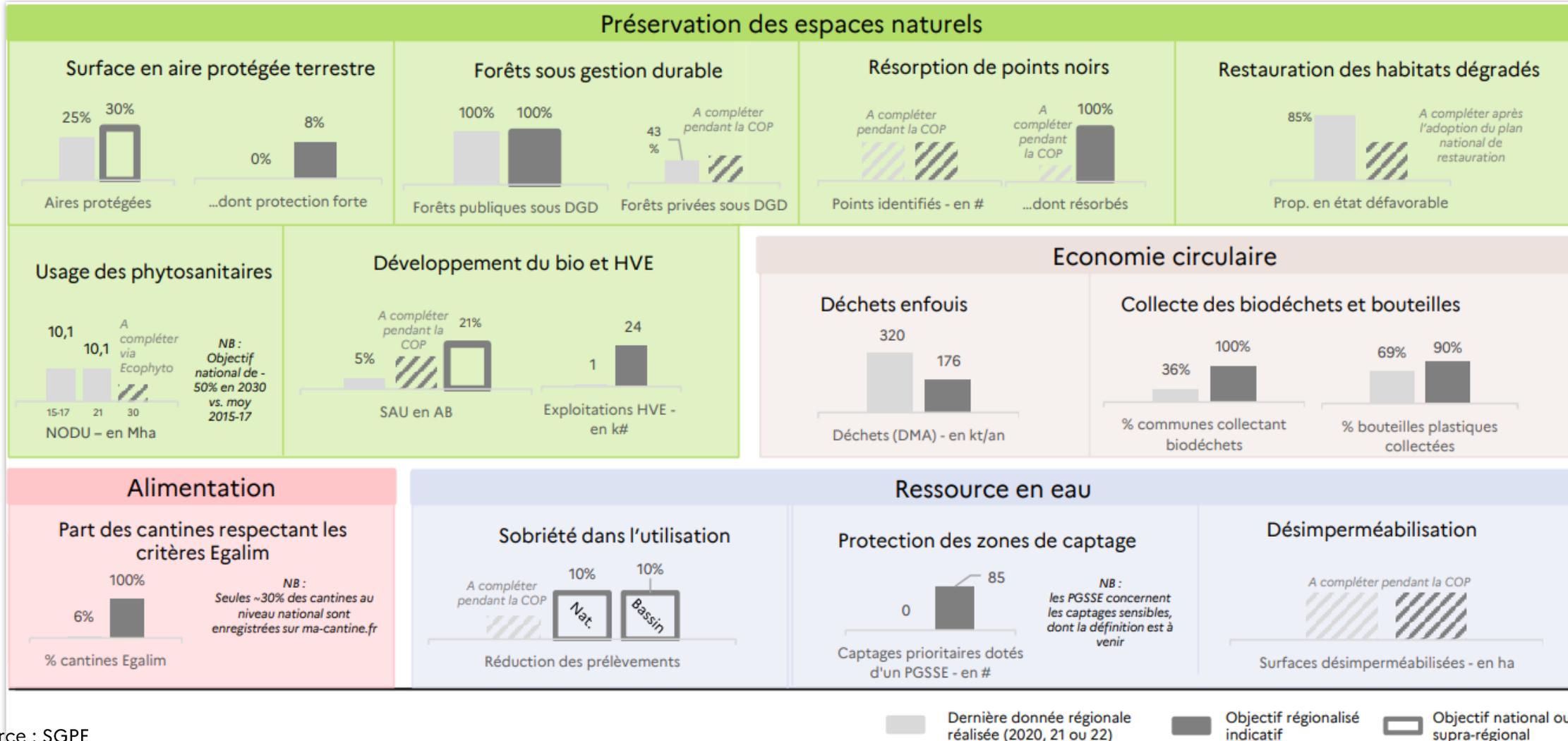
* Les émissions directes comprennent toutes les émissions d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire. Sont notamment exclues les émissions d'origine énergétique dues à la consommation d'énergie (émissions indirectes).

Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025



Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
 Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

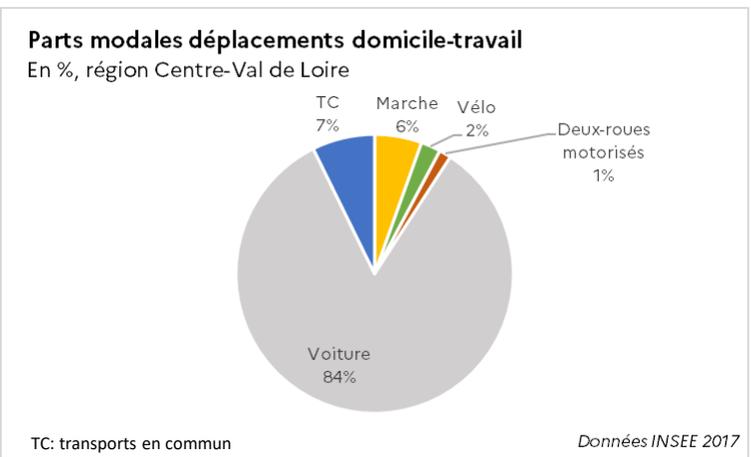
Panorama des leviers - biodiversité et ressources



Etat des lieux thématique

MOBILITE DES PERSONNES

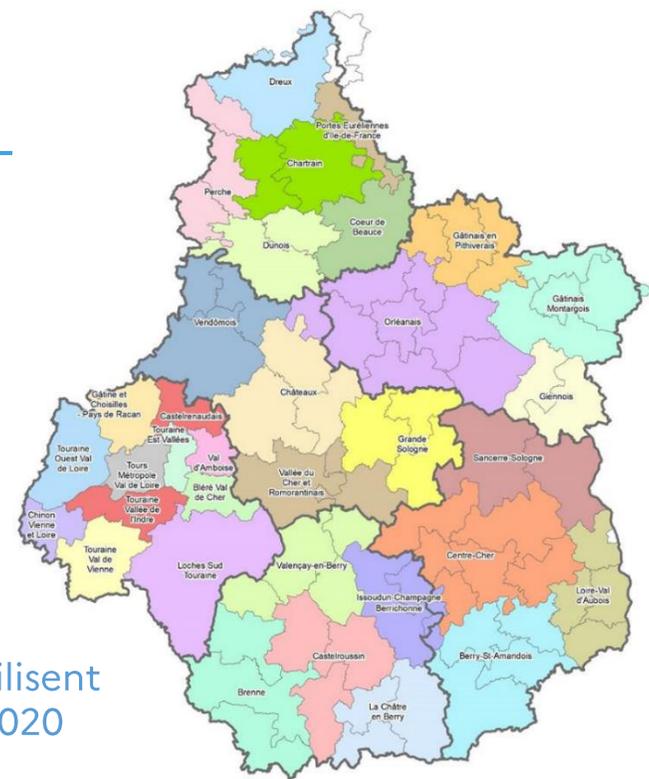
Etat des lieux global



Environ 80% des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisent principalement une voiture pour aller travailler en 2020 (INSEE)

- 1,6 million de voitures dans le parc régional
 - 96,5 % de véhicules diesel et essence
 - 1,8 % de véhicules électriques
 - 1 % d'hybrides rechargeables
- (Données SDES 2024)

34 Bassins de mobilité

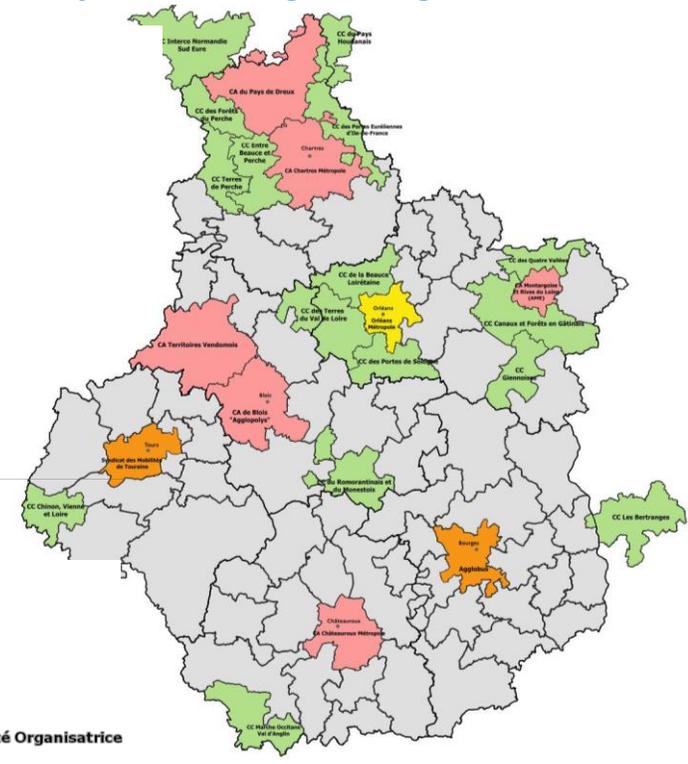


Réalisation: Conseil Régional

En 2024:

- ✓ 34 bassins de mobilité ont été délimités de façon concertée entre le Conseil régional et les EPCI
- ✓ 22 EPCI ayant leur siège en région autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales

22 Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) locales ayant leur siège en région

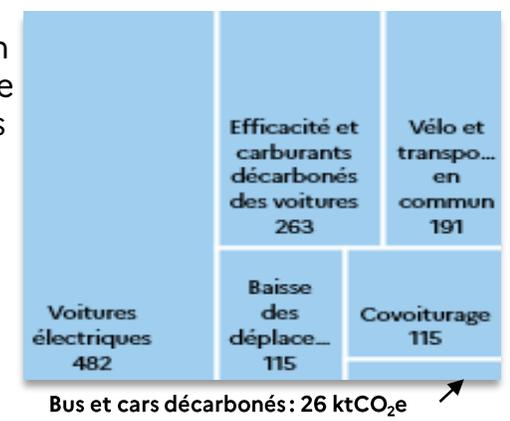


Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire (SMT- juillet 2023)
 Sources: Base de données des ressorts territoriaux au 01/01/20- Cerema
 Site internet Banatic.interieur.gouv.fr
 Arrêtés préfectoraux

Emissions du secteur

Le secteur des transports est le 1^{er} poste d'émissions régionales de gaz à effet de serre, avec environ 38% des émissions (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019)

Répartition des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur **mobilités** : objectifs indicatifs régionaux en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

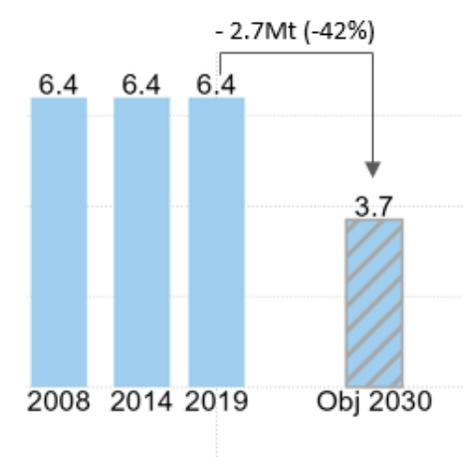


Des émissions qui stagnent depuis 15 ans

Des objectifs régionaux indicatifs du SGPE qui concernent :

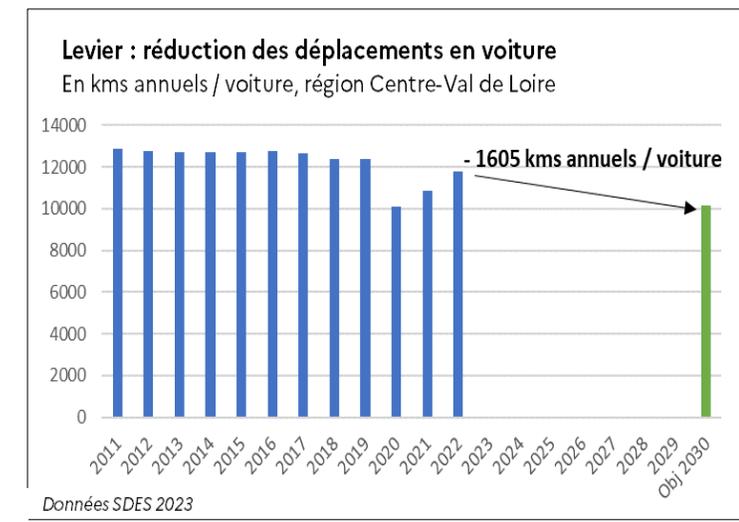
- à hauteur de 40% le développement du parc de **véhicules électriques**
- à hauteur de 35 % les **déplacements en voiture « évités »** (baisse des déplacements, transports en commun ou covoiturage, vélo)
 - ❑ soit de l'ordre de 1605km annuels par voiture évités en 2030 par rapport à 2022, soit une diminution de 14% (diminution observée de 595km annuels par voiture entre 2019 et 2022)
- à hauteur de 24 % l'**efficacité** des véhicules (véhicules sobres, amélioration de la motorisation) et les **carburants décarbonés** (incorporation plus élevée de biocarburants)

Evolution des émissions de GES du secteur du transport en Centre-Val de Loire, et trajectoire indicative du SGPE
Unité : kteqCO₂



Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air au format SECTEN
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Mars 2024

Traduction des objectifs indicatifs relatifs aux **déplacements évités** traduits en kms annuels évités/voiture



Vélo et transport en commun

- ✓ **Part modale vélo dans les déplacements domicile travail : 2%**
(en 2017-INSEE)

3310 km d'aménagements cyclables en 2024

dont 2177 km de pistes cyclables et 965 km de voies vertes (données GeoVélo), soit 4,2% du linéaire de voiries routières

Objectif Plan vélo régional pour 2027

- 9% de part modale vélo
- Accompagner 320km d'aménagements cyclables du quotidien
- Aménager 400 km de véloroutes d'ici 2030

Objectif plan national vélo : +1054km
d'aménagements sécurisés entre 2022 et 2026

90% de dépenses fléchées sur les mobilités durables dans le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2023-2027

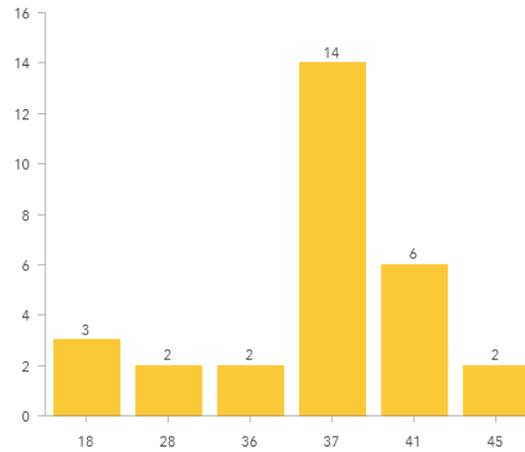
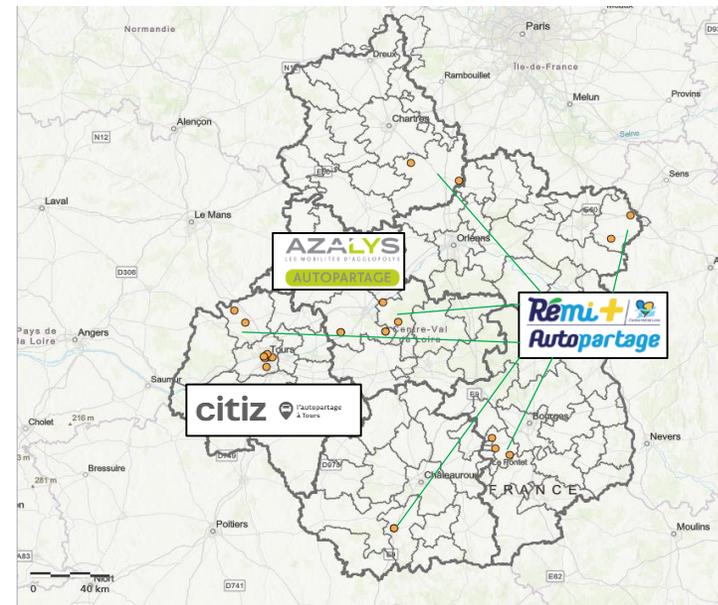


Carte des abris vélos sécurisés dans 44 gares début 2024

- ✓ **Part modale transports en commun dans les déplacements domicile travail : 7%**
(en 2017-INSEE)
- ✓ **Développement des trains régionaux**
 - +10% de fréquentation des trains régionaux entre 2022 et 2023
 - Enveloppe de 373 M€ consacrée au ferroviaire dans le CPER 2023-2027
 - Gratuité des transports, sous conditions de réservation, pour les jeunes de 15-25 ans les week-ends et jours fériés)
 - Environ 1,4 milliards d'€ consacrés par le Conseil régional au renouveau des trains en Centre-Val de Loire sur environ 10 ans : acquisition de rames neuves et d'occasion, rénovation de rames
- ✓ **Développement des transports collectifs urbains :**
 - 2ème ligne de tramway à Tours
 - Projet de bus à haut niveau de service à Blois et Bourges...

Autopartage et transport à la demande

29 véhicules en autopartage dans la région (tous opérateurs confondus : Rémi+, Citiz, Azalys)



Nombre de véhicules en autopartage par département

Source: Conseil régional Centre-Val de Loire

Autopartage : Expérimentation en cours par la Région finançant des véhicules et bornes d'autopartage Rémi +

→ si concluante, objectif de 115 bornes Rémi+ d'ici 2026 (13 aujourd'hui)

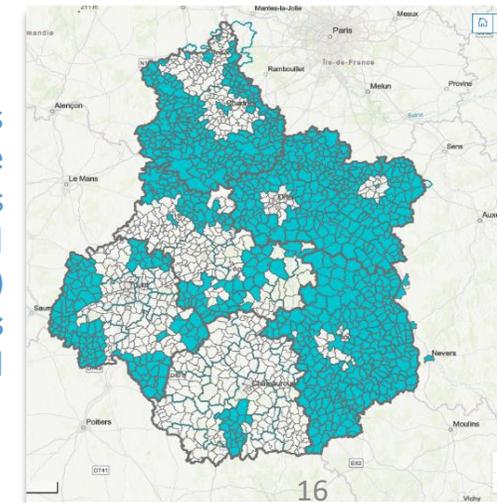
Transport à la demande :

Les usagers peuvent être pris en charge, après réservation, sur point d'arrêt ou à domicile si leur est commune éligible. Ils sont déposés soit sur un point d'arrêt de ligne régulière pour poursuivre leur déplacement (TAD de rabattement) soit sur un point de convergence d'une commune de destination (TAD Zonal)

A noter:

- Dans l'Indre l'offre à la demande est réalisée sur des lignes virtuelles (même véhicule que les lignes régulières REMI)
- L'ensemble des EPCI non-AOM bénéficieront d'un service TaD « socle » (2 demi-journées par semaine) d'ici fin 2024, si les élus locaux en expriment le besoin

Carte des communes éligibles et des communes de destination du service de transport à la demande (TAD Remi) mis en place par la Région dans 57 des EPCI non AOM (416 arrêts de TAD zonal)
La donnée n'est pas disponible dans les autres AOM

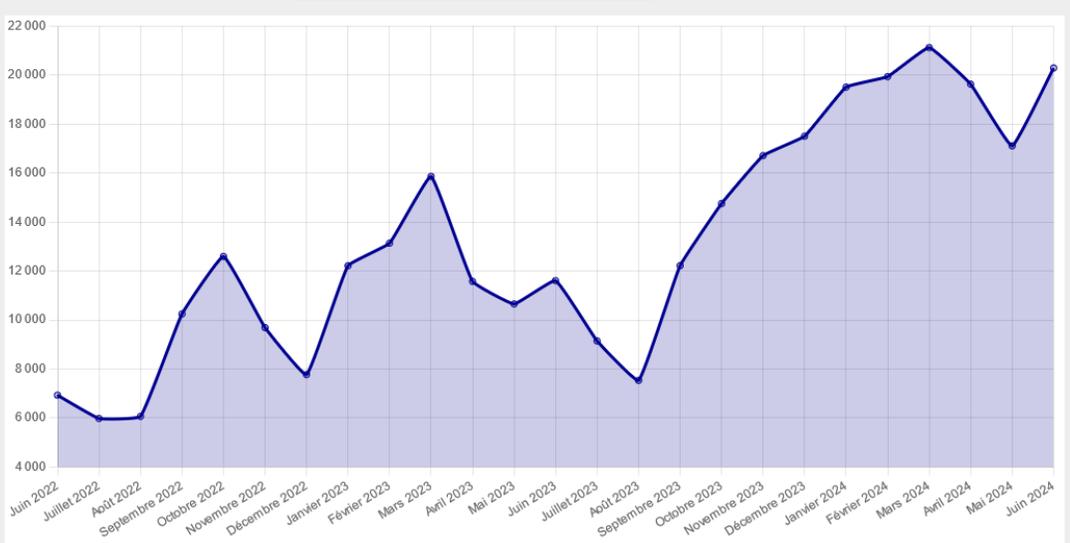


Source: Conseil régional Centre-Val de Loire

Covoiturage

- ~ 20.000 trajets mensuels « du quotidien » recensés sur les plateformes de covoiturage début 2024
- 85% des trajets se font en intra-régional
- Trajets en moyenne de 22km et 23 minutes
- Trajets recensés multipliés par 3 entre juin 2022 et juin 2024
- Ces trajets ne représentent qu'environ 4% des trajets totaux effectués en covoiturage

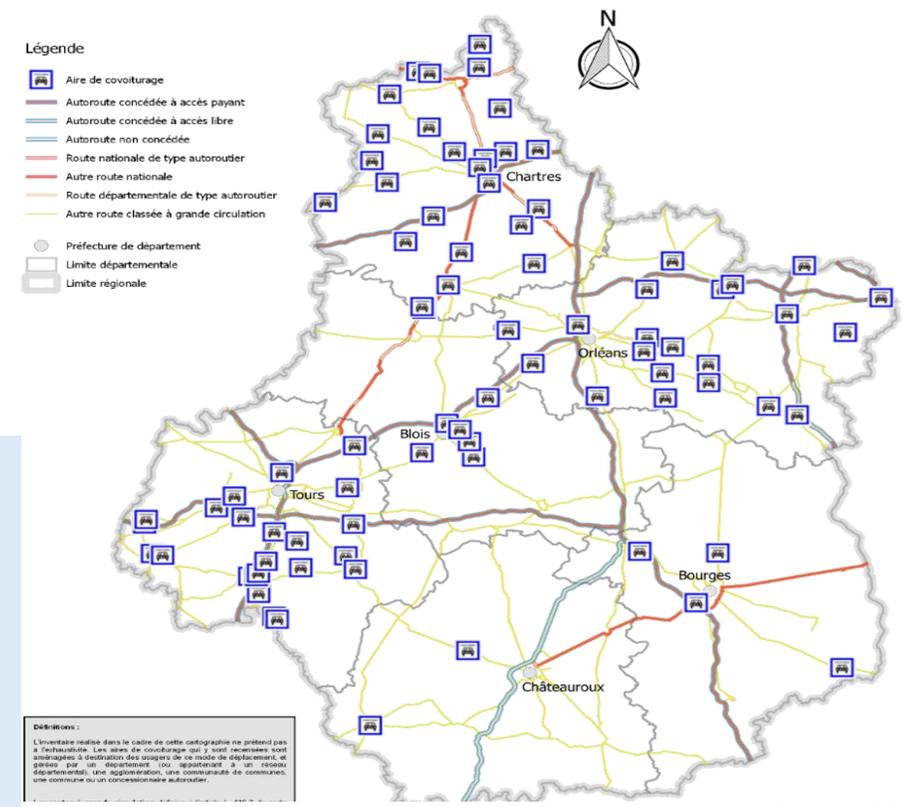
Evolution du nombre de trajets mensuels « du quotidien » via les plateformes* de covoiturage en Centre-Val de Loire juin 2022-juin 2024



*partenaires du Registre de preuve de covoiturage

Source : observatoire national du covoiturage

- En 2020 : 82 aires de covoiturage, surtout au nord de la région (source DREAL)
- Plan national covoiturage 2023/2027 :
Cible à + 7 aires par an par département

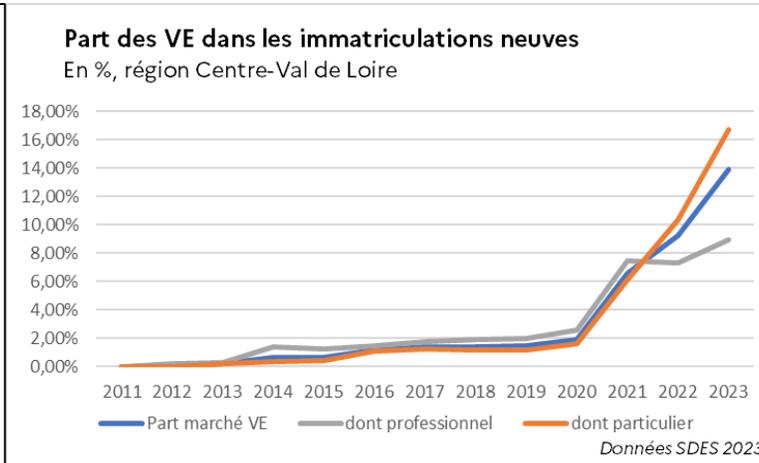
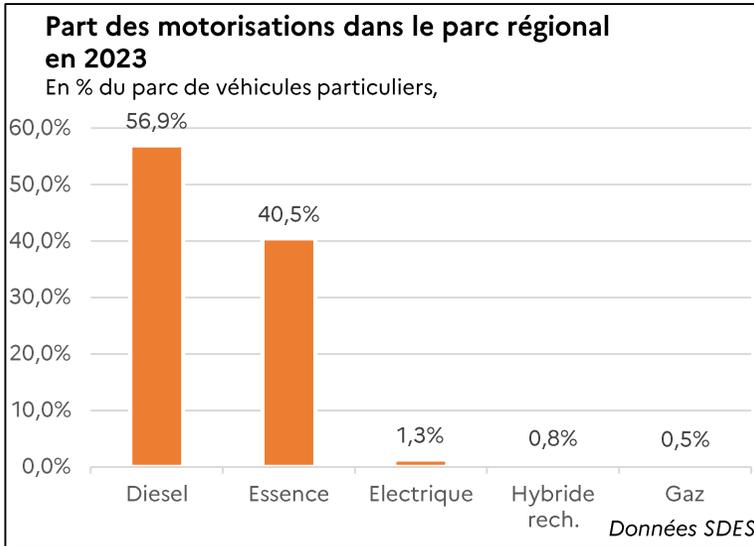
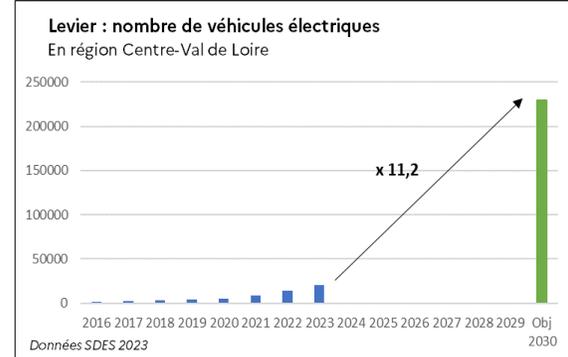


- Des initiatives existantes :
 - ☐ Incitations des employeurs et des intercommunalités
 - ☐ Intégration des 2 principales plateformes de covoiturage au quotidien dans JV Malin

Objectif indicatif SGPE pour 2030 : 15% de véhicules électriques dans le parc, soit une multiplication par 11

MOBILITE DES PERSONNES

Voitures électriques- 1/2 (parc)



Part de marché des véhicules électriques parmi les ventes de véhicules neufs

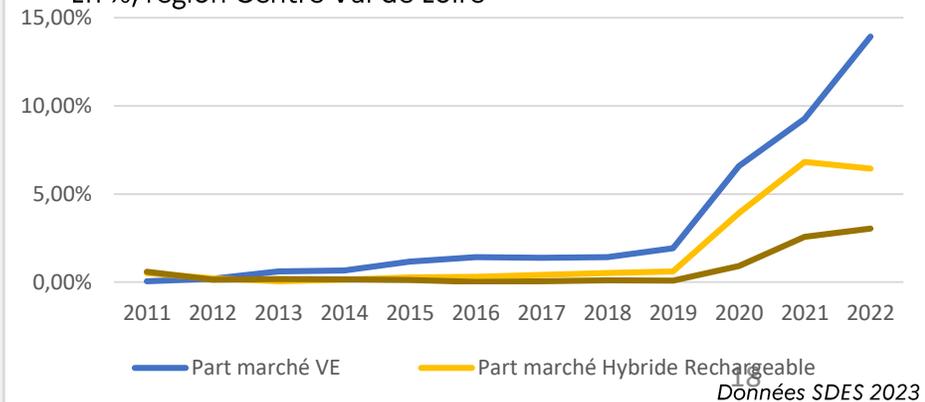
- ✓ 14% en 2023 : 17% pour les particuliers et 9% pour les professionnels
- ✓ en forte progression même si la dynamique marque un palier en 2021 pour les véhicules professionnels
- ✓ l'électrique reste la technologie alternative la plus vendue

1,6 millions de voitures dans le parc régional (données SDES 2023):

- **1,8% de véhicules électriques (29 325 véhicules au 01/01/2024), qui représentent 1,62 % des kilomètres parcourus**
- 1,54 % de véhicules électriques parmi les véhicules particuliers, qui représentent 1,31 % des km parcourus
- 6,37 % de véhicules électriques parmi les véhicules professionnels, qui représentent 4,71 % des km parcourus

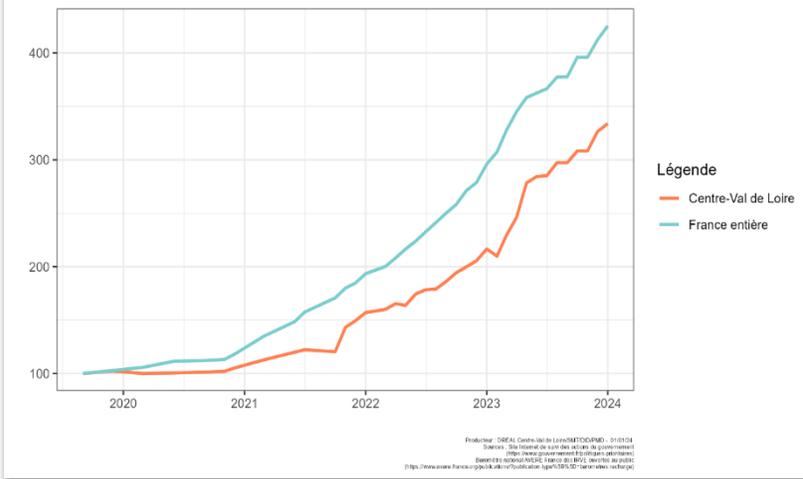
Des véhicules globalement moins utilisés que les véhicules essence/diesel, et en particulier dans le cas des véhicules professionnels

Part d'immatriculations neuves par technologie
En %, région Centre-Val de Loire



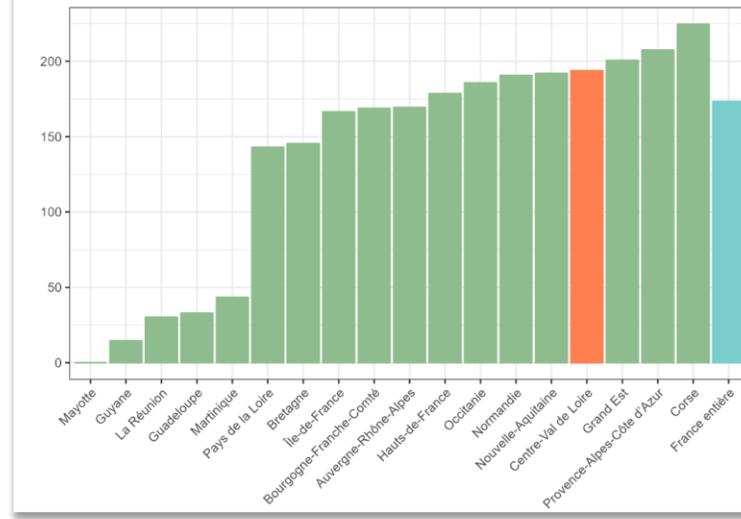
Voitures électriques – 2/2 (points de recharge)

Evolution du nombre de points de recharge pour véhicules électriques ouverts au public Base 100 au 01/09/2019



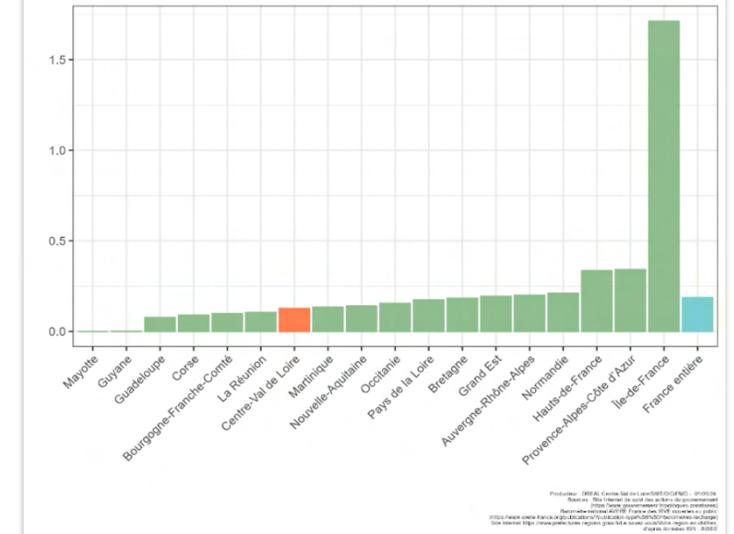
Source: DREAL Centre-Val de Loire

Nombre de points de recharge pour véhicules électriques ouverts au public pour 100 000 habitants au 01/01/24



Source: DREAL Centre-Val de Loire

Nombre de points de recharge pour véhicules électriques ouverts au public par km² au 01/01/24



Source: DREAL Centre-Val de Loire

- ~ **5.000** points de recharge début 2024
- **4^{ème}** région en termes de nombre de bornes pour 100 000 habitants
- **12^{ème}** région en termes de nombre de bornes par km²

Une forte croissance du nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ouverts au public :

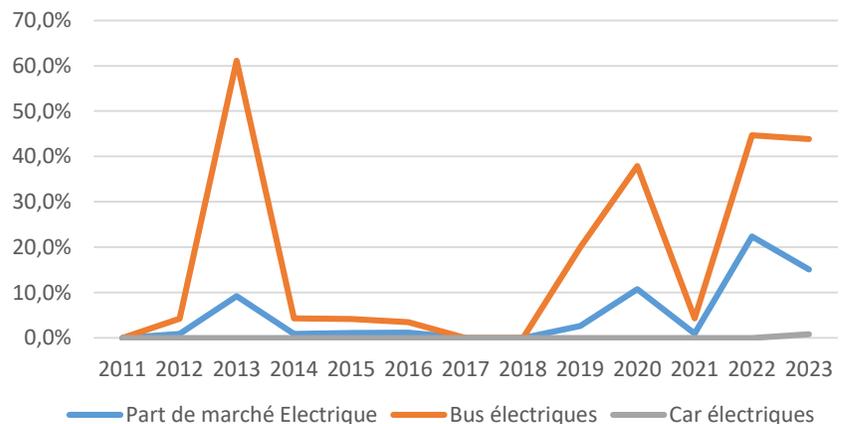
Une dynamique de croissance régionale proche de la dynamique nationale sur les 2 dernières années, avec un nombre de bornes presque multiplié par 2 entre début 2023 et mi 2024 en Centre-Val de Loire

Objectif indicatif régional de 448 bus et cars décarbonés en 2030, soit une multiplication par 4,8 entre 2023 et 2030

Transports en commun décarbonés

Immatriculations neuves - bus et cars électriques

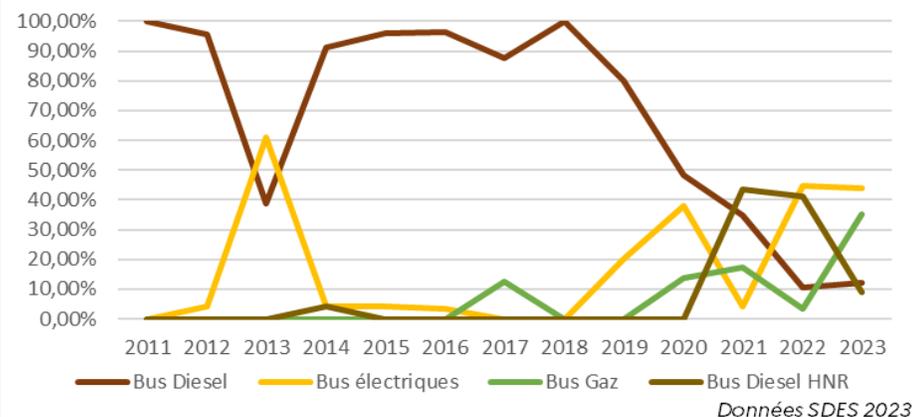
En %, région Centre-Val de Loire



Données SDES 2023

Immatriculations neuves autobus par technologie

En %, région Centre-Val de Loire



Données SDES 2023

Autocars

2288 autocars immatriculés (données SDES et Conseil régional 2023)

dont :

- 2 cars électriques et 1 car rétrofité (barrière technologique en termes de poids et d'autonomie) qui circulent sur les lignes de cars Rémi régulières
- 75 cars au bioGNV dont 40 qui circulent sur les lignes de cars Rémi régulières

Objectifs du Conseil régional :

- 100% de cars à faible émission sur ligne régulière en 2028
- Travail sur les 1 300 cars scolaires (pour plus de 100 000 élèves par jour) : inauguration en 2023 du 1er car rétrofité électrique homologué en Europe, déploiement en 2024 de 20 véhicules rétrofités électriques supplémentaires (1 rétrofitage = économie de 20 teqCO2 par an produits par un véhicule diesel assurant un service de transport scolaire)

Autobus

743 autobus immatriculés (données SDES 2023)

92 autobus électriques, soit 12 % du parc

Part de marché de l'électrique dans les immatriculations neuves autour de 45% en 2022, fortes variations interannuelles

Motorisations alternatives largement majoritaires, part de marché en diesel pour les immatriculations neuves de 12% en 2023

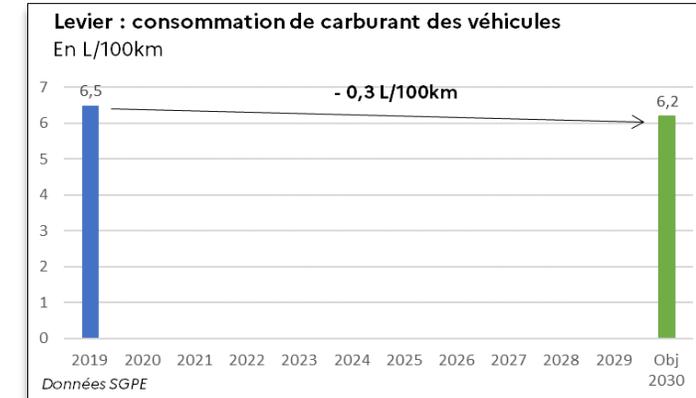
Trains décarbonés

- Flotte de trains à 70% électrifiée
- Sortie du diesel envisagée à horizon 2035
- Expérimentations de trains à hydrogène et motorisation hybride
- Projets de Services Express Régional Métropolitain en Touraine et dans l'Orléanais

Efficacité et carburants décarbonés des voitures

Ce levier se met en œuvre par :

- ✓ la réduction de la masse moyenne des véhicules particuliers neufs vendus
- ✓ une conduite à plus faible vitesse
- ✓ un remplacement des vieux véhicules par des véhicules moins polluants



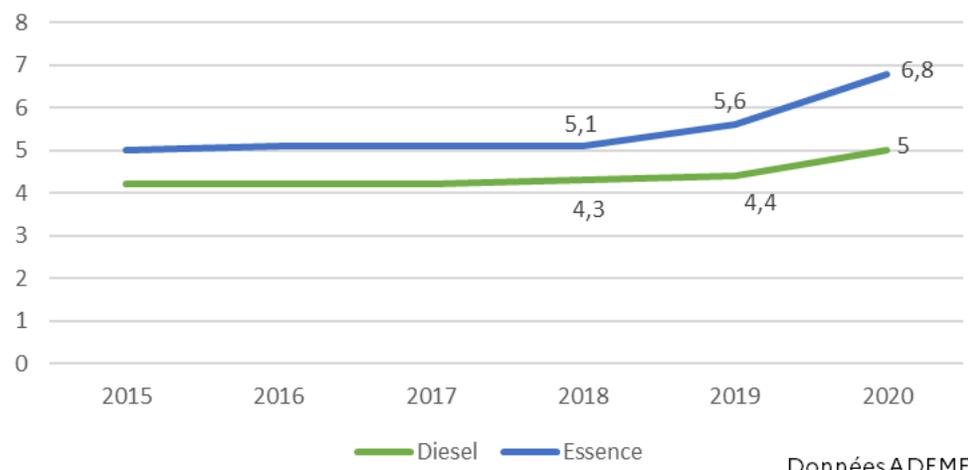
L'objectif indicatif national peut être traduit en réduction de consommation :

6,2L/100km en 2030 contre 6,5L/100km en 2019

Objectif de baisse de consommation prenant en compte l'augmentation du taux d'incorporation du biocarburant qui est fixé à 12 % en 2030 (contre 7,3 % en 2019)

Consommation théorique des véhicules neufs

En L/100km, moyenne nationale



Constat d'une consommation théorique des véhicules neufs en augmentation du fait d'une appétence pour les gros véhicules et la hausse du niveau d'équipement des véhicules

BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Emissions du secteur du bâtiment

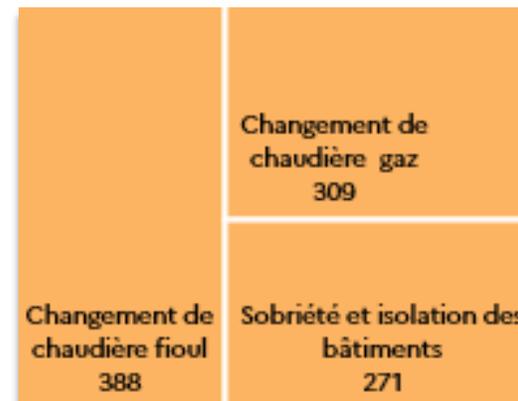
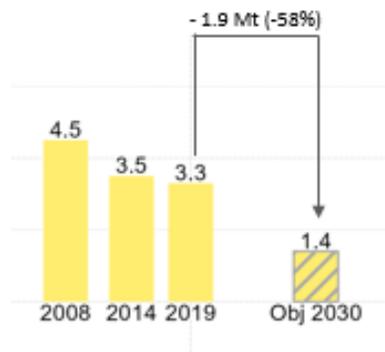
Le secteur du bâtiment est le 3^{ème} poste d'émissions régionales de gaz à effet de serre, avec environ 20% des émissions (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019)

En termes d'utilisation des bâtiments (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019) :

- 70% des émissions du secteur du bâtiment sont liées au secteur résidentiel
- 30% des émissions du secteur du bâtiment sont liées au secteur tertiaire

Evolution des émissions de GES du secteur du bâtiment en Centre-Val de Loire, et trajectoire indicative du SGPE

Unité : kteqCO₂



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **résidentiel** : objectifs indicatifs régionaux, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

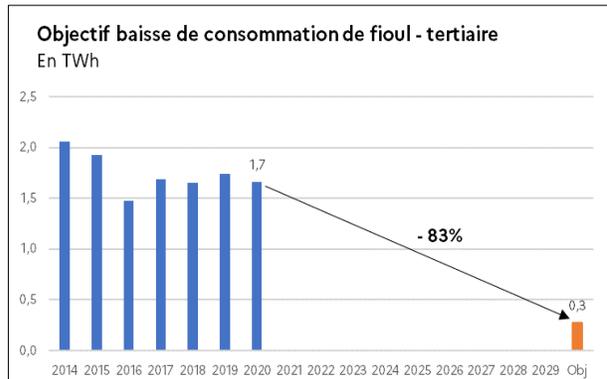


Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **tertiaire** : objectifs indicatifs régionaux, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

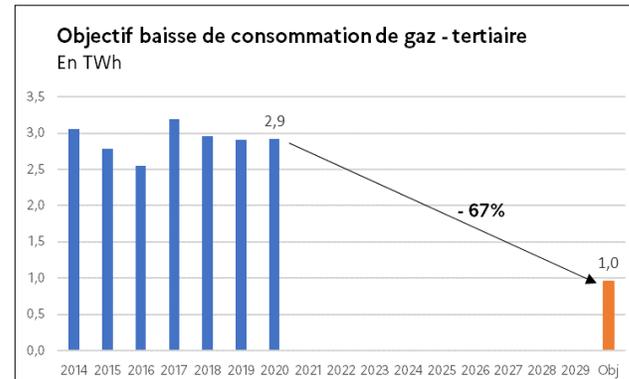
- - 22% : baisse estimée des émissions du secteur entre 2008 et 2014
- Ralentissement de la baisse sur la période 2014-2019

Rénovation - Résidentiel et tertiaire

Modes de chauffage



Source : SGPE- DREAL CVL

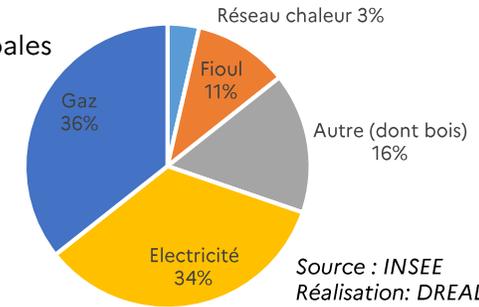


Source : SGPE- DREAL CVL

L'objectif indicatif du SGPE pour les chaudières fioul et gaz dans le secteur tertiaire est de **remplacer les chaudières dans 2% du parc tertiaire par an** : cela implique d'aller 7 à 10 fois plus vite que le rythme de remplacement actuel

Moyens de chauffage - secteur résidentiel (2020) – Centre-Val de Loire

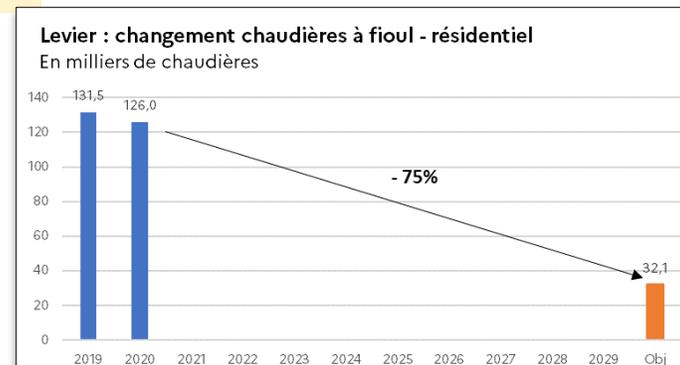
En % de résidences principales



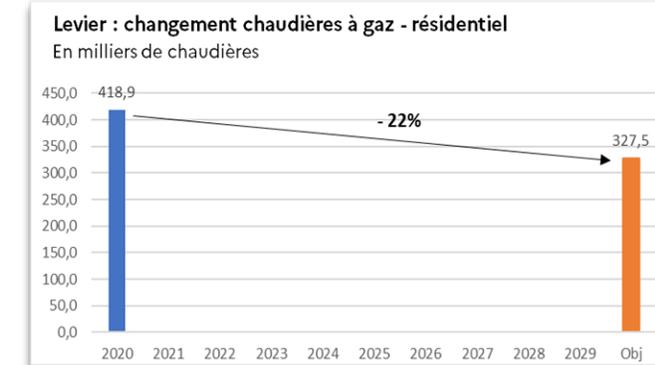
Source : INSEE
 Réalisation: DREAL Centre-Val de Loire

• Objectif indicatif du SGPE pour les **chaudières fioul dans le résidentiel**: **-9.400 chaudières/an entre 2020 et 2030, soit une réduction de 75%**
 Le rythme 2023 correspond à 79% de cet objectif annuel sur 2020-2030

• Objectif indicatif du SGPE pour les **chaudières gaz dans le résidentiel** : **-9.150 chaudières/an entre 2020 et 2030, soit une réduction estimée de 22%**
 Le rythme 2023 correspond à 63% de cet objectif annuel sur 2020-2030



Source : SGPE- DREAL CVL



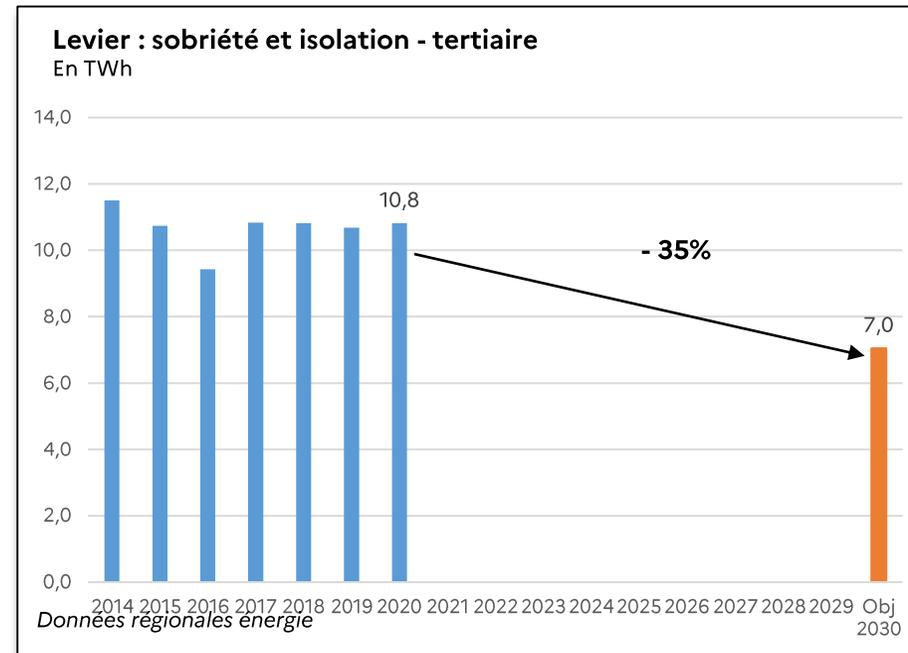
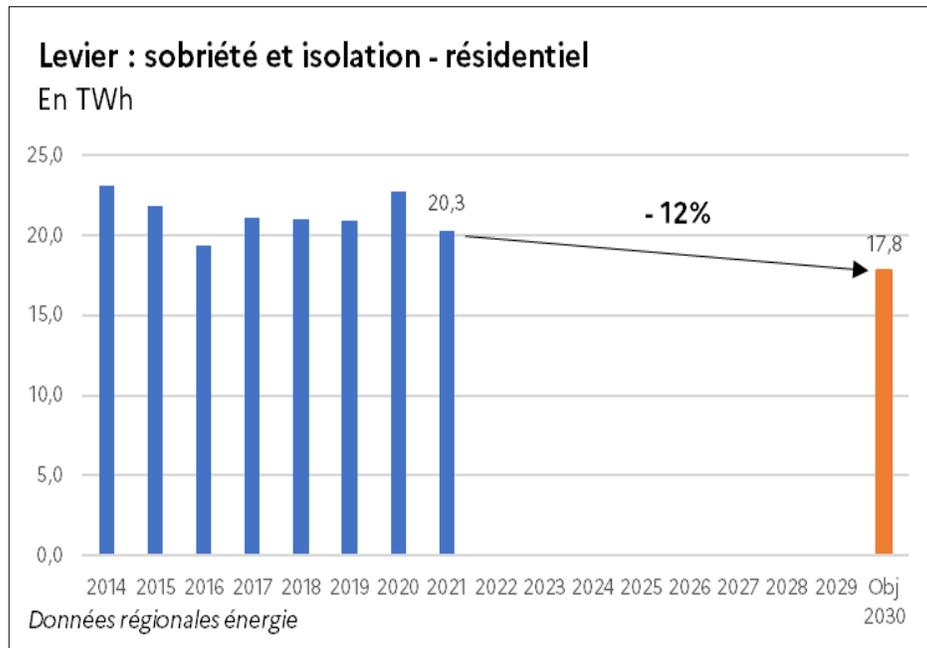
Source : SGPE- DREAL CVL

* ces chiffres ne représentent pas la totalité des chaudières remplacées, mais uniquement celles aidées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Rénovation – Résidentiel et tertiaire - Sobriété et isolation des bâtiments

Le levier porte sur :

- les efforts de sobriété sur le chauffage et la climatisation
- les rénovations profondes



Pour ce levier, les kilotonnes équivalent CO2 (ktCO2e) d'émissions évitées sont traduites à titre illustratif en énergie consommée

(térawatt-heure corrigés des variations du climat (TWh corr.))

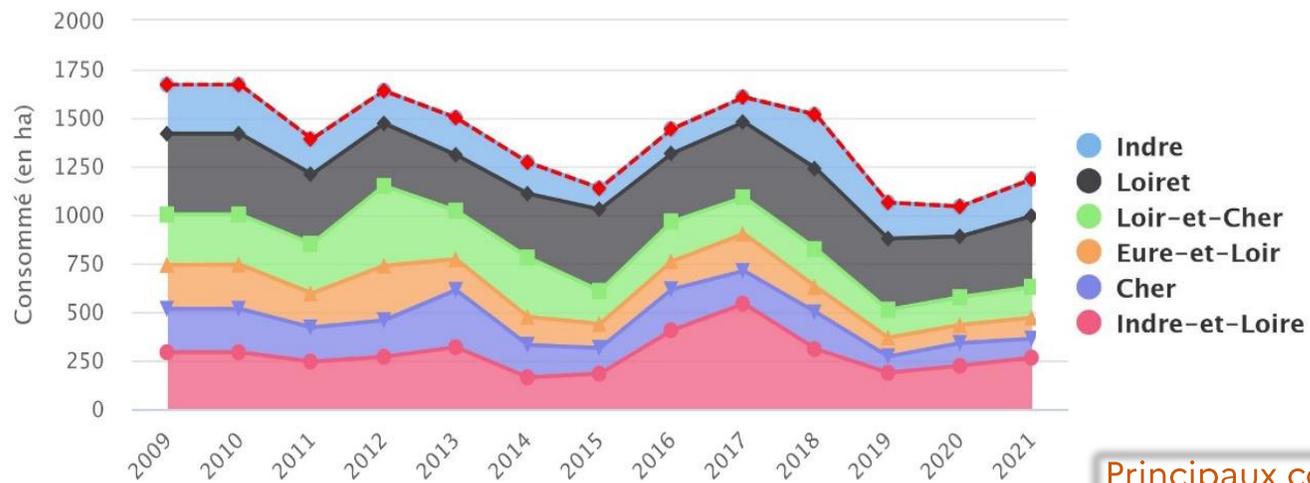
Pour atteindre l'objectif indicatif régional, il s'agit de **réduire la consommation d'énergie, grâce à la sobriété et l'isolation:**

- de 12% dans le résidentiel, soit -278 GWh/an d'ici 2030
- de 35% dans le tertiaire, soit -380GWh/an d'ici 2030

Sobriété foncière - objectif

Levier de réduction de gaz à effet de serre grâce à la **sobriété foncière** : objectif indicatif régional en ktCO2e économisés entre 2019 et 2030

Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période 2009-2021



Source : Fichiers fonciers, exploitation Cerema, MonDiagArtif, 2023

Objectif général de la loi relative à la lutte contre le dérèglement climatique et pour le renforcement de la résilience face à ses effets (loi « Climat Résilience ») :

Réduire de moitié la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2030 par rapport aux 10 années précédentes (2011-2020)

Principaux consommateurs d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) en Centre-Val de Loire : secteur du **logement (62%)** et **activités économiques (28%)**

En Centre-Val de Loire :

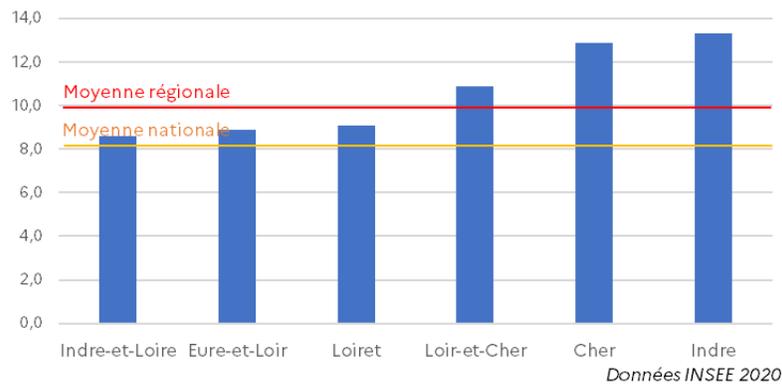
- Une tendance à la baisse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période 2009-2020 mais une reprise de la consommation constatée depuis 2021
- Territorialisation de l'objectif fixé par la loi, après contribution du territoire au forfait national pour les projets d'envergure nationale et européenne:

6 178 ha maximum d'espaces naturels, agricoles et forestiers, pouvant être urbanisés sur 2021-2030 au niveau régional

Sobriété foncière - leviers

Lutte contre la vacance

Taux de logements vacants en 2020
 En %



LOGEMENT:

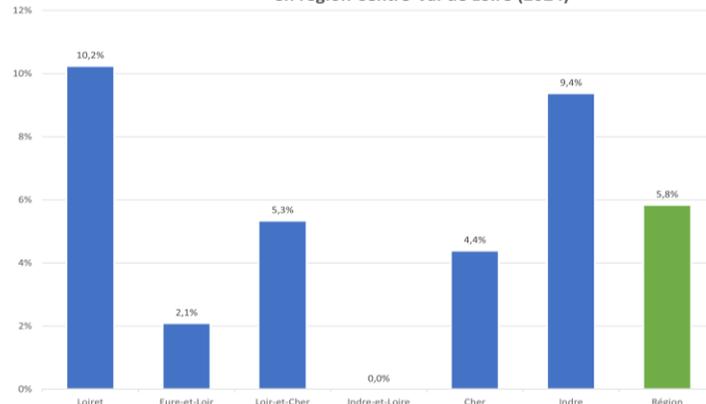
- **1/10 : taux de logements vacants dans la région en 2020, supérieur à la moyenne nationale (INSEE)**
- **Parmi ces logements vacants, 4/10 le sont depuis plus de deux ans** (données Cerema/Lovac)

ENTREPOTS :

Près de **300.000 m²** d'entrepôts vacants dans la région, soit **5,8% du total**

(de l'ordre de 10% dans le Loiret et dans l'Indre)

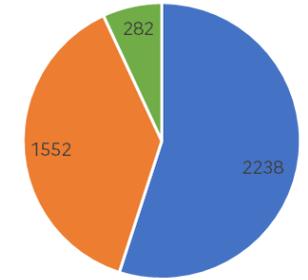
Taux de vacance calculée des entrepôts de plus de 5000 m² en région Centre-Val de Loire (2024)



Source : Dev'up, état des entrepôts vacants de plus de 5000 m² au 29/02/2024 ; SDES - Répertoire des entrepôts et des plateformes logistiques de plus de 5000 m², 2021. Traitement : DREAL/MMCO, mars 2024

Surface de friches en Centre-Val de Loire

En ha



■ friche potentielle ■ friche sans projet ■ friche avec projet

Données Cartofriche/CEREMA 2024

Requalification des friches

1 800 ha¹

= **gisement estimé de friches en Centre-Val de Loire**

¹ *Cartofriches estime à 4 000ha les « friches potentielles », mais 55% d'entre elles doivent être confirmées*

Parmi les friches confirmées, 15% ont des projets de requalification

Dynamique de requalification des friches en région

137 ha de friches requalifiées entre 2020 et 2024, avec l'aide du plan de relance et du fonds vert

ECONOMIE - INDUSTRIE

Industrie

Le secteur du bâtiment est le 4^{ème} poste d'émissions régionales de gaz à effet de serre, avec environ 14% des émissions (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019)

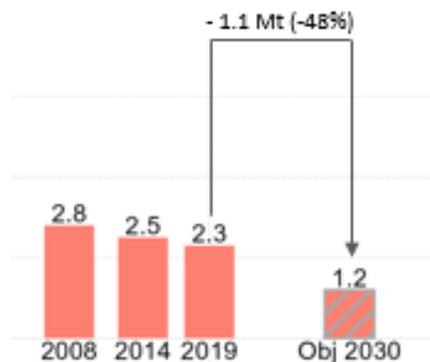
- L'industrie représente 17% de la consommation énergétique régionale en 2019 (source OREGES)
- Au niveau régional, 58% de l'énergie consommée par l'industrie est d'origine fossile (9% pétrole + 49% gaz).



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur de l'Industrie: objectif indicatif régional en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Evolution des émissions de GES du secteur de l'industrie en Centre-Val de Loire, et trajectoire indicative du SGPE

Unité : kteqCO₂



Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air au format SECTEN
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Mars 2024

Les leviers:

Décarbonation et substitution énergétique

Décarboner la production d'énergie à la source (biomasse, biométhane,...)

Substituer les énergies fossiles par d'autres sources (biogaz, électricité,...) et vecteurs énergétiques (pompes à chaleur, hydrogène,...)

Efficacité et sobriété énergétique et matière

Réduire la consommation énergétique (efficacité, récupération de chaleur fatale,...)

Repenser les modèles économiques (optimisation des procédés, développement de technologies innovantes plus durables, **économie circulaire**, éco-conception,...)

Favoriser une utilisation responsable des matières premières (intrants alternatifs/biosourcés, recyclage et réincorporation,...)

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Transport de marchandises

Environ **40%** des émissions liées aux transports sont dues au fret

96% du fret régional est routier (88% au niveau national)

4% du fret régional est ferroviaire (10% au niveau national) Sources : SDES ; RSVERO 2022 ; TRM 2021 ; SNCF Réseau, 2022

Fret routier

99% des camions et **95%** des véhicules utilitaires professionnels immatriculés dans la région sont des diesels

0,17% des camions immatriculés en 2023 fonctionnent à l'énergie électrique (20 camions sur 11 287)

1,8% des véhicules utilitaires professionnels immatriculés en 2023 fonctionnent à l'énergie électrique (2350 VUL sur 130 475)

Les leviers:

Fret décarboné et multimodalité

- ✓ **Report modal (développement du fret ferroviaire)** → objectif indicatif national de doubler la part du ferroviaire
- ✓ **Décarbonation du fret routier** (électrification des véhicules, usage de biocarburants ou hydrogène) → objectif indicatif régional de multiplier par 8 les véhicules utilitaires légers électriques ou hydrogène

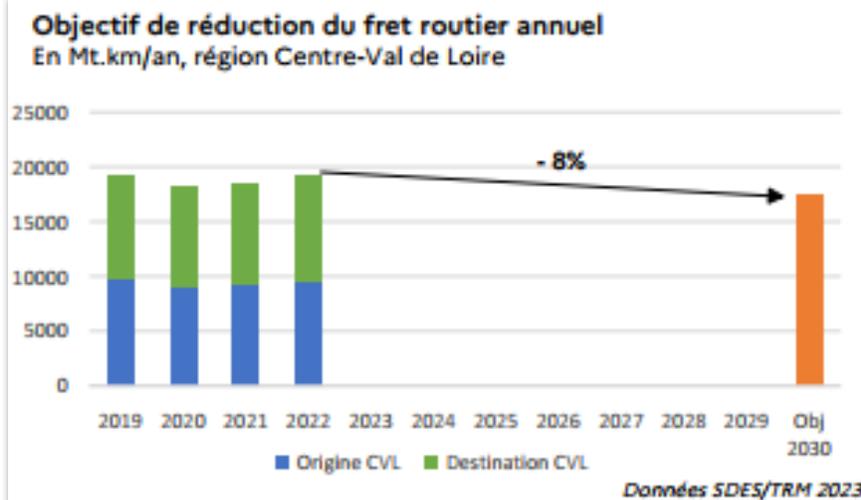
Sobriété et efficacité logistique

- ✓ **Maîtriser la demande de fret** → objectif indicatif régional de diminuer de 8% les MegaTonnes.km/an
- ✓ **Renforcer l'efficacité des véhicules** (renouvellement de flottes, taux de remplissage) → objectif national d'augmenter de 7% le remplissage moyen

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur du transport de marchandises: objectif indicatif régional en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Efficacité et sobriété logistique
821

Décarbonation et multimodalité
667



Objectif indicatif régional SGPE de réduction du fret routier

FORÊT - BOIS

Rôles de la forêt

La forêt :

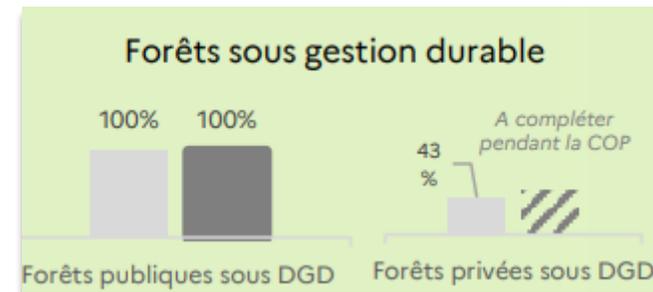
- est un réservoir de biodiversité
- a une capacité à stocker du carbone dans la biomasse et les sols (puits de carbone)
- souffre du changement climatique : moindre accroissement, dépérissements précoces de certaines essences
- permet, lorsque le bois est utilisé comme bois d'œuvre, d'une part la substitution par rapport à d'autres matériaux, et d'autre part le stockage long dans les produits bois

L'objectif national est de mettre sous document de gestion durable :

- 100% des forêts publiques
- 100 % des forêts privées de plus de 20ha, soit de l'ordre de 60% de la surface de la forêt privée en région Centre-Val de Loire

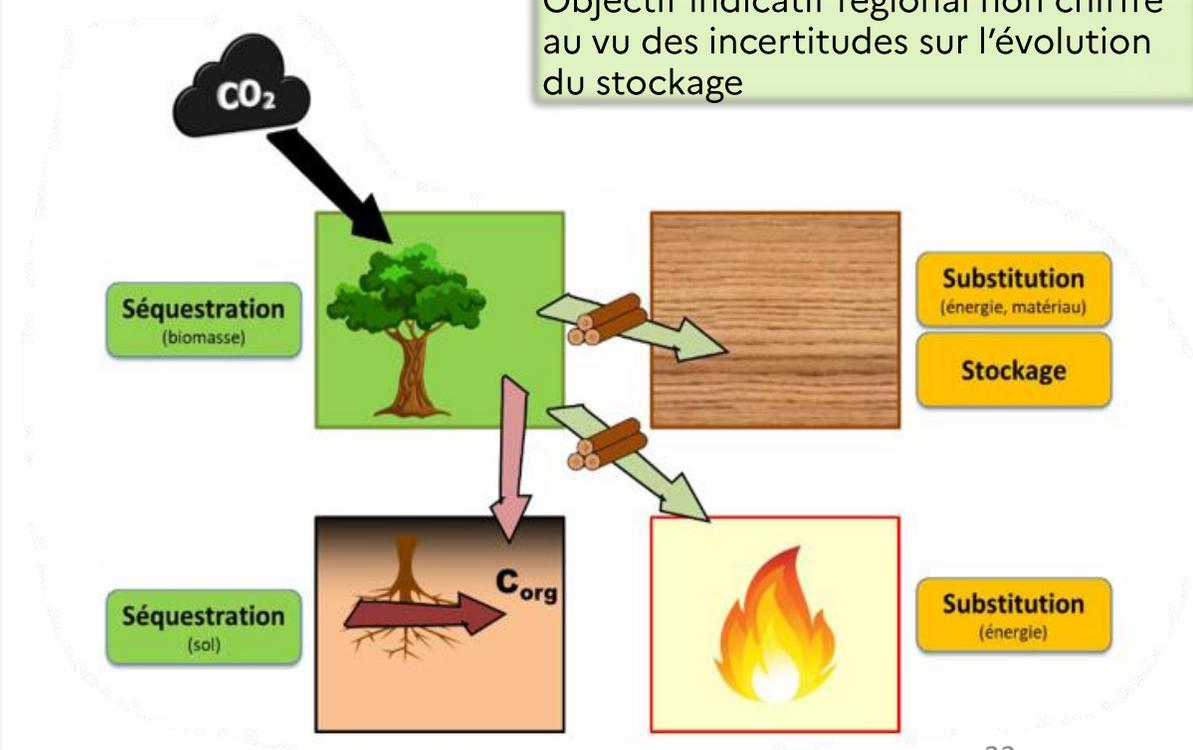
afin de :

- ✓ assurer le renouvellement forestier, avec des essences résistantes aux conditions actuelles et futures, et adaptées à leur utilisation
- ✓ assurer la mobilisation suffisante de la ressource, pour l'utilisation du bois en substitution
- ✓ préserver la biodiversité



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur forestier (amont)

Objectif indicatif régional non chiffré au vu des incertitudes sur l'évolution du stockage



Massifs définis par le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Etat des lieux territorial

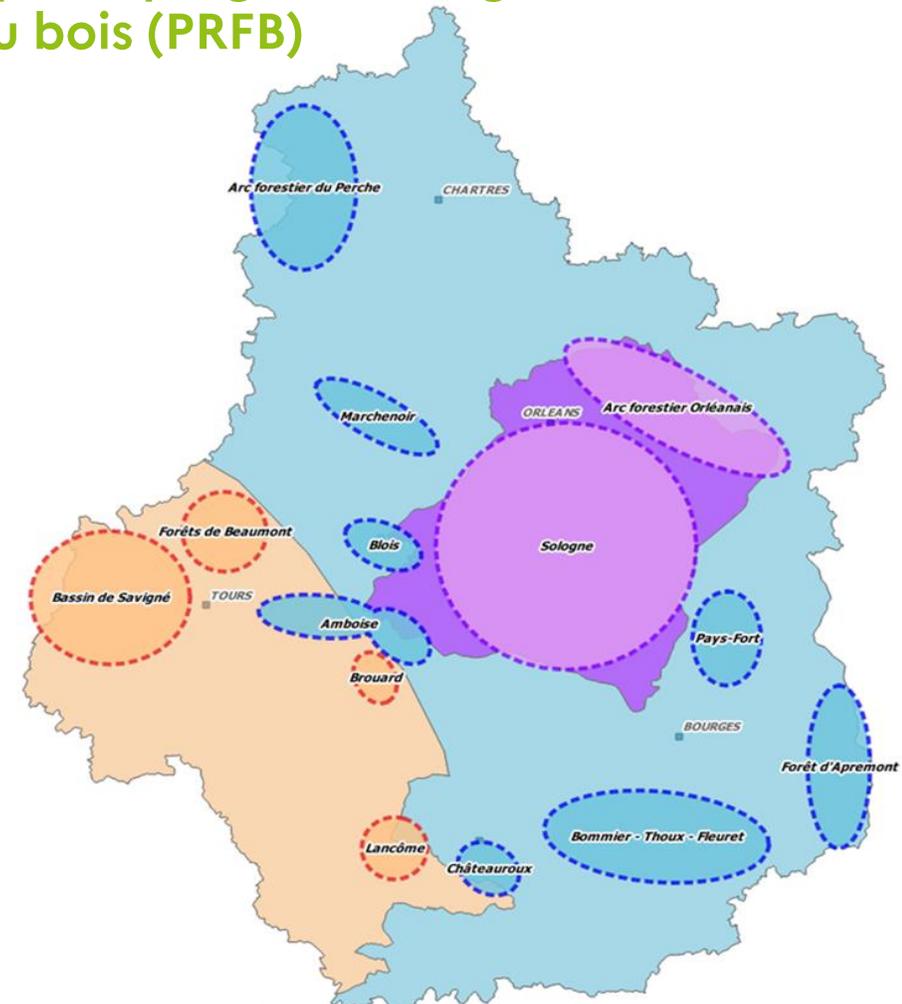
Taux de boisement	Surface (milliers ha)	% Feuillus/ Résineux	% Forêt privée	Volume bois sur pieds (M de m ³)	Production biologique annuelle (m ³ /ha/an)
24 % (IGN)	1 000 (IGN)	94 % de feuillus et 6 % de résineux (IGN)	87,60% (IGN)	160 (IGN)	5,4 (IGN)

La forêt en Centre-Val de Loire :

- Représente environ 1/4 du territoire
- Est composée à plus de 90% de feuillus (en majorité du chêne)
- Presque 90% des surfaces sont privées. Avec plus de 240 000 propriétaires forestiers, beaucoup de propriétés sont de petite taille
- Des massifs aux potentiels divers et +/- sensibles aux urgences climatiques (déperissement de certaines essences)
- Risque régional feux de forêt : une probabilité de départ feu qui se rapproche progressivement de celle des Landes

Le plan régional forêt-bois (PRFB 2019), les objectifs partagés:

- Dynamiser la gestion forestière et diversifier la forêt
- Développer la prévention et la lutte contre les incendies
- Garantir un approvisionnement pérenne et compétitif de la filière bois
- Développer les marchés et accompagner le développement des entreprises
- Dynamiser la communication (grand public, élus, financeurs..)

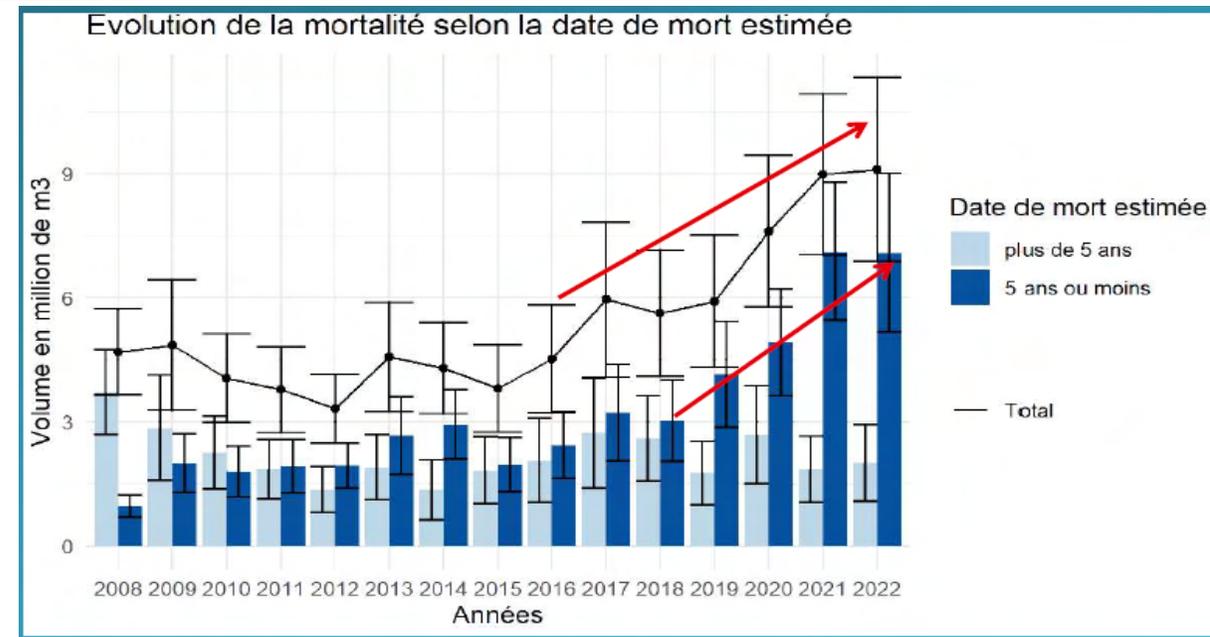
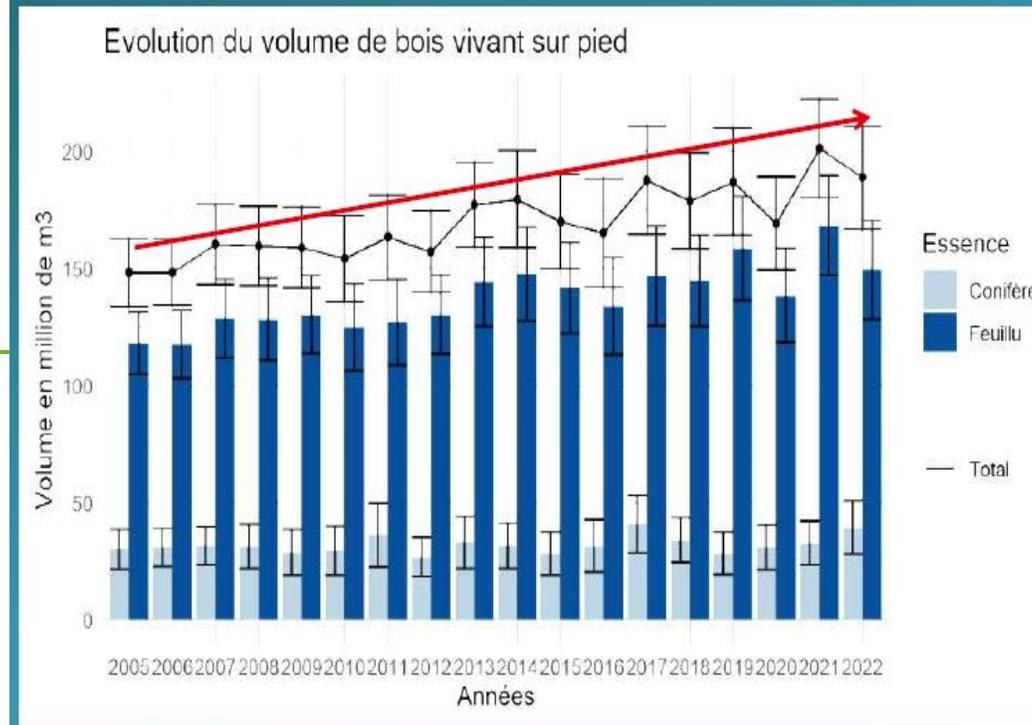
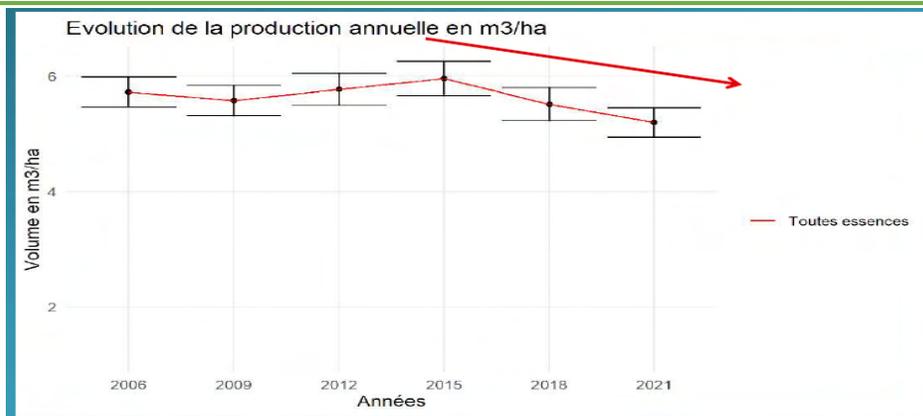


Type 1 (Sologne – Orléanais) : Massifs à potentialités plus faibles mais représentant une part importante de la ressource régionale

Type 2 : Massifs à bonnes potentialités et ressource de meilleure qualité, sans urgence climatique

Type 3 : Massifs à bonnes potentialités, avec relative urgence climatique ou sylvicole.

Production annuelle



Le volume de bois vivant sur pied est en augmentation depuis plusieurs décennies, sous l'effet conjugué de l'augmentation des surfaces et de la capitalisation découlant de prélèvements inférieurs à l'accroissement.

Cependant, la production annuelle par hectare est en diminution depuis 2015, liée aux effets du changement climatique.

Notamment, on constate une forte des hausses de la mortalité depuis 2018, conséquence de plusieurs été chauds et secs.

Les prévisions laissent craindre la poursuite de ces tendances.

Prélèvement- 1/2

Le taux de prélèvement est de l'ordre de 62%, correspondant à la moyenne française. Il inclut la récolte, ainsi que l'autoconsommation de bois de chauffage estimée à 0,8Mm³. Il était de l'ordre de 43% en 2019 pour les forêts privées, avec un objectif d'augmentation de ce taux dans le PRFB.

La récolte est globalement stable depuis 2017, avec une légère tendance à la hausse depuis 2020

Données Centre-Val de Loire 2018-2022 (IGN)

Surface de forêt : 1 012 000ha +/-22 000ha

Volume de bois vivant : 183 millions de m³ +/-9Mm³

Flux annuel:

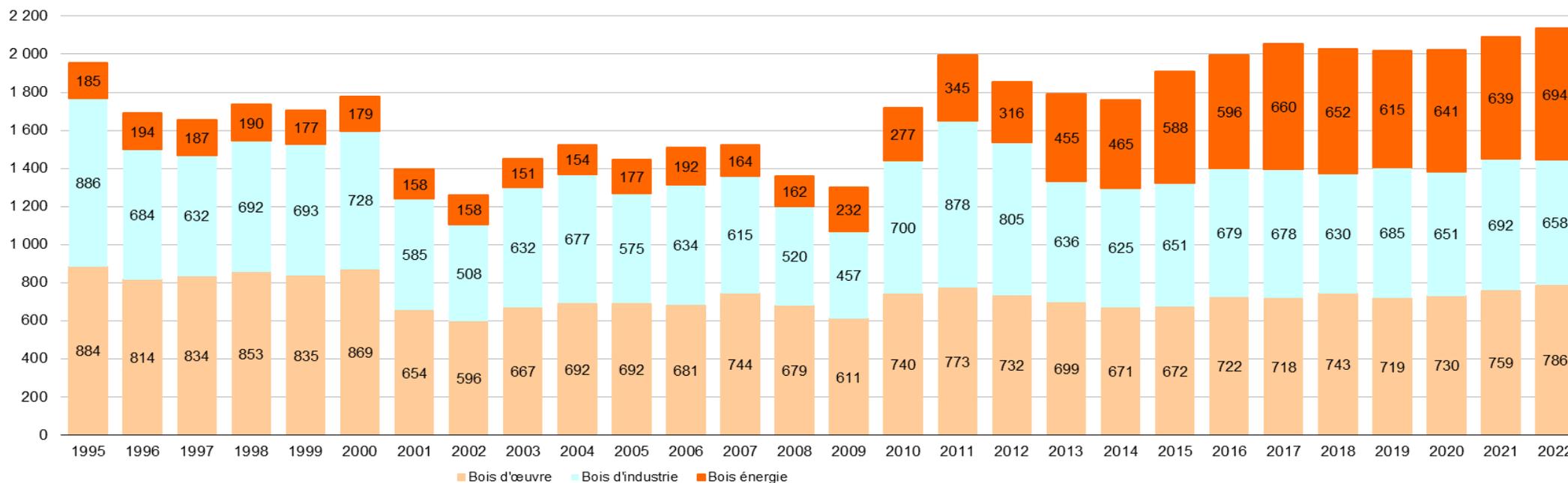
- Accroissement: 5,5Mm³ +/- 0,2Mm³
- Prélèvement: 2,8Mm³ +/-0,4Mm³
- Mortalité: 1Mm³ +/-0,1Mm³
- Bilan positif: +1,8Mm³ +/-0,5Mm³

Taux de prélèvement : $P/(A-M)$ soit $2,8/(5,5-1) = 62\%$

Source: Institut national de l'information géographique et forestière, 02/2024

Milliers de m³ ronds

Evolution de la récolte de bois dans le Centre-Val de Loire par type d'utilisation de 1995 à 2022



Prélèvement- 2/2

Département	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie	TOTAL
18	130 072	155 968	104 478	390 518
28	52 139	10 519	51 810	114 468
36	102 798	84 719	71 294	258 811
37	217 127	96 906	141 718	455 751
41	168 663	161 855	188 356	518 874
45	114 834	148 184	135 991	399 009
Région	785 633	658 151	693 647	2 137 431

Source : Agreste - Enquête exploitations forestières et scieries 2022

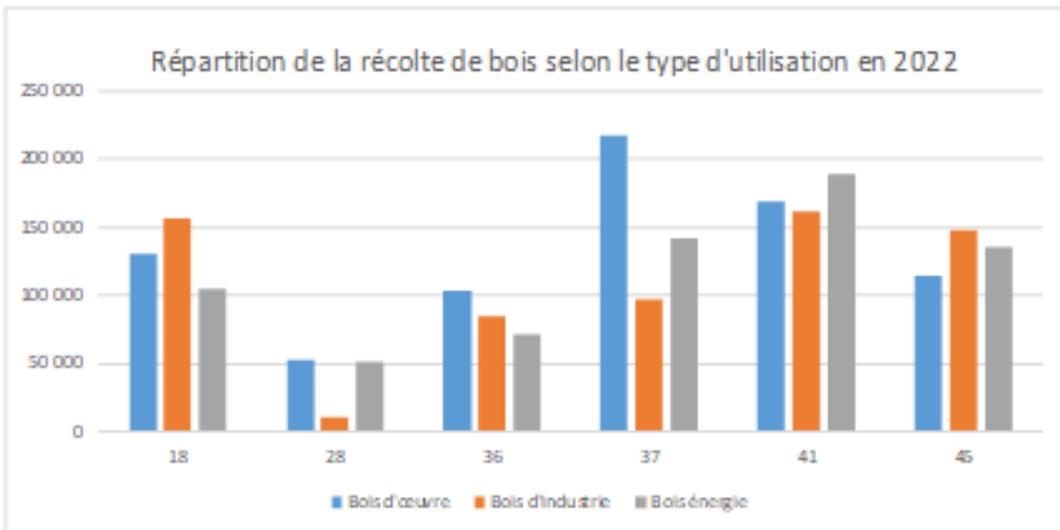
Département	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie	TOTAL
18	33%	40%	27%	100%
28	46%	9%	45%	100%
36	40%	33%	28%	100%
37	48%	21%	31%	100%
41	33%	31%	36%	100%
45	29%	37%	34%	100%
Région	37%	31%	32%	100%

Le prélèvement concerne:

- Le volume récolté varie entre départements et reflète leur caractère plus ou moins forestier, et notamment la présence de la Sologne (départements du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret)
- Au niveau régional, la récolte (chiffres 2022) est à destination du
 - Bois d'œuvre (BO) = 37%
 - Bois industrie (BI) = 31%
 - Bois énergie (BE) = 32%

La part du bois énergie est en progression depuis le début des années 2000.

- **Dynamiser la gestion forestière et diversifier la forêt** est un des objectifs du plan régional forêt-bois (PRFB 2019)

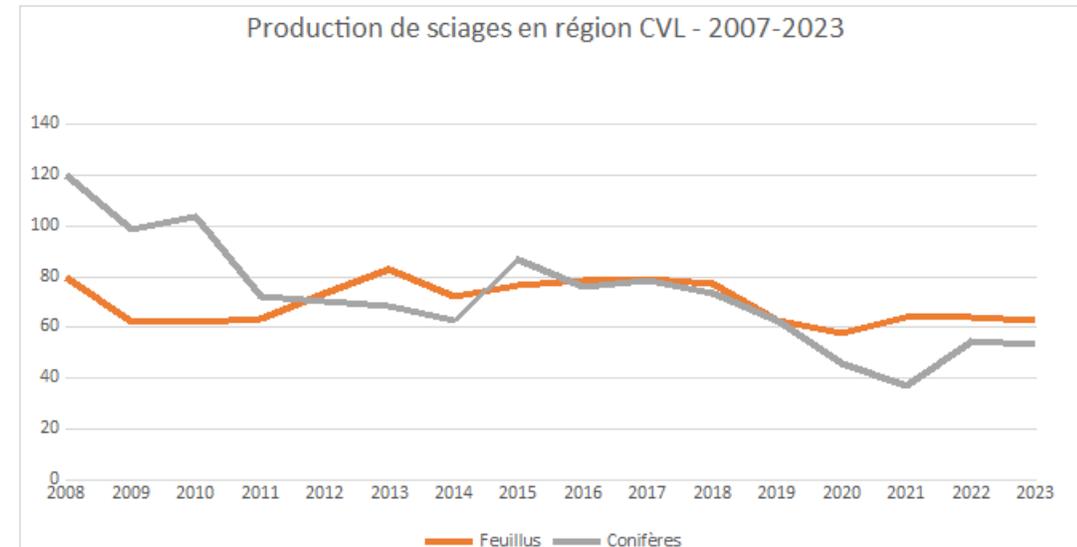


1^{ère} transformation Evolution des sciages en région Centre – Val de Loire de 2007 à 2023

Milliers de m ³ sciés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chêne	72	73	57	56	58	68	74	63	67	69	71	71	57	52	55	55	55
Hêtre	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtaignier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Peuplier	21	6	5	5	5	5	5	5	9	8	8	6	6	5	8	8	7
Autres feuillus	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feuillus	96	80	62	62	63	73	83	72	76	78	79	77	63	58	64	64	63
Sapin, épicéa	23	12	9	17	6	4	4	4	13	15	18	14	16	2	2	19	20
Douglas	36	36	29	5	5	3	7	4	22	15	16	15	16	3	3	3	2
Pins et mélèze	91	72	60	79	62	59	57	52	54	46	45	45	30	41	32	31	31
Autres conifères	5	5	1	19	7	9	2	2	1	1	0	7	0	0	0	2	2
Conifères	150	120	98	103	72	70	68	63	87	76	79	73	62	46	37	54	53
Total	246	199	161	165	135	144	151	135	163	154	158	151	125	104	101	118	116

Source : enquête exploitations forestières et scieries

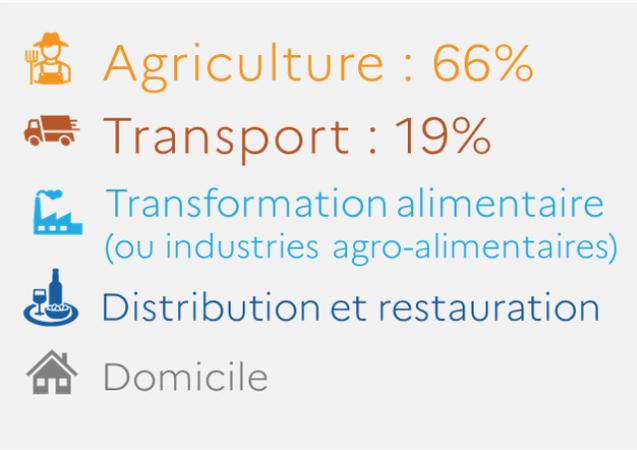
- **44 % des 2 Mm³ récoltés le sont par des entreprises ayant leur siège en Centre – Val de Loire**
- **52 scieries sont en activité**, dont seulement sept scient plus de 5000 m³ par an
- **Le volume de bois scié** en région Centre – Val de Loire (y compris merrains et bois sous rail) est estimé à 116 000 m³, à comparer aux 786 000 m³ de bois d'œuvre récoltés, soit **15% de la récolte de bois d'œuvre**
- **La production de sciage est en baisse continue**, en particulier concernant les conifères, mais également pour les feuillus
- Au total, 2 919 établissements répertoriés au sein de la filière régionale forêt-bois et 15 700 salariés (incluant le bois énergie), soit **2 % des effectifs salariés de la région** (INSEE 2014)
- **Garantir un approvisionnement pérenne et compétitif de la filière bois, et développer les marchés et accompagner le développement des entreprises** sont des objectifs partagés du plan régional forêt-bois (PRFB 2019)



AGRICULTURE - ALIMENTATION

Secteur agricole et climat, biodiversité et ressources

Répartition des émissions sur la chaîne agro-alimentaire



Leviers de réduction des gaz à effet de serre émis par l'agriculture (mais pas que...)

- Fertilisation azotée (émissions de N₂O)
- Elevage durable (émissions de CH₄)
- Bâtiments et machines agricoles (émissions de CO₂)

Leviers d'augmentation de la capacité des sols à capturer du carbone (mais pas que...)

- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes

Autres leviers plutôt liés à la biodiversité et à la santé (mais pas que...)

- Usage des phytosanitaires
- Agriculture biologique

Panorama des leviers de décarbonation

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources

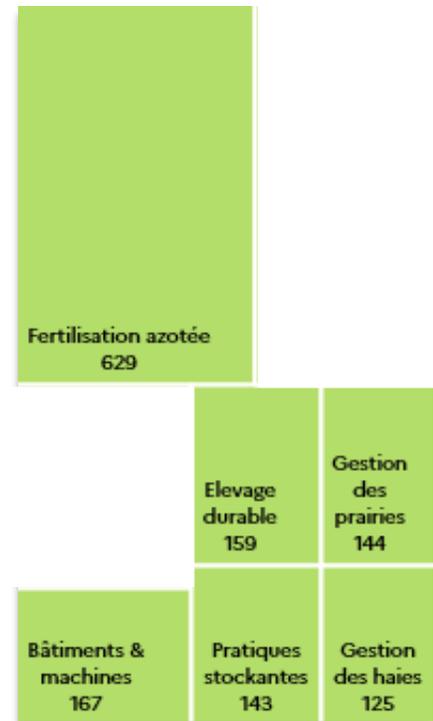
Source: « COP régionales - Guide explicatif du panorama des leviers » - SGPE, 01/2024

- Les 2/3 des émissions liées aux produits alimentaires sont issues de l'activité de production agricole (amont de la chaîne). 19% de ces émissions viennent du transport des denrées.
- L'agriculture est **source d'émissions** des GES mais également **puits de carbone**, et a un effet sur la **biodiversité et les ressources** (notamment ressource en eau).
- Les **pratiques agricoles ont un rôle important** sur l'ensemble de ces effets.

Emissions du secteur agricole 1/2

Le secteur agricole est le 2^{ème} poste d'émissions régionales de gaz à effet de serre, avec environ 23% des émissions (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019)

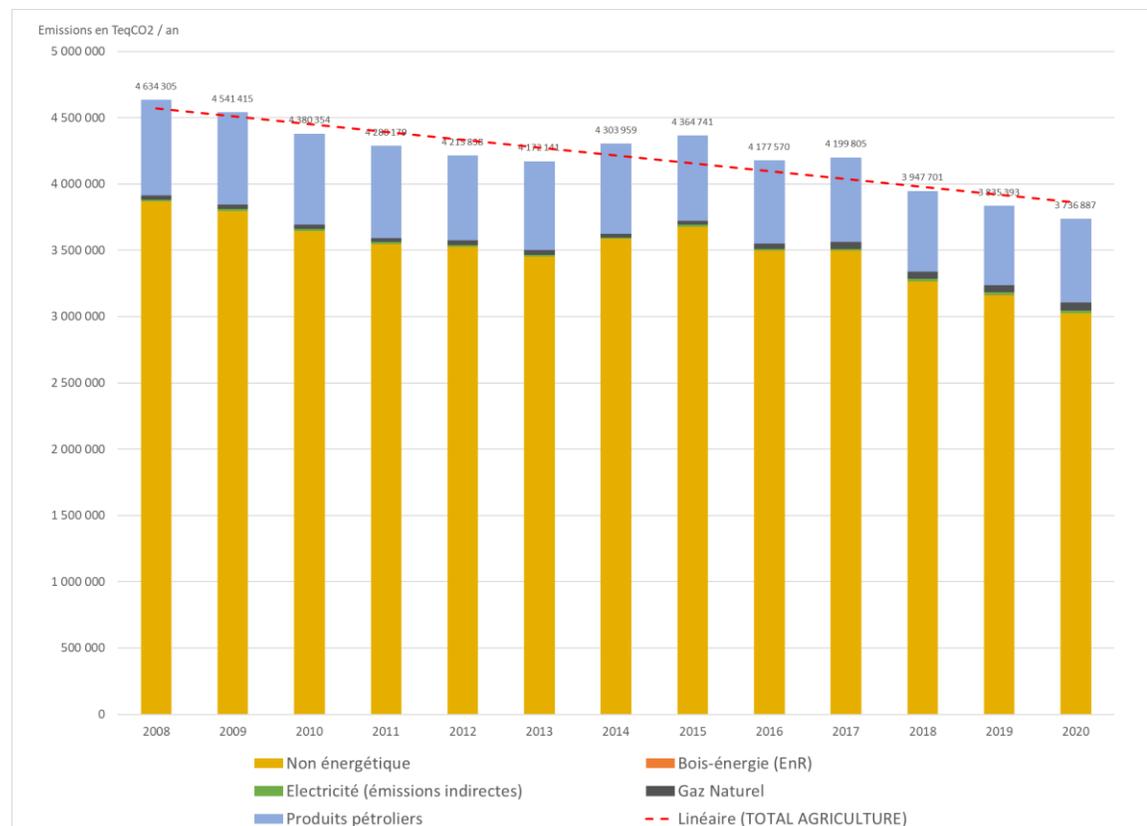
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur agriculture et sols agricoles: **objectifs indicatifs régionaux**, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Evolution des émissions de GES du secteur agricole en Centre-Val de Loire, et trajectoire indicative du SGPE
 Unité : kteqCO2



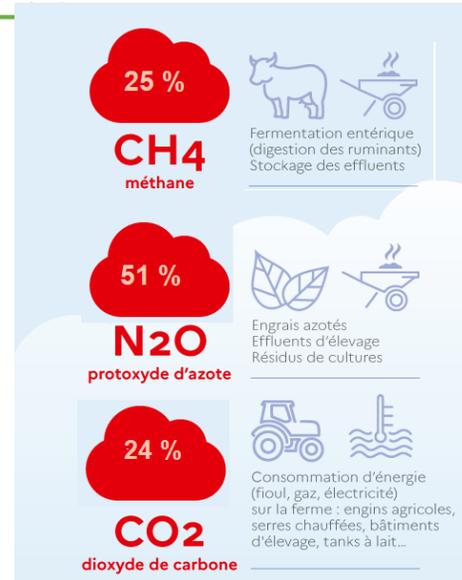
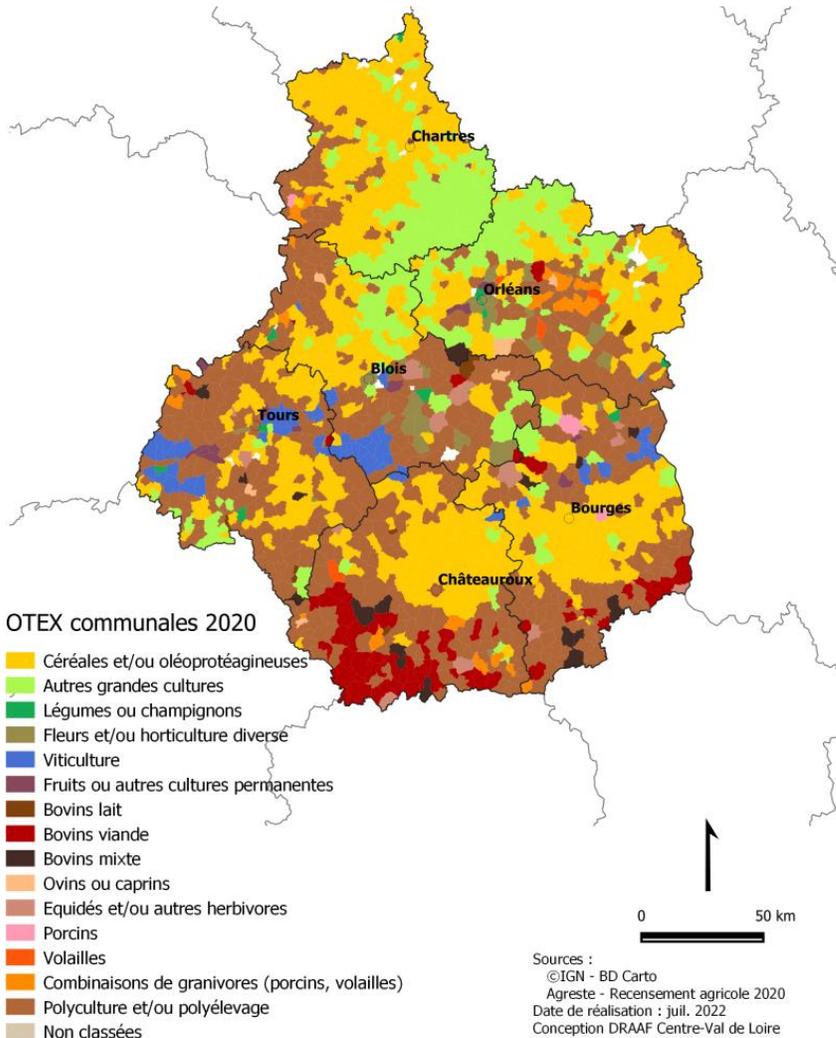
Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025



Source : Données OREGES Centre-Val de Loire, décembre 2023

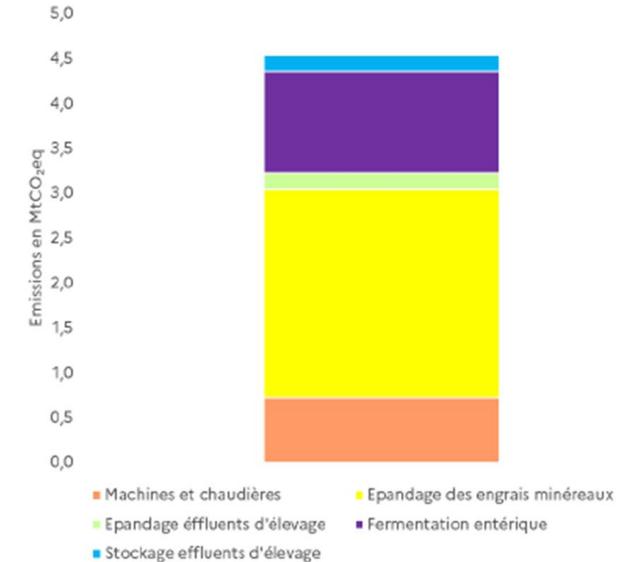
- - 17 % : baisse des émissions entre 2008 et 2019, avec une accélération sur la période 2014-2019 (- 11% en 5 ans)
- - 35 % : objectif indicatif régional du SGPE pour 2030 par rapport à 2019, soit une réduction annuelle multipliée par 1,3 par rapport à 2014-2019

Emissions du secteur agricole 2/2



Source: ADEME- INRAE, 11/2022

AGRICULTURE-ALIMENTATION



Répartition des émissions de GES du secteur agricole entre les activités agricoles en Centre-Val de Loire en 2016
Source : CA Centre-Val de Loire 2020

Les surfaces agricoles représentent 60% du territoire

Environ **la moitié des émissions régionales du secteur agricole est liée à l'épandage d'engrais minéraux**, dans un contexte où plus de la moitié de la surface agricole utile est en grandes cultures

Environ **1/3 des émissions est lié à l'élevage** (fermentation entérique, gestion des effluents d'élevage)

De l'ordre de 15% des émissions sont liées aux bâtiments et machines. L'objectif indicatif régional SGPE sur ce levier se traduirait en une réduction de 17% de la consommation en énergie fossile entre 2021 et 2030

Engrais – 1/2

Evolution des livraisons d'engrais totaux

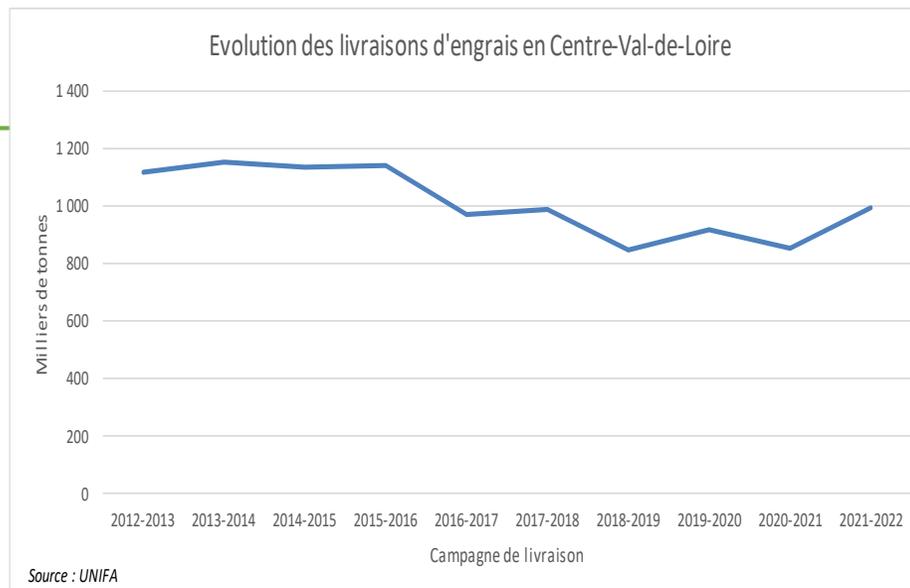
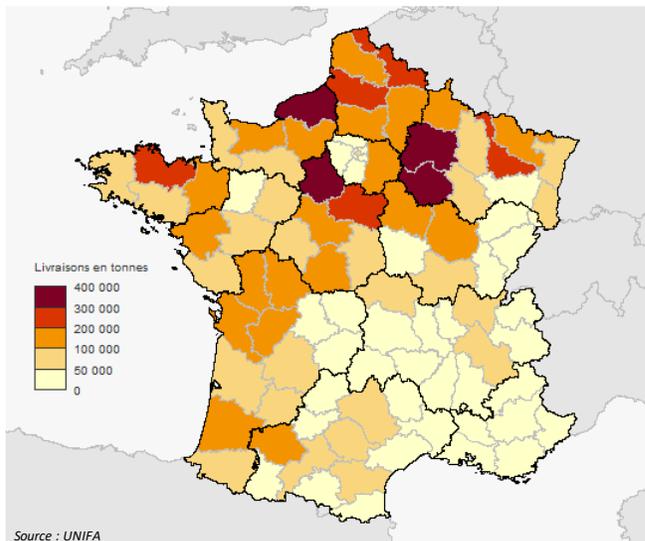
Tous types d'engrais confondus (azotés, phosphatés, potassiques, magnésiens simples et binaires ou ternaires) :

- Une part majoritaire des engrais azotés (85 %).
- Des livraisons globalement plus élevées dans les zones en grandes cultures.
- Une tendance globale à la baisse sur les 10 dernières années (-11%), mais pas de tendance claire depuis 2018

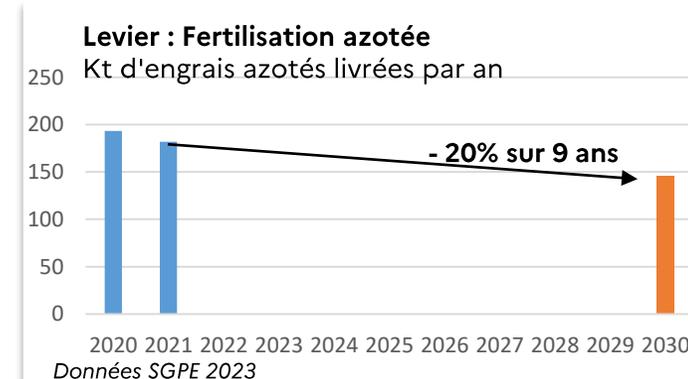
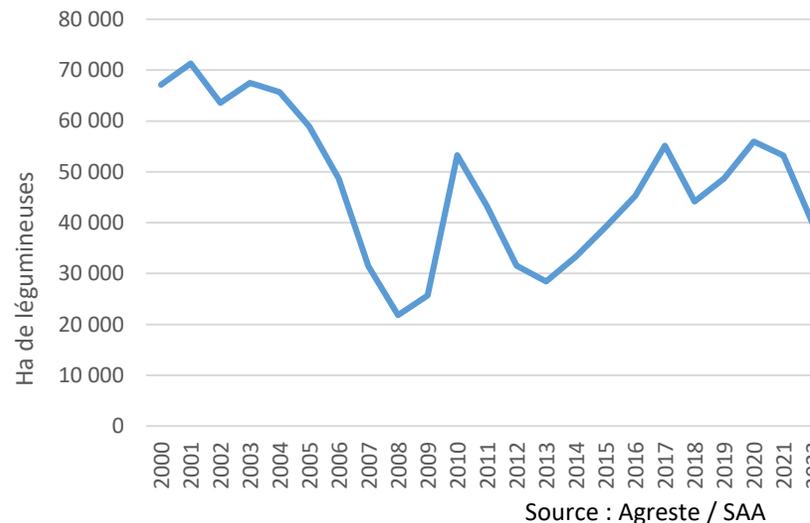
Engrais azotés :

- Un objectif indicatif régional de baisse des livraisons de **-20% entre 2021 et 2030**

Livraison d'engrais en France lors de la campagne 2021-2022



Evolution des surfaces en légumineuses



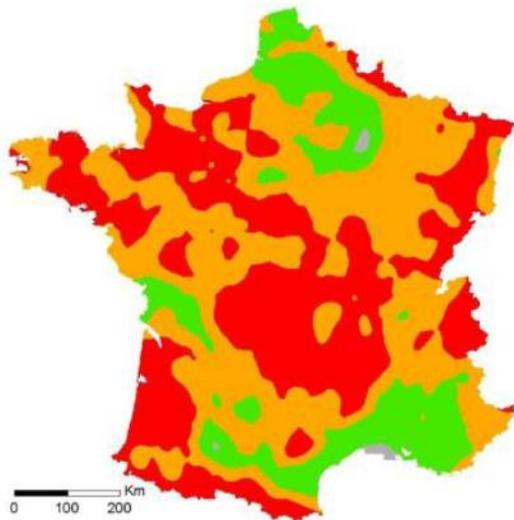
Les légumineuses présentent un fort intérêt agronomique : capables de fixer l'azote atmosphérique, elles permettent de limiter les apports et les émissions liées.

Cependant, les surfaces en légumineuses en Centre-Val de Loire sont faibles et variables en interannuel, dans une tendance décroissante du fait de leur sensibilité aux aléas climatiques.

Elles nécessitent un fort suivi agronomique, un réinvestissement dans la recherche variétale et un accompagnement de la prise de risques.

Engrais - 2/2

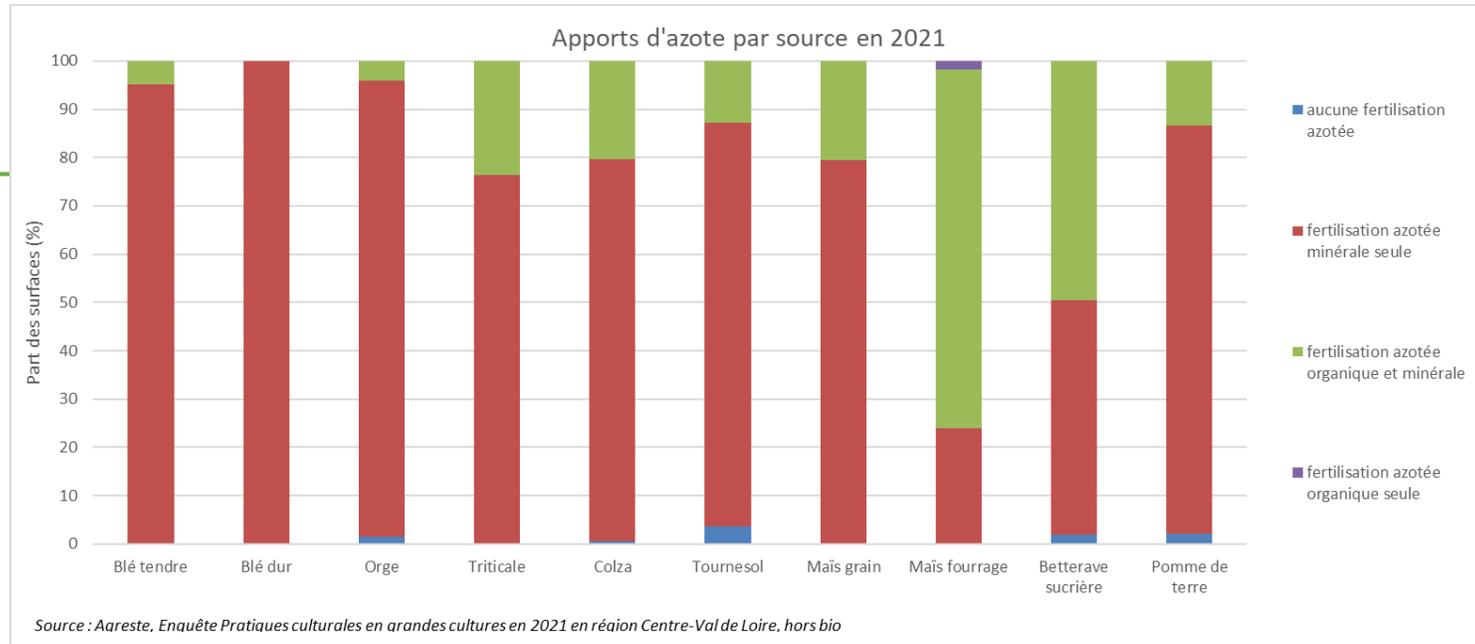
Carte des types de sol : évaluation de la capacité d'un sol à réduire le N2O



Soil-PHN2ORED- (38% of the total area)
 Soil-PHN2ORED+ (15% of the total area)

INRAE

Etudes sur les émissions de N₂O par les sols agricoles en région Centre
 6 juin 2024 / présentation à la Chambre d'agriculture / Agnès Grossel



L'azote reste majoritairement apporté sous forme minérale

Azote minéral		Enfouissement	
	Part des surfaces en grandes cultures (%)		Part des surfaces en grandes cultures (%)
a - Solution azotée et engrais composés	51,9	a - Immédiat ou moins de 4 heure	3,1
b - Urée	9,4	b - De 4 à moins de 48 heures	1,3
c - Ammonitrate ou urée avec inhibiteur d'uréase	32,1	c - 48 heures et plus	1,1
d - Autres	6,6	d - Pas d'enfouissement	94,6

Source : Agreste, Enquête Pratiques culturales en grandes cultures 2021 en région Centre-Val de Loire, hors bio et hors parcelles avec azote organique

Le taux de pertes par volatilisation dépend:

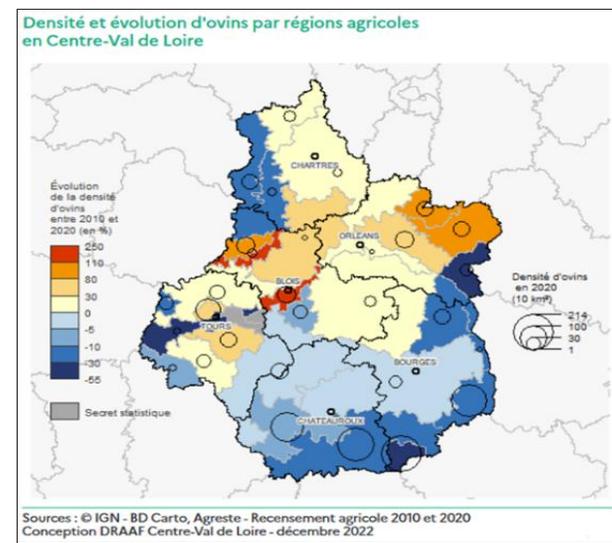
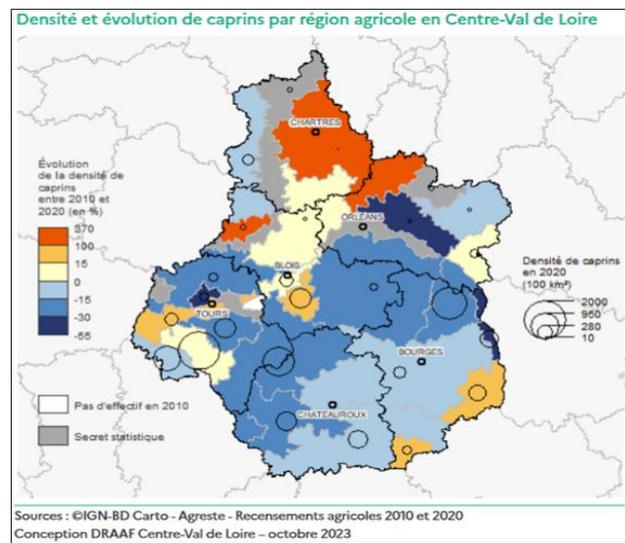
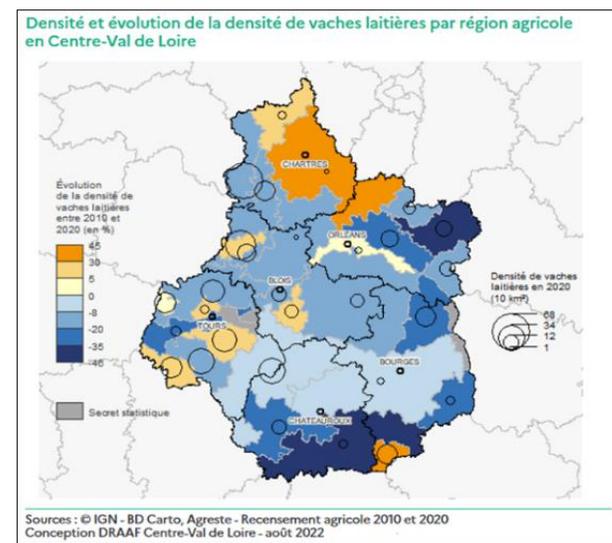
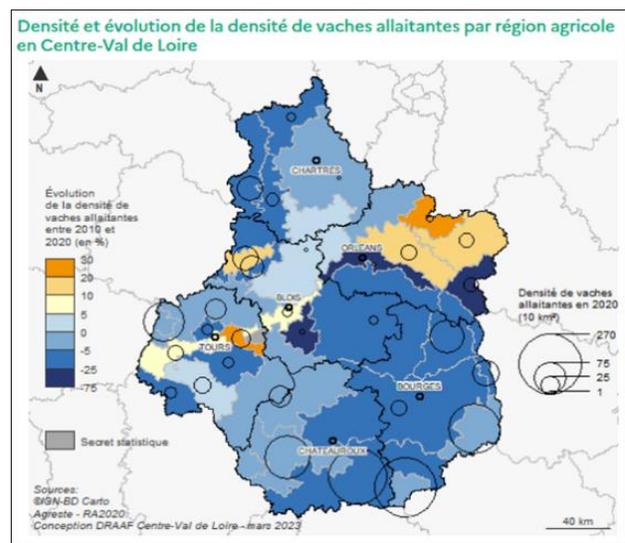
- **du type d'engrais** : Les ammonitrates ou urée avec inhibiteur d'uréase présentent le taux de volatilisation le plus faible. Ils ne représentent que 32,1 % des apports
- **des pratiques** : le fractionnement des apports permet de limiter le risque de volatilisation et de lessivage
- **du type de sol**: les sols non réducteurs (en rouge) sont plus favorables aux risques d'émissions. Ils représentent 37% des sols en France et sont relativement présents en Centre-Val de Loire

Evolution régionale des cheptels herbivores

Elevage

	UGB 2010	UGB 2020	évolution
total ensemble du cheptel	819 450	746 397	-9%
total bovins	515 720	469 358	-9%
vaches laitières	93 515	82 125	-12%
vaches allaitantes	178 261	165 507	-7%
total ovins	29 560	26 595	-10%
brebis mères laitières	276	467	69%
brebis mères allaitantes	23 876	19 232	-19%
total caprins	38 256	33 025	-14%
chèvres	32 751	27 560	-16%

Source Agreste



Un cheptel régional modeste, diversifié et globalement en baisse de 9% entre 2010 et 2020.

Une érosion du cheptel bovin lait (- 12 %) 2 fois supérieure à la moyenne nationale (-6,3 %).

Le maintien de l'élevage reste un enjeu majeur :

- le nécessaire maintien des prairies, contribuant au stockage de carbone
- les effluents organiques constituent une alternative aux fertilisants azotés. La coopération céréaliers – éleveurs est un moyen pour y répondre.

Puits de carbone

Haies

Haies entières classées par département

Département	km
Cher	23 733
Eure-et-Loir	5 777
Indre	34 778
Indre-et-Loire	11 332
Loir-et-Cher	7 879
Loiret	10 227
Centre-Val de Loire	93 726
France	1 551 963

Source : rapport CGAAER N°22 114 – La haie, levier de la planification écologique

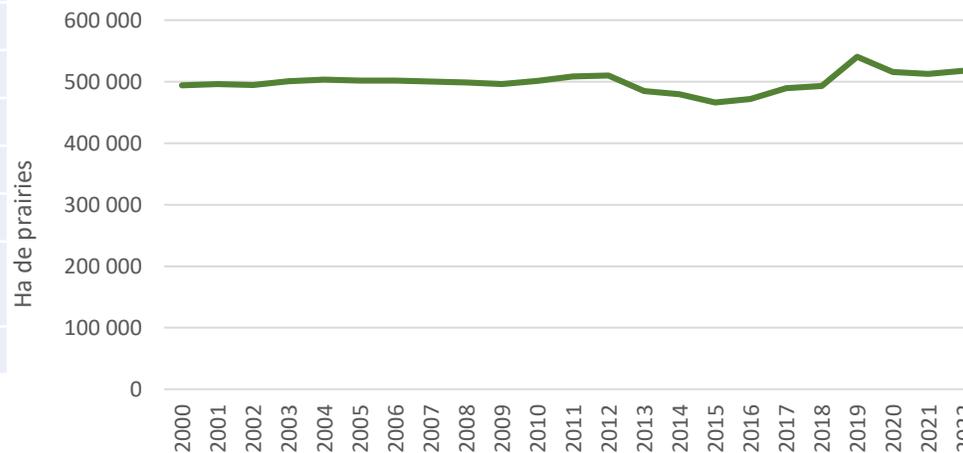
Plantation de 373km de haies subventionnées sur 2020-2021. En 2024, les crédits engagés permettent de prévoir la plantation de 280km de haies.

L'objectif indicatif régional est d'avoir planté 4 200km supplémentaires d'ici 2030, soit 4% des haies actuelles

Le rythme annuel de plantation doit être multiplié par 3 par rapport aux années 2020-2021

Prairies

Evolution régionale des surfaces en prairies



Source Agreste

Les surfaces en prairies se maintiennent depuis les années 2000 à environ 500 000ha

Ce maintien des surfaces en prairies permet :

- ✓ un stockage de carbone dans les sols en moyenne supérieur à celui des terres arables
- ✓ de limiter les quantités d'intrants apportées sur ces parcelles (engrais et produits phytosanitaires)

Pratiques stockantes: (couverts végétaux intermédiaires-CI, faible travail du sol, ...)

Les couverts végétaux intermédiaires contribuent:

- ✓ à la captation des nitrates par le couvert
- ✓ au stockage du carbone dans le sol
- ✓ à la fixation de l'azote atmosphérique quand des légumineuses sont utilisées, progressivement libéré dans le sol après enfouissement ce qui peut diminuer ensuite le recours aux intrants azotés, dont la fabrication est émettrice de GES
- ✓ À la production de biomasse

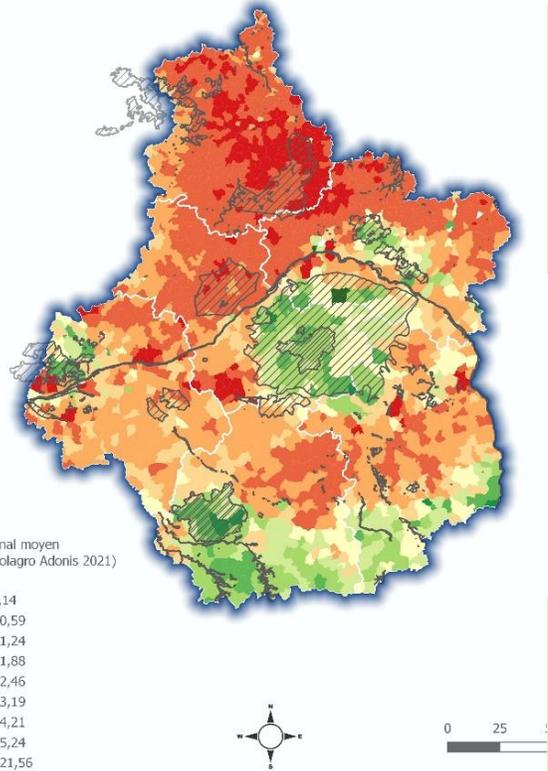
L'objectif national est un doublement du recours aux CI d'ici 2030

L'objectif indicatif régional, dans l'hypothèse où le levier est uniquement atteint via les CI, est d'environ 20 000 ha supplémentaires de CI par an en 2030.

Usage des phytosanitaires, surfaces en agriculture biologique

IFT communal 2021 en région Centre VdL

Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000



Consommation de produits phytosanitaires:

Région fortement consommatrice, avec 6 557 812 kg de substances actives achetées en 2021, dont 1 143 354 kg de substances classées cancérigène, mutagène reprotoxique (CMR)

- 3ème rang des régions de France pour les "CMR"
- 8ème rang des régions de France pour les produits les moins dangereux

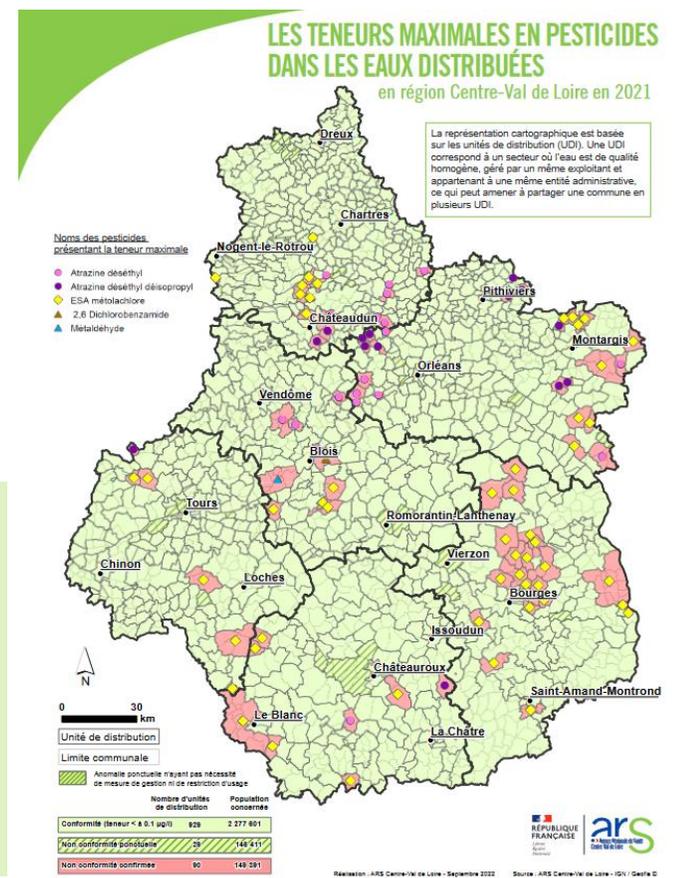
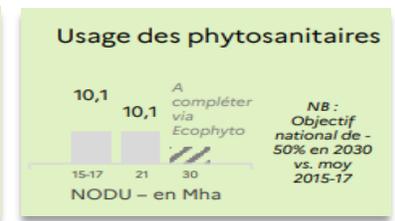
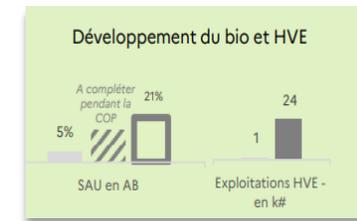
Surface en agriculture biologique :

Faible taux de surfaces engagées en agriculture biologique : 4,9% (moyenne française à 10,4%)

Pesticides et qualité de l'eau :

En Centre-Val de Loire, en 2021 (source ARS):

- 5,7 % de la population, soit 146 411 habitants a été alimentée par de l'eau ayant fait l'objet d'un dépassement ponctuel (de moins de 30 jours) en pesticides
- 5,8 % de la population, soit 149 391 habitants a été alimentée par de l'eau ayant présenté des dépassements récurrents (plus de 30 jours dans l'année) en pesticides

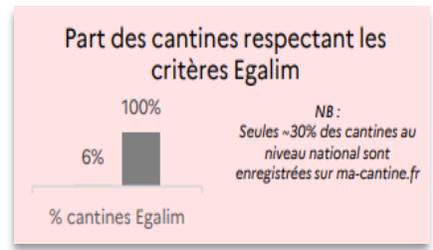


Alimentation : loi Egalim

1560 établissements inscrits sur ma-cantine.fr, soit de l'ordre de 37 % des établissements en région

558 cantines ont publié leurs données et ont commencé un diagnostic (état des lieux et identification des leviers d'action)

Parmi les cantines ayant publié leurs données:



AGRICULTURE-ALIMENTATION

Moyenne régionale sur le total des achats en 2023:

- 22% de produits durables et de qualité (dont produits Bio)
- 9% de produits Bio

10 % indiquent respecter les mesures relatives à l'approvisionnement en produits de qualité et bio :

- ✓ proposer 50 % de produits de qualité (label rouge, appellation d'origine, commerce équitable, fermier...), dont 20 % de produits bio
- ✓ au moins 60% des achats de « viandes et poissons » composés de produits de qualité et durables

34% indiquent respecter les mesures interdisant certaines utilisations du plastique, notamment :

- ✓ interdiction de bouteilles d'eau plate en plastique pour les scolaires,
- ✓ interdiction d'ustensiles à usage unique en plastique,
- ✓ contenant réutilisable ou recyclable pour la vente à emporter

29% indiquent respecter les mesures d'informations aux usagers et convives, notamment :

- ✓ information sur la part des produits issus de PAT dans la composition des repas,
- ✓ origine de la viande de porc, volaille, agneau, mouton + pays d'élevage et d'abattage en cas de viandes porcines, ovines et volaille achetées crues,
- ✓ information sur la qualité alimentaire et nutritionnelle pour certains publics

32% indiquent respecter les obligations en termes de diversification des menus, notamment :

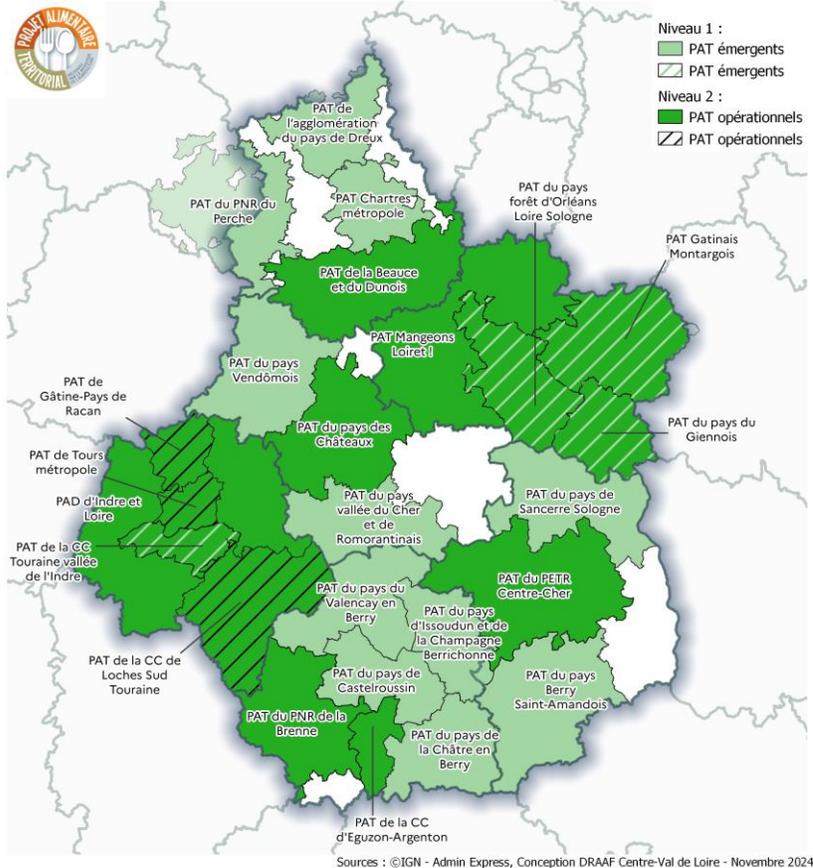
- ✓ Pour les restaurants servant plus de 200 couverts/jour: gestionnaires présentent aux structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification de protéines
- ✓ pour les scolaires, au moins un repas végétarien par semaine,
- ✓ pour les restaurants de l'Etat/établissements publics/entreprises publiques, option végétarienne quotidienne si proposition d'un choix multiple

30% indiquent respecter les mesures visant à lutter contre le gaspillage, notamment :

- ✓ diagnostic et mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Interdiction de rendre impropre à la consommation les denrées alimentaires encore consommables
- ✓ pour les cuisines centrales ou sur place qui préparent + de 3000 repas/jour, proposer une convention de dons à une association habilitée.

Projets alimentaires territoriaux

Projets alimentaires territoriaux



26 PAT labellisés

couvrant 85% du territoire et 95% de la population

Les projets alimentaires territoriaux sont portés par des collectivités, des parcs naturels régionaux ou des chambres d'agriculture pour avancer sur tous les axes menant à une alimentation durable en permettant :

- ✓ de travailler à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'approvisionnement
- ✓ l'appropriation par tous les acteurs d'enjeux partagés et l'adaptation aux spécificités locales
- ✓ l'animation, l'interconnaissance et la coordination des acteurs
- ✓ de travailler sur des thématiques variées, en liant les enjeux et développant des solutions conjointes : restauration collective, santé, agriculture et filières, environnement, précarité alimentaire,....

Parmi les 26 PAT, une majorité de PAT labellisés niveau 1 («en émergence»), avec un objectif de labellisation en niveau 2 (plan d'action établi, gouvernance établie). 10 PAT ont atteint cet objectif.

2 PAT départementaux dans le Loiret et l'Indre et Loire, coportés par les chambres d'agriculture, le Conseil départemental pour le Loiret et l'Etat local pour l'Indre-et-Loire.

Un accompagnement conjoint Etat-Région des structures porteuses de PAT à des fins d'animation et de mise en réseau

BIODIVERSITE

Surface en aire protégée terrestre 1/2

Protection des espèces:

- **17% des espèces de Faune & Flore actuellement éteintes ou menacées d'extinction** au niveau national (source ONB) ;
- **Quelques chiffres régionaux des espèces menacées** (source : ORB – en % des espèces indigènes)



- Protection réglementaire des espèces et de leur cycle de vie : 4% des espèces sont protégées en France

Protection/restauration des habitats en Centre-Val de Loire

- **169 « habitats naturels », dont près d'un sur 3 est menacé**
- Parmi les habitats naturels, 10% sont menacés car très localisés ou dégradés (ex. mares de tourbières), 9% car localisés et subissant une menace grandissante (ex. pelouses pionnières des dalles calcaires), 11% car leur surface et qualité sont en baisse malgré leur étendue en région (ex. prairies inondables de fauche) (source : ORB, 2014)

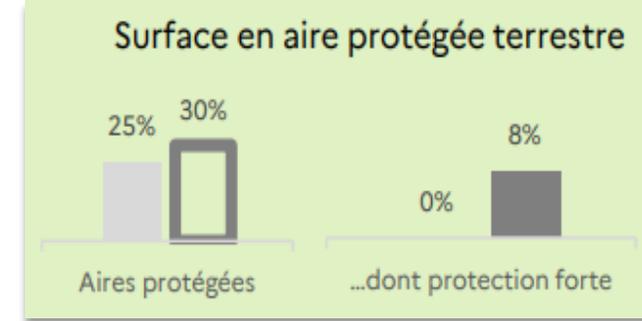
Sauvegarde des espèces directement liée à la préservation de leurs écosystèmes

→ pertinent de conjuguer les statuts d'espèces protégées avec la création d'aires protégées

❖ **25% de la région est protégée grâce aux parcs naturels régionaux et sites Natura 2000**

❖ **0,16% du territoire est sous protection forte (objectif national de 10%)**

Surface en aire protégée terrestre 2/2



- 60 sites identifiés comme étant à forts enjeux biodiversité dans le cadre du plan d'action territorial pour les aires protégées en mai 2021
- **35 nouveaux sites protégés dans le cadre du 1^{er} plan d'action territorial 2022-2024**
- **3 grands types d'espaces protégés sur le territoire :**
 - Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR),
 - Réserves biologiques,
 - Arrêtés de protection : de biotope (APB), d'habitats naturels (APHN) du patrimoine géologique (APPG)

- 2024 : préparation du nouveau plan d'action triennal pour contribuer à l'objectif national des 10% d'aires sous protection forte d'ici 2030
- **Objectif : augmenter le niveau de protection de certaines aires existantes ou les étendre**

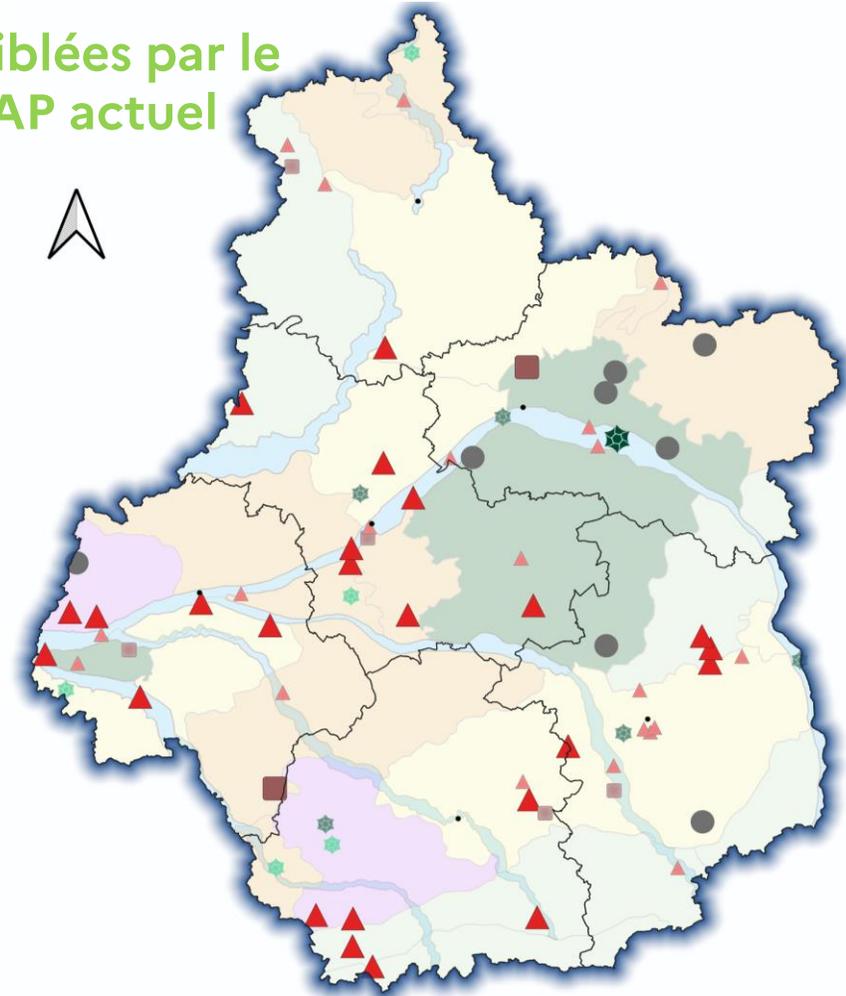
Carte des zones ciblées par le plan d'action SAP actuel

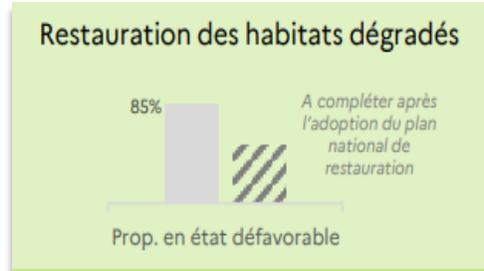
Protections existantes au 01/10/2023

- RNN
- RNR
- ▲ APB
- RB

Nouvelles protections prévues dans le ca

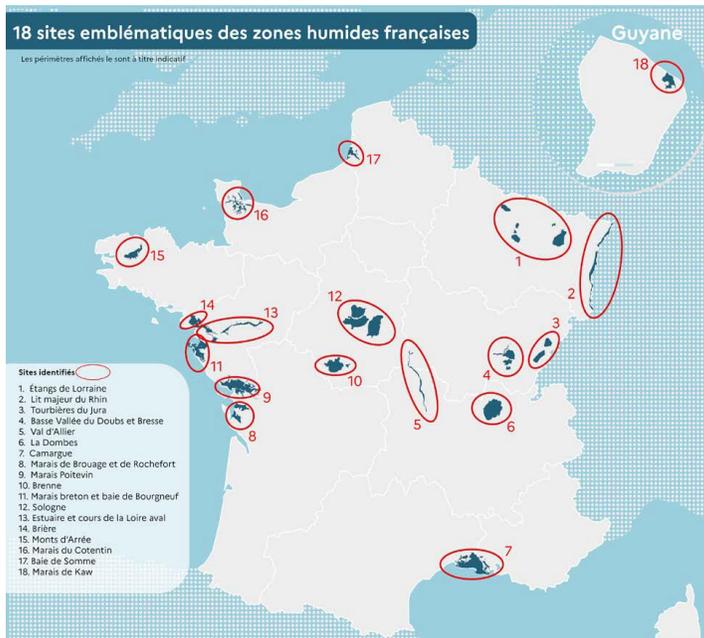
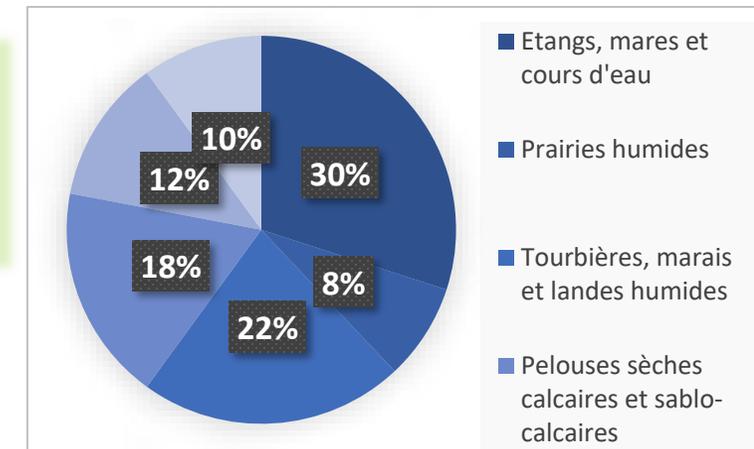
- RNN
- RNR
- ▲ APB
- RB
- Cas par cas





Zones humides

- **Zones humides** : Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (article L. 211-1 du code de l'environnement)
- **Des fonctions de stockage et de filtre naturel de l'eau, et une richesse biologique exceptionnelle**



Parmi les 30% des milieux qui sont menacés, 60% d'entre eux sont des zones humides (Source : ORB)

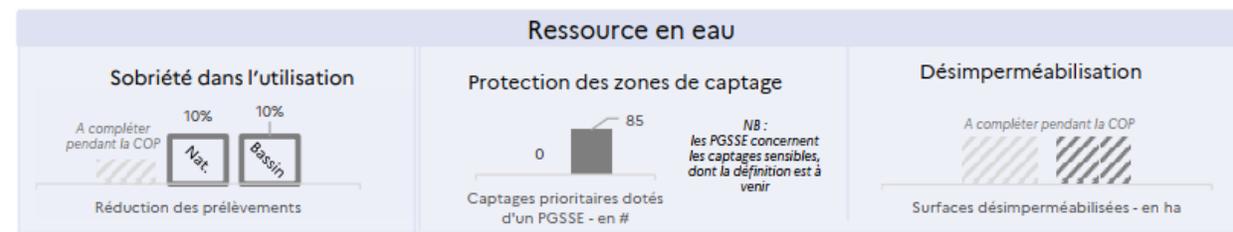
- **Des causes multiples:** urbanisation, intensification des pratiques culturales, extraction de matériaux, espèces exotiques envahissantes
- **Des difficultés:** une connaissance lacunaire (un territoire régional inégalement couvert par des inventaires), et des maitrises d'ouvrages à faire émerger

Une **priorité** affirmée dans :

- **le plan national milieux humides (PNMH)** (améliorer la connaissance, augmenter leur part sous protection forte, freiner leur dégradation et restaurer celles qui montrent un état dégradé)
- **le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** (Identifier les zones humides présentes dans les secteurs d'aménagements définis dans les documents d'urbanisme)

3 des 18 zones humides emblématiques Françaises (identifiées dans le PNMH) sont situées entièrement ou partiellement en Centre-Val de Loire 53

RESSOURCE EN EAU



Contexte hydrographique et prélèvements

Région située sur 2 grands bassins versants :

- ❖ bassin de la Seine (20 %)
- ❖ bassin de la Loire (80 % de la surface de la région)
→ en plus des précipitations, apports importants du bassin amont



Milieux aquatiques d'une grande richesse écologique :

- ❖ grandes vallées alluviales de la Loire (plus long fleuve de France, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco), du Cher, de l'Indre, de la Vienne, de la Creuse, du Loir, de l'Eure
- ❖ zones humides de la Brenne et de la Sologne (plus grand site Natura 2000 de France)

Située sur la partie méridionale du Bassin de Paris, **région riche en réservoirs aquifères**
 → complexe des calcaires de Beauce, avec presque 10 000 km² est la réserve d'eau potable la plus étendue d'Europe

Seul l'extrême sud de la région est constitué de terrains imperméables ou peu aquifères (bordure nord des plateaux de la Marche et Pays du Boischaux)

➤ **1ère source de prélèvement** d'eau dans la région: refroidissement des 4 centrales nucléaires mais majeure partie des volumes prélevés restituée – à une température plus élevée – dans la Loire, le reste étant évaporé

➤ En tenant compte de la restitution au milieu naturel, l'irrigation est **le 1er poste de consommation d'eau** dans la région, devant la production électrique et l'alimentation en eau potable (AEP)

➤ Une vision annualisée du bilan masque la répartition saisonnière des consommations : irrigation concentrée l'été - production d'électricité concentrée l'hiver
 → prélèvements n'ont pas les mêmes impacts sur les milieux selon les périodes de hautes/basses eaux

Répartition des **prélèvements** en moyenne Répartition des **consommations** en moyenne

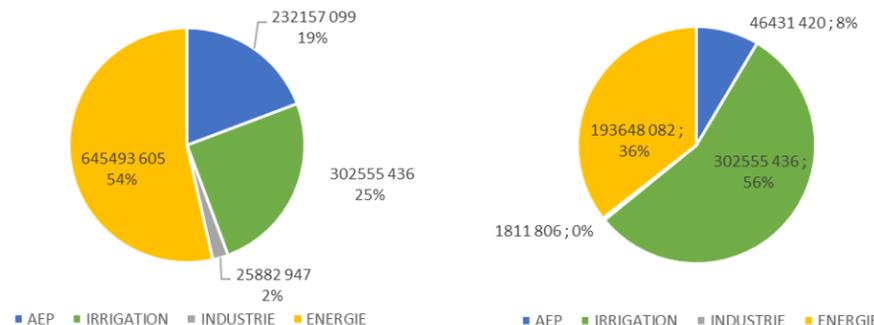


Figure 4 : Prélèvements et consommations de l'eau (superficielles et souterraines) en région Centre-Val de Loire (d'après les données de la Banque Nationale de Prélèvements des Eaux, moyenne 2012-2021)

Etat des masses d'eau

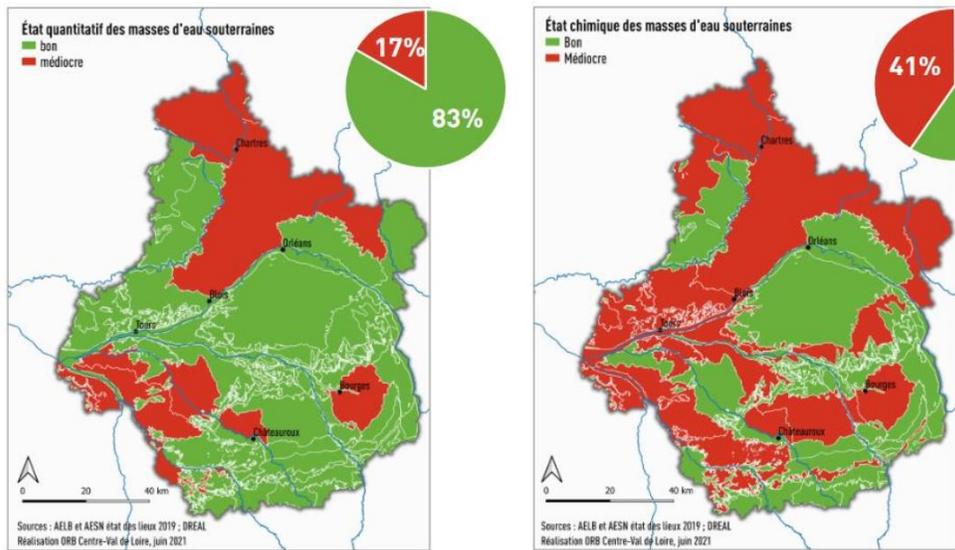


Figure 2 : Cartographies d'état des masses d'eau souterraines (ARB Centre-Val de Loire)

Etat des masses d'eau souterraines

- 17 % des masses d'eau souterraines sont en état quantitatif médiocre (contre 11 % à l'échelle nationale)
- 41 % des masses d'eau souterraines sont en état chimique médiocre (contre 29 % à l'échelle nationale) principalement en raison de la présence de nitrates et de pesticides

Flore Parmi les espèces en situation préoccupante, 37 % sont situées en milieux aquatiques et humides

Diminution du débit des cours d'eau de 10 à 40 % en 2070*

Baisse de la recharge des nappes souterraines de 25 à 30 % à l'horizon 2070*

Source: DREAL 2019, Explore 2070

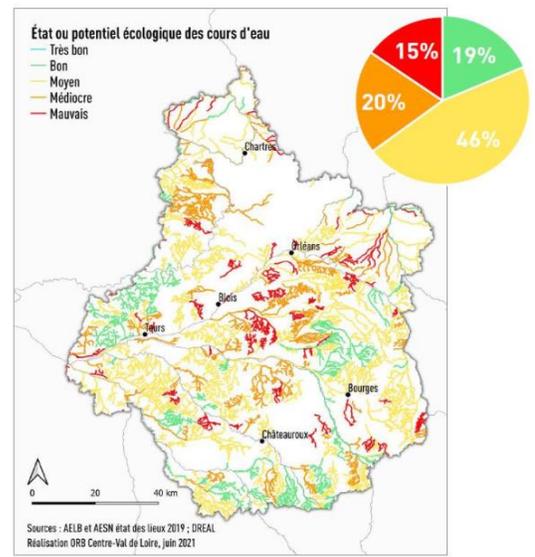
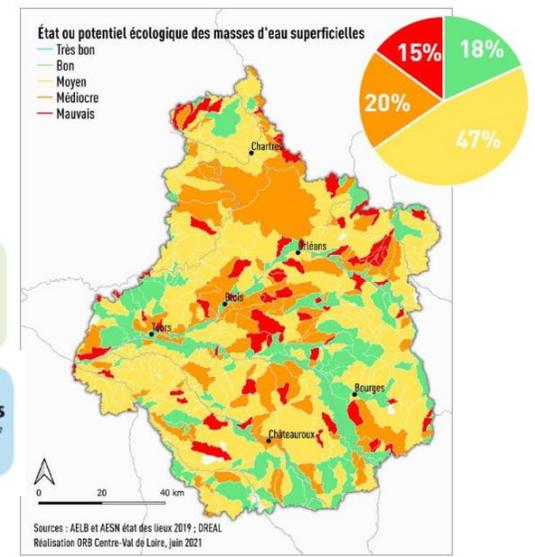


Figure 1 : Cartographie d'état écologique des masses d'eau superficielle et des cours d'eau (ARB Centre-Val de Loire)

Etat des masses d'eau superficielles

- 82% des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique (56% au niveau national)
- majoritairement dégradées à cause d'une qualité biologique insuffisante et/ou à cause des pollutions diffuses qui entraînent des proliférations algales et perturbent la vie biologique (ARB)

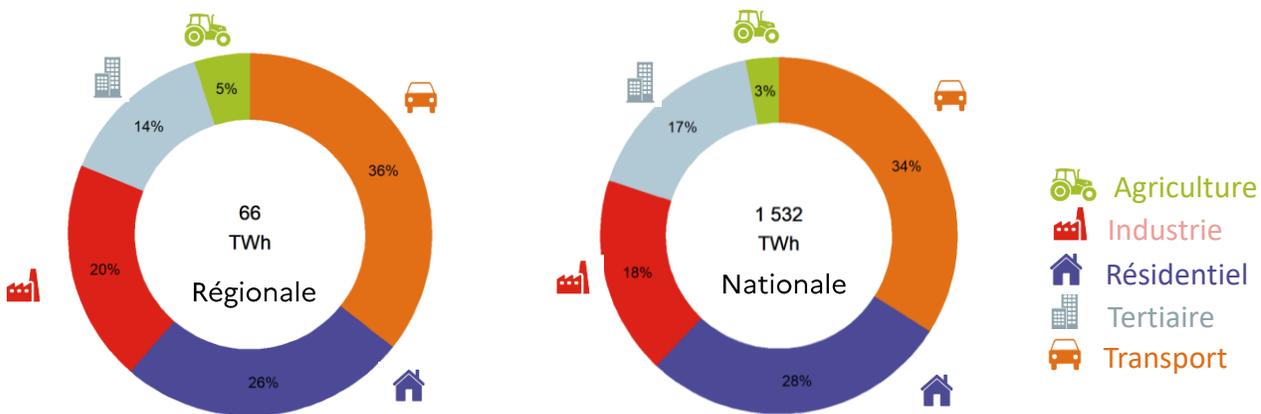
Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) visent les objectifs suivants :

- 61 % de bon état (quantitatif et qualitatif) des eaux superficielles d'ici 2027 sur le bassin Loire-Bretagne (contre 24 % actuellement)
- 52 % de bon état (quantitatif et qualitatif) des eaux superficielles d'ici 2027 sur le bassin Seine-Normandie (contre 32 % actuellement)

ENERGIE

Consommation régionale d'énergie

Consommation d'énergie finale en 2022

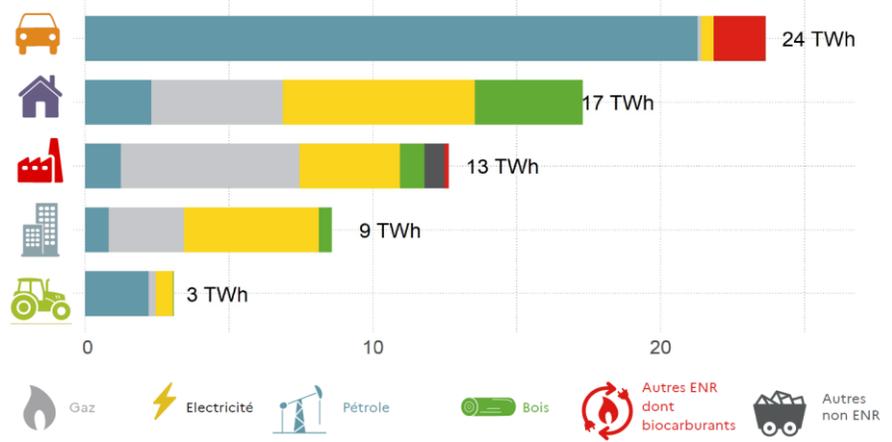


Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **énergie** : **objectifs indicatifs régionaux**, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Biogaz	5 500
Elec. EnR	4 800
Réseaux de chaleur	3 700

- Consommation régionale de 66 TWh, soit 4,3% de la consommation nationale (cohérent avec la part de la population régionale dans la population française ~4%)
- Répartition entre secteurs équivalente à celle au niveau national
- **42 % de la consommation couverts par des produits pétroliers**, utilisés principalement par le secteur du transport
- **Production EnR couvre 15%** de la consommation régionale en énergie finale

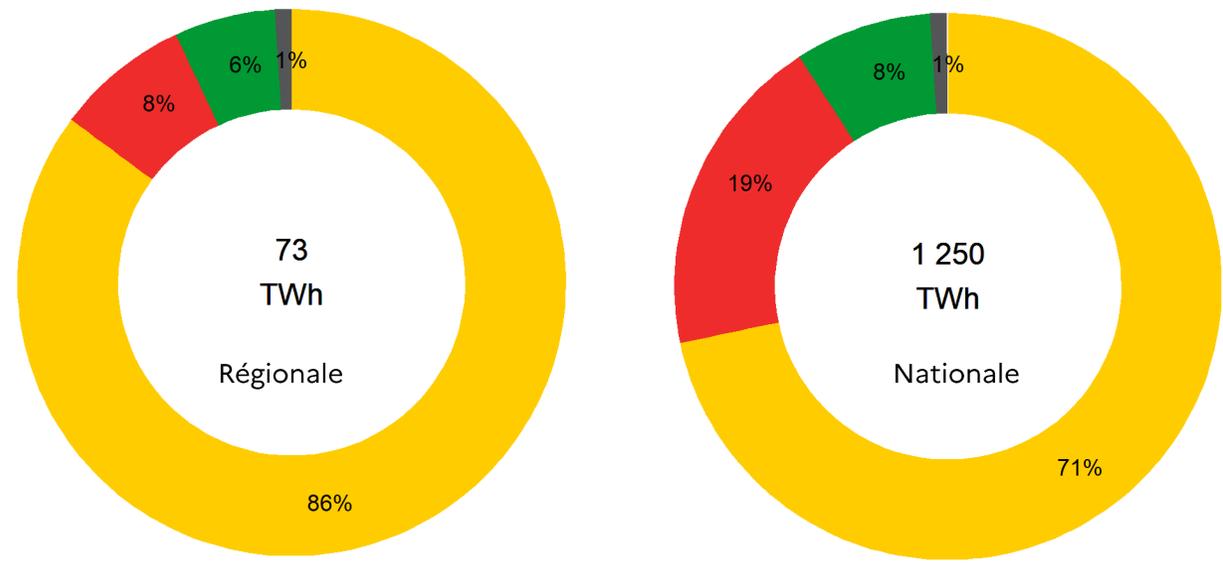
Consommation d'énergie finale part secteur et par type en 2022



Source: Tableau de bord OREGES, Lig'air – données 2022
 Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire, SCATEL/MMCD, juin 2024

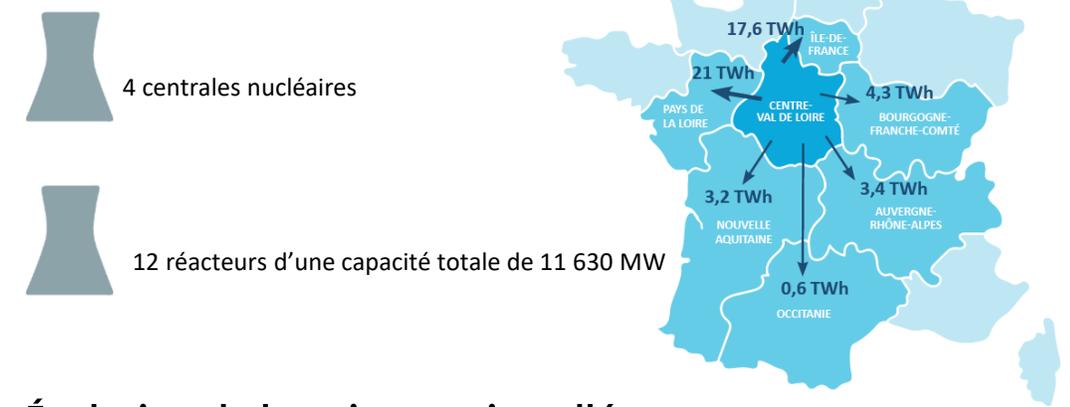
Production régionale d'énergie

Production d'énergie en 2022

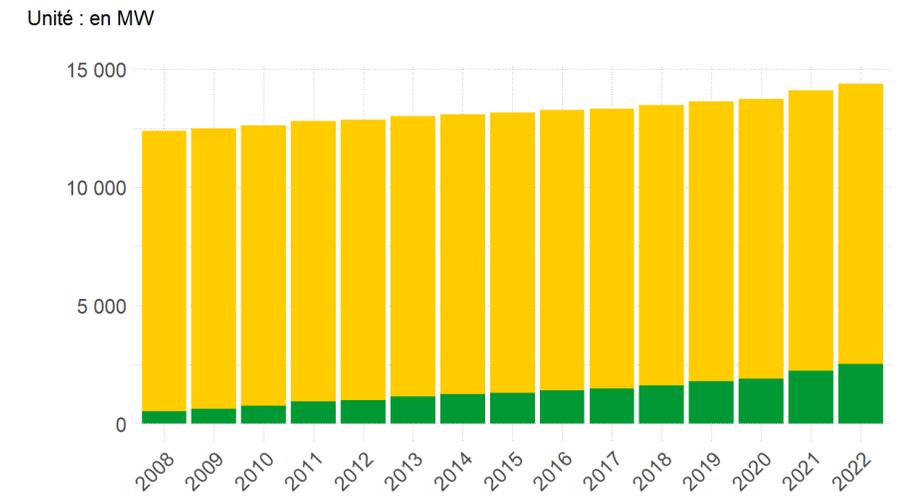


- Production nucléaire
- Production thermique EnR
- Production énergies fossiles (pétrole et gaz)
- Production électrique EnR

Carte des échanges en 2022



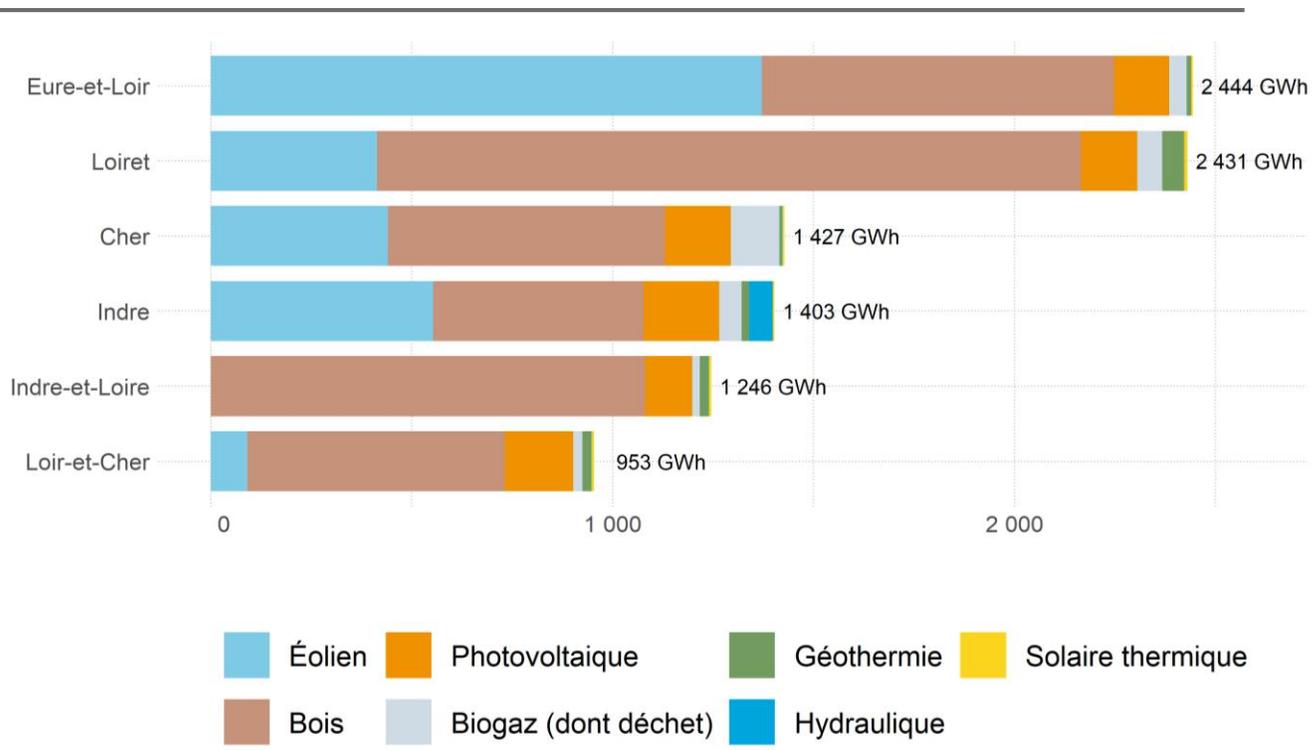
Évolution de la puissance installée



- Puissance électrique EnR
- Puissance électrique non EnR

Source : Tableau de bord OREGES, Lig'Air - données 2022
 Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire-SCATEL-MMCD, Aout 2024

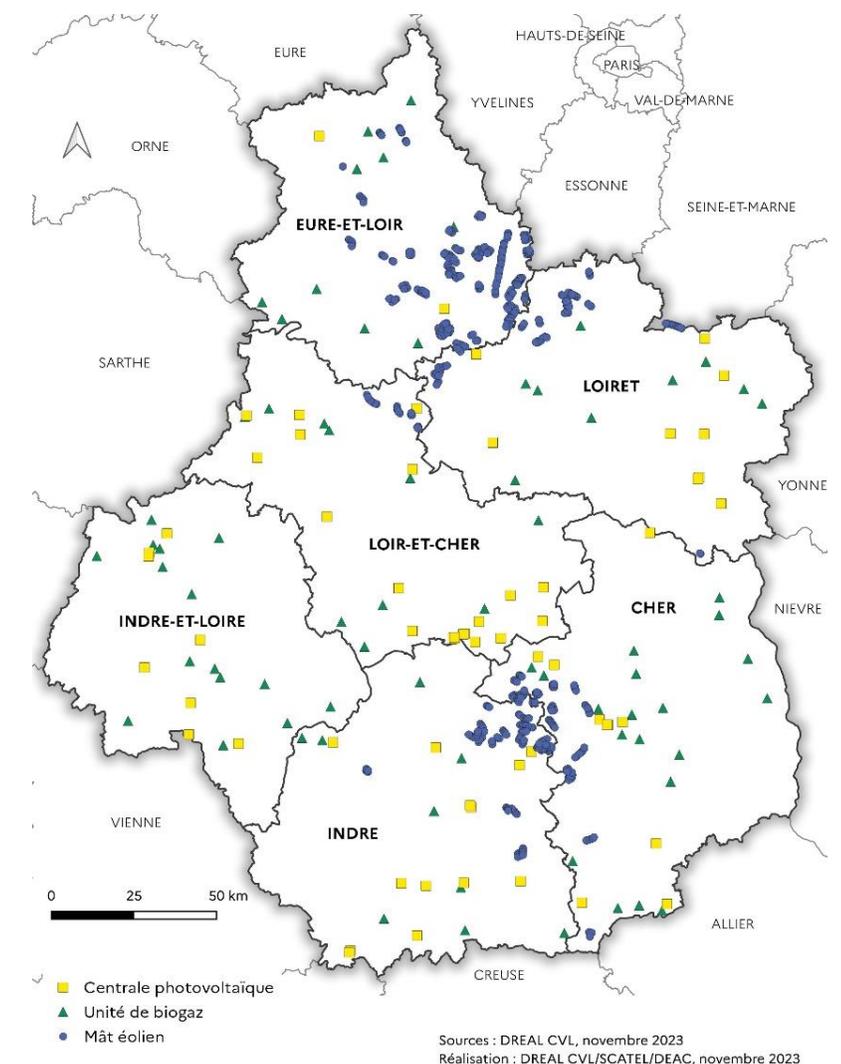
Production régionale d'énergie renouvelable (1/2)



Source : Lig'Air - ODACE
Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire-SCATEL-MMCD, Aout 2024

- Une production EnR régionale **dominée par le bois et l'éolien**
- Avec de fortes spécificités territoriales

Installations des trois principales filières d'EnR en région

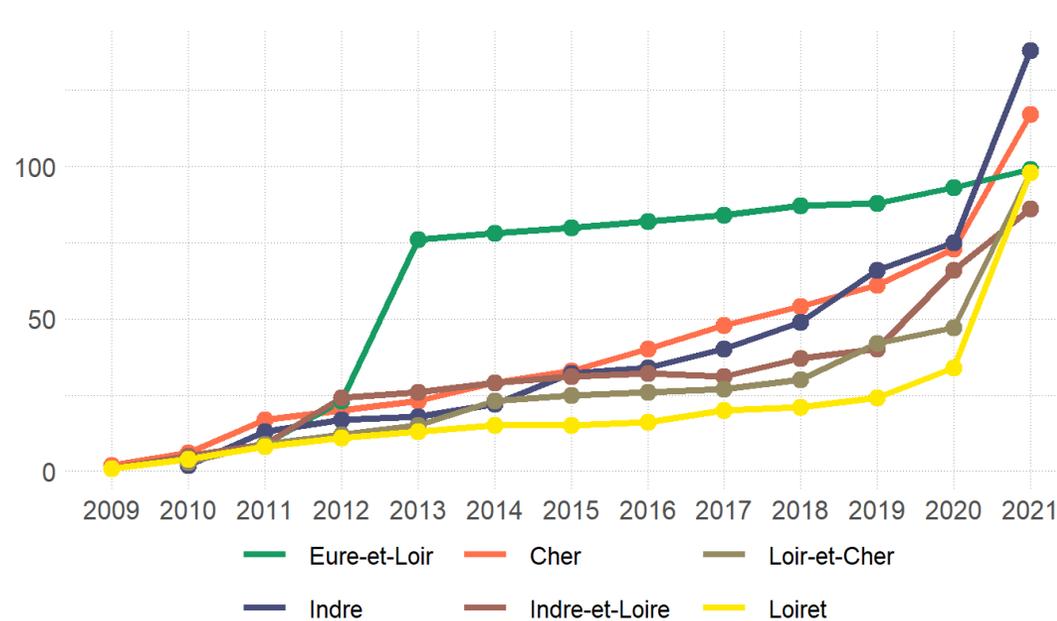


Sources : DREAL CVL, novembre 2023
Réalisation : DREAL CVL/SCATEL/DEAC, novembre 2023

Production régionale d'énergie renouvelable (2/2)

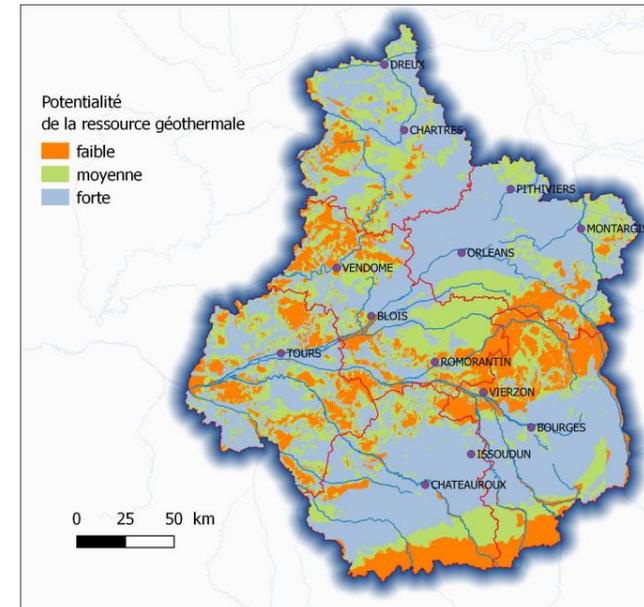
Evolution de la puissance solaire régionale par département

Unité : MW

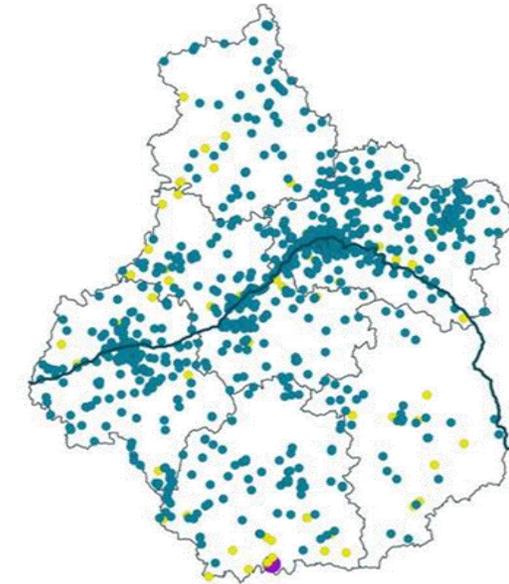


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2018 3.3 (nov2021)
 Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire-SCATEL-MMCD, décembre 2023

Potentiel géothermie sur nappe



Installations géothermiques



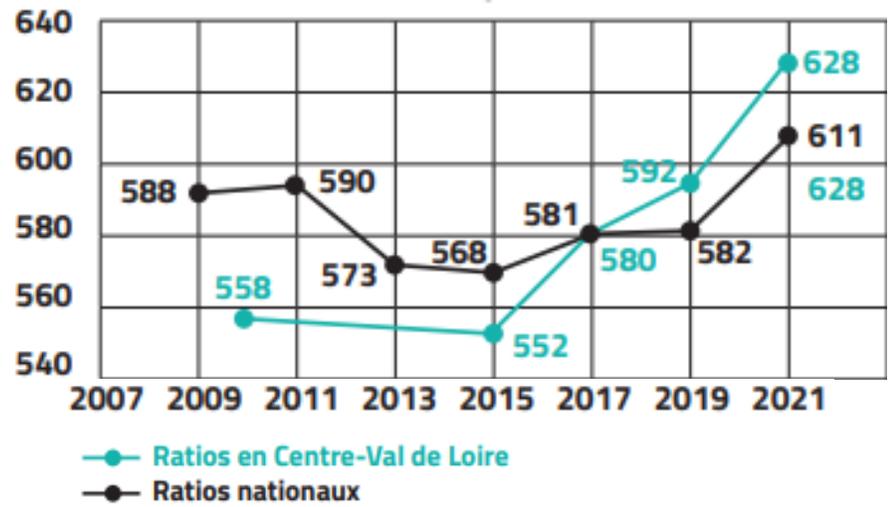
● géothermie sur nappe
 ● géothermie sur sondes / corbeilles

- **Croissance soutenue de la production EnR** - notamment solaire – ces dernières années en Centre-Val de Loire
- **Fort potentiel de développement des EnR** dans les années à venir, notamment en géothermie (chauffage et refroidissement)

DÉCHETS

Collecte des déchets

Évolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



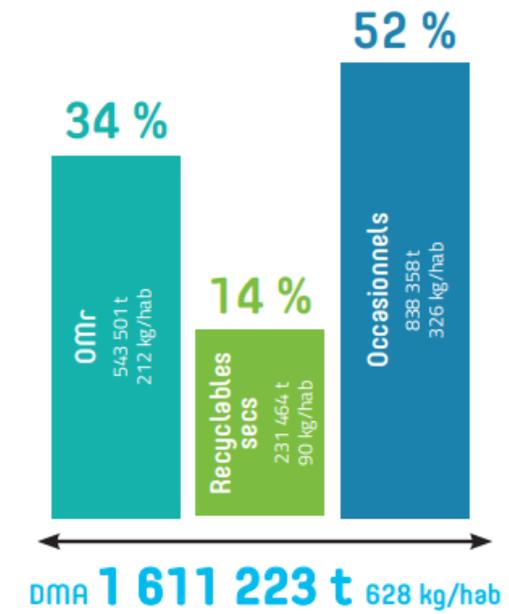
Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

- **1,6 millions de tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits en région Centre-Val de Loire en 2021, soit **628 kg par habitant**
- Ratio légèrement supérieur à la moyenne nationale et en **forte augmentation depuis 2015 : +13,8%**
- Collecte composée à 52% de déchets occasionnels (dont 97% collectés en déchetterie), à 34% d'ordures ménagères résiduelles et à 14% de déchets recyclables

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **déchets** : **objectifs indicatifs régionaux**, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

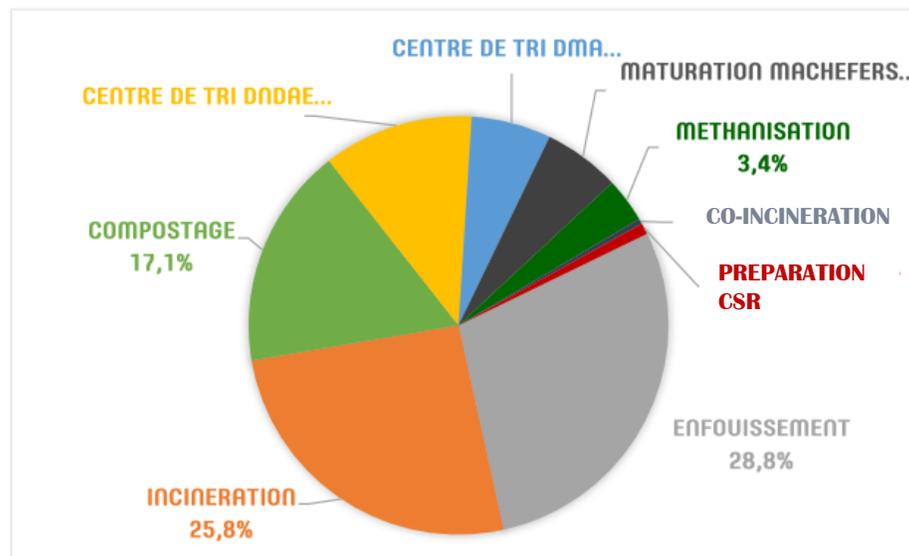


Ventilation des tonnages régionaux de DMA par type en 2021

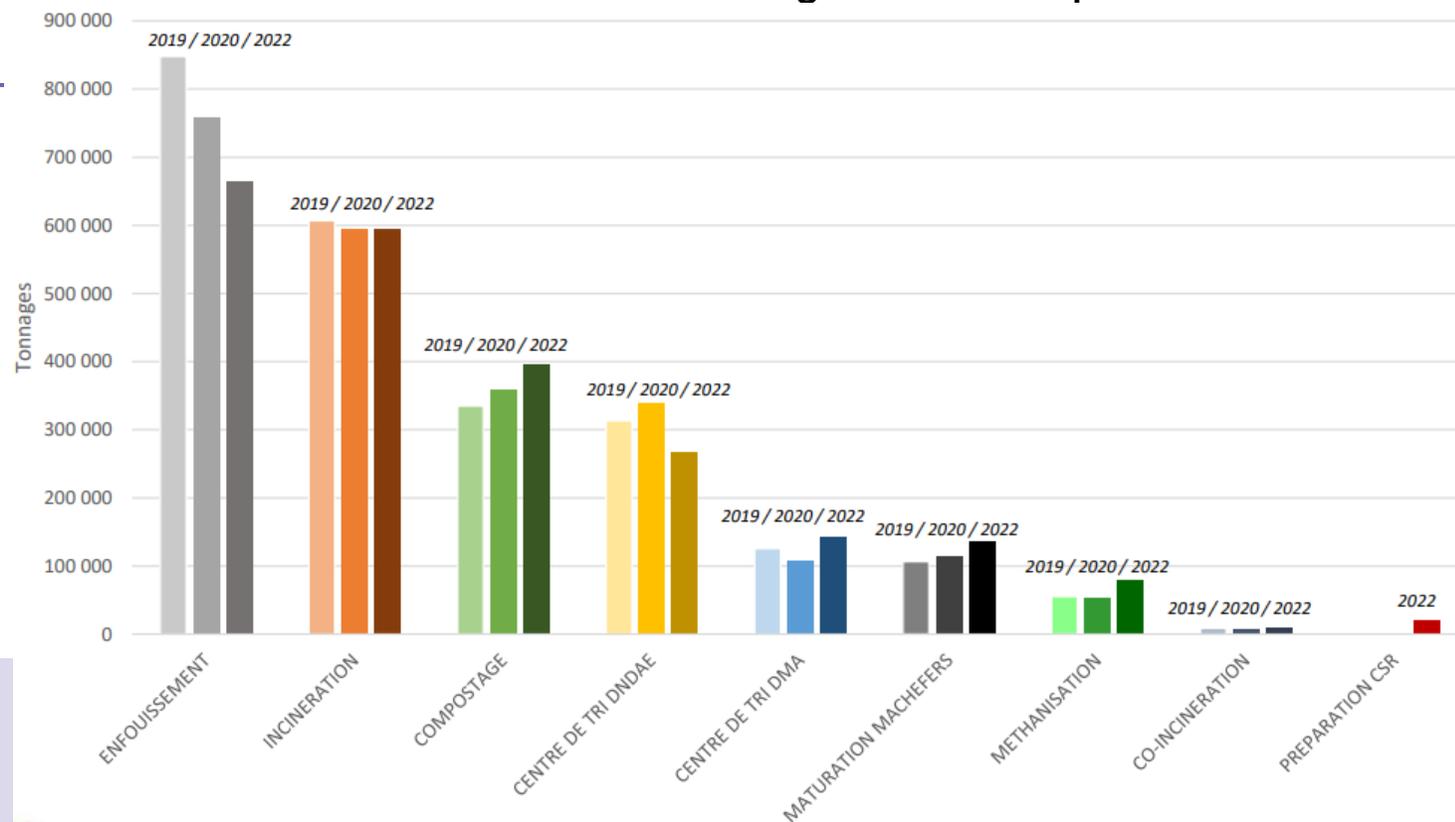


Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

Traitement des déchets



Evolution des tonnages entrants depuis 2019



Répartition des tonnages entrants en 2022 par typologie

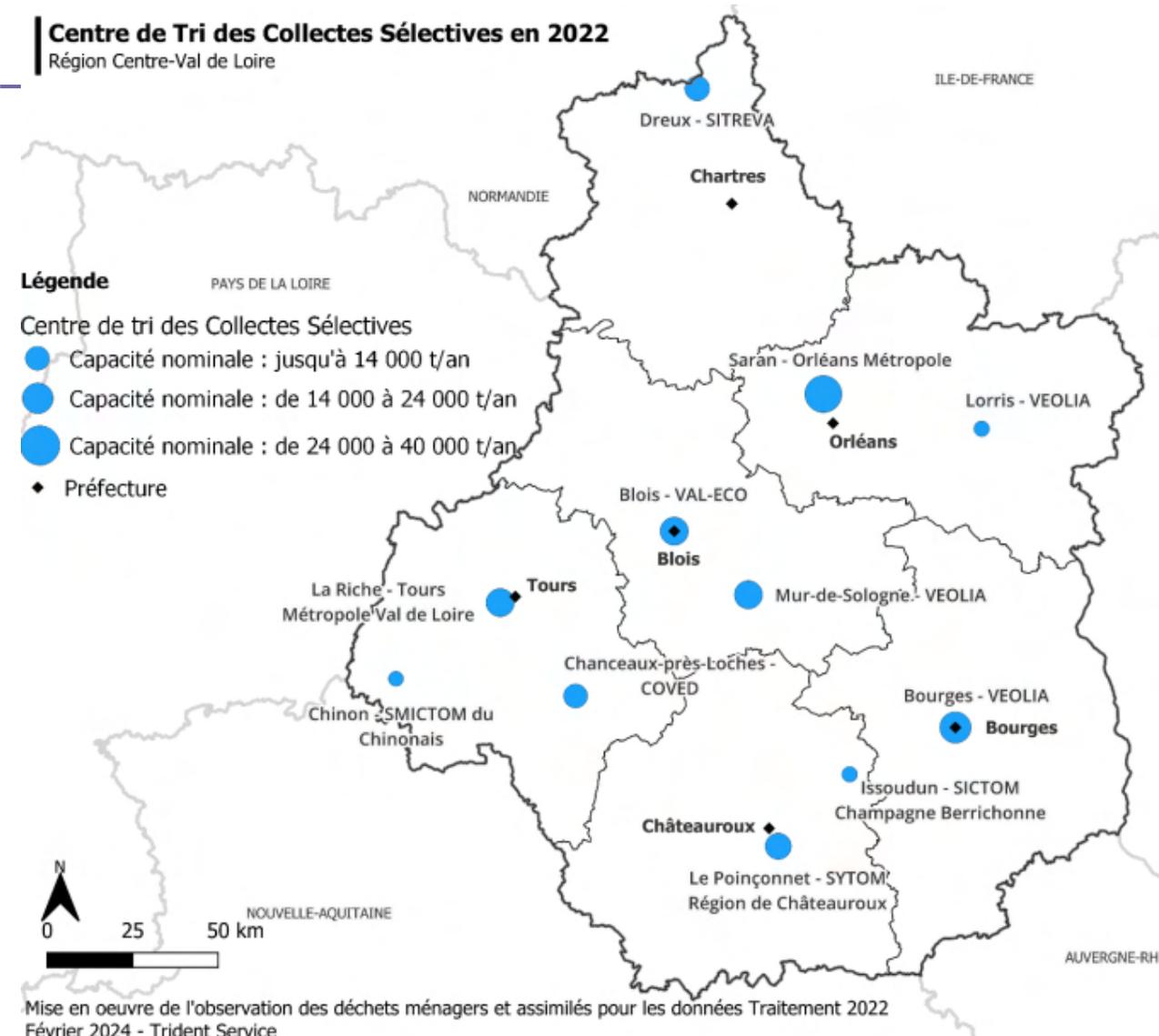
- L'enfouissement reste le traitement **majoritaire** mais est en **nette diminution** (-12% en 2 ans)
- L'incinération reste stable et concerne environ un quart des tonnages entrants
- On observe en deux ans une progression du traitement par **compostage** (+10%), en **centre de tri DMA** (+31%), par **co-incinération** (+27%) et par **méthanisation** (+47%)
- En 2022, on constate une **valorisation matière de 24,5%** des déchets, une **valorisation organique de 20,5%** des déchets et une incinération avec **valorisation énergétique de 21,9%** de déchets



Valorisation par tri sélectif

Centre de Tri des Collectes Sélectives en 2022

Région Centre-Val de Loire

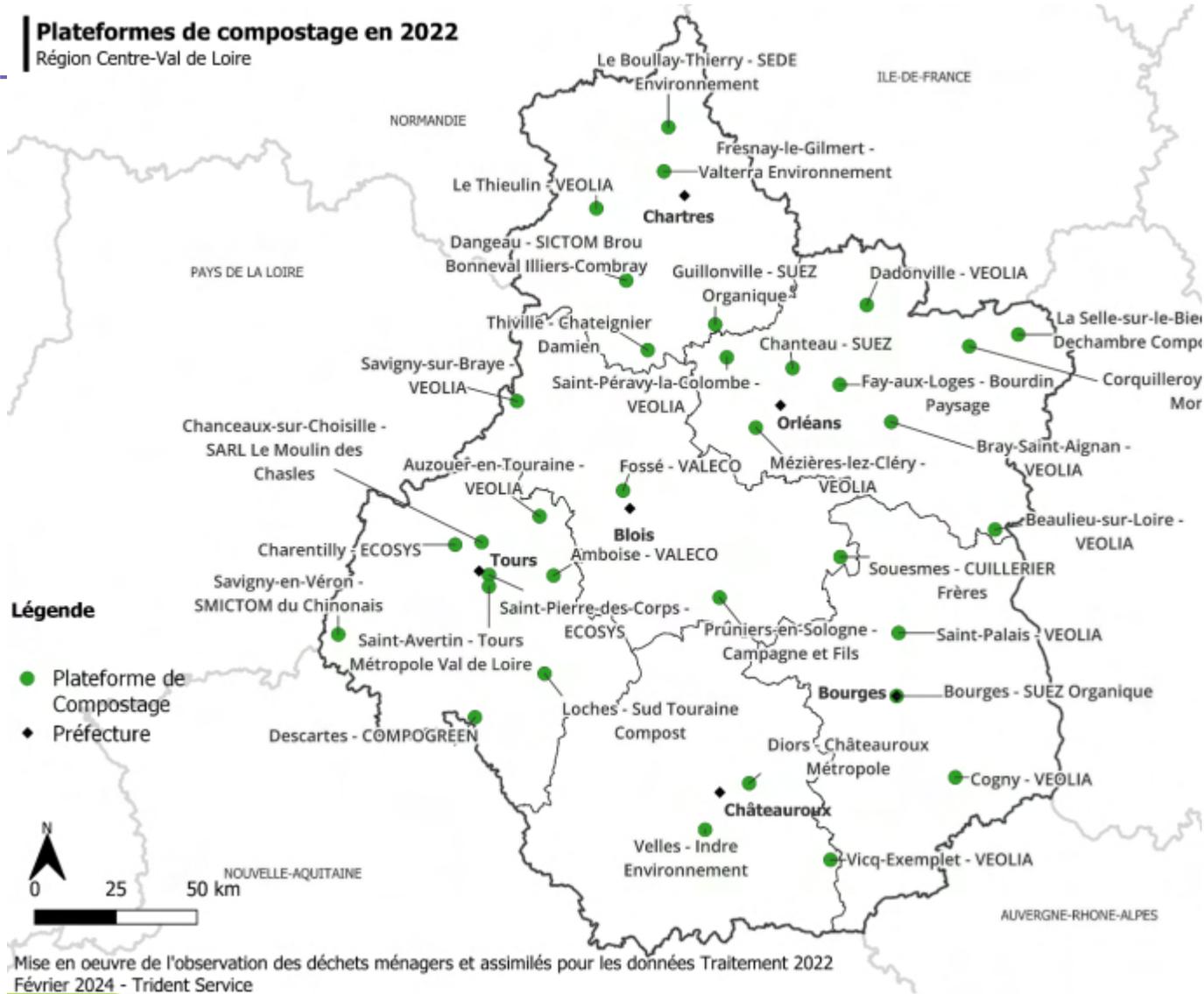


- **11 centres de tri des DMA** en région, ainsi que 15 centres de tri des DNDAE (déchets non dangereux d'activités économiques)
- 141.000 tonnes collectées en centres de tri DMA en 2022, soit en hausse de 31,4% par rapport à 2020
- **Un taux de refus de tri en nette hausse pour les DMA**, passé de 25% en 2019 à 31,5% en 2022
- Les refus de tri sont majoritairement enfouis (56%) ou incinérés avec valorisation énergétique (29%)

Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

Valorisation par compostage et méthanisation

Plateformes de compostage en 2022 Région Centre-Val de Loire



Compostage :

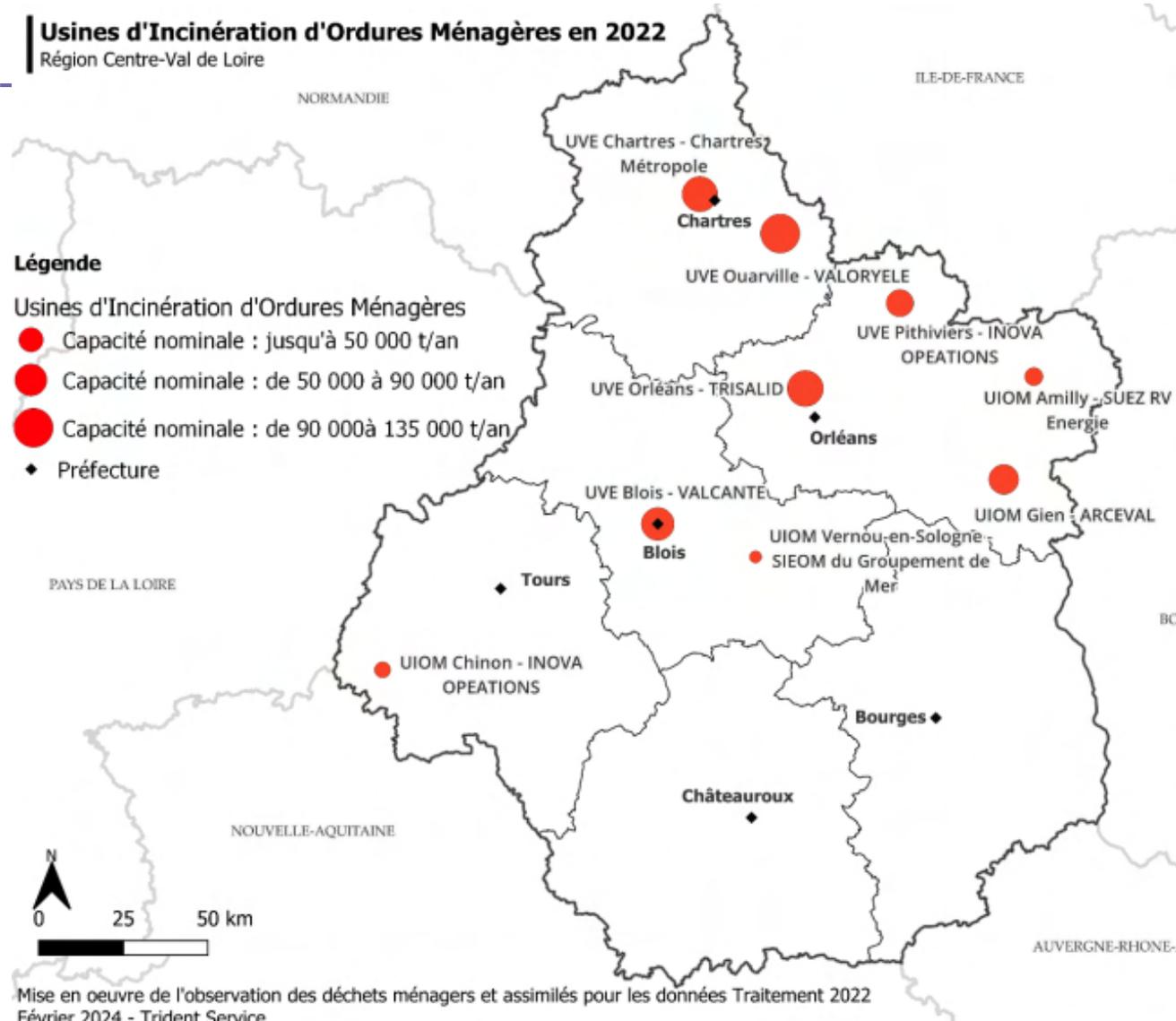
- **34 plateformes de compostage** en région
- 395.100 tonnes de biodéchets traités par compostage en 2022, soit **+10% en deux ans**
- Principaux flux : déchets verts (60,3%) et boues de STEP (31,1%)

Méthanisation :

- **5 unités de méthanisation** en région
- 79.600 tonnes de biodéchets traités par méthanisation en 2022, en **hausse de 47% en deux ans**
- Principaux flux : déchets agroalimentaires (49,2%) et biodéchets (31,4%)
- 51,4 GWh de biométhane injecté en réseau de distribution, soit **+82,6% en deux ans**
- 72.340 tonnes de digestat valorisé en épandage

Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

Valorisation par incinération et enfouissement



Incinération :

- **9 usines d'incinération** en région (mais aucune dans le Cher et l'Indre)
- 595.600 tonnes de déchets traités par incinération en 2022
- Toutes les usines sont équipées pour effectuer une valorisation énergétique des déchets incinérés, mais seules 5 installations atteignent des performances énergétiques suffisantes pour être considérées comme UVE (unité de valorisation énergétique)
- Les 9 usines d'incinération ont réalisé en 2022 une valorisation électrique de 264 GWh (+5,1% en deux ans) et une valorisation thermique de 260 GWh (+19,4%)

Enfouissement :

- **12 ISDND** (installations de stockage de déchets non dangereux) en région
- 665.000 tonnes de déchets traités en 2022, **soit -12% en deux ans**
- En 2022 : valorisation électrique de 47 GWh (+52%), valorisation thermique de 40 GWh (-22%), biométhane injecté en réseau de distribution 46 GWh (+411%)

Réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

Méthodologie du questionnaire

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux de la planification écologique, un questionnaire d'enquête à l'attention des collectivités locales a été élaboré par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique.

Le questionnaire comportait une liste d'environ 150 actions susceptibles d'être portées par la collectivité, en lien avec les 39 leviers de la planification écologique, regroupés dans ce document par thématique

➤ Chaque levier est décliné en différents types d'actions (normatif, intervention sur de l'actif propre, accompagnement, incitation financière...).

➤ Pour chaque action, deux questions avec des réponses prédéfinies étaient posées:

- ❑ « Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? » (Je ne sais pas / Pas du tout / Un peu / Beaucoup)
- ❑ « Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? » (Je ne sais pas ou non pertinent / Plutôt non / Partiellement non / Partiellement oui / Plutôt oui)

Actions					Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)		
Famille	Thème	Levier	Type d'action	Action	Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ?	Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?	Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Actif propre	Electrification des flottes détenues par la collectivité	★ Beaucoup	● Partiellement oui	Programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte en cours de mise en œuvre
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Infrastructure	Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie	★ Beaucoup	● Partiellement oui	SDIRVE adopté / action inscrite au CRST 2022-2028
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU	☆ Un peu	● Partiellement oui	Normes fixées dans le code de la construction déjà très ar
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,...	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Accompagnement	Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Incitation financière	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques / Bus et cars décarbonés	Norme	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	☆ Pas du tout	● Je ne sais pas ou non pertinent	
Mieux se déplacer	Transport	Bus et cars décarbonés	Actif propre	Electrification des flottes de bus et de cars	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Remplacement intégral de la flotte de bus par bus électri hybrides, et utilisation de biocarburant
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Actif propre	Développement de nouvelles offres de transport	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Amélioration des performances du réseau de bus structur étude de création de nouvelles lignes de bus en site prop Mise en oeuvre de services de transport à la demande, nc dans les zones peu denses
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Infrastructure	Aménagement des quartiers pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun	★ Beaucoup	● Partiellement oui	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Incitation financière	Tarifcation du transport en commun	☆ Un peu	● Plutôt oui	
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo	★ Beaucoup	● Partiellement oui	Déploiement du plan vélo : réalisation de la liaison struct sud avec phase travaux en 2025
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de services de location ou de prêt de vélos	★ Beaucoup	● Plutôt oui	mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de lo vélos électrique longue durée via Vélo TAO
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Mise en place d'animations / évènements sur la pratique (préciser)

➤ Des expressions libres étaient possibles pour donner des éléments concernant les projets « réalisés, en cours, contractualisés ou planifiés » par la collectivité.

Méthodologie de traitement des réponses

Les retours aux questions avec réponses prédéfinies ont été traduits numériquement pour permettre le calcul de moyennes (note de pertinence et note de mise en œuvre) à l'échelle des départements et des intercommunalités (rural, urbain ou intermédiaire¹).

- Pour les moyennes effectuées au niveau de chaque levier, toutes les actions qui s'y rattachent ont la même pondération
- Lorsqu'une collectivité n'a pas complété les champs avec réponses prédéfinies, la réponse de la collectivité est dite par défaut :
 - pour la pertinence : « je ne sais pas »
 - pour la mise en œuvre : « je ne sais pas ou non pertinent »

Chaque levier est détaillé sur deux pages :

La 1^{ère} page comporte deux graphiques (cf. page suivante)

- A noter pour les réponses « je ne sais pas / non pertinent » :
 - sur la matrice pertinence/mise en œuvre, ces réponses ne sont pas prises en compte pour réaliser le nuage de points
 - sur les histogrammes concernant le niveau de mise en œuvre de chaque action, ces cas de figure sont visibles au travers des pourcentages inscrits en rouge (% de répondants n'ayant pas répondu sur cette action ou ayant répondu « je ne sais pas ou non pertinent »)

La 2nde page comporte deux zones de texte :

- Dans les encadrés sur fond gris, quelques éléments succincts pour faciliter la lecture des graphes sont proposés pour chaque levier
- Dans les encadrés sur fond coloré, certaines actions ou projets des collectivités ont été relevés pour illustrer chaque levier

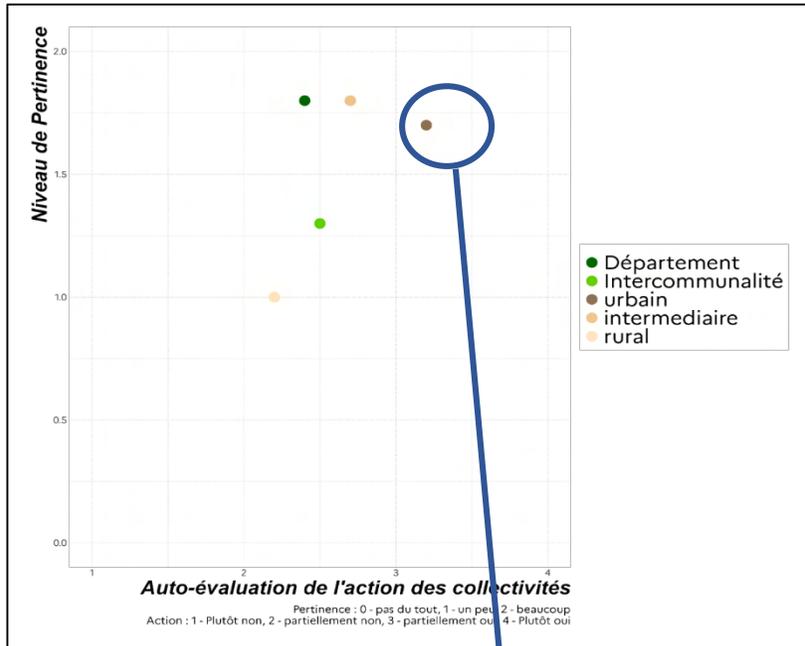
Les données présentées ci-après sont ainsi basées sur la perception des collectivités répondantes quant à la pertinence des leviers et des actions proposées, et du niveau de mise en œuvre de ces dernières.

Les exemples d'actions présentés sont un relevé non-exhaustif de la remontée des collectivités, uniquement à titre d'illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie de lecture des graphiques

Représentation pour chaque levier de la dispersion des réponses moyennes par types de collectivités selon les axes « Pertinence » et « Degré d'action ».



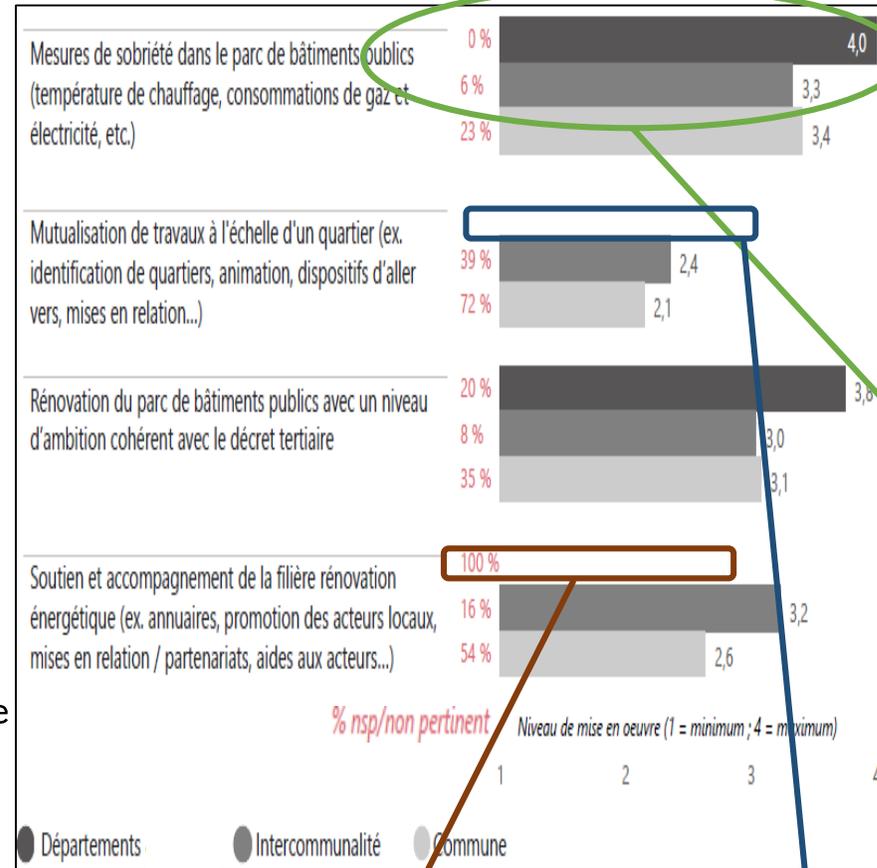
Exemple : Le point « urbain » se situe à 1,7 en pertinence (proche de « beaucoup ») et 3,1 en niveau de mise en œuvre (proche de « partiellement oui »).

Se lit : Globalement, les EPCI urbains ont jugé les actions relevant du levier « Agriculture biologique et HVE » très pertinentes (1,7/2) et évaluent leur mise en œuvre actuelle à un niveau plutôt élevé (3,1/4)

Zoom sur la conversion quantitatif / qualitatif :

Pertinence : 0 - pas du tout, 1 - un peu, 2 - beaucoup
Action : 1 - Plutôt non, 2 - partiellement non, 3 - partiellement oui, 4 - Plutôt oui

Représentation des moyennes en termes de perception de mise en œuvre, action par action au sein d'un levier, pour chaque échelon de collectivités.



Le pourcentage en rouge indique la part de collectivités ayant répondu « Je ne sais pas ou non pertinent ».
Le chiffre à droite de l'histogramme indique la moyenne du degré de mise en œuvre par type de collectivité.

Se lit :
« Parmi les répondants, 0% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Le degré de mise en œuvre moyen de l'action est très élevé (4/4) »
« Parmi les répondants, 6% des EPCI ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Pour les 94% restants, le degré de mise en œuvre moyen de l'action est élevé (3,3/4) »

Se lit :
Le SGPE n'a pas identifié cette action à l'échelle des Départements.

Se lit :
« Parmi les répondants, 100% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". »

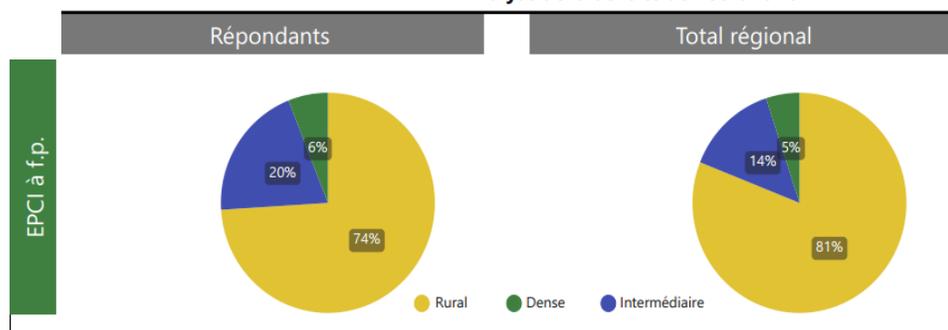
Collectivités répondantes

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	1	100 %
Départements	5	83 %
Intercommunalités	54	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	50	63 %
.. dont communautés de communes	43	61 %
.. dont communautés d'agglomérations	5	71 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	2	100 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	4	N/A
Communes	95	5 %
Total	155	N/A

155 collectivités ont répondu entre février et mai 2024 :

- ✓ Conseil Régional
- ✓ 5 Conseils départementaux
- ✓ 63% des établissements publics de coopération intercommunale –EPCI (communautés de communes, communautés d’agglomérations et métropoles)
- ✓ 4 pôles d’équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ 95 communes, soit 5% des communes.

Analyse de la densité de l'échantillon



Le nombre d’EPCI répondants pour chacune des typologies¹ INSEE « rural/intermédiaire/urbain » est globalement proportionnel au nombre de collectivités dans ces typologies (légère sur-représentation des collectivités « intermédiaires »).

Note : la mobilisation des communes et des PETR était facultative et laissée au choix des préfetures de département.

Les estimations du niveau de mise en œuvre par action par les communes ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les graphiques. En revanche elles ne sont pas commentées, le taux de réponse (5%) ne permettant pas leur représentativité.

Les réponses des PETR apparaissent dans les moyennes « intercommunalités », mais pas dans les moyennes relatives aux EPCI urbains/intermédiaires/ruraux.

Certains exemples de projets de territoire portés par des communes ou des PETR ont été relevés à titre d’illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l’INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie | Les collectivités ont été appelées à se positionner sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Restauration collective

Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

MOBILITE DES PERSONNES

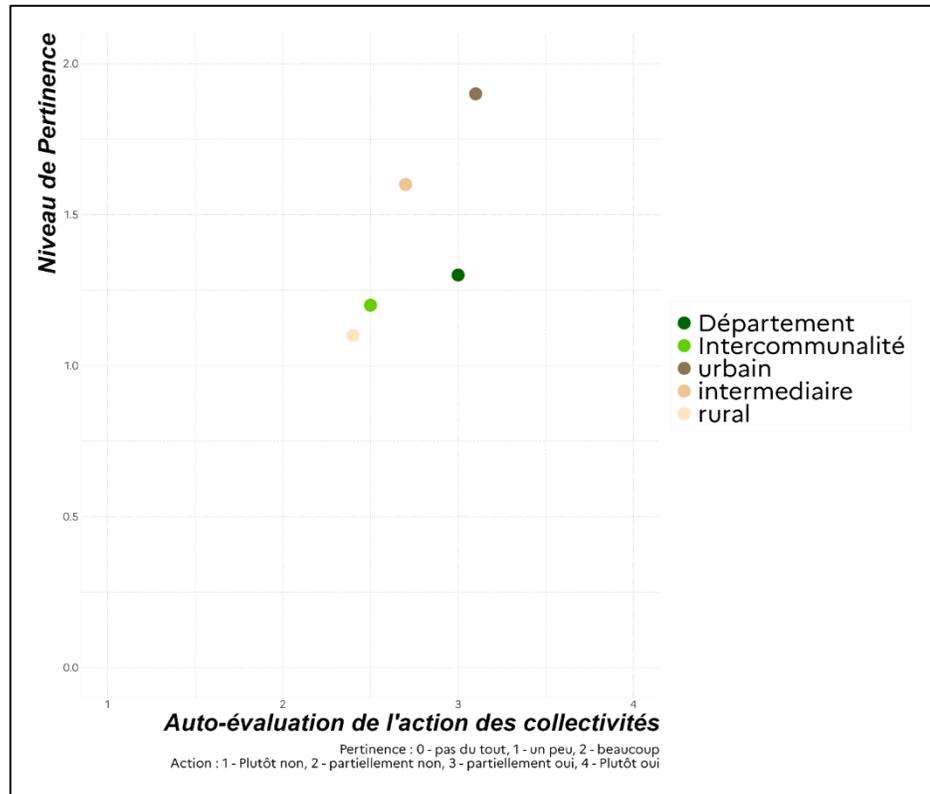
- réduction du besoin de déplacement
- vélo
- transport en commun
- covoiturage
- véhicules électriques
- efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés
- bus et cars décarbonés

Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la mobilité des personnes

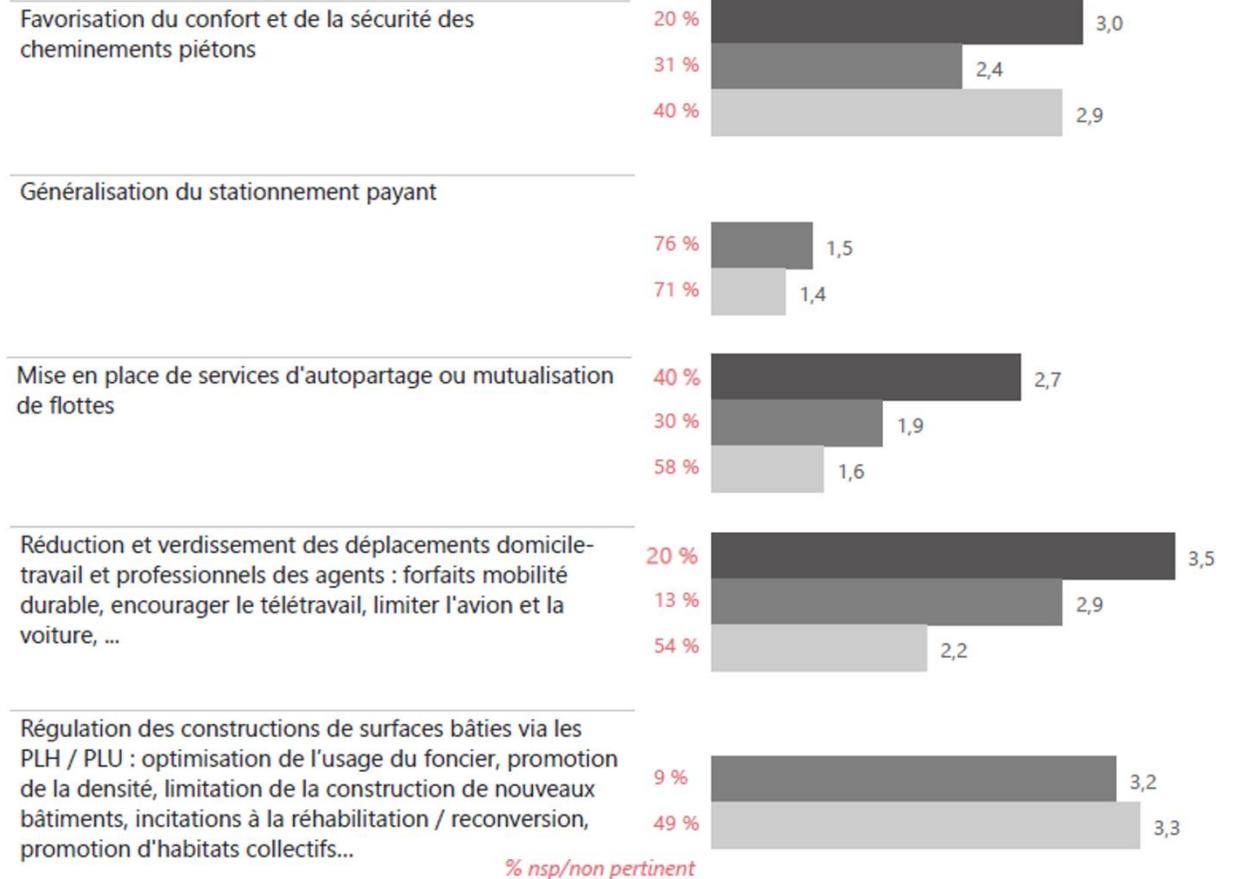
- ❖ **Leviers relatifs à la réduction des déplacements, au vélo, aux transports en commun et au covoiturage estimés pertinents voire très pertinents**
- ❖ Estimation de pertinence homogène pour tous les types d'EPCI pour le covoiturage, pertinence estimée supérieure par les EPCI urbains pour réduction des déplacements, vélo et transports en commun
- ❖ **Pertinence estimée moyenne pour le développement du parc de véhicules électriques et globalement plus faible pour les bus et cars décarbonés**
- ❖ Les collectivités estiment globalement plutôt mettre en œuvre les actions visant à **verdir les trajets domicile travail des agents** (covoiturage en interne, forfait mobilité-durable...) et **l'électrification du parc de la collectivité**
- ❖ Les actions de **communication** en faveur du covoiturage, de l'usage du vélo et des transports en commun sont estimées partiellement mises en œuvre. La communication sur la mobilité électrique semble plus faible
- ❖ En termes **d'infrastructures**, favoriser les cheminements piétons, les infrastructures liées au covoiturage et la recharge en voirie pour les véhicules électriques est estimé très partiellement mis en œuvre. Les infrastructures pour favoriser les transports en commun et l'usage du vélo sont estimées un peu plus mises en œuvre
- ❖ Peu de collectivités mentionnent **soutenir les filières** covoiturage ou vente/réparation pour le vélo
- ❖ Très peu de collectivités mentionnent octroyer des **aides complémentaires** pour l'acquisition de vélos ou pour l'achat de véhicules électriques
- ❖ Environ 50% des EPCI ayant répondu au questionnaire se sont positionnés sur les actions relatives aux **bus et cars décarbonés et aux carburants décarbonés**, estimant dans l'ensemble très peu mettre en œuvre la mesure

Levier: Réduction des déplacements

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Réduction des déplacements

Perception du levier par les collectivités

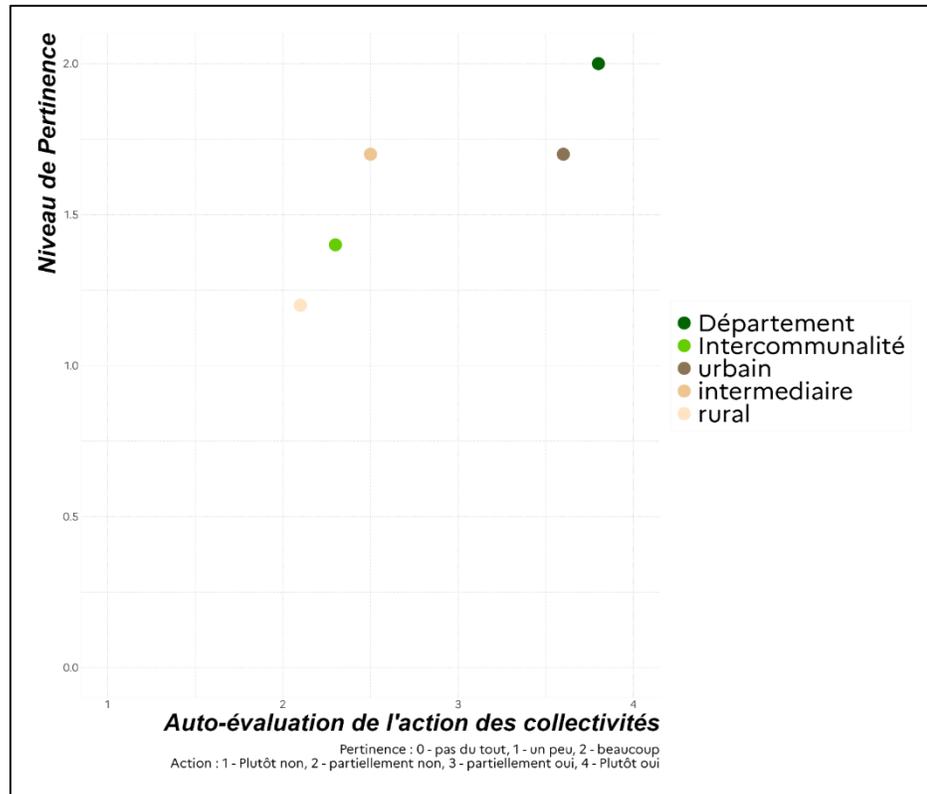
- ❑ Levier jugé **plutôt pertinent**, particulièrement par les EPCI intermédiaires et surtout urbains
- ❑ Les actions proposées sont **partiellement mises en œuvre**, légèrement plus par les EPCI urbains et les Départements
- ❑ 70% des EPCI ayant répondu au questionnaire se sont positionnés sur la **favorisation du cheminement piéton** et la mise en place de **services d'autopartage**, estimant une mise en œuvre très partielle
- ❑ Les Départements, sur ces actions, ont estimé une action mise en œuvre également partiellement (mise en œuvre légèrement supérieure que les EPCI)
- ❑ Les EPCI ont peu répondu, et semblent pas ou très peu mettre en place un **stationnement payant généralisé**
- ❑ Sur la **réduction et le verdissement des trajets domicile –travail des agents de la collectivité**, les Départements et les EPCI estiment mettre en place des mesures, au moins partiellement

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Développement des espaces de marche, fléchage et sécurisation. Démantèlement d'une ancienne voie ferrée pour la mise en place d'une voie verte » (Quiers-sur-Bezone 45)
- ✓ « Prêt et partage des véhicules communaux avec les associations » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « 5 véhicules d'autopartage en cours de mise en place, partenariat avec Getaround » (Châteauroux 36)
- ✓ « Expérimentation du service d'autopartage Rémi+, 6 véhicules déployés en 2023 dans des communautés de communes » (Conseil régional)
- ✓ « Mise en place du télétravail et du forfait mobilité durable. Prêt de vélo-test pour le trajet domicile-travail et achats d'équipements pour faciliter les visioconférences » (CC Touraine-Est Vallées 37)
- ✓ « Installation de garages à vélo pour les agents » (CC Sologne des Rivières 41)

Levier: Vélo

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Aide à l'achat de vélos



Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo



Mise en place de services de location ou de prêt de vélos



Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo



Soutien et accompagnement à la filière vente et réparation de vélos



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Vélo

Perception du levier par les collectivités

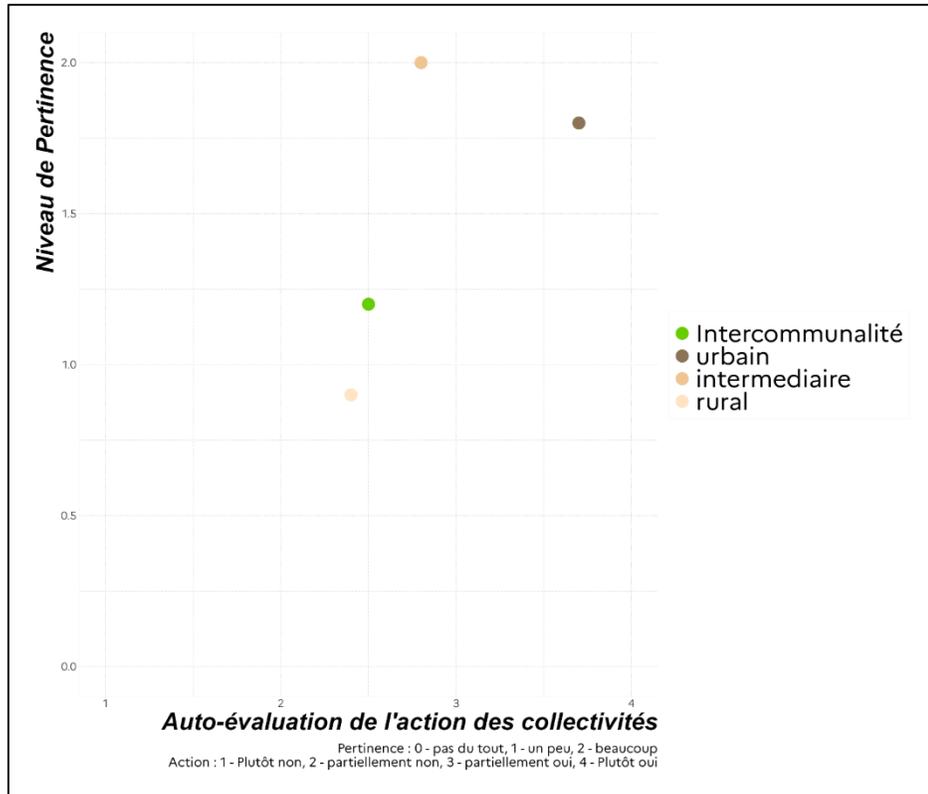
- ❑ Levier jugé **pertinent, en particulier par les territoires les plus denses et les Départements**
- ❑ Une **mise en œuvre en moyenne estimée faible par les EPCI ruraux et assez élevés par les EPCI urbains**
- ❑ Une seule mesure était proposée aux Départements, qu'ils ont estimé bien mettre en œuvre, à savoir le **développement d'infrastructures cyclables** dans le cadre du schéma directeur vélo
- ❑ Cette dernière mesure, ainsi que la **communication autour du vélo**, sont estimées partiellement mises en œuvre par les EPCI
- ❑ Le **soutien à la filière vente/réparation, les aides à l'achat de vélo, la mise en place de services de location ou prêts de vélo** sont en moyenne estimés très peu mis en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Accueil d'une association de réparation de vélos dans la future maison de la mobilité à partir de septembre 2024 » (CC Chinon Vienne et Loire 37)
- ✓ « Achat de la voie ferrée pour réaliser une voie verte » (CC Brenne Val de Creuse 36)
- ✓ « Mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de location de vélos électrique longue durée via Vélo TAO » (Orléans Métropole 45)
- ✓ « Location possible de 8 VAE dans les offices de tourisme » (CC Entre Beauce et Perche 28)
- ✓ « Mise en œuvre d'actions " Savoir rouler à vélo" et projet d'actions « Remise en selle« » (CC Val de Cher Controis 41)
- ✓ « Deux aides à l'achat de vélos : Achat de VAE en milieu rural (CC non AOM) & Achat de trottinettes ou vélo-pliants pour les abonnés au réseau Rémi » (Conseil régional)
- ✓ « Au quotidien : Promotion de la campagne de subvention de la Région » (Sury-près-Léré 18)
- ✓ « Organisation de bourses aux vélos depuis 2022 » (Amilly 45)

Levier: Transports en commun

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Aménagement des quartiers de gare pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)



Développement de nouvelles offres de transport



Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun



Tarification du transport en commun



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en œuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Transports en commun

Perception du levier par les collectivités

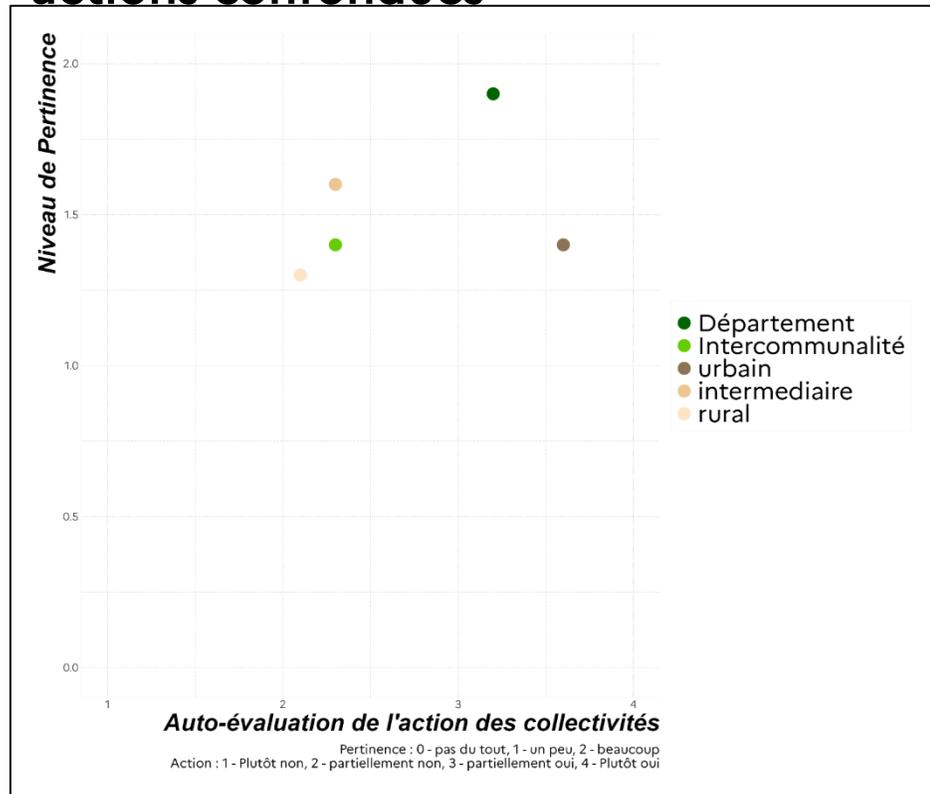
- ❑ Levier jugé **assez peu pertinent par les EPCI ruraux**, et **très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains**
- ❑ Les EPCI urbains estiment plutôt mettre en œuvre les actions proposées
- ❑ L'ensemble des actions proposées sont globalement évaluées comme partiellement mise en œuvre : **favoriser l'intermodalité et améliorer les services voyageurs, communication sur les transports en commun, développement d'offres alternatives de transport et agir sur la tarification.**
- ❑ A noter cependant que sur cette dernière proposition, moins d'EPCI ont souhaité se positionner (moins de 50% des EPCI répondants)

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

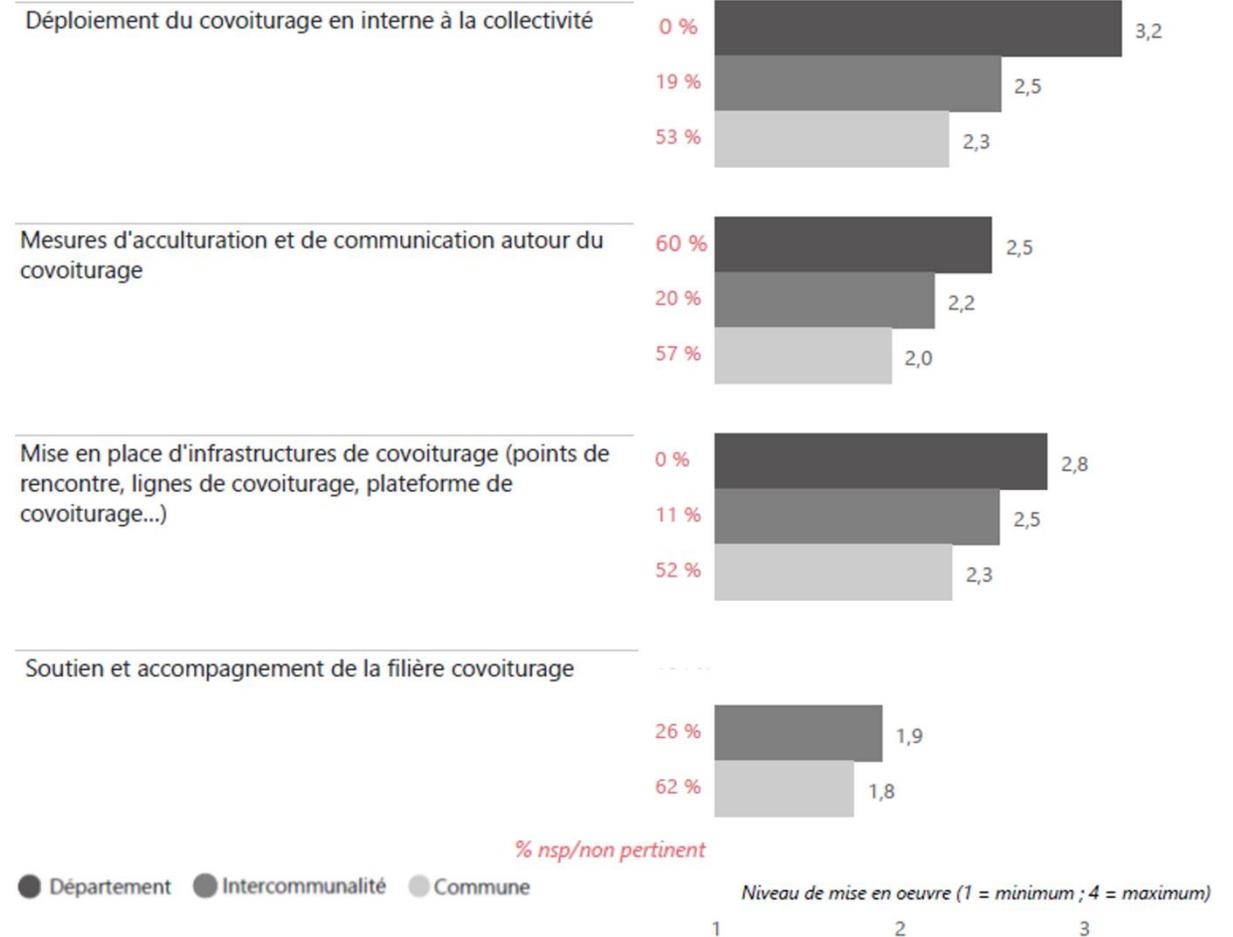
- ✓ « Aménagement d'un parking et installation de bornes de recharge à la gare » (Mer 41)
- ✓ « Déploiement d'abris vélo sécurisés en gares ferroviaires (42 sur 70). Déploiement d'offres de transport à distance rénovées sur plusieurs communautés de communes. Tarification unifiée Rémi depuis 2019 et gratuité pour les jeunes 15-25 ans les weekends » (Conseil régional)
- ✓ « Mise en place d'un transport à la demande » (CC Terres de Perche 28)
- ✓ « Développement de la plateforme MobiHop » (Pays Sancerre Sologne 18)
- ✓ « Gratuité des transports depuis septembre 2023, hausse de 60% de la fréquentation du réseau Agglobus » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Gratuité des transports en commun » (CC Grand Châteaudun 28, CC Giennoises 45)

Levier: Covoiturage

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Covoiturage

Perception du levier par les collectivités

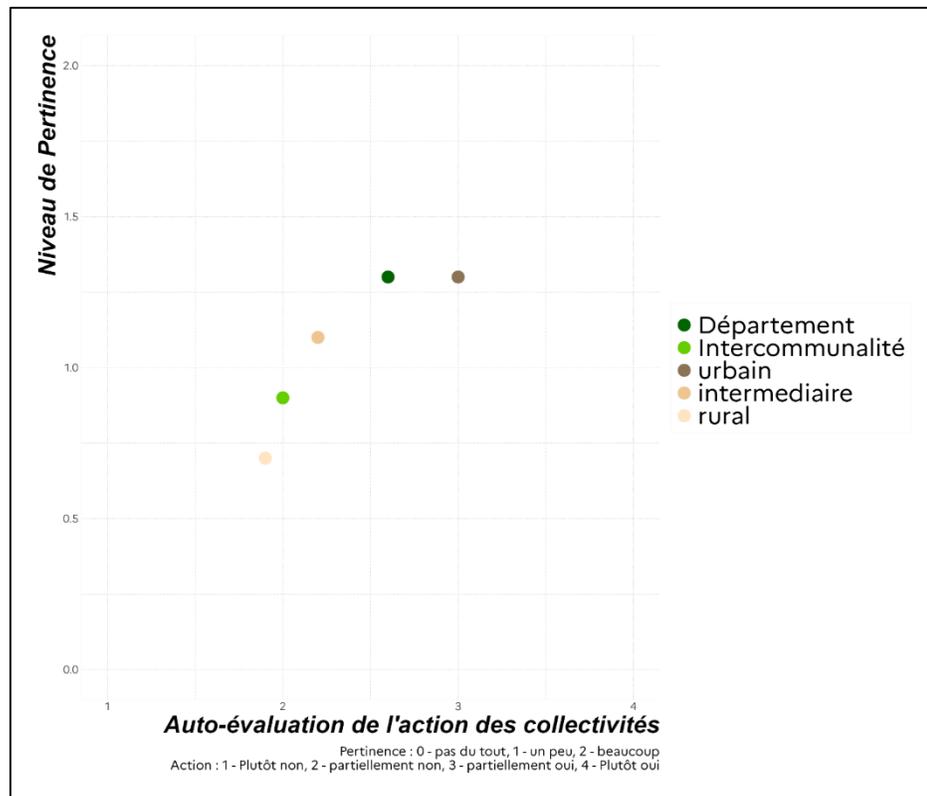
- ❑ Levier jugé globalement **pertinent**, particulièrement par les Départements
- ❑ Le **degré de mise en œuvre est toutefois très partiel, sauf pour les Départements et EPCI urbains**
- ❑ La mesure évaluée comme la plus mise en œuvre est le **déploiement du covoiturage en interne pour les agents de la collectivité**, surtout par les Départements
- ❑ Les mesures de **communication autour du covoiturage** et de **mise en place d'infrastructures de covoiturage** sont estimées partiellement voire très partiellement mises en œuvre
- ❑ La question sur un éventuel **soutien à la « filière » covoiturage** a reçu peu de retours des EPCI et est estimée très peu mise en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

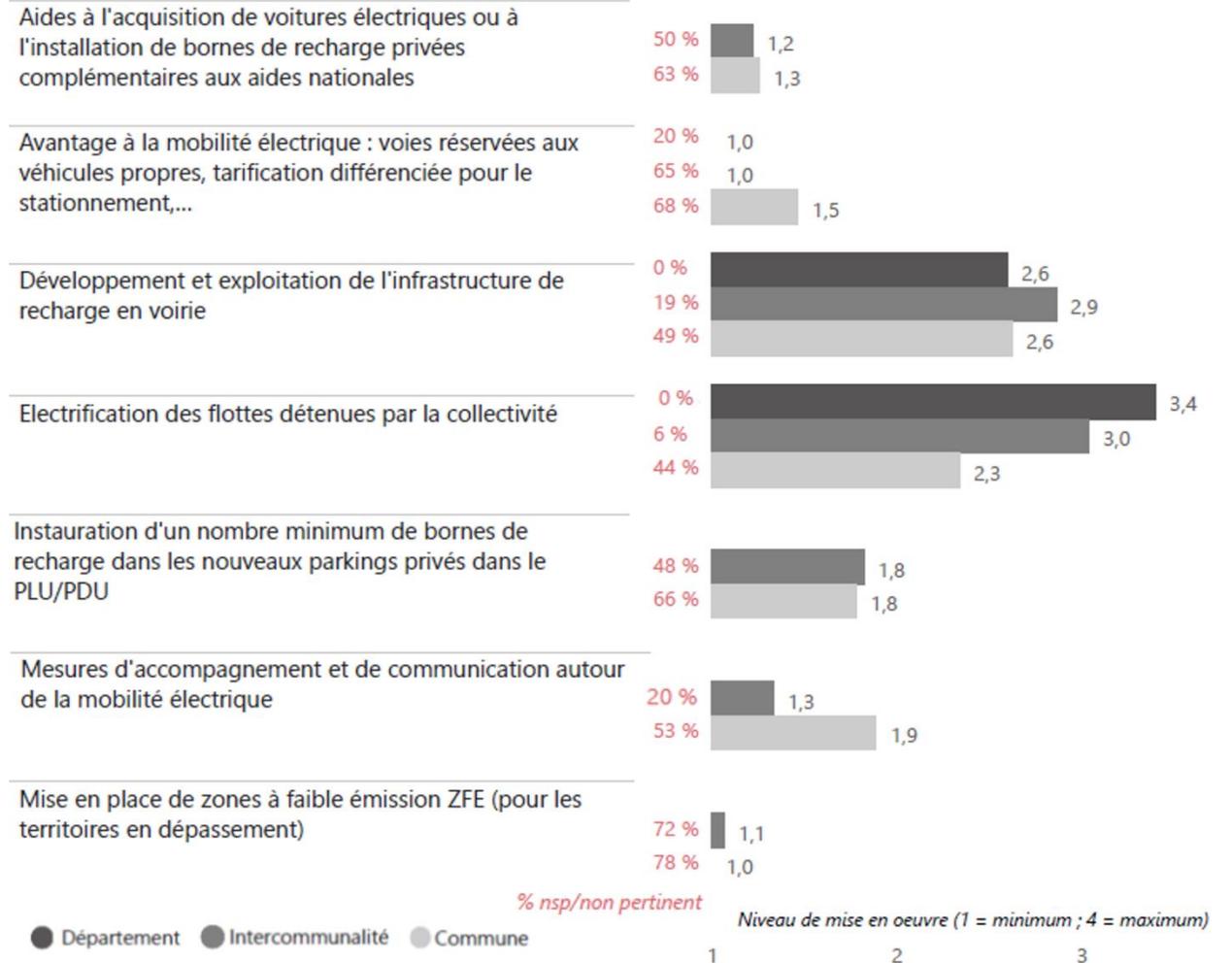
- ✓ « Encouragement au covoiturage lors de réunions ou événements. Prime à la mobilité douce des agents » (CC Terres du Haut Berry 18)
- ✓ « Communication et acculturation au covoiturage faite avec notre partenaire Karos » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Communication et accompagnement au covoiturage via la plateforme Mobicoop » (CC des Quatre Vallées 45)
- ✓ « Intégration dans notre outil d'information multimodale JVMalin d'opérateurs de covoiturage : Karos, BlaBlaCar » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Création d'une aire de covoiturage en 2024 » (La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine 41)
- ✓ « Déploiement du dispositif Rézo Pouce sur l'ensemble du territoire en 2021 avec plus de 180 arrêts et mise en place du site et de l'application » (CC Touraine-Est Vallées 37)
- ✓ « Mise en place d'une plateforme de covoiturage domicile-travail avec participation financière de la collectivité au ticket passager » (CC Grand Châteaudun 28)

Levier: Véhicules électriques

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Véhicules électriques

Perception du levier par les collectivités

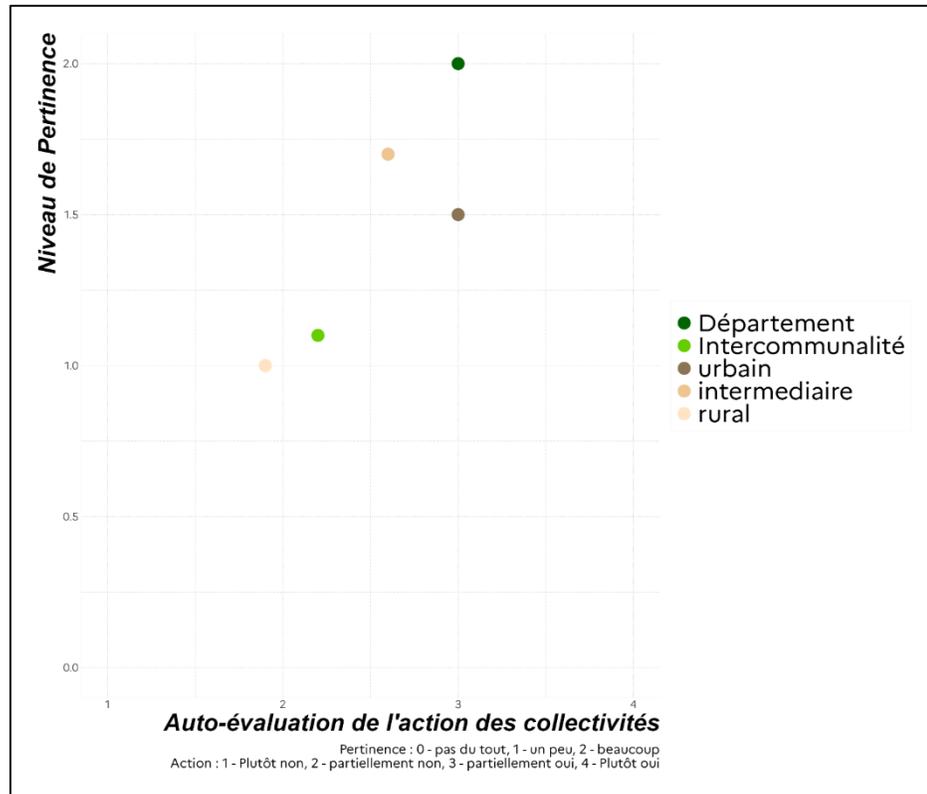
- ❑ Levier jugé globalement **moyennement pertinent**, et peu pertinent par les EPCI ruraux
- ❑ Le **degré d'action est très partiel**, à un niveau toutefois légèrement supérieur pour les Départements et EPCI urbains
- ❑ **L'électrification des flottes de véhicules de la collectivité** est estimée plutôt mise en œuvre
- ❑ Le **développement d'infrastructures de recharge en voirie** est estimé partiellement voire très partiellement mis en œuvre
- ❑ La **communication autour de la mobilité électrique**, les **avantages spécifiques** pour cette mobilité (voies réservées, tarification différenciée du stationnement...), ou encore des **aides complémentaires aux aides nationales** (aides à l'acquisition de voitures ou installation de bornes privées) ne sont quasiment pas mis en œuvre
- ❑ **L'instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans les PLU/PDU** ne semble que très peu mise en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Stationnement gratuit sur l'espace public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Acquisition de voitures, triporteurs et vélos électriques » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Places réservées aux véhicules électriques sur le parking » (Villeherviers 41)
- ✓ « 10 bornes de recharge mises en place en 2023 » (La Ferté-Saint-Aubin 45)
- ✓ « Installations de trois stations de distribution hydrogène » (CC Touraine Vallée de l'Indre 37)
- ✓ « Achat d'un véhicule utilitaire électrique » (Roussines 36)
- ✓ « Tous les véhicules des services administratifs sont électriques et des vélos électriques sont mis à disposition des agents » (Olivet 45)

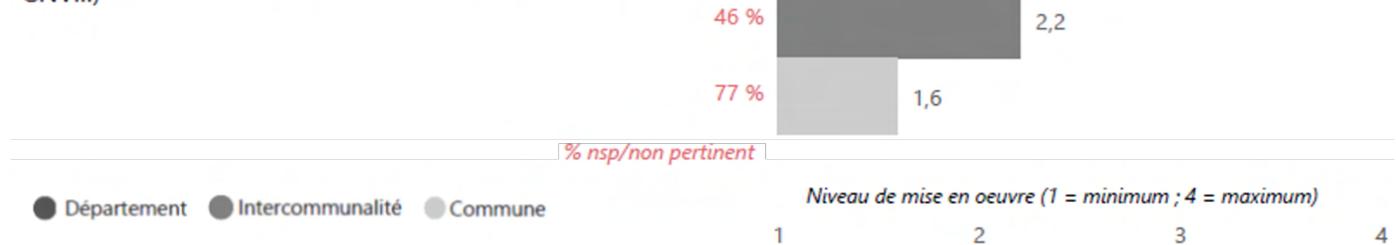
Levier: Efficacité et carburants décarbonés

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Développement ou soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (hydrogène, GNV...)



Levier: Efficacité et carburants décarbonés

Perception du levier par les collectivités

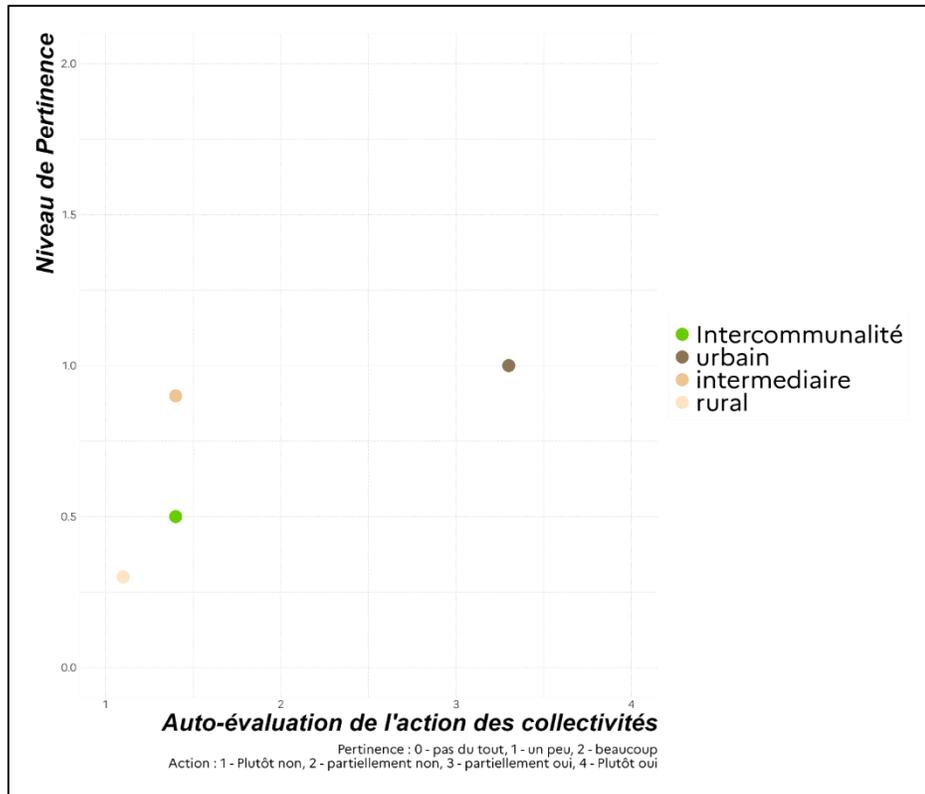
- ❑ Une seule action constitue ce levier, à savoir le **développement de l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs**
- ❑ Environ la moitié des EPCI répondants au questionnaire se sont positionnés sur cette action, et en moyenne, ceux qui ont répondu estiment la **mise en œuvre très partielle**

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « 3 infrastructures de recharge hydrogène dont une prochainement ouverte au public à proximité de l'A10 » (CC Touraine Vallée de l'Indre 37)
- ✓ « Installation d'un équipement de recharge en carburants alternatifs dans la zone d'activités d'Artenay-Poupry » (CC Beauce Loirétaine 45)
- ✓ « Bourges plus accompagne le projet MARHYSOL de production hydrogène couplée à une centrale photovoltaïque à Marmagne » (CA Bourges Plus 18)

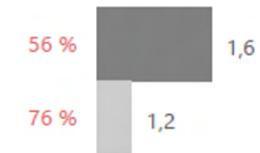
Levier: Bus et cars décarbonés

Perception globale du levier, toutes actions confondues

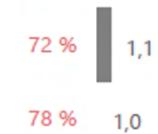


Principales actions mises en œuvre

Electrification des flottes de bus et de cars



Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)



% nsp/non pertinent Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

● Département ● Intercommunalité ● Commune

1 2 3 4

Levier: Bus et cars décarbonés

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Une seule action constitue réellement ce levier, à savoir **l'électrification des flottes de bus et de cars**
- ❑ Cette action a été jugée globalement **peu pertinente** (taux de non-réponse très élevé) et **très peu mise en œuvre, sauf par les EPCI urbains** qui évaluent la pertinence moyenne, et leur action à un niveau satisfaisant

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Achat de deux minibus électriques » (Valençay 36)
- ✓ « Proposition d'une offre de transport à la demande basée sur 3 véhicules 9 places électriques à partir de septembre 2024 » (CC Chinon Vienne et Loire 37)
- ✓ « Livraison en 2024 de 20 cars interurbains rétrofités électriques auprès de Retrofleet pour mise en circulation en septembre 2024 et 1 minicar électrique Iveco daily » (Conseil régional)
- ✓ « Achat de citadines (bus de faible capacité) en électrique en 2022 » (Tours Métropole Val de Loire 37)

BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- rénovation dans le résidentiel
- rénovation dans le tertiaire
- sobriété foncière

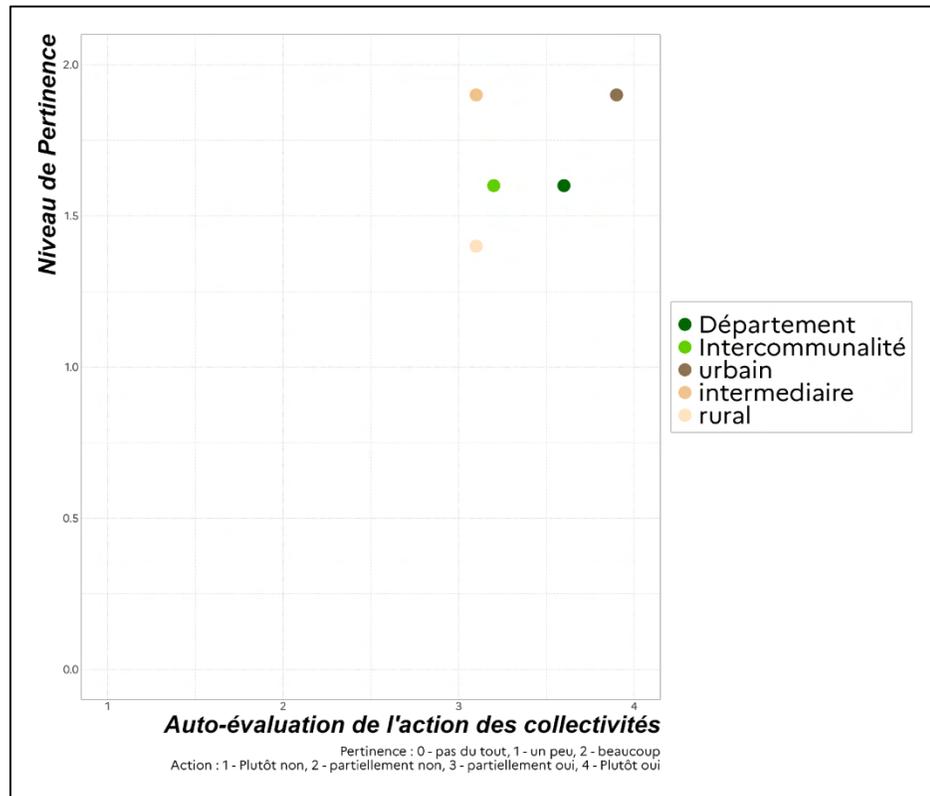
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au secteur du bâtiment et à la sobriété foncière

- ❖ Leviers jugés pertinents, en particulier pour les collectivités avec une forte densité de population (intermédiaires et urbains)
- ❖ Dans l'ensemble, actions jugées au moins partiellement mises en œuvre pour la rénovation des bâtiments, mais plus partiellement mises en œuvre pour les actions favorables à la sobriété foncière
- ❖ **Concernant le parc privé, résidentiel et tertiaire**, des actions de **communication**, et de **structuration de l'accompagnement à la rénovation** des propriétaires, la **mise en place d'aides complémentaires aux aides nationales**, ou encore **l'accompagnement de la filière rénovation** sont estimées mises en œuvre, ou au moins engagées, dans la plupart des EPCI (et les 3 premières actions sont estimées bien mises en œuvre par les Départements). La **mutualisation et la réflexion à l'échelle de quartiers** semblent en revanche moins mises en œuvre
- ❖ Concernant le parc tertiaire public, les actions de **construction exemplaire (éco conception et sobriété foncière)**, de **rénovation et de sobriété** sont estimées bien engagées voire mises en œuvre par les collectivités (en particulier les Départements)
- ❖ Les possibilités de **mise en place d'observatoires du foncier**, et de **création/extension d'établissements publics fonciers ou d'agences d'urbanismes** sont estimées très partiellement mises en œuvre. En revanche la **régulation de la construction via les plans locaux de l'habitat/l'urbanisme** semble mise en œuvre
- ❖ La **sécurisation du foncier pour l'installation agricole ou la biodiversité** semble rare ou faible (hors zones identifiées comme protégées/sensibles)
- ❖ Pour 60% d'EPCI s'étant positionnés, les opérations d'aménagement en **recyclage urbain** sont estimées en cours.
- ❖ Les actions liées aux **opérations « nature en ville »**, à la **lutte contre la vacance des logements** et à **l'identification et l'aménagement de foncier permettant l'installation de sites industriels dans une logique de sobriété foncière**, ont reçu un bon taux de réponse des EPCI (80%) mais la mise en œuvre reste très partielle
- ❖ **La mise à disposition des bâtiments publics en période de non-utilisation** semble très partiellement réalisée (43% des EPCI seulement ont évalué l'action)

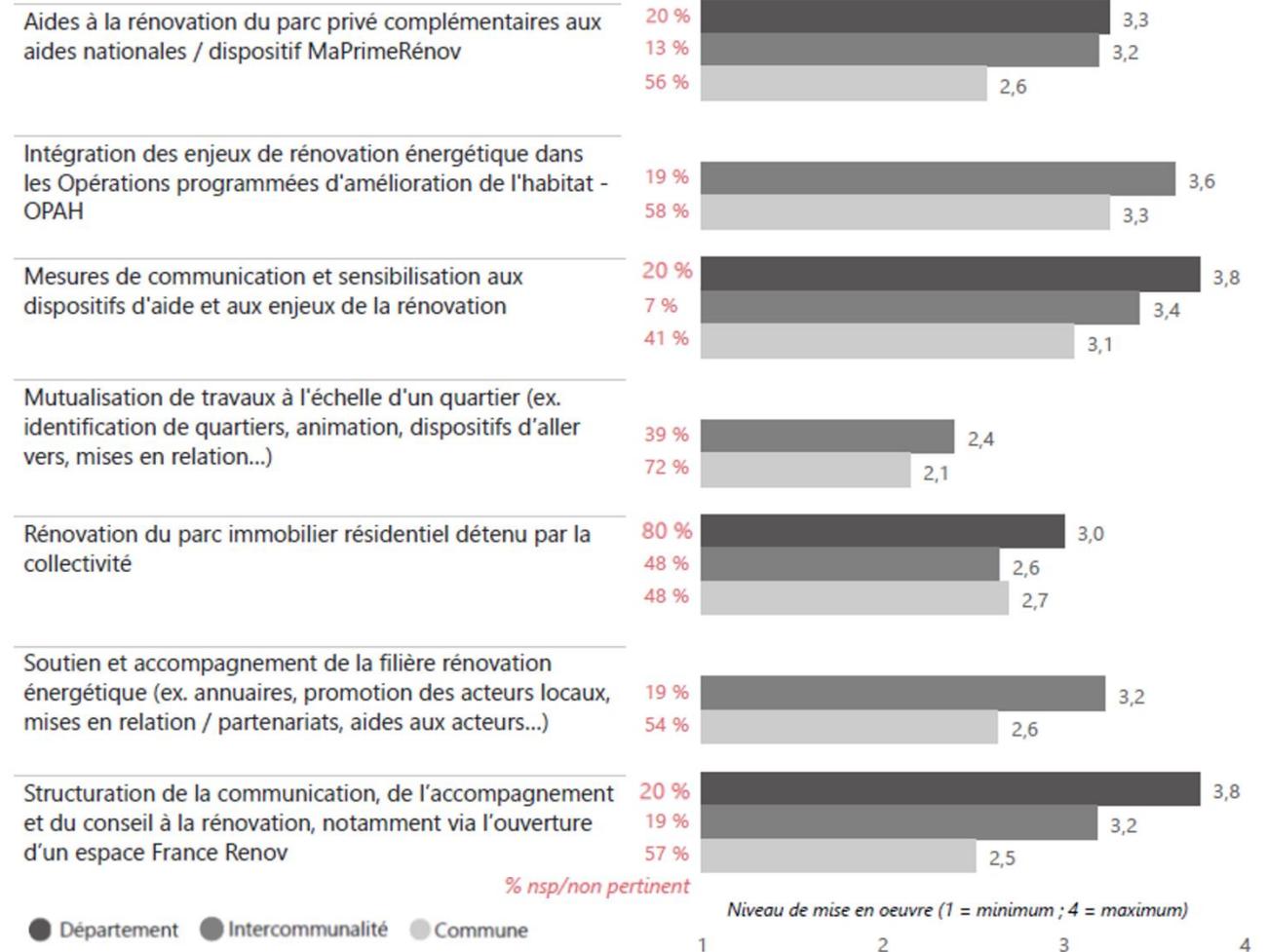
BÂTIMENT ET
SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE

Levier: Rénovation (résidentiel)

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Rénovation (résidentiel)

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé globalement **pertinent voire très pertinent**, particulièrement par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Le **degré d'action est évalué à un niveau globalement assez élevé**, en particulier pour les Départements et les EPCI urbains
- ❑ La structuration de la **communication de l'accompagnement et du conseil** à la rénovation, la mise en place **d'aides complémentaires aux aides nationales pour la rénovation**, l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les **OPAH**, **l'accompagnement de la filière rénovation** sont des actions sur lesquelles les Départements et EPCI ont massivement répondu (à plus de 80%) et dont la mise en œuvre est estimée effective
- ❑ En revanche, les actions concernant la **mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier**, ainsi que la **rénovation du parc résidentiel de la collectivité** ont collecté moins de réponses (entre 50 et 60%) et la mise en œuvre est jugée très partielle

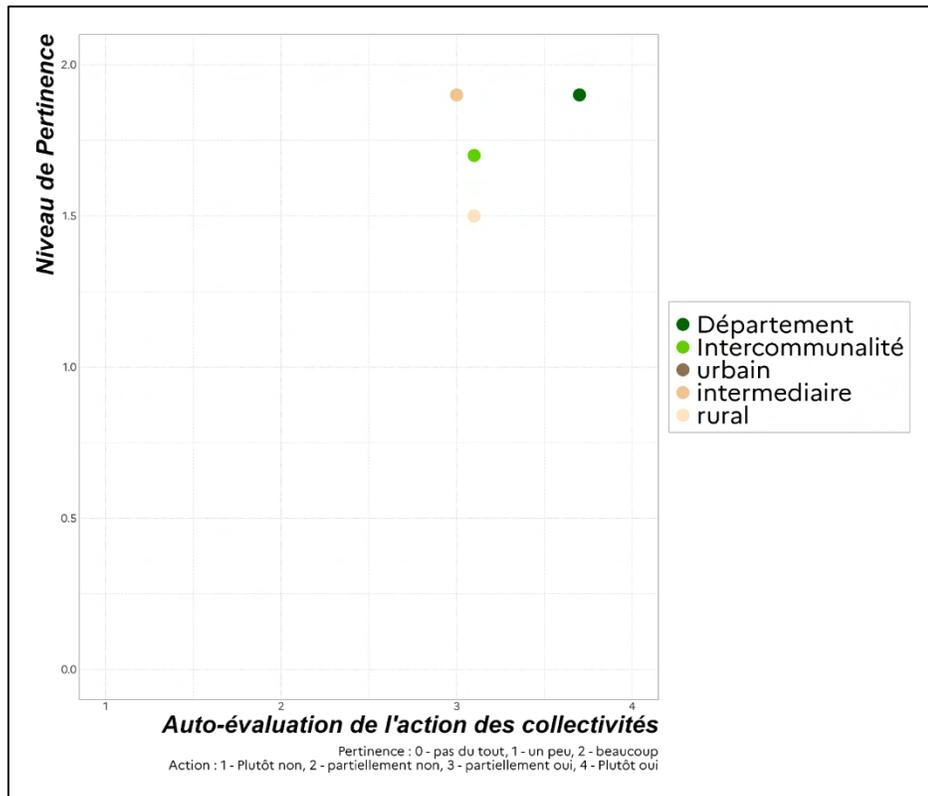
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Mise en place d'une aide complémentaire à MaPrimeRénov' : dispositif d'aide Mon Plan Rénov' énergie » (CC du Val d'Amboise 37)
- ✓ « Mise en place d'une subvention supplémentaire à MaPrimeRénov' pour les propriétaires à faible revenu » (Conseil départemental 41)
- ✓ « Primes énergie'nov pour la rénovation globale performante et/ou biosourcée. Aides propres en OPAH renforcées depuis 2021 » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Structuration de groupements d'entreprises pour la rénovation globale, performante et biosourcée. Formation des artisans, réunions d'informations, mise en relation et partenariats » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Déploiement de 26 marchés de formation aux métiers "verts", dont métiers de la performance énergétique du bâtiment » (Conseil régional)
- ✓ « Création de la PTRE "Ma Métro Rénov'" en 2023 composée d'un guichet unique avec l'ADIL Loiret » (Orléans Métropole 45)
- ✓ « Rénovation de 19 collèges euréliens dans le cadre du marché global de performance » (Conseil départemental 28)

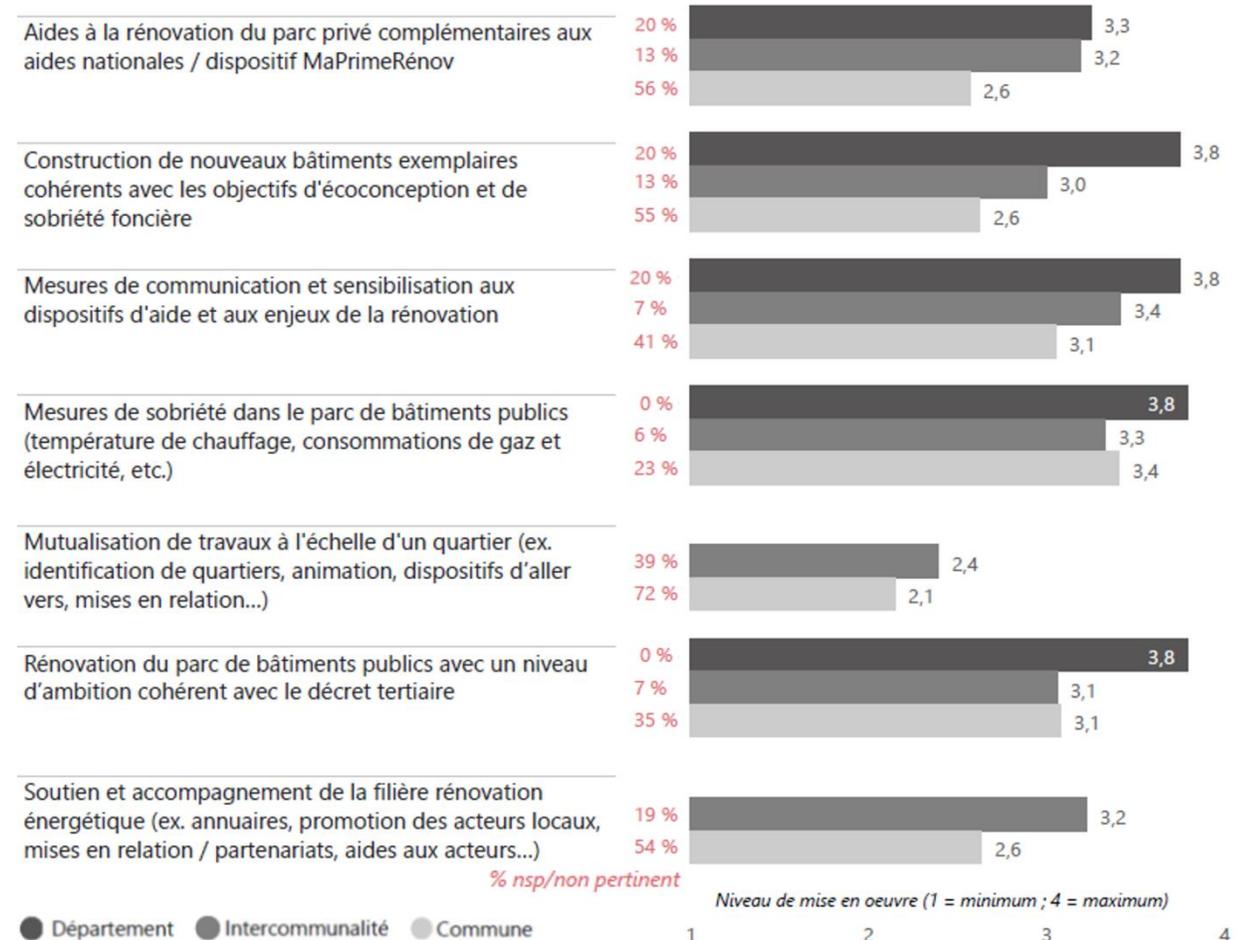
BÂTIMENT ET
SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE

Levier: Rénovation (tertiaire)

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Rénovation (tertiaire)

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé globalement **très pertinent et bien mis en œuvre** par l'ensemble des collectivités.
- ❑ Pour ce qui concerne le **parc de bâtiments publics**, la **construction de bâtiments exemplaires**, la **rénovation** en cohérence avec le décret tertiaire, et les mesures de **sobriété** sont estimées très bien appliquées (note quasi maximale) par les Départements (presque 100% des Départements ayant répondu au questionnaire se sont positionnés).
- ❑ Sur ces mêmes actions, le taux de réponse est aussi élevé au niveau des EPCI. Ces derniers estiment également que la mise en œuvre de ces actions est en cours, mais partiellement
- ❑ Les évaluations de mise en œuvre d'actions sont globalement plus faibles pour ce qui concerne le **tertiaire privé**, même si les actions d'« aller vers » les **propriétaires privés**, les **aides complémentaires aux aides nationales**, et le **soutien à la filière rénovation** sont estimées au moins partiellement mises en œuvre (mêmes commentaires que pour le résidentiel)

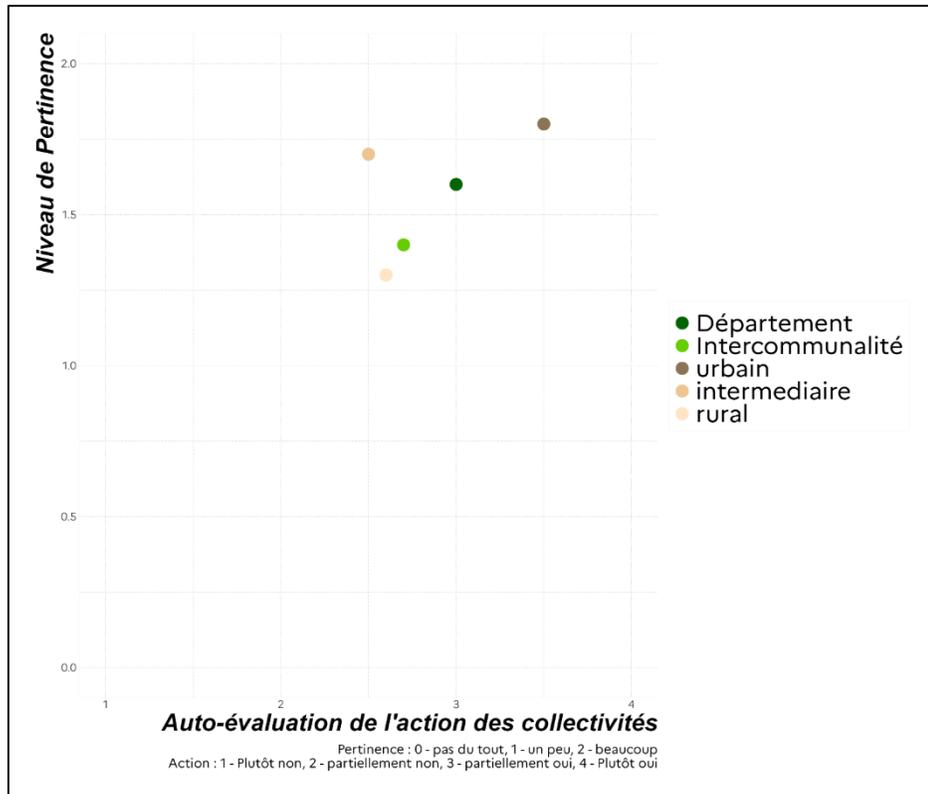
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Grand prix au championnat de France des économies d'énergie (CC Touraine Vallée de l'Indre 37)
- ✓ « Raccordement de 2 à 3 lycées à des réseaux de chaleur alimentés en bois-énergie à plus de 80% en substitution du gaz. 8000m² de panneaux photovoltaïques installés dans les lycées. Nouveau lycée Joséphine Baker à Hanches avec 500 tonnes de matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre). » (Conseil régional).
- ✓ « Installation de pompes à chaleur à la cantine et à l'école » (Saint-Bohaire 41)
- ✓ « Construction de l'hôtel communautaire avec isolation paille et bâtiment passif (écoconception et mode de chauffage exemplaire) » (CC de la Beauce Loirétaine 45)
- ✓ « Réalisation en 2022 de l'écolo-crèche de La Ville-aux-dames, équipée d'une installation géothermique et photovoltaïque, toiture végétalisée et partiellement équipée en isolants biosourcés » (CC Touraine-Est Vallées 37)

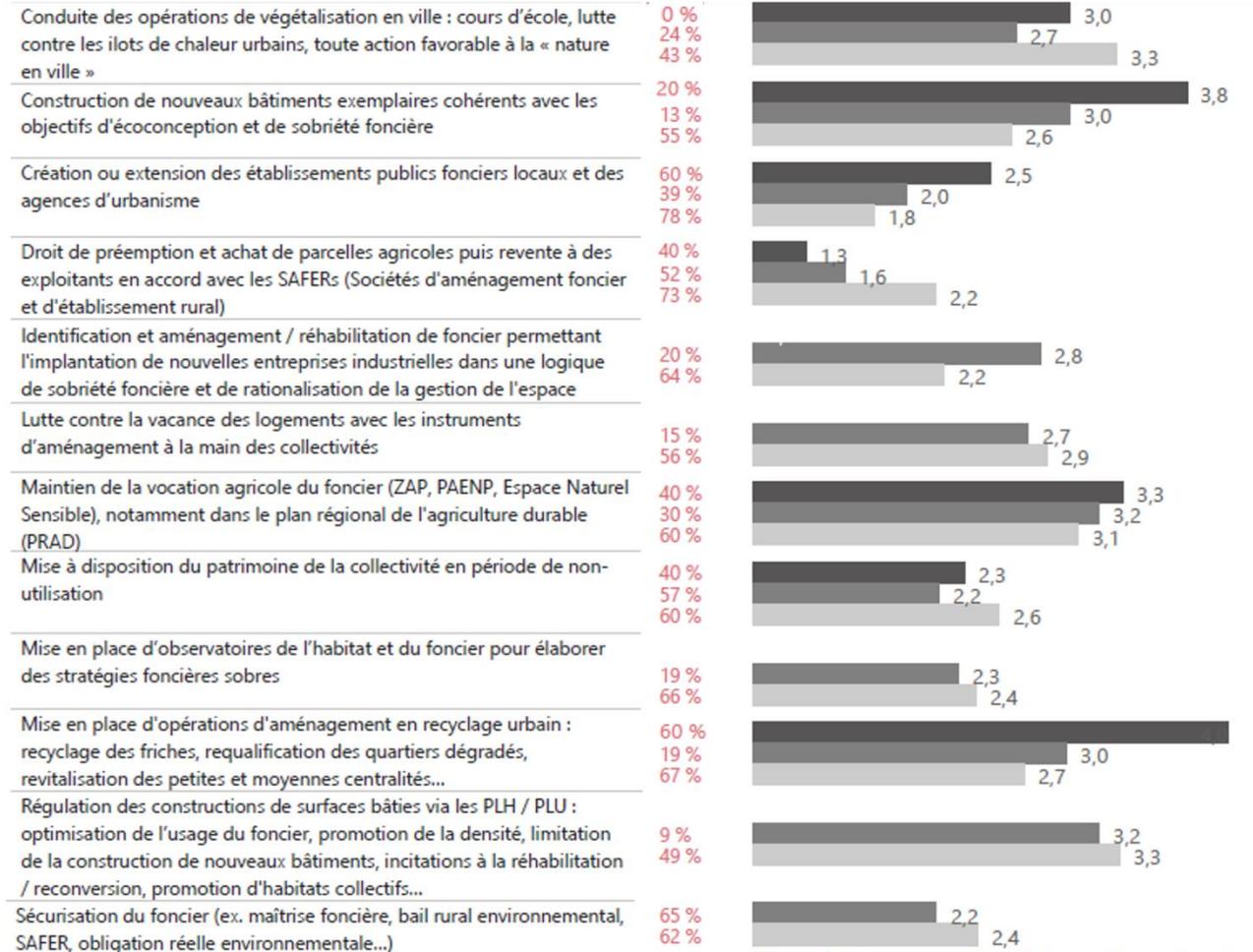
BÂTIMENT ET
SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE

Levier: Sobriété foncière

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **globalement pertinent, voire très pertinent** par les collectivités les plus densément peuplées
- ❑ Une **mise en œuvre estimée partielle, sauf pour les EPCI urbains** qui estiment plutôt bien mettre en œuvre certaines actions
- ❑ La **mise en place d'observatoires du foncier, et la création/extension d'établissements publics fonciers ou d'agences d'urbanismes** est estimée très partiellement mise en œuvre
- ❑ La **sécurisation du foncier pour l'installation agricole ou la biodiversité** semble rare ou très faible (hors zones identifiées comme protégées/sensibles)
- ❑ La **régulation de la construction via les PLH/PLU** semble mise en œuvre
- ❑ Pour les collectivités concernées (60% des EPCI s'étant positionnés), les **opérations d'aménagement en recyclage urbain** semblent en cours
- ❑ Les **opérations liées à la nature en ville, la lutte contre la vacance des logements et l'identification et l'aménagement de foncier permettant l'installation de sites industriels dans une logique de sobriété foncière** ont reçu un bon taux de réponse des EPCI (80%) mais la mise en œuvre reste très partielle
- ❑ La **mise à disposition des bâtiments publics en période de non-utilisation** est très partiellement réalisée et 43% des EPCI seulement ont identifié cette action

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Mise en place d'une taxe sur les logements vacants (Saint-Martin d'Auxigny 18, Sarzay 36, Germigny-des-Prés 45, CC de Gâtine-Racan 37, etc...)
- ✓ « Usage régulier de la plateforme Zéro Logement Vacant pour lancer des campagnes auprès des propriétaires concernés » (CC de Chinon, Vienne et Loire 37)
- ✓ « Protection de la destination des terres agricoles dans le PLUI et mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Mont-près-Chambord » (CC du Grand Chambord 41)
- ✓ « Mise à disposition de locaux vides à des professionnels de santé, des associations et divers organismes » (Amilly 45)
- ✓ « Réhabilitation de plusieurs friches industrielles (Balsan, Mead Emballages, 100 000 chemises, Cerabati) » (Châteauroux 36)
- ✓ « Rénovation de l'ancien EHPAD en tiers-lieu culturel, micro-crèche et logements inclusifs » (Bracieux 41)
- ✓ « Création d'un espace polyvalent et parking en mélange terre pierre avec gestion intégrée des eaux pluviales. Plantation de 1500 arbres et 300m de haies d'essences locales » (Cheverny 41)

ECONOMIE / INDUSTRIE

- **Leviers proposés dans le questionnaire**
 - décarbonation de l'industrie

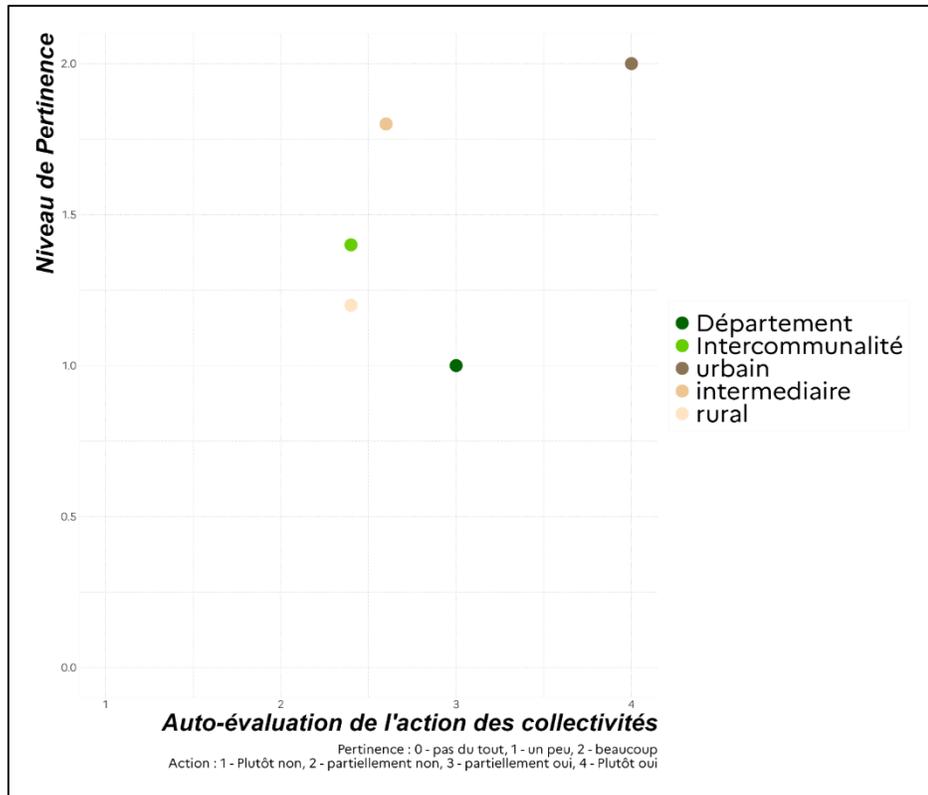
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur le levier relatifs à l'industrie

- ❖ **La décarbonation des sites industriels est un levier jugé globalement pertinent.** En termes de mise en œuvre d'actions y contribuant, la situation semble cependant très variable selon les collectivités
- ❖ Les possibilités de développer **l'écologie industrielle territoriale (EIT)**, notamment en cartographiant les flux et le potentiel de mutualisation (énergétique, matière...) semblent encore peu analysées par les collectivités dans l'ensemble. Un Département semble cependant avoir travaillé sur la question
- ❖ Les collectivités semblent avoir intégré l'enjeu **d'identifier et d'aménager le foncier permettant l'installation de sites industriels dans une logique de sobriété foncière**, mais la mise en œuvre d'actions reste très partielle. Moins d'EPCI se sont positionnés sur un éventuel soutien des acteurs pour **favoriser des écosystèmes autour de la décarbonation** (clusters H2...) et la mise en œuvre semble faible

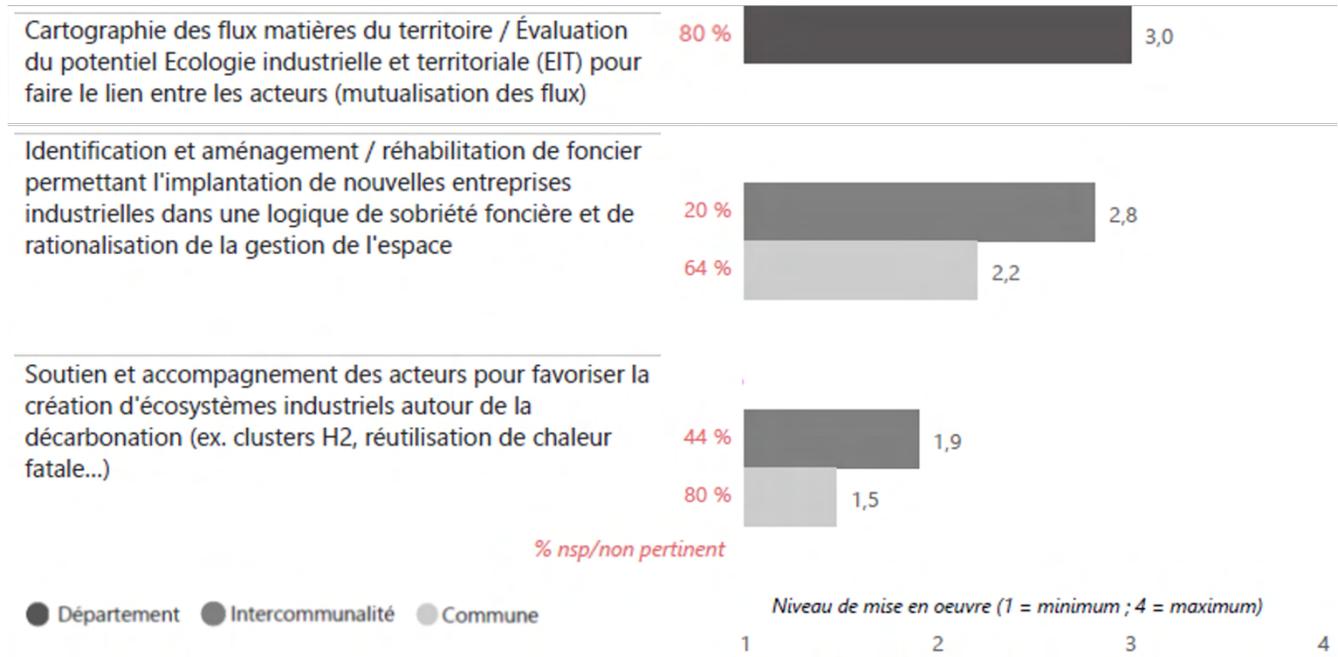
INDUSTRIE

Levier: Décarbonation des sites industriels

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Décarbonation des sites industriels

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **moyennement pertinent par les Départements, pertinent par les EPCI ruraux et très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains**
- ❑ Les actions proposées sont **très partiellement mises en œuvre, sauf pour les EPCI urbains** qui estiment bien mettre en œuvre les actions proposées
- ❑ Les Départements étaient uniquement interrogés sur la **cartographie des flux et le potentiel de mutualisation (Ecologie industrielle et territoriale)** : un seul Département a répondu qui semble bien mettre en œuvre cette action
- ❑ L'action relative à **l'identification et l'aménagement de foncier permettant l'installation de sites industriels dans une logique de sobriété foncière** a reçu un bon taux de réponse des EPCI (80%) mais la mise en œuvre reste partielle
- ❑ Le soutien des acteurs pour **favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation** (clusters H2, réutilisation chaleur fatale...) n'a pas été beaucoup évalué par les EPCI (56% ont répondu) et en moyenne la mise en œuvre est jugée très faible

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Participation et pilotage de projets d'écosystèmes hydrogène » (Conseil départemental 28)
- ✓ « A l'initiative du dispositif Eco-preneurs pour rassembler et fédérer les entreprises du territoire autour d'action à mener (groupes de travail Déchets, Attractivité, Ressources) » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Accompagnement de l'implantation d'ELOGEN filière hydrogène et accompagnement d'investissements immobiliers de récupération de chaleur fatale d'entreprises » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Animation des réseaux et sensibilisation à l'Ecologie Industrielle Territoriale dans le cadre de Territoires d'industrie 2 » (CC du Pithiverais 45)
- ✓ « Expérimentation en Ecologie Industrielle Territoriale avec les 4 EPCI entre 2021 et 2023 » (PETR Gâtinais montargois 45)

TRANSPORT DE MARCHANDISES

- efficacité et sobriété logistique
- fret décarboné et multimodalité

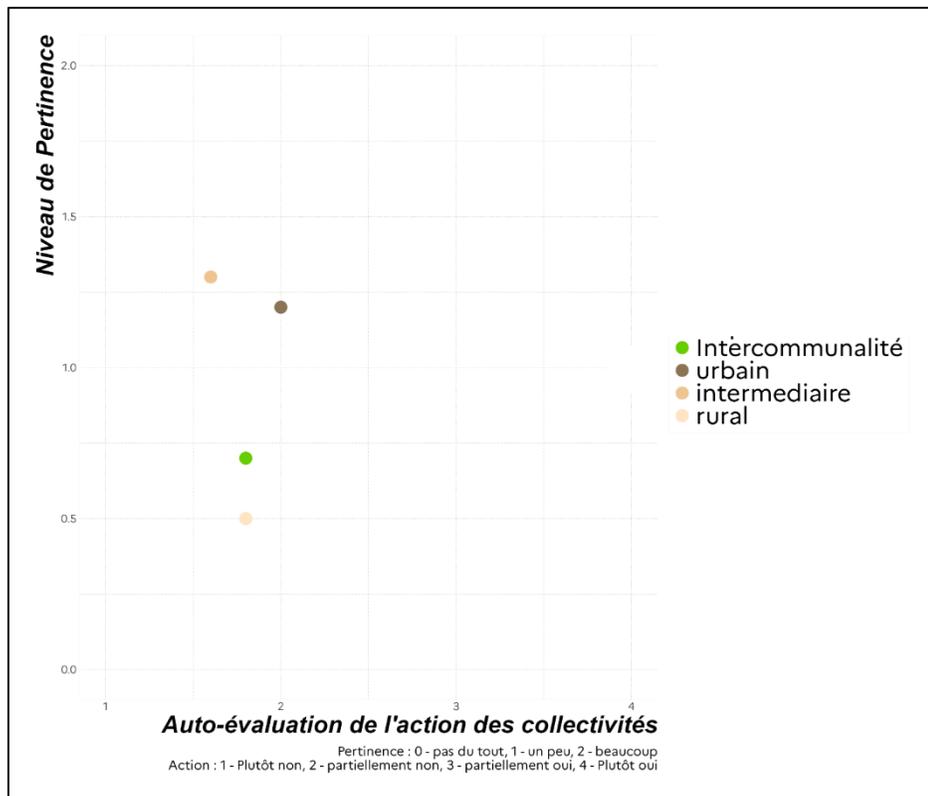
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au transport de marchandises

- ❖ **L'efficacité et la sobriété logistique, ainsi que la multimodalité du fret et sa décarbonation sont estimés des leviers assez peu pertinents en moyenne, sauf pour les EPCI les plus densément peuplés et les Départements**
 - ❖ Les actions relatives à la logistique et en particulier :
 - sensibiliser sur l'impact des actes d'achat** en termes de transport,
 - mobiliser du foncier logistique** à proximité des centres de consommation, ou **recenser/ adapter des aires de livraison** au contexte local
 - harmoniser les arrêtés de livraison** avec les collectivités voisines,
 - animer le dialogue sur la mutualisation logistique** dans le périmètre de la collectivité
 - et les actions relatives au fret et en particulier :
 - financement de projets incitant à la multimodalité**
 - mobilisation du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné**
 - développement de l'infrastructure pour la **cyclo-logistique** et l'aide à son développement
 - développement de l'**infrastructure de recharge/avitaillement en carburants alternatifs** et les **aides à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative**
- sont dans l'ensemble très peu ou très partiellement mises en œuvre

TRANSPORT DE
MARCHANDISES

Levier: Efficacité et sobriété logistique

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Animation du dialogue sur la mutualisation de la logistique dans le périmètre de la collectivité



Mesures de communication et sensibilisation à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en terme de transport



Mobilisation du foncier logistique à proximité des centres de consommation pour diminuer les distances de livraison



Numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines



Recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte logistique local



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Efficacité et sobriété logistique

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **peu pertinent** par les EPCI ruraux et **moyennement pertinent** par les autres types de collectivités
- ❑ Le **taux de non-réponse est très élevé** sur toutes les mesures proposées
- ❑ Les mesures visant à:
 - ❑ **sensibiliser sur l'impact des actes d'achat** en termes de transport,
 - ❑ **mobiliser du foncier logistique** à proximité des centres de consommation, ou de **recensement/adaptation des aires de livraison** au contexte local
 - ❑ **harmoniser les arrêtés de livraison** avec les collectivités voisines,
 - ❑ **animer le dialogue sur la mutualisation logistique** dans le périmètre de la collectivité

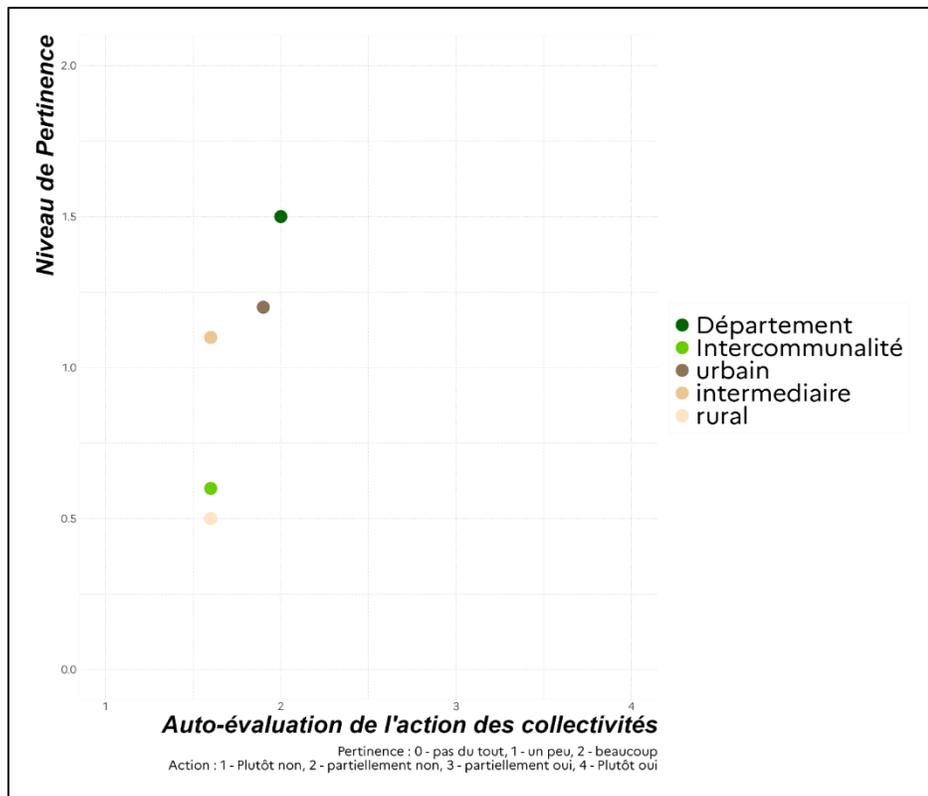
ne sont estimées que très peu ou partiellement mises en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

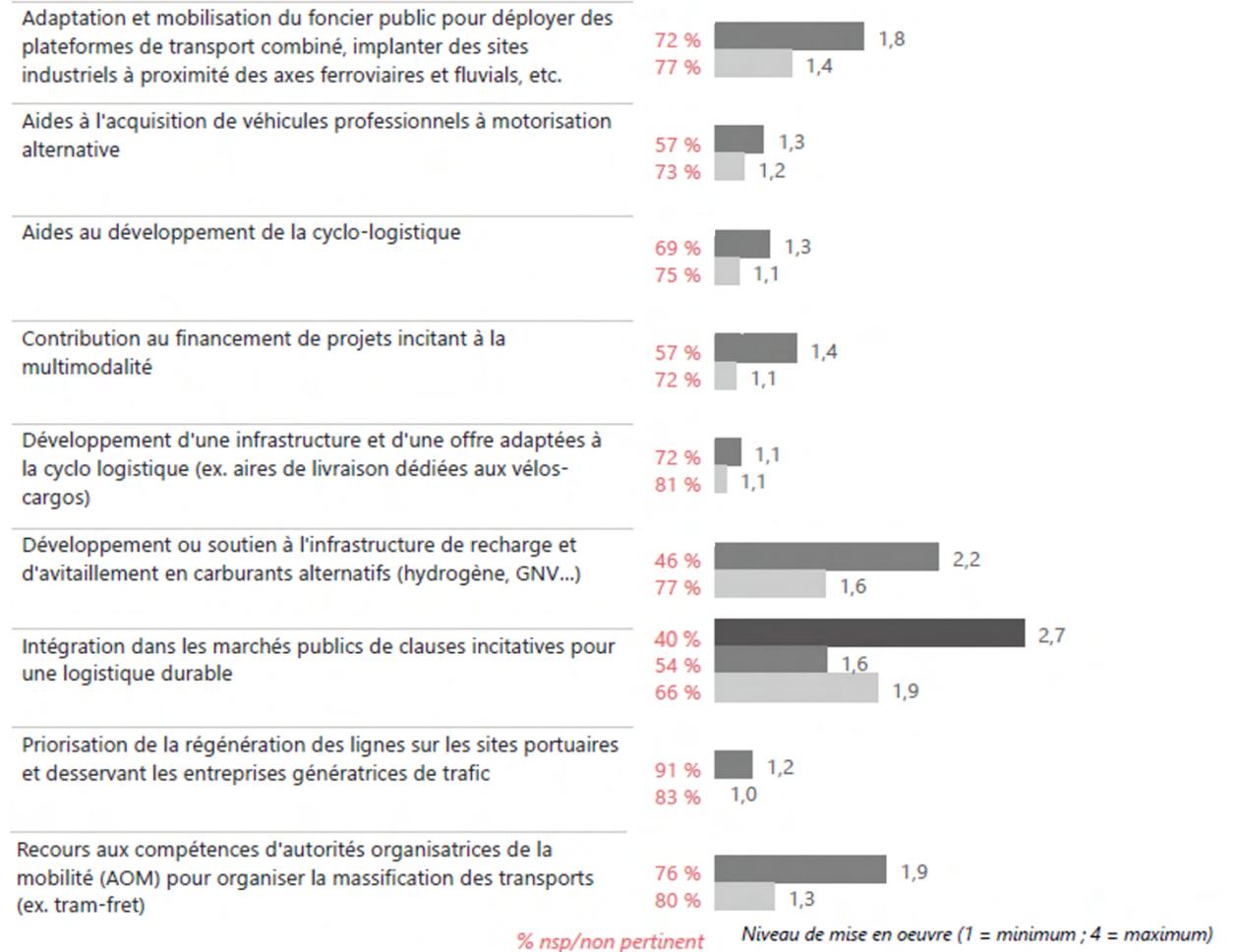
- ✓ « Intégration des problématiques de logistique et d'avitaillement dans les comités des partenaires des bassins de mobilité & lancement de la conférence régionale sur la logistique durable en 2022 » (Conseil régional)
- ✓ « Développement des zones d'activités près des pôles urbains (Vatan, Neuvy-Pailloux, Saint-Aoustrille) » (CC Champagne Boischaux 36)
- ✓ « Convention avec La Poste en faveur de la logistique du dernier km propre » (Orléans Métropole 45)
- ✓ « Contact régulier entre communes voisines pour harmoniser les arrêtés de circulation » (Arthon 36)
- ✓ « Foncier disponible en cours de cession à proximité des axes ferroviaire et autoroutier » (CC Sologne des Rivières 41)
- ✓ « Négociation avec l'Armée pour l'acquisition d'une friche militaire de 30ha bordée par une ligne de fret ferroviaire et A77 » (CC des Quatre Vallées 45)

Levier: Fret décarboné et multimodalité

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Fret décarboné et multimodalité

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **peu pertinent** par les EPCI ruraux et **moyennement pertinent** par les autres types de collectivités
- ❑ Le **taux de non-réponse est très élevé**, et les **actions proposées sont globalement très peu mises en œuvre**
- ❑ Les mesures relatives :
 - ❑ au **financement de projets incitant à la multimodalité**
 - ❑ à la **mobilisation du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné**
 - ❑ au développement de l'infrastructure pour la **cyclo-logistique** et l'aide à son développement
 - ❑ au développement de l'**infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs** et les **aides à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative**

sont pas ou très peu mises en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Implantation d'une plateforme multimodale rail-route du Groupe Combronde sur le territoire intercommunal » (CC Vierzon-Sologne-Berry 18)
- ✓ « Clauses incitatives de recours aux véhicules propres dans les marchés publics » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Accompagnement du projet MARHYSOL de production H2 couplée à une centrale photovoltaïque à Marmagne » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « 3 infrastructures de recharge hydrogène dont une prochainement ouverte au public à proximité de l'A10 » (CC Touraine Vallée de l'Indre 37)
- ✓ « Installation d'un équipement de recharge en carburants alternatifs dans la zone d'activités d'Artenay-Poupry » (CC Beauce Loirétaine 45)

FORÊT - BOIS

Leviers proposés dans le questionnaire

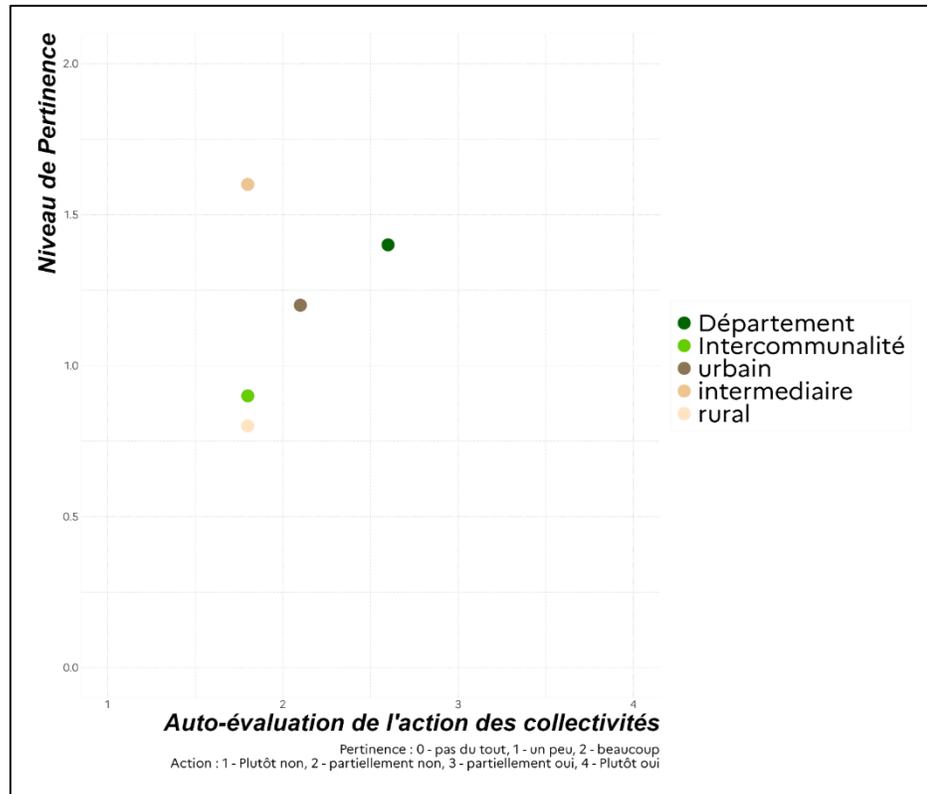
- gestion des forêts
- produits bois

Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au secteur forêt-bois

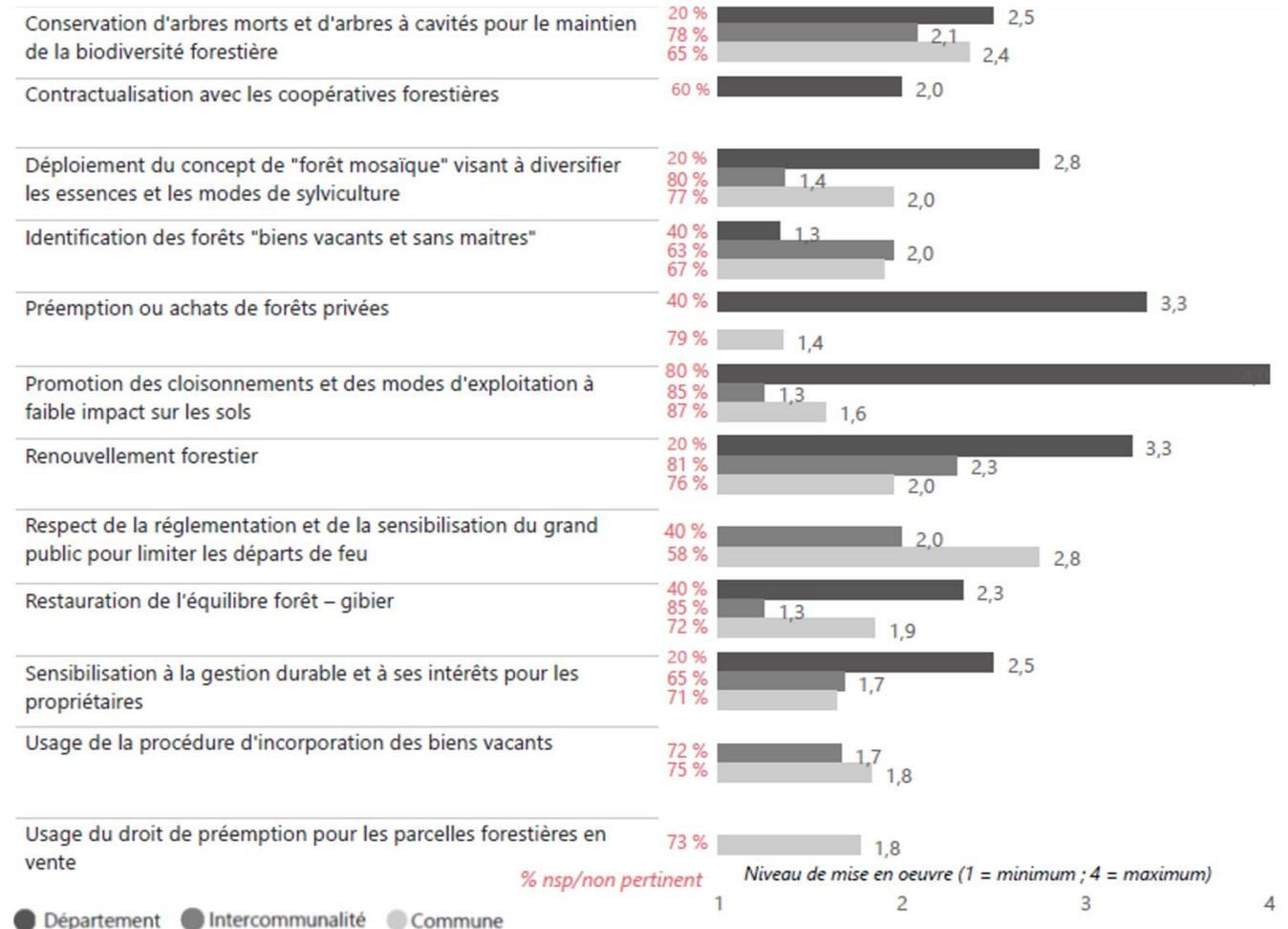
- ❖ Les actions proposées pour répondre aux enjeux de l'amont et de l'aval du secteur forêt-bois sont jugées dans l'ensemble **pertinentes** par les collectivités. En revanche **elles sont, en moyenne, très peu mises en œuvre**
- ❖ Concernant l'amont, les Départements estiment plutôt bien mettre en œuvre les **actions en faveur de modes de sylviculture ou de modes d'exploitation durable**, les **achats/préemption de forêts privées**, et au moins partiellement les **actions proposées en lien avec la biodiversité**
- ❖ Le taux de non-réponse sur ce levier pour les EPCI est particulièrement élevé. La seule action avec un taux de positionnement des EPCI supérieur à 40% concerne la **défense des forêts contre les incendies**, qui reste cependant estimée partiellement mise en œuvre
- ❖ Les **actions visant à favoriser la gestion sylvicole durable (sensibilisation des propriétaires ou usage de la procédure d'incorporation des biens vacants)** est estimée pas ou peu mise en œuvre par les EPCI
- ❖ **Les EPCI urbains** évaluent leur action sur l'aval à un niveau légèrement supérieur que les autres collectivités
- ❖ La seule action proposée concernant l'aval de la filière qui reçoit un taux de réponse supérieur (75%-80% des collectivités répondant au questionnaire se sont positionnées) et est estimée partiellement mise en œuvre concerne l'utilisation de **matériaux biosourcés**
- ❖ La **contractualisation pour la fourniture de produits bois**, ainsi que le **soutien à la filière bois d'œuvre** sont estimés plutôt pas mis en œuvre par la petite moitié des EPCI qui s'est positionnée sur ces actions

Levier: Gestion des forêts

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Gestion des forêts

Perception du levier par les collectivités

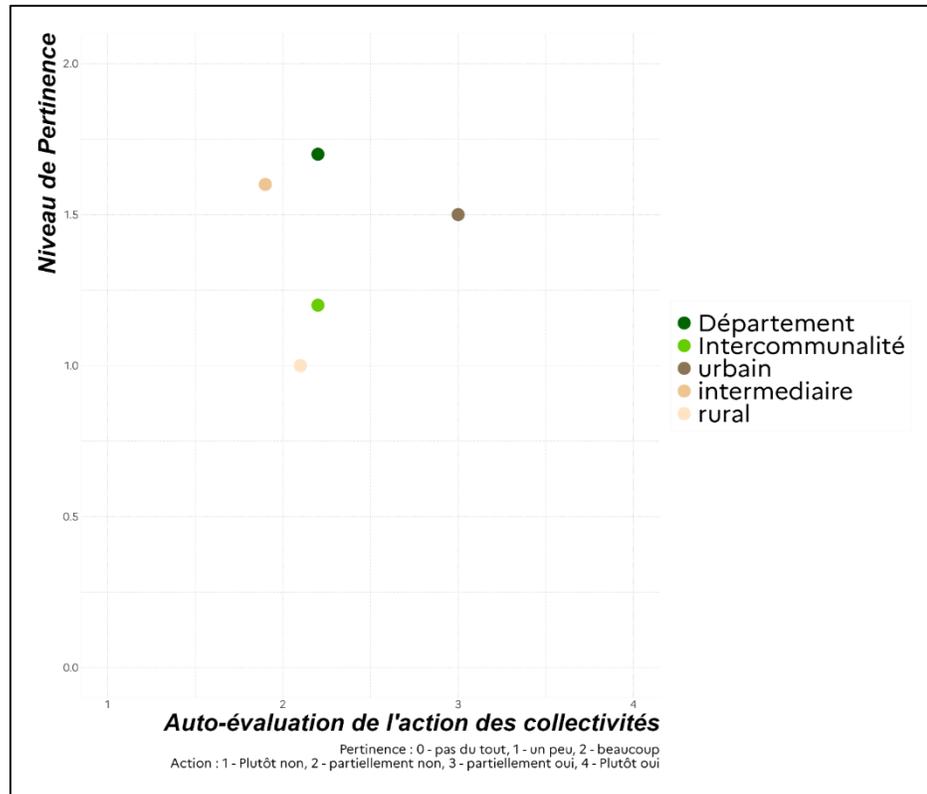
- ❑ Levier jugé pertinent en moyenne
- ❑ Les actions sont dans l'ensemble estimées **très partiellement voire peu mises en œuvre**
- ❑ Les Départements estiment plutôt bien mettre en œuvre les **actions en faveur de modes de sylviculture ou de modes d'exploitation durable, les achats/préemption de forêts privées**, et au moins partiellement les **actions proposées en lien avec la biodiversité**
- ❑ La **contractualisation avec les coopératives** est estimée à un niveau moindre par les Départements
- ❑ Le taux de non-réponse sur ce levier pour les EPCI est particulièrement élevé. La seule action avec un taux de réponse supérieur à 40% des EPCI concerne la **défense des forêts contre les incendies**, qui reste cependant estimée partiellement mise en œuvre.
- ❑ Les **actions visant à favoriser la gestion sylvicole durable (sensibilisation des propriétaires ou usage de la procédure d'incorporation des biens vacants)** est estimée pas ou peu mise en œuvre par les EPCI

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Conservation d'arbres morts et d'arbres à cavité pour la biodiversité dans le bois communal de 8 ha » (Valaire 41)
- ✓ « Identification de parcelles à enjeux de biodiversité pour mise en place d'îlots de sénescence. Elaboration d'une charte forestière de territoire » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Financement du programme de recherche Sycomore » (Conseil régional)
- ✓ « Procédures en cours pour récupérer les parcelles biens vacants et sans maître » (Sury-près-Léré 18)
- ✓ « Communication sur l'intérêt de mettre en place une gestion forestière et un document de gestion durable. Accompagnement de certaines visites conseil sur le terrain avec le CRPF aux propriétaires demandeurs » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)

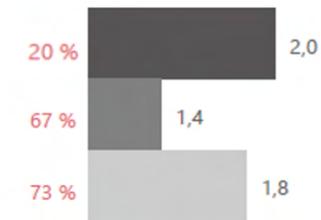
Levier: Produits bois

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

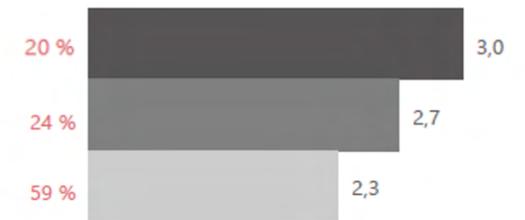
Contractualisation, pluriannuelle si possible, pour la fourniture de bois



Soutien à la filière bois d'œuvre



Usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

Levier: Produits bois

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **pertinent voire très pertinent**
- ❑ Levier **partiellement ou peu mis en œuvre, sauf par les EPCI urbains** qui évaluent leur action à un niveau légèrement supérieur
- ❑ La seule action proposée qui reçoit un taux de réponse supérieur (75%-80% des collectivités répondant au questionnaire se sont positionnées) et est estimée partiellement mise en œuvre concerne les **matériaux biosourcés**
- ❑ La **contractualisation pour la fourniture de produits bois**, ainsi que le **soutien à la filière bois d'œuvre** sont estimés plutôt pas mis en œuvre par la petite moitié des EPCI qui s'est positionnée sur ces actions

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Elaboration d'une charte forestière de territoire et communication aux élus sur le sujet » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Contrat de fourniture de plaquette forestière signé en 2023 avec la SCIC Bois Energie » (CA Territoires Vendômois)
- ✓ « Membre ARDEFIBOIS Indre et gestionnaire de bois à usage de combustible pour le réseau » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « Adhésion au Pacte bois-biosourcés » (Tours Métropole Val de Loire 37)
- ✓ « Financement d'un poste à Envirobat Centre pour développer et structurer les filières matériaux biosourcés pour le bâtiment » (Conseil régional)
- ✓ « Systématisation des matériaux biosourcés pour les rénovations de bâtiments publics (bois obligatoirement certifié) » (Conseil départemental 41)

AGRICULTURE - ALIMENTATION

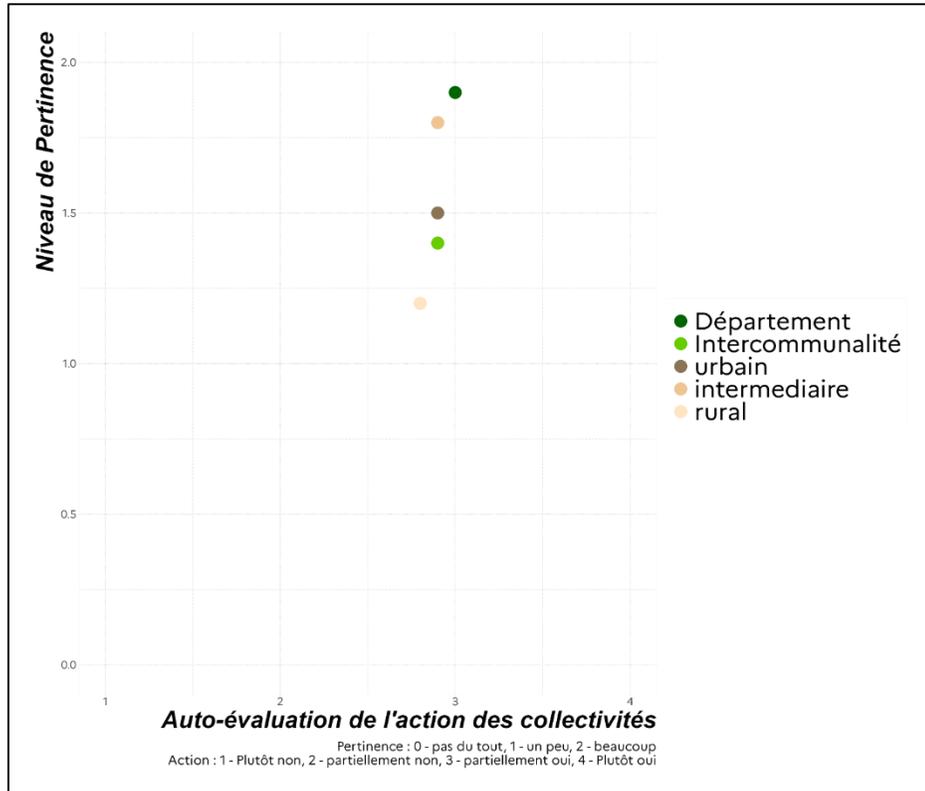
- Fertilisation azotée
- Elevage durable
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Agriculture biologique et haute valeur environnementale
- Produits phytosanitaires
- Pratiques stockantes
- Restauration collective

Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au secteur agricole

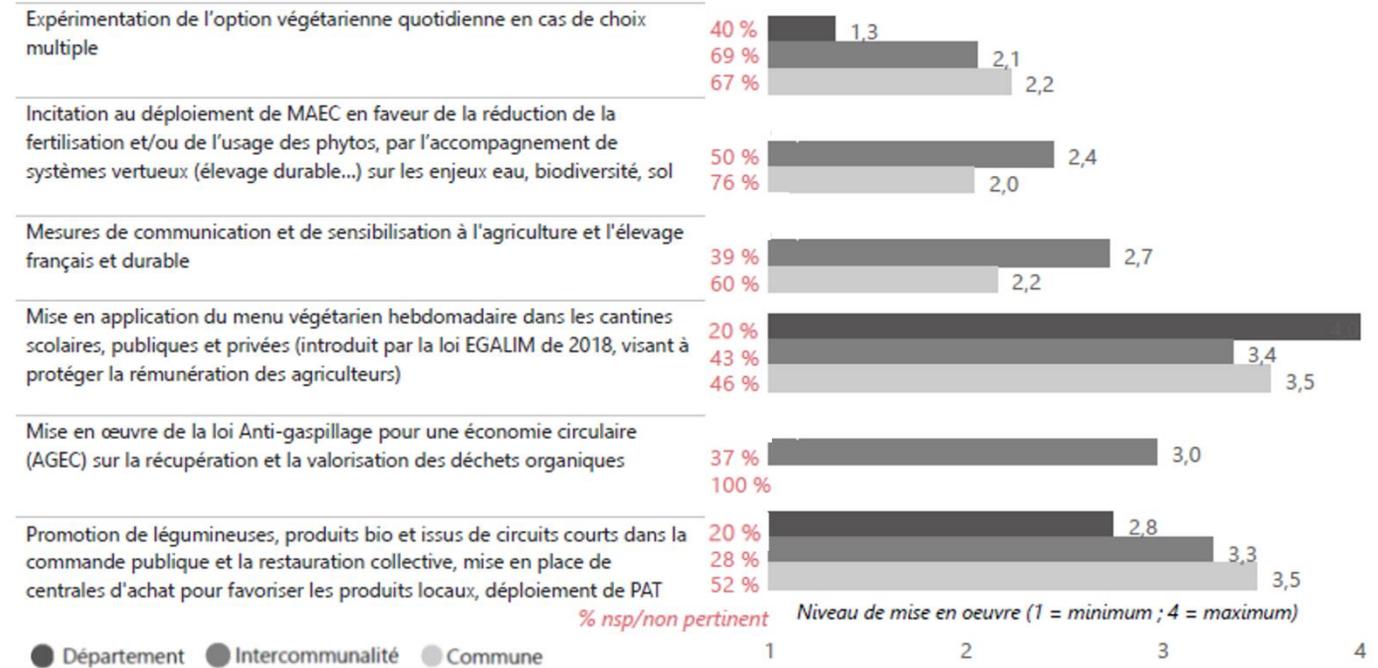
- ❖ Leviers d'action proposés dans le secteur agricole estimés **globalement pertinents par les collectivités, quelle que soit l'échelle territoriale, et très pertinents par les Départements et les EPCI urbains**
- ❖ **Malgré une pertinence estimée élevée, la mise en œuvre est en moyenne très partielle pour l'ensemble des actions proposées**
- ❖ Les collectivités estiment mieux mettre en œuvre:
 - ❖ les actions sur lesquelles il existe des obligations réglementaires, dont **l'interdiction de produits phytosanitaires sur les espaces verts de la collectivité, la récupération/valorisation des déchets organiques** (loi AGEC), et **l'application de la loi Egalim** (avec des différences cependant notables de niveau de mise en œuvre entre les différentes mesures de cette loi)
 - ❖ les actions de **sensibilisation/communication**, même si cela ne concerne pas toutes les collectivités, et bien que celles ayant répondu jugent la mise en œuvre toujours partielle
- ❖ Les collectivités semblent estimer moins mettre en œuvre les actions en lien direct avec les agriculteurs, comme les **incitations à souscrire les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)**, ou, moins encore, **les incitations financières directes en faveur de pratiques agroenvironnementales via les Paiements pour services environnementaux (PSE)**.
- ❖ Il est possible que les collectivités estiment ces actions moins « à leur main » que les actions précédentes, soit car relevant moins directement de leurs compétences (cadre européen et national de la politique agricole commune), soit car jugées plus compliquées à mettre en œuvre

Levier: Fertilisation azotée

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Fertilisation azotée

Perception du levier par les collectivités

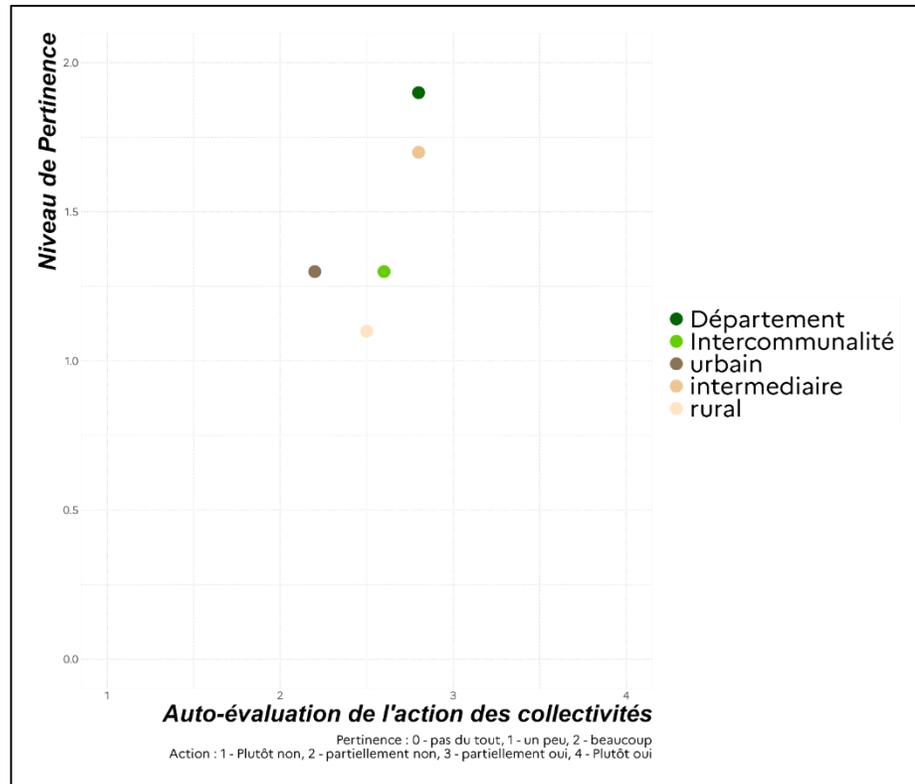
- ❑ Levier jugé très pertinent par les Départements et pertinent par les intercommunalités
- ❑ En moyenne, la **mise en œuvre est estimée partielle** quelle que soit l'échelle territoriale
- ❑ Pour l'action assez large concernant la **promotion de produits durables et locaux** dans la commande publique et la mise en œuvre de PAT, les collectivités ayant noté cette action (70% des EPCI répondants au questionnaire), estiment une bonne mise en œuvre
- ❑ Le **menu végétarien hebdomadaire** dans les cantines scolaires est estimé bien mis en place dans les Départements (1 Département non-répondant). Les EPCI répondants sont 43% à n'avoir pas répondu sur cette action
- ❑ Concernant l'**option végétarienne en cas de choix multiple**, la mise en œuvre est estimée faible
- ❑ 73% des EPCI ont répondu à la question sur la **récupération/valorisation des déchets organiques** (loi AGEC) avec une mise en œuvre jugée bonne
- ❑ L'action concernant la **mise en place de MAEC** montre un taux de réponse plus faible des EPCI (50%), et une mise en œuvre assez limitée

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

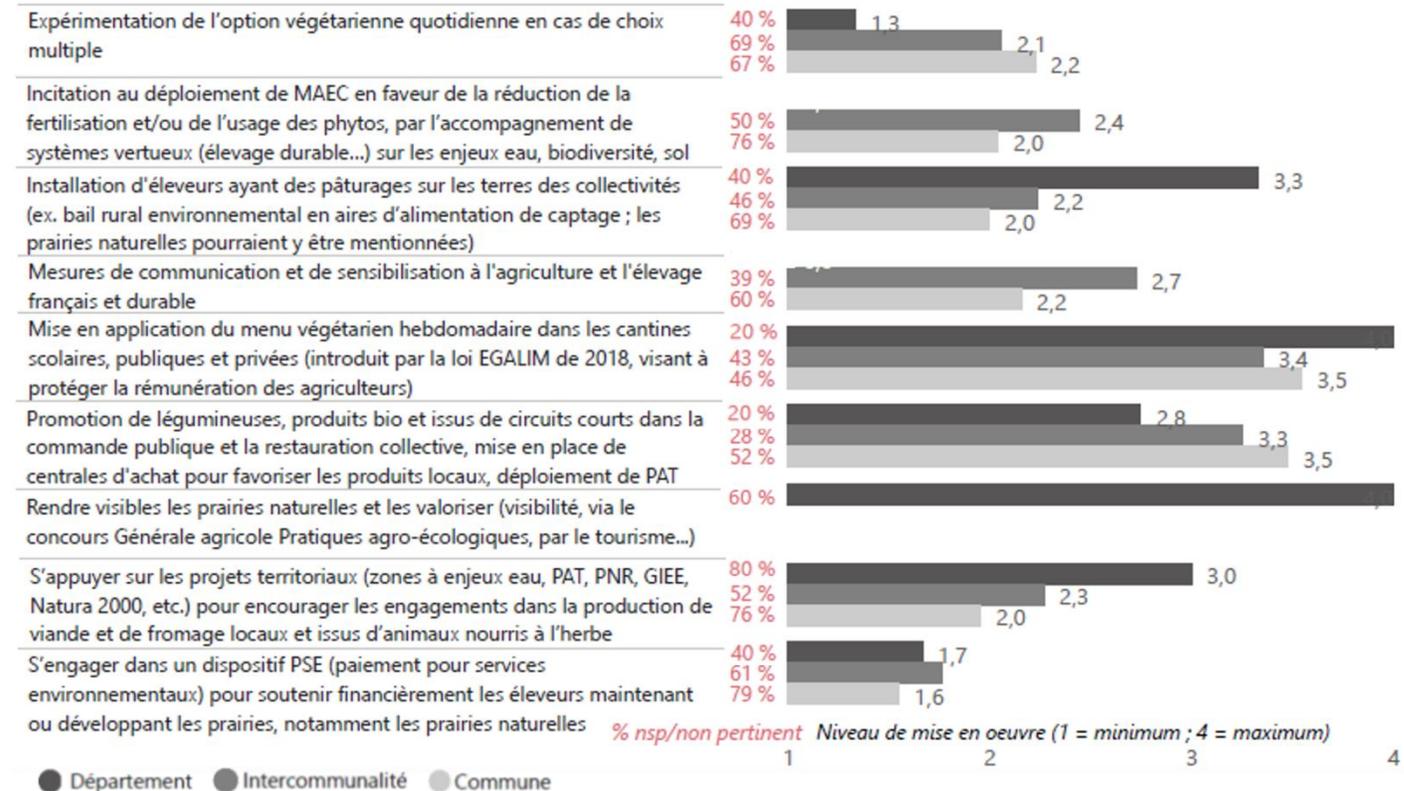
- ✓ « Achats en circuits courts, en bio à 29% pour les restaurants scolaires, label territoire Bio-engagé » (Olivet 45)
- ✓ « Formation en cours des cuisiniers à la cuisine évolutive et végétale. Déploiement du PAT » (Châteauroux Métropole 36)
- ✓ « Valorisation des producteurs locaux et des circuits courts au travers du magazine communautaire "Naturellement proche", de la journée de l'environnement et du Défi Alimentation » (CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher 37)
- ✓ Accompagnement en ingénierie et en investissement du développement des PAT (Conseil régional)
- ✓ « MAEC proposées sur l'AAC du Porche et une ORE signée fin 2023 avec remise en prairie humide d'une parcelle de bord de cours d'eau, plantation de haies et bosquets » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ Nombreuses MAEC sur sites de captage (CC Chinon Vienne Loire 37, PETR Gâtinais montargois 45)

Levier: Elevage durable

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Elevage durable

Perception du levier par les collectivités

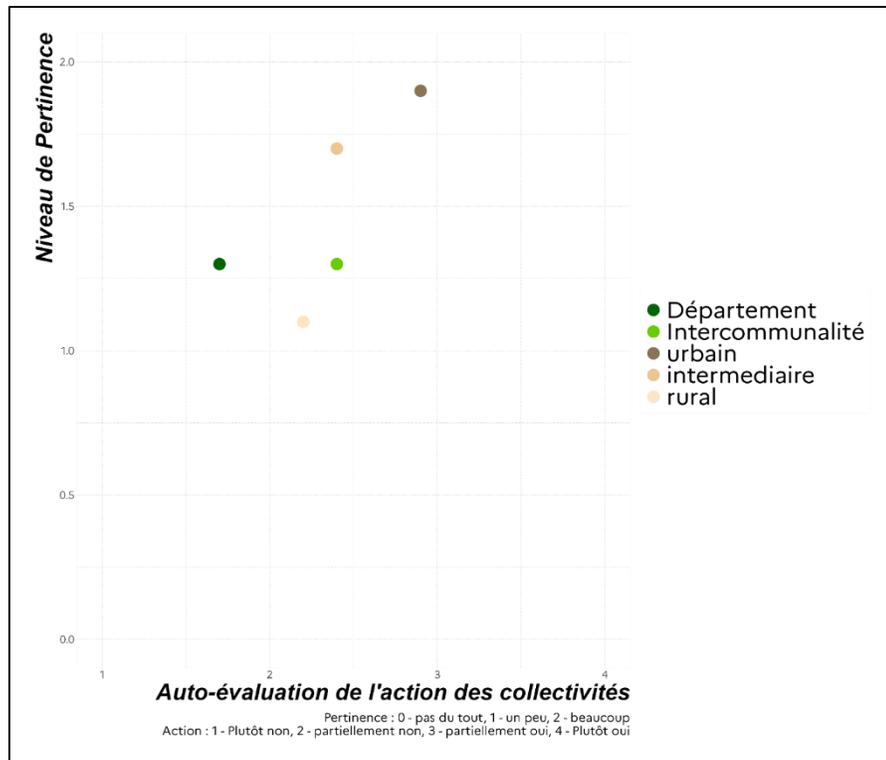
- ❑ Levier jugé **très pertinent par les Départements et les EPCI intermédiaires**, et plutôt pertinent par les autres types d'EPCI
- ❑ En moyenne, la **mise en œuvre est estimée partielle** quelle que soit l'échelle territoriale
- ❑ Les actions les plus mises en œuvre sont celles concernant la **sensibilisation/communication et l'application de la loi Egalim** (cf. pages précédentes)
- ❑ **L'installation d'éleveurs sur les terres des collectivités** est estimée bien mise en œuvre par les 3 Départements répondants sur cette action, mais peu par les EPCI
- ❑ L'incitation à souscrire des **MAEC**, et plus encore l'incitation financière via les **PSE**, sont globalement peu mises en œuvre (faible taux de réponse et action estimée partiellement mise en œuvre pour les MAEC et plutôt pas mise en œuvre pour les PSE)

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

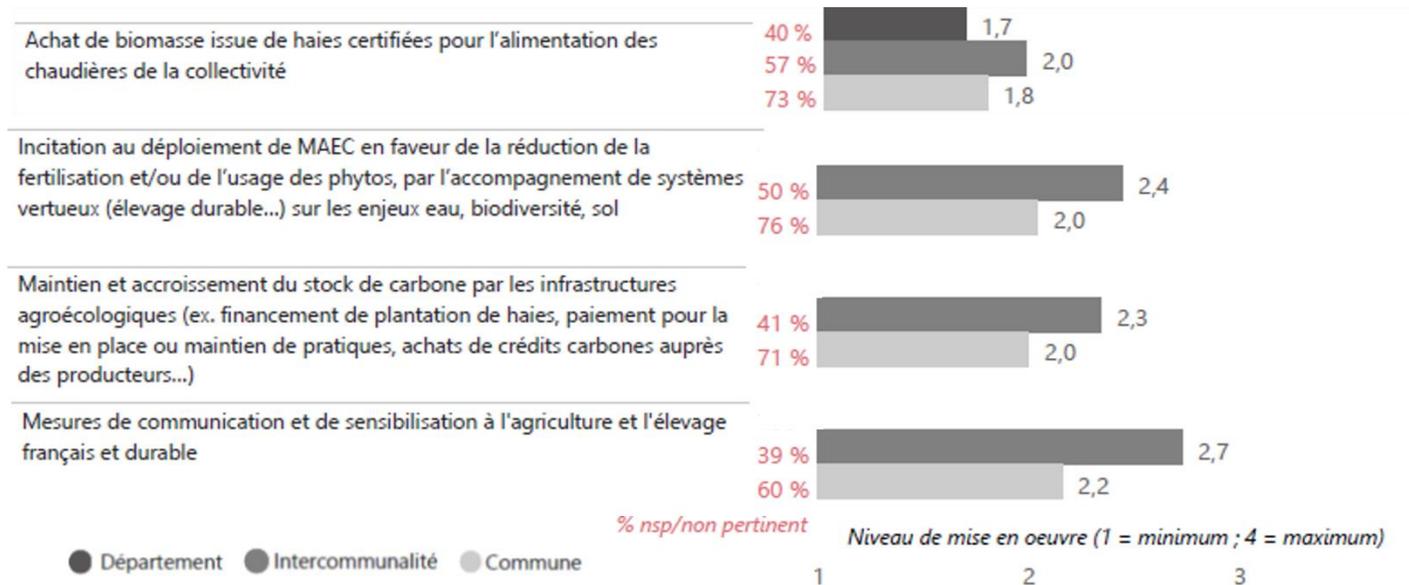
- ✓ Recours à l'écopâturage sur les Espaces Naturels Sensibles (Conseils Départementaux 28 et 37, Amilly 45).
- ✓ « Conventions d'entretien des zones de captage par pâturage extensif » (Tours Métropole Val de Loire 37).
- ✓ « Ecopâturage en expérimentation par la ville de Châteauroux depuis janvier 2024 » (36)
- ✓ Parcelles mises à disposition par la collectivité pour de l'élevage extensif (CC Touraine Vallée de l'Indre 37, CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Bail agricole avec vaches pie noir sur une parcelle de la collectivité à Vert-en-Drouais (AAC) » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Accompagnement des démarches de certification Trèfle du Perche (fromage) et viande de race locale Fine percheronne » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Opération de promotion des producteurs locaux (guide, site internet dédié, réseaux sociaux...) » (PETR Gâtinais montargois 45)

Levier: Gestion des haies

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Gestion des haies

Perception du levier par les collectivités

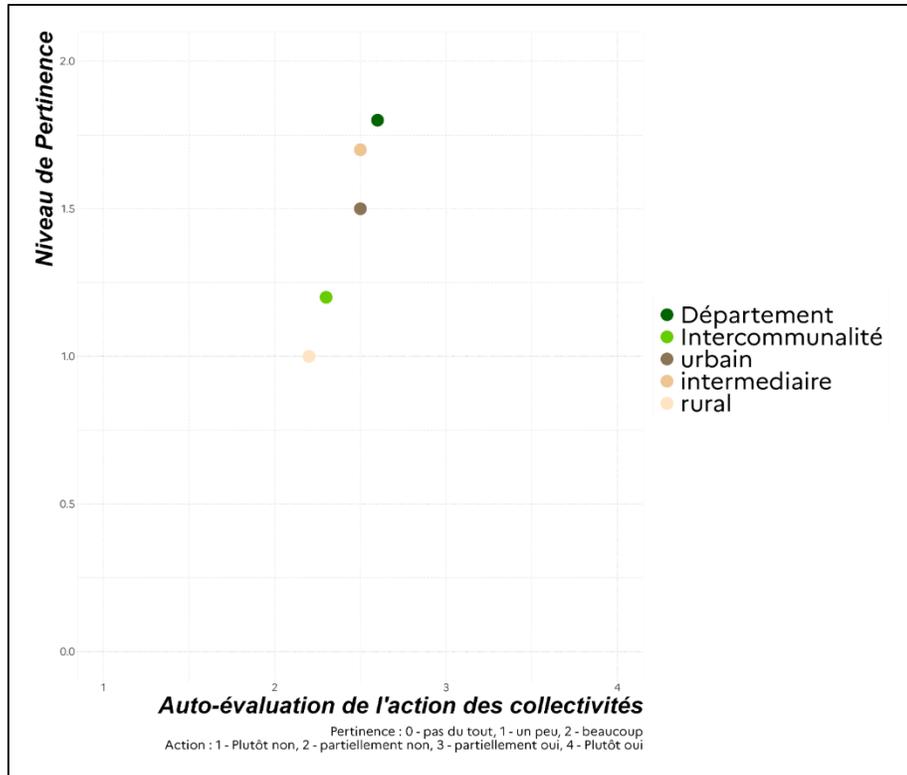
- ❑ **Levier jugé plutôt pertinent mais une mise en œuvre estimée très partielle** par toutes les collectivités
- ❑ Une pertinence et un degré de mise en œuvre estimés supérieurs par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ **L'achat de biomasse issue de haies certifiées** par la collectivité pour l'alimentation des chaudières a peu fait réagir (43% des EPCI répondants au questionnaire se sont positionnés sur cette action, et ces derniers ont estimé la mise en œuvre très partielle)

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Financements de projets d'agroforesterie sur le territoire dans le cadre du CRST » (PETR Forêt d'Orléans 45)
- ✓ « Utilisation d'un circuit propre de production de biomasse. Plantation de haies avec la participation des écoles et le concours du CIVAM » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « Réalisation d'un diagnostic sur le potentiel biomasse issu des haies (réalisation : ADAR Civam, Indre Nature et SCIC Berry Energie Bocage) » (CC Berry Grand Sud 18)

Levier: Gestion des prairies

Perception globale du levier, toutes actions confondues

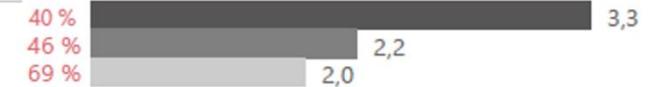


Principales actions mises en œuvre

Incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos, par l'accompagnement de systèmes vertueux (élevage durable...) sur les enjeux eau, biodiversité, sol



Installation d'éleveurs ayant des pâturages sur les terres des collectivités (ex. bail rural environnemental en aires d'alimentation de captage ; les prairies naturelles pourraient y être mentionnées)



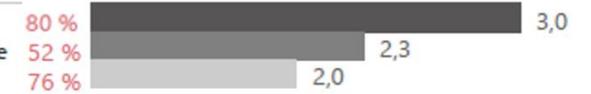
Mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable



Rendre visibles les prairies naturelles et les valoriser (visibilité, via le concours Générale agricole Pratiques agro-écologiques, par le tourisme...)



S'appuyer sur les projets territoriaux (zones à enjeux eau, PAT, PNR, GIEE, Natura 2000, etc.) pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux et issus d'animaux nourris à l'herbe



S'engager dans un dispositif PSE (paiement pour services environnementaux) pour soutenir financièrement les éleveurs maintenant ou développant les prairies, notamment les prairies naturelles



% nsp/non pertinente Niveau de mise en œuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

● Département ● Intercommunalité ● Commune

1 2 3 4

Levier: Gestion des prairies

Perception du levier par les collectivités

- ❑ L'estimation du **niveau de mise en œuvre est homogène (et estimée très partielle)** quelle que soit l'échelle territoriale alors que la **pertinence est estimée élevée**, sauf pour les EPCI ruraux qui la jugent moyenne
- ❑ Les 4 Départements estiment mettre en place un bon appui aux **projets territoriaux pour encourager l'élevage à l'herbe**
- ❑ **L'installation d'éleveurs sur les terres des collectivités** est estimée bien mise en œuvre par les 3 Départements répondants sur cette action, mais peu par les EPCI
- ❑ L'incitation à souscrire des **MAEC**, et plus encore l'incitation financière via les **PSE**, sont globalement peu mises en œuvre (faible taux de réponse et action estimée partiellement mise en œuvre pour les MAEC et plutôt pas mise en œuvre pour les PSE)

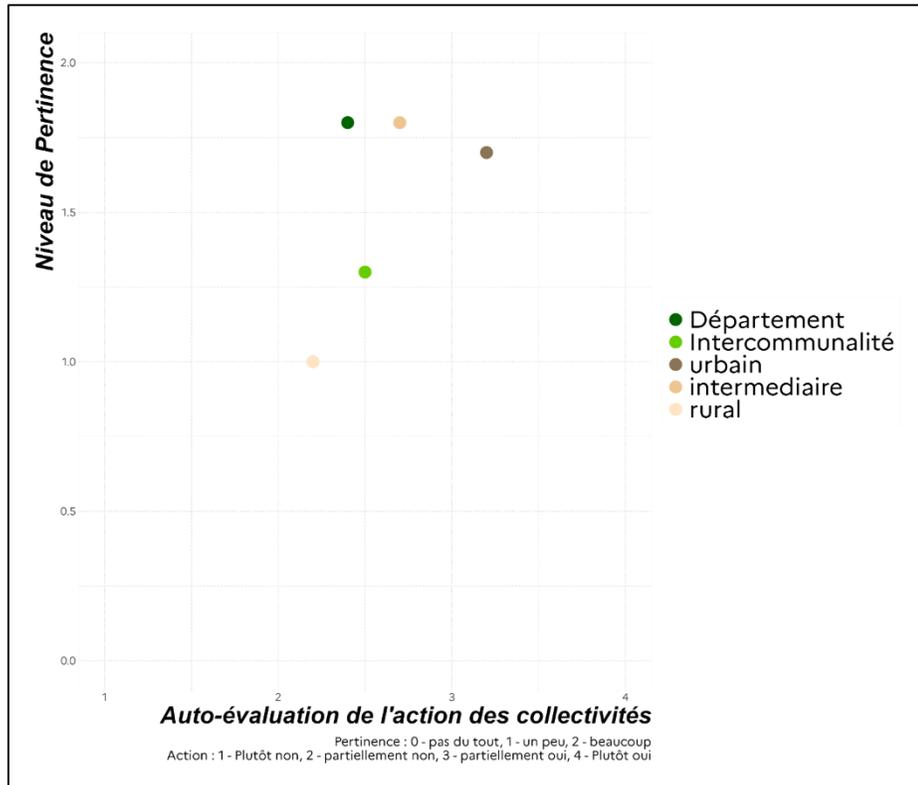
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Recours à l'écopâturage sur les Espaces Naturels Sensibles (Conseils départementaux 28 et 37, Amilly 45).
- ✓ « Conventions d'entretien des zones de captage par pâturage extensif » (Tours Métropol Val de Loire 37).
- ✓ « Ecopâturage en expérimentation par la ville de Châteauroux depuis janvier 2024 » (36)
- ✓ Parcelles mises à disposition par la collectivité pour de l'élevage extensif (CC Touraine Vallée de l'Indre 37, CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Bail agricole avec vaches pie noir sur une parcelle de la collectivité à Vert-en-Drouais (AAC) » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Accompagnement des démarches de certification Trèfle du Perche (fromage) et viande de race locale Fine percheronne » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Opération de promotion des producteurs locaux (guide, site internet dédié, réseaux sociaux...) » (PETR Gâtinais montargois 45)

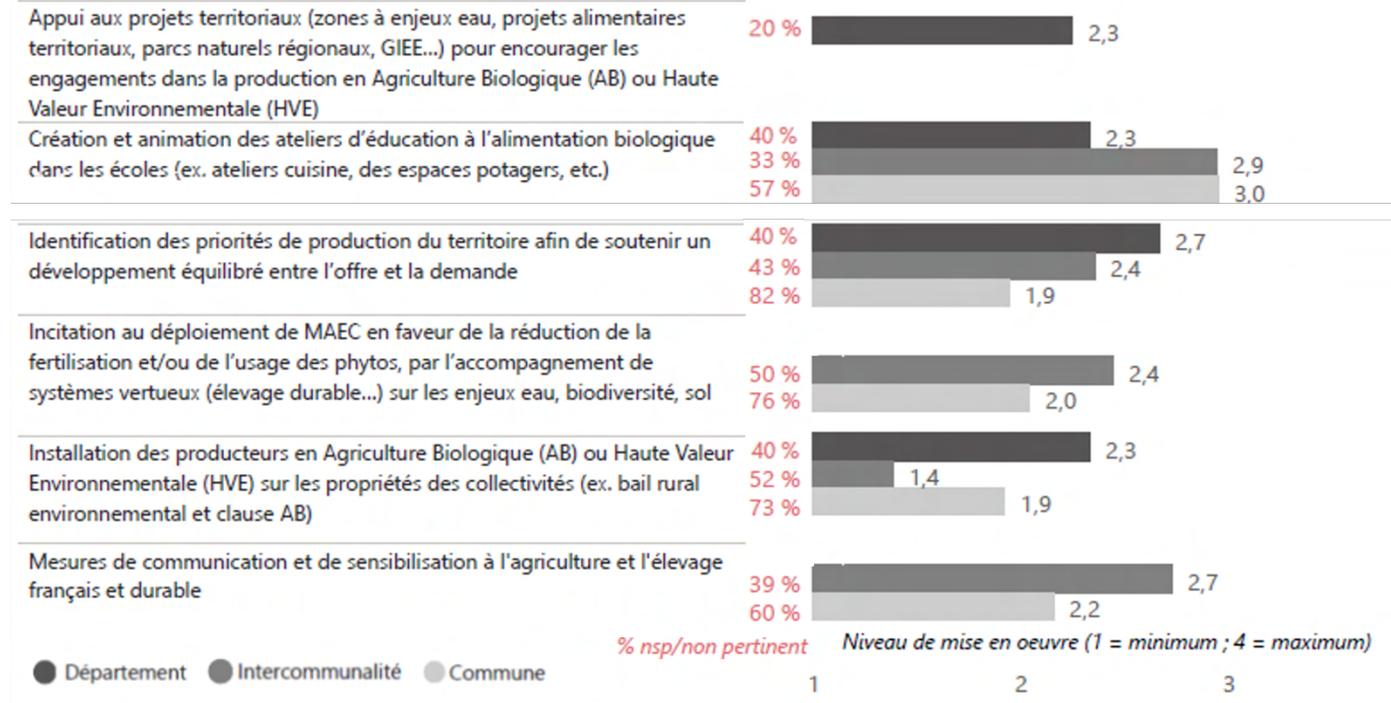
AGRICULTURE -
ALIMENTATION

Levier: Agriculture biologique et de HVE

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Perception du niveau de mise en œuvre des actions relevant du levier



Levier: Agriculture biologique et de HVE

Perception globale du levier, toutes actions confondues

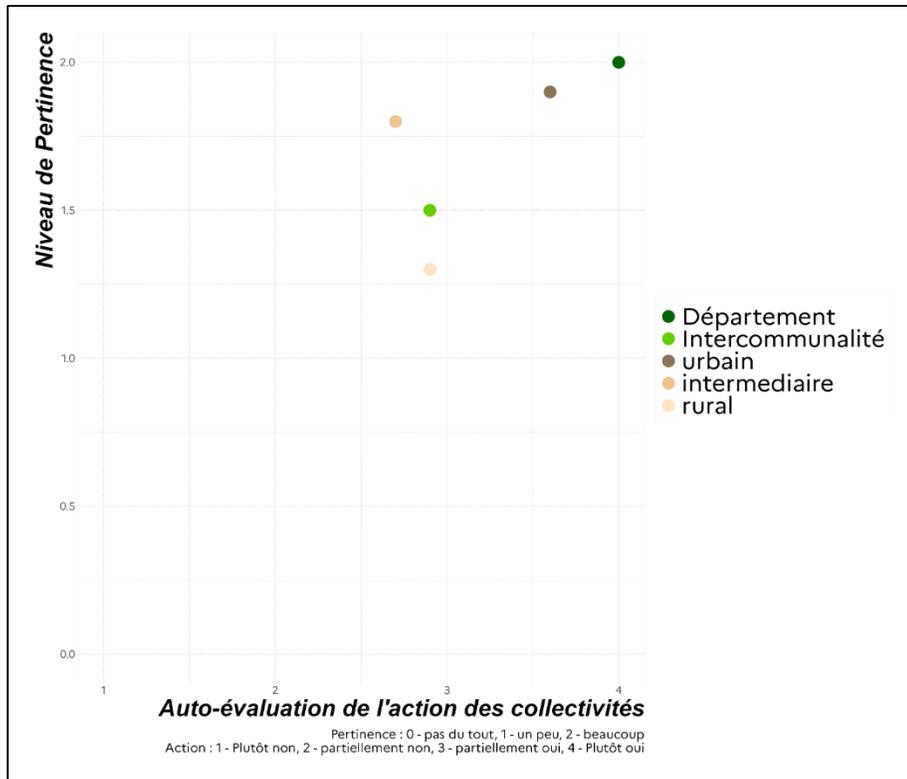
- ❑ Levier jugé **très pertinent par les Départements et pertinent par les intercommunalités**, en particulier rurales et intermédiaires
- ❑ mais levier estimé **peu mis en œuvre, sauf pour les EPCI urbains**
- ❑ Les **actions de sensibilisation/éducation sont estimées partiellement mises en œuvre**: l'éducation à l'alimentation des jeunes et la sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable
- ❑ Parmi les actions proposées, celle estimée la moins mise en œuvre par les intercommunalités répondantes concerne **l'installation de producteurs en agriculture biologique ou haute valeur environnementale** sur les terrains qu'elles possèdent

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Ateliers de cuisine dans les écoles, semaine du goût et zéro déchet (Arthon 36)
- ✓ Organisation d'un Défi Alimentation (CA Bourges Plus 18, CC Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher 37)
- ✓ Opération « Mon Restau Responsable » avec une dizaine d'établissements (CA Montargoise et Rives du Loing 45)
- ✓ Espaces potagers ou poulaillers dans les écoles (Olivet 45, CC Val d'Amboise 37, CC Plaine du Nord Loiret 45)
- ✓ Nombreux Projets Alimentaires Territoriaux en cours (CC Gâtine Racan 37, Pays Giennois 45, Pays Sancerre Sologne 18, etc..)
- ✓ Installation sur un terrain communal d'un agriculteur en permaculture avec bail environnemental (Cheverny 41)
- ✓ Stratégie foncière agricole coordonnée par Terres de Lien (CC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse 36)

Levier: Usage des phytosanitaires

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

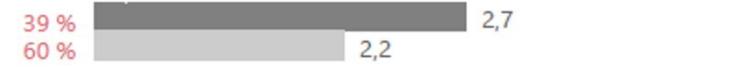
Incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos, par l'accompagnement de systèmes vertueux (élevage durable...) sur les enjeux eau, biodiversité, sol



Inclusion des critères liés à la réduction des produits phytosanitaires dans les achats de la collectivité, notamment alimentaires



Mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable



Respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades



● Département ● Intercommunalité ● Commune

% nsp/non pertinente Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

Levier: Usage des phytosanitaires

Perception du levier par les collectivités

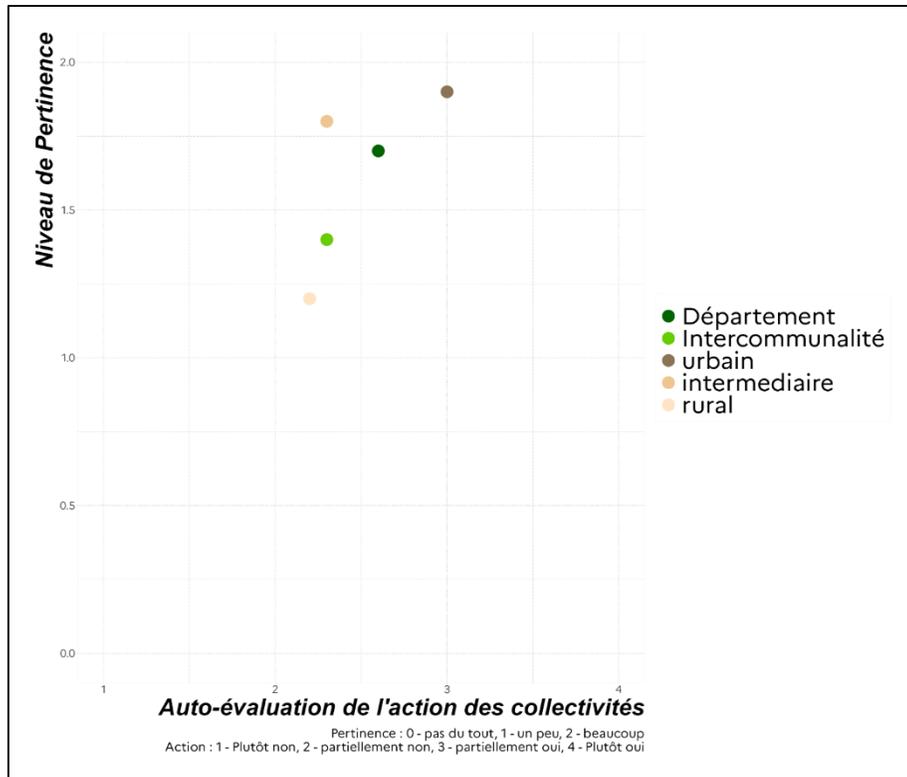
- ❑ Levier jugé **globalement pertinent** par les EPCI, voire **très pertinent** par les EPCI urbains
- ❑ Levier estimé **très partiellement mis en œuvre** par les EPCI en moyenne. Les EPCI urbains estiment la mise en œuvre plus avancée
- ❑ Les Départements estiment **le levier très pertinent et une bonne mise en œuvre** des actions proposées dans le questionnaire
- ❑ **L'obligation légale zéro phyto** est globalement très bien appliquée par les répondants à l'action (tous les Départements et de l'ordre de 60% des EPCI ayant répondu)
- ❑ **L'inclusion de critères zéro phyto dans la commande publique** est davantage mise en œuvre par les Départements
- ❑ Les actions relatives aux **incitations financières** (MAEC) et aux mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture durable ont été évaluées par moins de la moitié des EPCI répondants au questionnaire, et pour ceux-ci, sont estimées très partiellement mises en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Végétalisation des trottoirs. Acculturation de la population aux nouvelles pratiques » (Saint Martin d'Auxigny 18)
- ✓ « Commune en zéro pesticide total depuis 2015 (y compris cimetière), labels Terre saine et Territoire engagé pour la nature » (Cheverny 41)

Levier: Pratiques stockantes

Perception globale du levier, toutes actions confondues

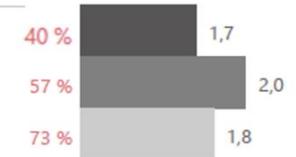


Principales actions mises en œuvre

Accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées



Achat de biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité



Conduite des opérations de végétalisation en ville : cours d'école, lutte contre les îlots de chaleur urbains, toute action favorable à la « nature en ville »



Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbone auprès des producteurs...)



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Pratiques stockantes

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **globalement pertinent**, particulièrement par les EPCI urbains et intermédiaires et les Départements
- ❑ Les actions proposées restent toutefois **très partiellement mises en œuvre**, avec une mise en œuvre estimée plus élevée par les EPCI urbains
- ❑ Les 5 Départements répondants au questionnaire se sont positionnés sur le fait de **conduire des opérations de végétalisation en ville**, et ont estimés être en cours de mise en œuvre
- ❑ 76% des EPCI se sont également positionnés sur cette thématique, et ont en moyenne mentionné une mise en œuvre en cours, même si partielle
- ❑ 56% des EPCI ont évalué leur positionnement quant au fait de **soutenir la végétalisation dans le privé** (habitat et entreprise), avec une mise en œuvre partielle est assez faible

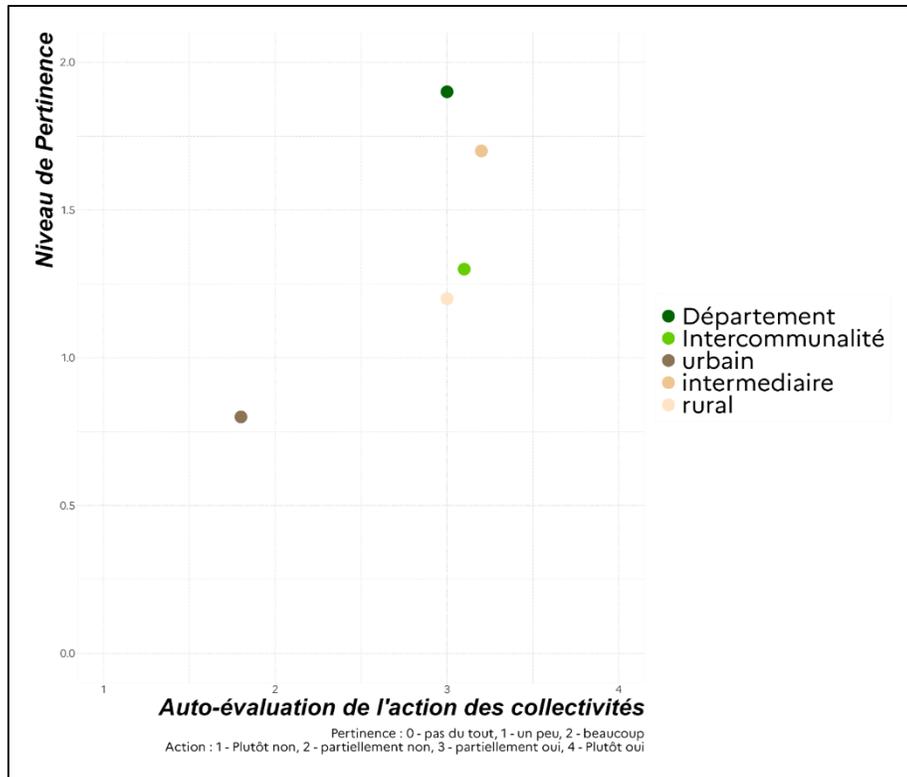
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Plusieurs intercommunalités indiquent avoir établi des règles de végétalisation dans le PLUi, notamment concernant la préservation de la végétation existante et la plantation de haies en clôture (ex. CC Champagne Boischauts 37)
- ✓ Etablissement d'une « charte de végétalisation avec les particuliers » (Nogent-sur-Vernissson 45)
- ✓ « Subvention à l'Agence Régionale de la Biodiversité qui assure la promotion des solutions d'adaptation fondées sur la nature » (Conseil régional)
- ✓ Plantation de haies par de nombreuses communes (ex. Epineuil-le-Fleuriel 18, Villeneuve-sur-Cher 18, Le Poinçonnet 36)

AGRICULTURE - ALIMENTATION

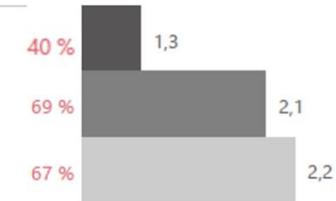
Levier: Restauration collective

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Expérimentation de l'option végétarienne quotidienne en cas de choix multiple



Mise en application du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires, publiques et privées (introduit par la loi EGALIM de 2018, visant à protéger la rémunération des agriculteurs)



Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de PAT



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Restauration collective

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **très pertinent par les Départements, pertinent par les EPCI, moins par les EPCI urbains**
- ❑ La **mise en œuvre semble assez homogène mais notablement estimée moins avancée par les EPCI urbains**
- ❑ Pour l'action assez large concernant la **promotion de produits durables et locaux** dans la commande publique et la mise en œuvre de PAT, les collectivités ayant noté cette action (70% des EPCI répondants au questionnaire) estiment une bonne mise en œuvre
- ❑ Le **menu végétarien hebdomadaire** dans les cantines scolaires est estimé bien mis en place dans les Départements (1 Département non-répondant). Les EPCI répondants sont 43% à n'avoir pas répondu sur cette action
- ❑ Concernant **l'option végétarienne en cas de choix multiple**, la mise en œuvre est estimée faible

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Achats en circuits courts, en bio à 29% pour les restaurants scolaires, label territoire Bio-engagé » (Olivet 45)
- ✓ « Formation en cours des cuisiniers à la cuisine évolutive et végétale. Déploiement du PAT » (Châteauroux Métropole 36)
- ✓ « Local pour vente de produits locaux en circuit court, produits locaux pour les cantines scolaires et périscolaires » (CC Sologne des Rivières 41)
- ✓ « Actions de formation auprès des chefs de cantines scolaires aux repas végétariens » (PETR Forêt d'Orléans 45)
- ✓ « Depuis 2021 application de la loi Egalim et depuis 2023 signature d'une formule zéro gaspillage » (Villeneuve-sur-Cher 18)

BIODIVERSITE

- Continuités écologiques
- Restauration des habitats naturels
- Surfaces en aires protégées

Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la biodiversité

❖ Leviers jugés globalement pertinents

❖ Une mise en œuvre estimée:

- ❖ au moins **partiellement effective pour les continuités écologiques,**
- ❖ **hétérogène selon les actions et les types de collectivités pour la restauration des habitats naturels**
- ❖ **assez faible (sauf pour les Départements) pour les aires protégées**

❖ Les Départements estiment globalement un assez fort niveau de mise en œuvre pour ce qui concerne les actions en faveur des continuités écologiques et des aires protégées. Pour la restauration des habitats, seule l'identification des zones à potentiel de restauration est estimée plutôt bien mise en œuvre

❖ Concernant les **continuités écologiques**, mises à part **l'introduction des enjeux des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme et l'identification des points noirs** qui semblent au moins partiellement mises en œuvre en moyenne pour les plus de 70% d'EPCI s'étant positionnés, les autres actions (**information, accompagnement, financement des opérations de restauration des continuités, incitations via exonération de taxes foncière**) semblent peu ou partiellement mises en œuvre

❖ Concernant la **restauration des habitats**, les collectivités ont peu répondu sur les actions relatives aux **sites naturels de compensation** et les ont estimées pas ou très peu mises en œuvre. **L'identification des zones à potentiel de restauration** est estimée plutôt bonne par les Départements, existante mais partielle pour les EPCI. La **sécurisation du foncier** pour la restauration des habitats naturels semble un levier peu activé

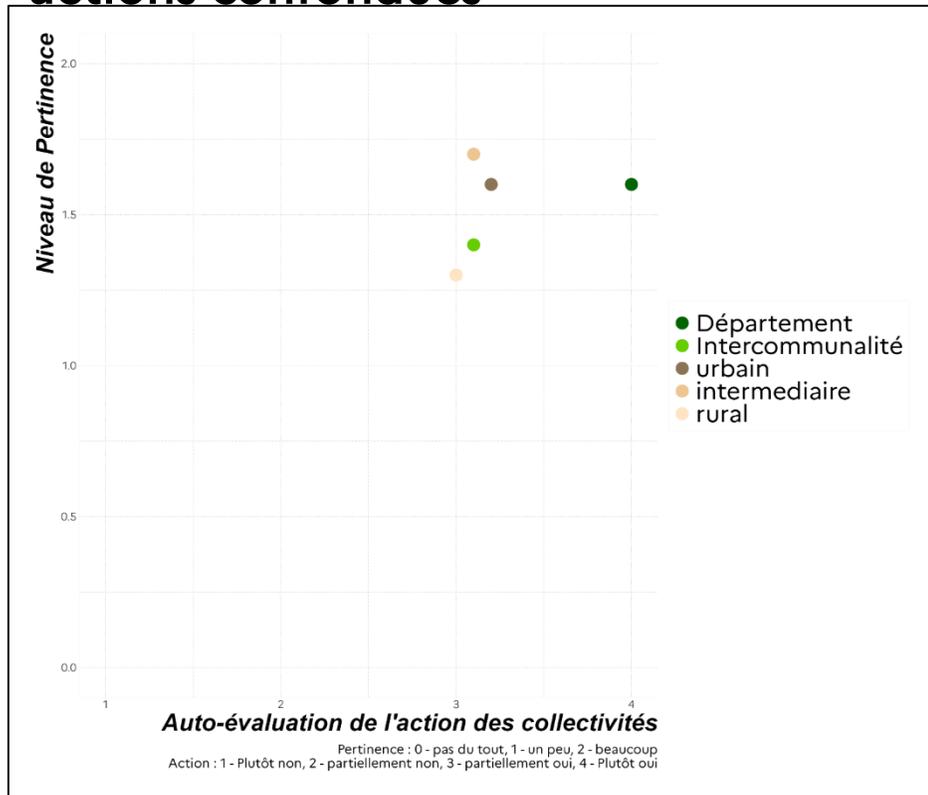
❖ Concernant les **aires protégées**, les Départements estiment plutôt bien agir afin de **renforcer le réseau d'aires** sur la base du plan d'action territorial, et de **l'étendre** grâce aux outils fonciers et réglementaires existants, et plutôt bien **accompagner les projets « solutions fondées sur la nature »** et **financer la gestion des aires protégées**.

Les EPCI, sur ces dernières actions, estiment une mise en œuvre très partielle, pour ceux qui ont répondu (fort taux de non-réponse)

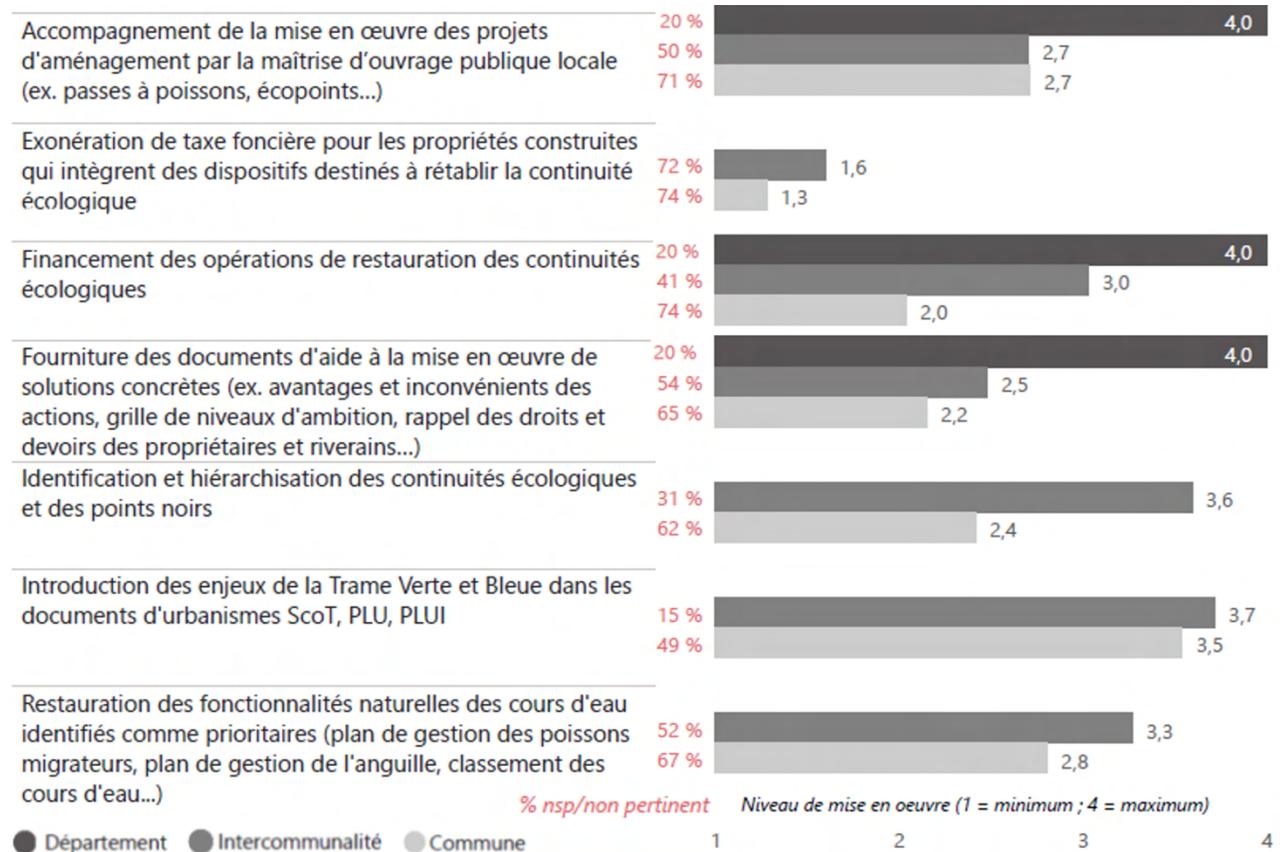
Pour tous les types de collectivités, les actions semblent plus partiellement mises en œuvre sur la **communication et la valorisation des aires protégées**, la **mobilisation des acteurs pour leur financement** ou la **mobilisation des citoyens** dans la gouvernance des aires protégées

Levier: Continuités écologiques

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Continuités écologiques

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé globalement pertinent et au moins **partiellement mis en œuvre**
- ❑ Sur les actions qui les concernent (**information** - fourniture de documents d'aide à la mise en œuvre, **accompagnement par la maîtrise d'ouvrage publique locale**, et **incitation financière pour mettre en œuvre des opérations de restauration**), les Départements qui se sont positionnés (4/5) ont estimé une bonne mise en œuvre. Sur ces mesures, les EPCI ont moins répondu et ont estimé leurs actions plus partielles
- ❑ Les EPCI ayant répondu estiment avoir au moins partiellement **identifié et hiérarchisé les points noirs**, et pour la majorité, avoir **intégré les enjeux des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme**
- ❑ Concernant spécifiquement les **fonctionnalités des cours d'eau**, pour les 48% d'EPCI s'étant positionnés, leur restauration est plutôt mise en œuvre
- ❑ L'outil qu'est l'**exonération de taxe foncière pour favoriser les propriétés qui intègrent des dispositifs visant à rétablir la continuité écologique** n'est dans l'ensemble pas mis en œuvre

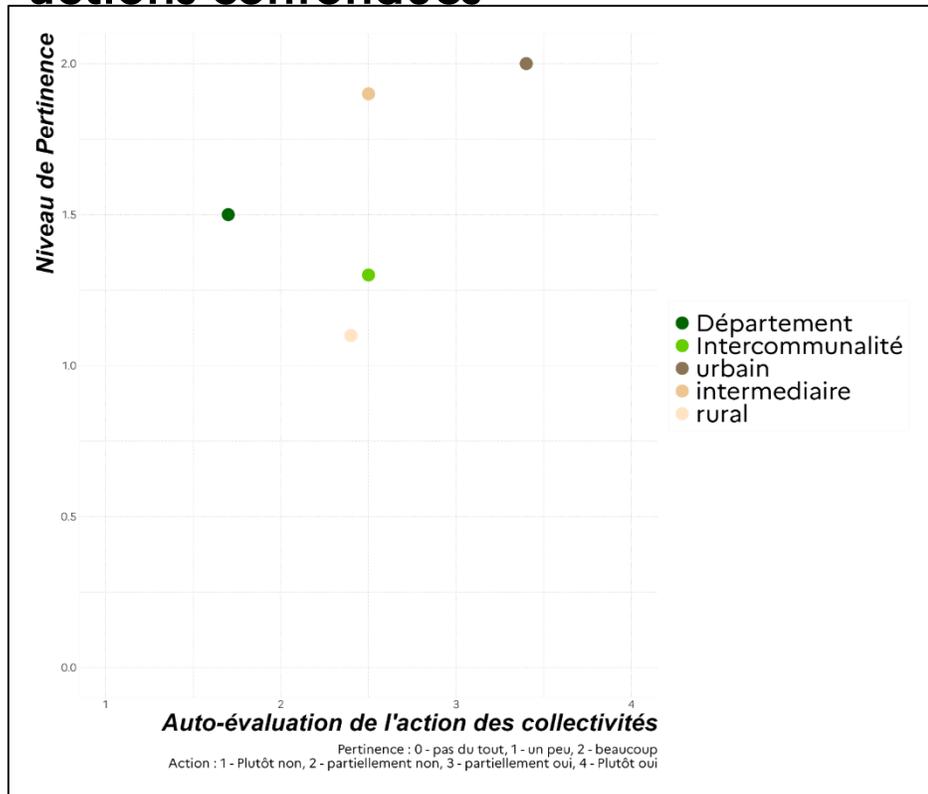
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Renaturation de la rivière Maurepas avec l'EPAGE » (Corbeilles 45).
« Renaturation de la rivière Yèvre avec le SIVY » (Avord 18).
- ✓ Réalisation d'un passage à loutres sur la commune de Château-la-Vallière (Conseil départemental 37)
- ✓ « Aménagement de la Bezonde au site Jobert pour la continuité écologique et gestion des eaux » (Quiers-sur-Bezonde 45)
- ✓ « Révision du guide du riverain qui vise à sensibiliser les riverains de la Tronne et affluents sur la bonne conduite à adopter en tant que propriétaire d'une moitié de cours d'eau » (CC Beauce Val de Loire 41)
- ✓ « Diagnostic permettant de mettre en évidence les points noirs et fragilités du territoire et de les prioriser par importance et faisabilité technique en vue d'actions de restauration » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Atlas de la biodiversité réalisés sur l'ensemble des 19 communes. Valorisation de la TVB dans le PLUI-H. Programme de replantation d'arbres et de haies qui prend en compte les secteurs à enjeux prioritaires » (CC Chinon Vienne et Loire 37)

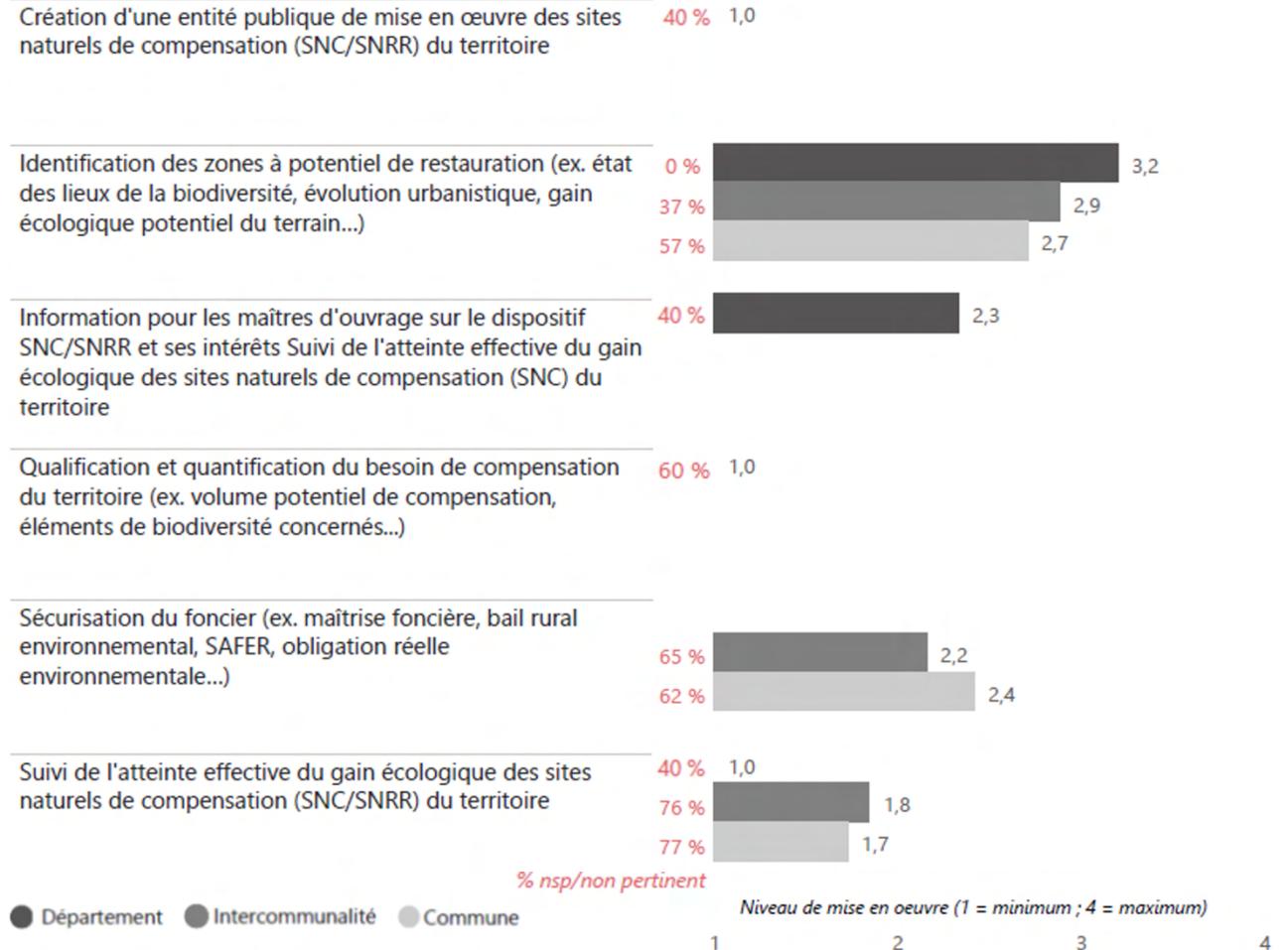
BIODIVERSITE

Levier: Restauration des habitats naturels

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Restauration des habitats naturels

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **pertinent**, et très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Une estimation de la **mise en œuvre hétérogène selon le type de collectivités** (très peu d'action des Départements, EPCI urbains uniquement estimant une mise en œuvre à un niveau assez élevé)
- ❑ Les collectivités ont peu répondu sur les actions relatives aux **sites naturels de compensation** et les ont estimées pas ou très peu mises en œuvre
- ❑ **L'identification des zones à potentiel de restauration** est estimée plutôt bonne par les Départements, existante mais partielle pour les EPCI
- ❑ La **sécurisation du foncier** pour la restauration des habitats naturels semble un levier peu activé

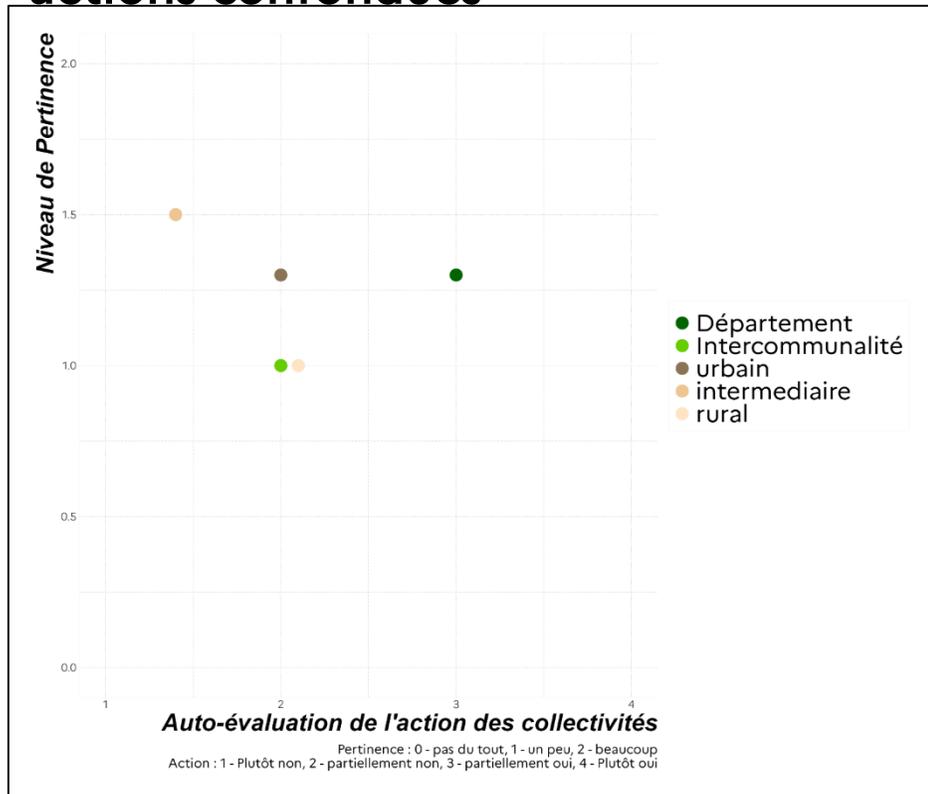
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Accompagnement technique, administratif et financier des communes souhaitant s'engager dans un ABC ou restaurer leur mare » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Atlas de la biodiversité réalisés sur l'ensemble des 19 communes. Valorisation de la TVB dans le PLUI-H. Programme de replantation d'arbres et de haies qui prend en compte les secteurs à enjeux prioritaires » (CC Chinon Vienne et Loire 37)
- ✓ « Renaturation de la rivière Maurepas avec l'EPAGE » (Corbeilles 45).
« Renaturation de la rivière Yèvre avec le SIVY » (Avord 18).
- ✓ « Accompagnement du PNR Brenne qui expérimente en 2024 une mission d'opérateur de compensation écologique » (Conseil régional)
- ✓ Accompagnement de la mise en œuvre du Plan Mare auprès des collectivités. Valorisation de la démarche par une vidéo » (Conseil départemental 28)
- ✓ « Achat d'un espace naturel de 3,4ha jouxtant le bourg, mise en place de nichoirs et d'une tour à hirondelles, refuge LPO et bail environnemental » (Cheverny 41)

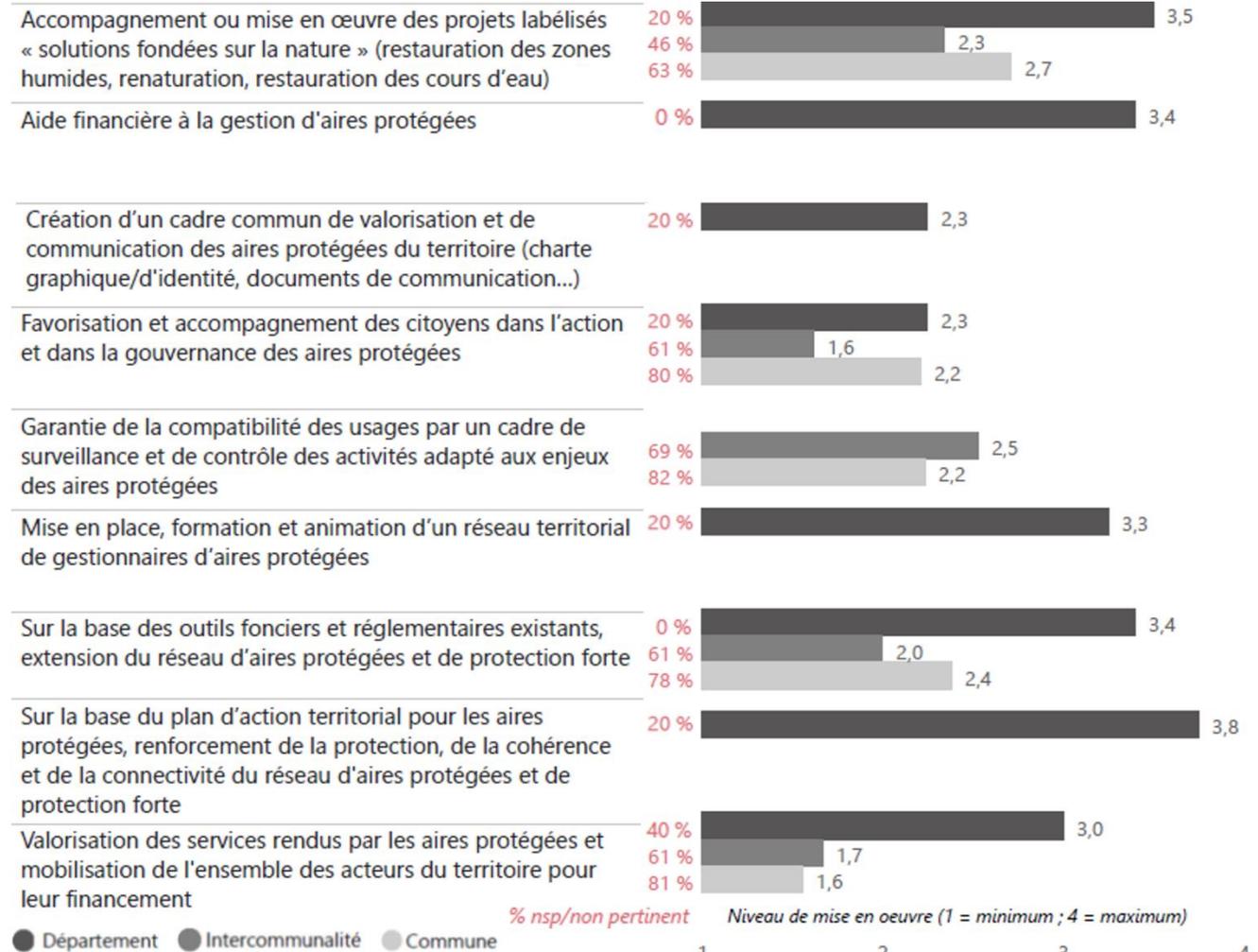
BIODIVERSITE

Levier: Surface en aire protégée

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Surface en aire protégée

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **moymennement pertinent mais peu mis en œuvre, sauf par les Départements**
- ❑ Les Départements estiment plutôt bien agir afin de **renforcer le réseau d'aires protégées** sur la base du plan d'action territorial, et de **l'étendre** grâce aux outils fonciers et réglementaires existants
- ❑ Les Départements estiment plutôt bien **accompagner les projets « solutions fondées sur la nature »** et **financer la gestion des aires protégées**. Les actions semblent plus partiellement mises en œuvre sur la **communication et la valorisation des aires protégées**, la **mobilisation des acteurs pour leur financement** ou la **mobilisation des citoyens** dans la gouvernance des aires protégées
- ❑ Les EPCI, sur toutes ces actions, estiment une mise en œuvre très partielle, pour ceux qui ont répondu (fort taux de non-réponse sur ces actions). Les actions vraiment peu jugées mises en œuvre sont, comme pour les Départements, les actions de valorisation des aires protégées et favorisant l'association des citoyens à leur gouvernance

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Appel à projets à destination des collégiens qui permet à des jeunes de mener des actions sur les Espaces Naturels Sensibles » (Conseil départemental 18)
- ✓ « Mise en place par le Département d'un réseau technique des chargés de mission des EPCI et PNR sur les sujets de biodiversité et espaces naturels, complémentaire au réseau des techniciens de rivière déjà en place » (Conseil départemental 37)
- ✓ « Aides à l'acquisition foncière des Espaces Naturels Sensibles, à l'élaboration des plans de gestion et aides aux aménagements » (Conseil départemental 36)
- ✓ « Communication et sensibilisation autour du site Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Acquisition de la majorité du foncier dans l'Espace Naturel Sensible » (Amilly 45)

RESSOURCE EN EAU

Leviers proposés dans le questionnaire

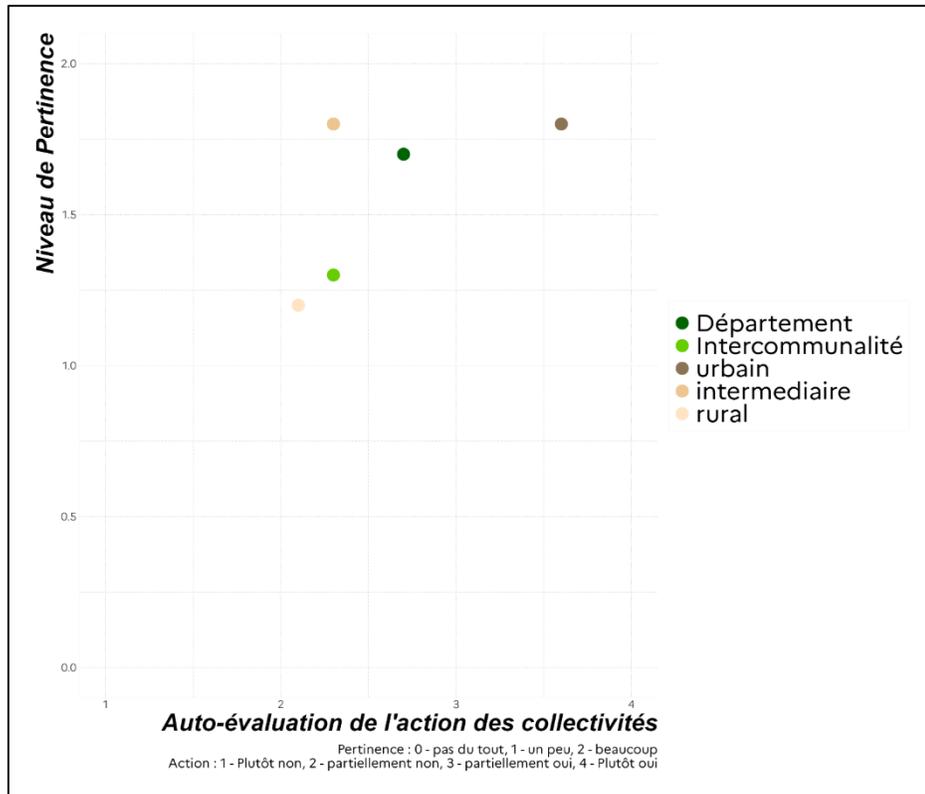
- Désimperméabilisation des sols
- Sobriété en eau
- Captages d'eau

Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la préservation de la ressource en eau

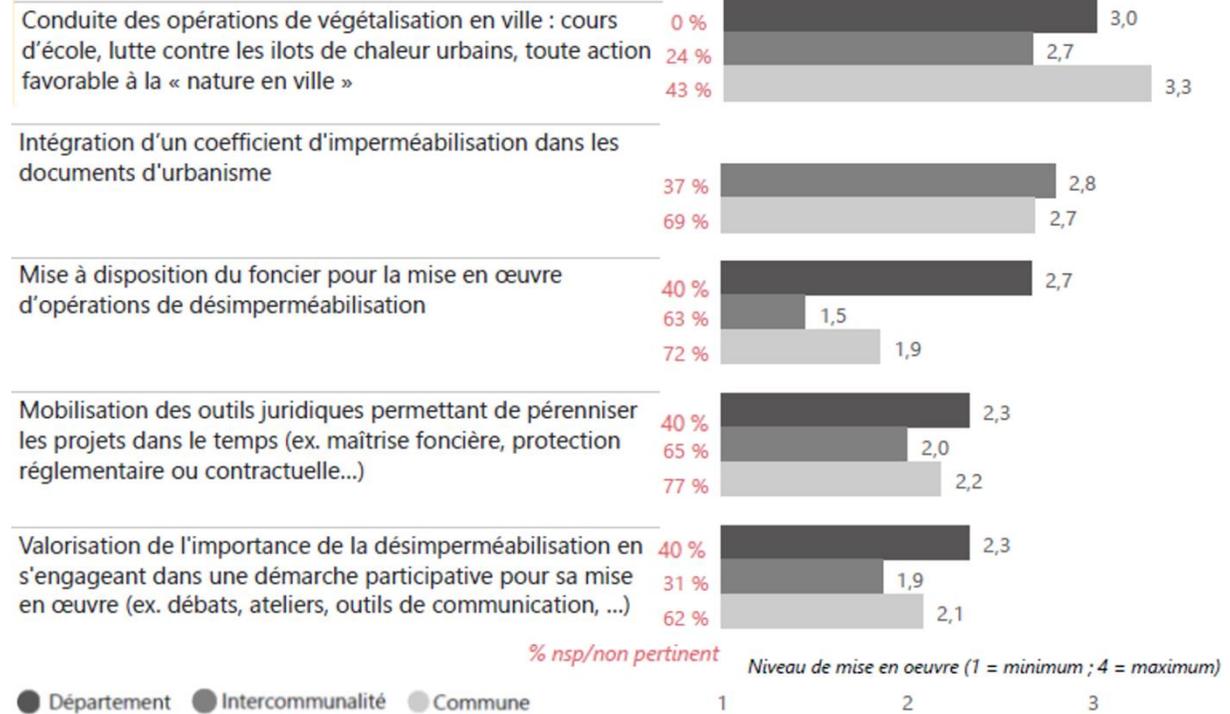
- ❖ Leviers jugés globalement **pertinents voire très pertinents** en particulier pour les collectivités les plus densément peuplées
- ❖ Concernant la **désimperméabilisation**, la mise en œuvre est estimée partielle, légèrement supérieure par les EPCI urbains
 - les **opérations liées à la « nature en ville »** sont estimées partiellement mises en œuvre, **l'intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme** est estimée moyennement mis en œuvre
 - la **mise à disposition de foncier public ou la maîtrise foncière** pour des opérations de désimperméabilisation ne sont pas ou peu mises en œuvre
- ❖ Concernant la **sobriété**:
 - les Départements estiment dans l'ensemble bien mettre en œuvre les actions qui les concernent : **accompagnement de projets labellisés « solutions fondées sur la nature », encouragement aux utilisations économes en eau dans les politiques publiques, gestion optimisée des flux dans les bâtiments publics**. La **sensibilisation du grand public** est estimée partiellement mise en œuvre.
 - sur ces actions, ainsi que sur les actions visant la **réduction de fuites**, environ 50% des EPCI se sont positionnés et ont estimé la mise en œuvre moyenne
 - en moyenne, les EPCI semblent plutôt **intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'aménagement**
 - pour la moitié des EPCI s'étant positionnés, la **mise en place de suivi des prélèvements** est estimée plutôt en place, mais la **tarification incitative** ou la **sensibilisation des usagers aux seuils d'alerte** très partielle
 - **l'accompagnement des projets de réutilisation d'eau** semble très partiel. **L'accompagnement des acteurs industriels** est pas ou peu mis en œuvre
- ❖ Concernant les **captages d'eau**, levier jugé pertinent par les EPCI ruraux et très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains
 - les deux actions proposées pour les EPCI étaient **l'établissement de contrats de captage avec les usagers** des zones concernées, et la **mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)**. La moitié environ des EPCI s'est positionnée et a estimé la mise en œuvre moyenne, estimée plus élevée par les EPCI intermédiaires et urbains

Levier: Désimperméabilisation des sols

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Désimperméabilisation des sols

Perception du levier par les collectivités

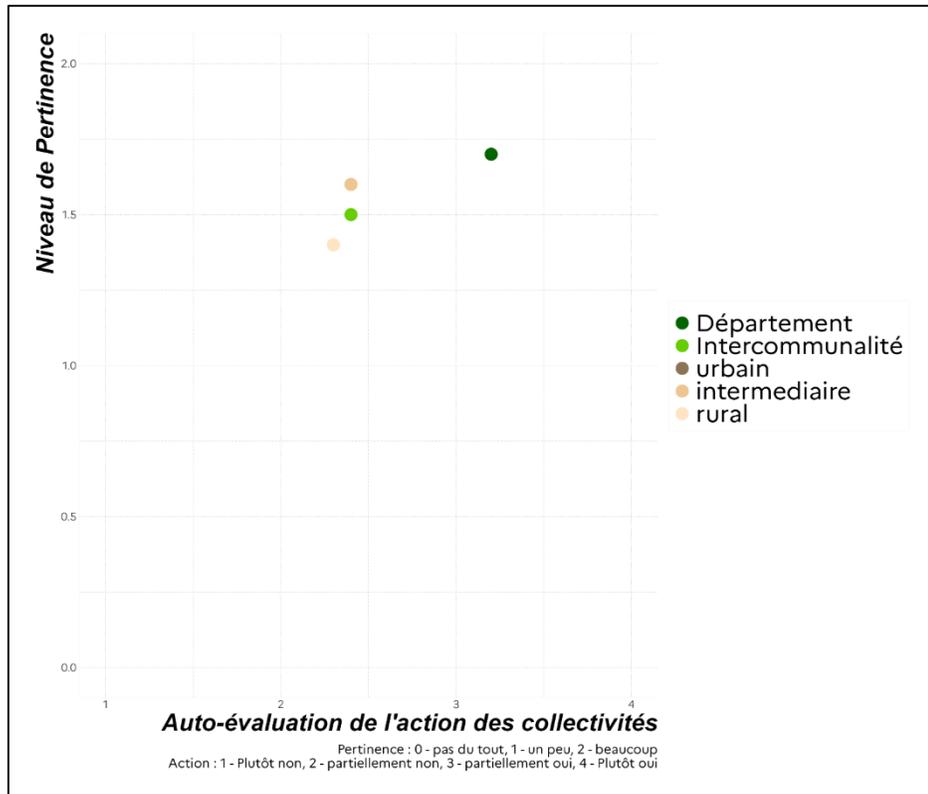
- ❑ Levier jugé **globalement pertinent et partiellement mis en œuvre**, sauf par les EPCI urbains qui évaluent leur action à un niveau supérieur
- ❑ Les **opérations liées à la « nature en ville »** sont estimées partiellement mises en œuvre
- ❑ **L'intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme** est moyennement mise en œuvre
- ❑ La **mise à disposition de foncier public pour des opérations de désimperméabilisation**, ou la **mobilisation d'outils juridiques pour pérenniser des projets** (par exemple maîtrise foncière) sont pas ou peu mis en œuvre
- ❑ La **mise en place de démarches participatives en vue de la désimperméabilisation** est très faiblement mise en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

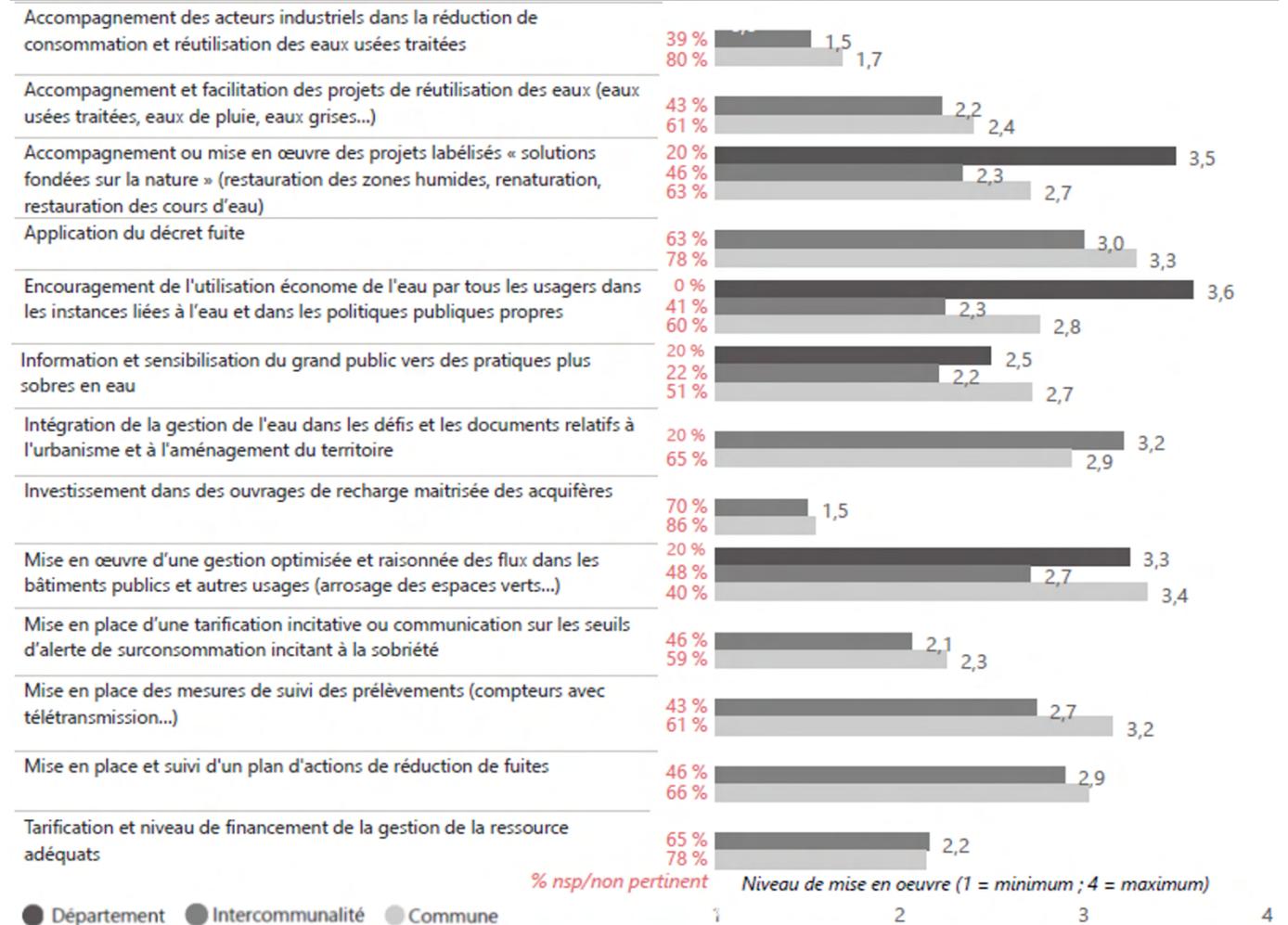
- ✓ « Emprise au sol réglementée par le PLU et matériaux de parking obligatoirement perméables » (Quiers-sur-Bezone 45)
- ✓ « Intervention à hauteur de 4M€ pour la renaturation des cours de lycées, expérimentation sur 8 lycées » (Conseil régional)
- ✓ « Mise en place d'ateliers citoyens et plateforme citoyenne permettant de recueillir l'avis des citoyens préalablement au projet de réaménagement du faubourg Chartrain, ayant permis de prioriser végétalisation et désimperméabilisation de 1000m² » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Aides pour la désimperméabilisation des cours d'écoles et espaces publics » (Conseil départemental 36)
- ✓ « Projet de désimperméabilisation de la cour d'école travaillé en coopération avec les élèves et l'Education nationale » (Bracieux 41)

Levier: Sobriété en eau

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Sobriété en eau

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **pertinent et partiellement mis en œuvre**.
- ❑ Les Départements estiment dans l'ensemble bien mettre en œuvre les actions qui les concernent : **accompagnement de projets labellisés « solutions fondées sur la nature », encouragement aux utilisations économes en eau dans les politiques publiques, gestion optimisée des flux dans les bâtiments publics**. La sensibilisation du grand public est estimée partiellement mise en œuvre
- ❑ Sur ces actions, ainsi que sur les **actions visant la réduction de fuites**, environ 50% des EPCI se sont positionnés et ont estimé la mise en œuvre moyenne
- ❑ En moyenne, les EPCI semblent plutôt **intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'aménagement**
- ❑ **L'accompagnement des projets de réutilisation d'eau** semble très partiel. **L'accompagnement des acteurs industriels** est pas ou peu mis en œuvre.
- ❑ La **mise en place de suivi des prélèvements** (compteurs avec télétransmission...) est estimée plutôt en place pour les 57% d'EPCI qui se sont positionnés
- ❑ La **tarification incitative ou la sensibilisation des usagers aux seuils d'alerte** est estimée très partiellement mise en place par les 50% d'EPCI s'étant positionnés

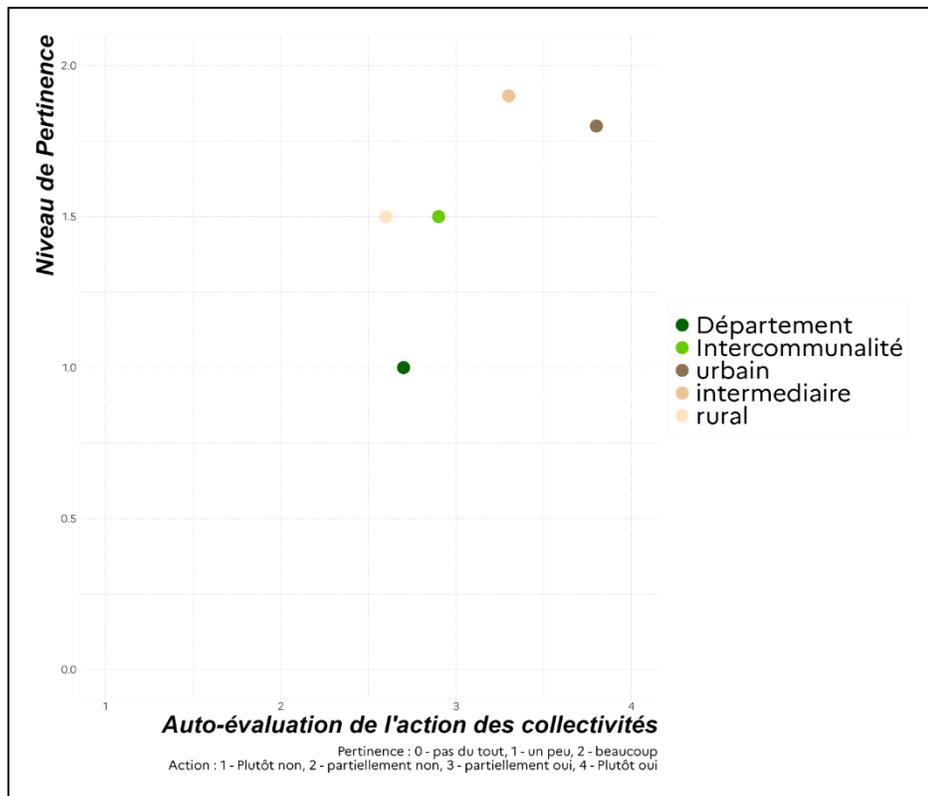
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Accompagnement des industriels dans la création de process en circuits d'eau fermés » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Travaux de réutilisation des eaux traitées en cours à la STEU de Mer » (CC Beauce Val de Loire 41)
- ✓ « Accompagnement et mutualisation de l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les communes. Formation gratuite aux économies d'eau dans la gestion des espaces verts. » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Acquisition d'hydrocycleur recycleur pour l'exploitation des réseaux d'assainissement. Lancement d'une opération de distribution de cuves d'eau de pluie » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Distribution gratuite d'un kit sobriété à l'ensemble des usagers du service d'eau potable » (Nogent-sur-Vernisson 45)
- ✓ « Dossier thématique sur l'eau paru dans le magazine eurélien et création d'un observatoire en ligne » (Conseil départemental 28)
- ✓ « Application d'une tarification saisonnière sur la consommation d'eau potable » (CC Chinon Vienne et Loire 37)

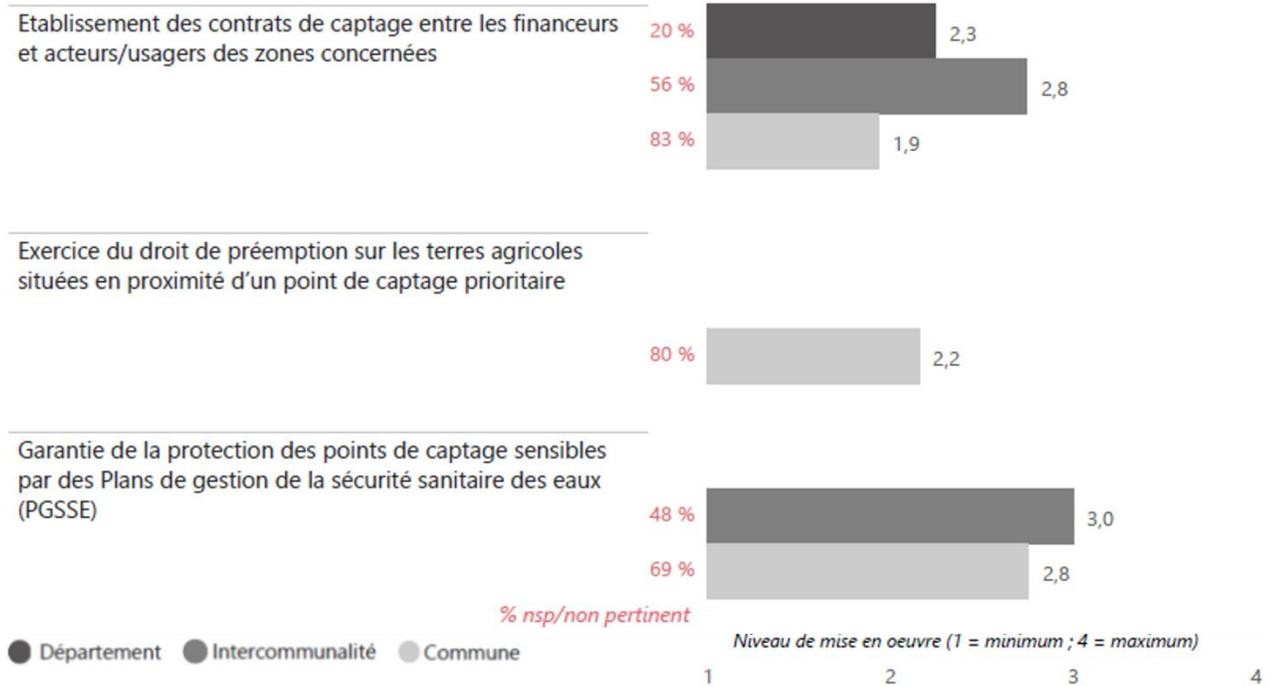
RESSOURCE
EN EAU

Levier: Zones de captage d'eau

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Zones de captage d'eau

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **moyennement pertinent par les Départements, pertinent par les EPCI ruraux et très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains**
- ❑ Les deux actions proposées pour les EPCI étaient **l'établissement de contrats de captage avec les usagers des zones concernées, et la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)**. La moitié environ des EPCI s'est positionnée et a estimé la mise en œuvre moyenne
- ❑ Les EPCI intermédiaires et urbains estiment un niveau de mise en œuvre plus élevé

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Accompagnement des collectivités dans la mise en place des Aires d'alimentation de captage d'eau potable (AAC) et des périmètres de protection de captage (PPC) » (Conseil départemental 28)
- ✓ « Mise en place d'incitations financières au déploiement de pratiques agricoles plus protectrices de la ressource au travers de paiements pour services environnementaux » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Contrat territorial en cours sur les captages prioritaires du Val d'Orléans avec plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses » (Orléans Métropole 45)
- ✓ « Création d'un parc arboré de 15 hectares pour protéger le captage d'eau » (Avord 18)
- ✓ « Convention d'entretien des zones de captage par pâturage extensif » (Tours Métropole Val de Loire 37)

ENERGIE

ENERGIE

Leviers proposés dans le questionnaire

- Energie renouvelable et sobriété
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés
- Bouclage biomasse

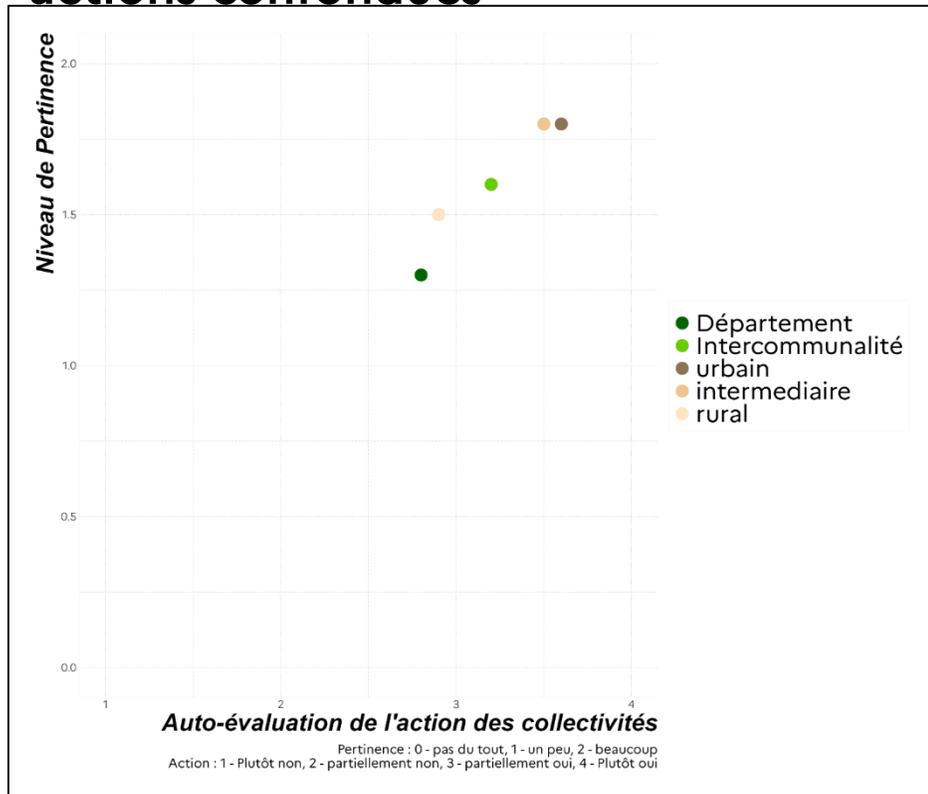
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la production d'énergie

- ❖ Leviers relatifs à **l'énergie renouvelable et à la sobriété** estimés plutôt **très pertinents par tous et au moins partiellement mis en œuvre**
 - la **communication et le soutien aux projets EnR** (y compris financier) sont estimés bien mis en œuvre par les Départements ayant répondu. Les EPCI estiment leur mise en œuvre plus partielle sur ces actions, mais considèrent plutôt bien mettre en place la **définition des zones d'accélération**
 - concernant l'éclairage, le **respect de la réglementation et les actions de sobriété** sont estimés plutôt bien mis en œuvre par les EPCI
 - la possibilité de **mise en place de clauses incitatives aux énergies renouvelables dans les documents d'aménagement** semble peu utilisée
- ❖ Concernant le **biogaz et encore plus les réseaux de chaleur décarbonés**, des estimations de pertinence et de mise en œuvre qui augmentent avec la densité de population des EPCI
 - la mise en œuvre de la loi AGECL sur les biodéchets est estimée partiellement mais plutôt mise en œuvre. A noter cependant que 37% des EPCI répondants au questionnaire ne se sont pas positionnés sur cette application de la loi
 - la méthanisation des boues de stations d'épuration n'est pas ou peu mise en œuvre, la collecte des déchets pour méthanisation partiellement
 - la mise en place de réseaux de chaleur est très variable selon les territoires
- ❖ Concernant le **bouclage biomasse**, distinction claire des EPCI urbains qui évaluent la pertinence et la mise en œuvre plus élevée que les autres EPCI, pour qui la pertinence est estimée moyenne et la mise en œuvre très faible
 - en moyenne pour les EPCI, des taux de réponse assez faibles et les actions (**étude de faisabilité pour la géothermie, intégration dans la commande publique de critères de certification en biomasse durable, recensement des consommations de bois énergie**) a priori peu mises en œuvre, sauf dans les EPCI urbains
 - les Départements estiment une mise en œuvre au moins partielle de **l'intégration dans la commande publique de critères de certification en biomasse durable**

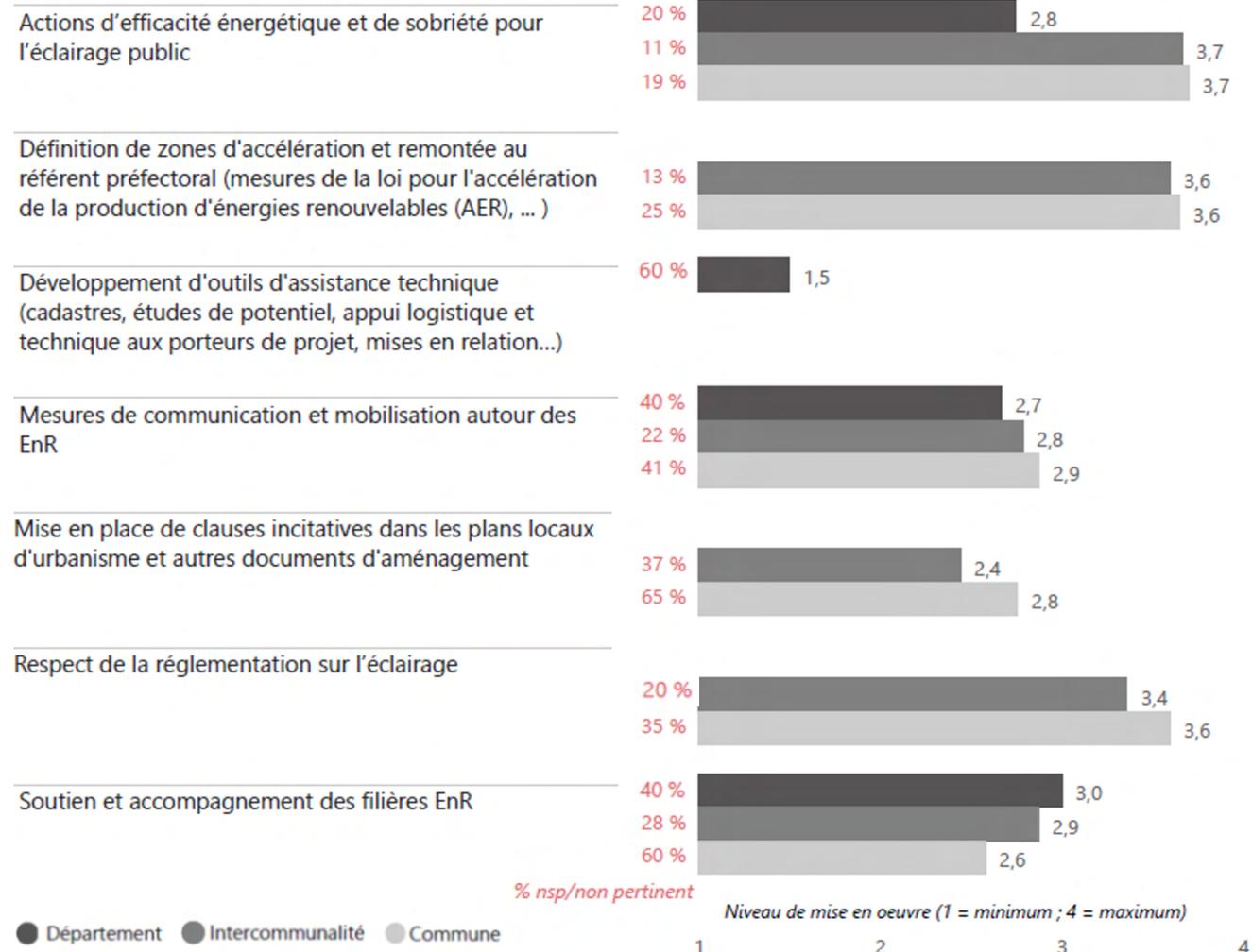
ENERGIE

Levier: Energie renouvelable et sobriété

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Energie renouvelable et sobriété

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **pertinent, particulièrement par les EPCI intermédiaires et urbains**
- ❑ Levier jugé **bien mis en œuvre**, particulièrement par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ La **communication et le soutien aux projets EnR** (y compris financier) sont estimés bien mis en œuvre par les 2 ou 3 Départements ayant répondu. Les EPCI estiment leur action plus partielle sur ces actions, mais des mesures sont tout de même mises en œuvres dans certains territoires
- ❑ La **définition des zones d'accélération** est estimée plutôt bien mise en œuvre
- ❑ Concernant l'éclairage, le **respect de la réglementation et les actions de sobriété** sont estimés plutôt bien mis en œuvre par les EPCI
- ❑ La possibilité de **mise en place de clauses incitatives dans les documents d'aménagement** semble peu utilisée

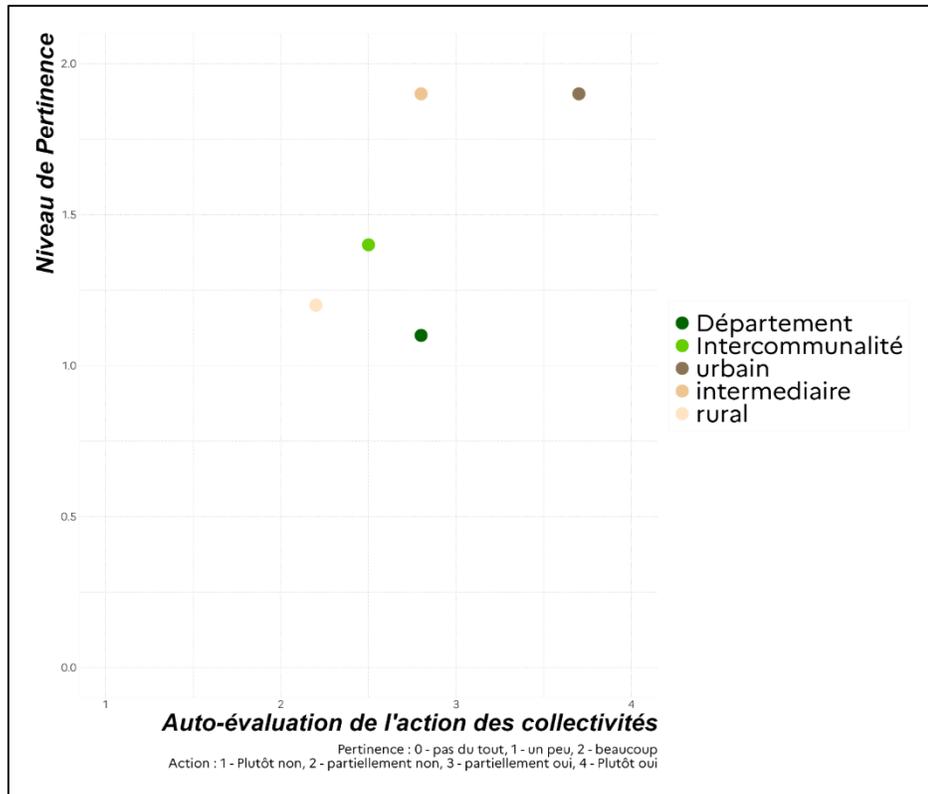
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « 19 communes ont rénové entièrement leur éclairage public avec lampes LED et horloges astronomiques en 2018 » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Eclairage public totalement en LED depuis 2019 et extinction nocturne » (Cheverny 41)
- ✓ « Implantation au sol de 37ha de panneaux photovoltaïques avec possibilité d'agriculture et élevage » (Malicornay 36)
- ✓ « Signature et animation d'un nouveau COT EnR 2022-2025. Territoire bénéficiaire du programme LIFE_LETsGo4Climate 2021-2025 pour le développement de communautés locales d'énergie » (PETR Gâtinais montargois 45)
- ✓ « Pilotage et participation à des écosystèmes hydrogène. Facilitation pour des projets photovoltaïques » (Conseil départemental 28)
- ✓ « Accompagnement du projet MARHYSOL de production H2 couplée à une centrale photovoltaïque à Marmagne » (CA Bourges Plus 18)

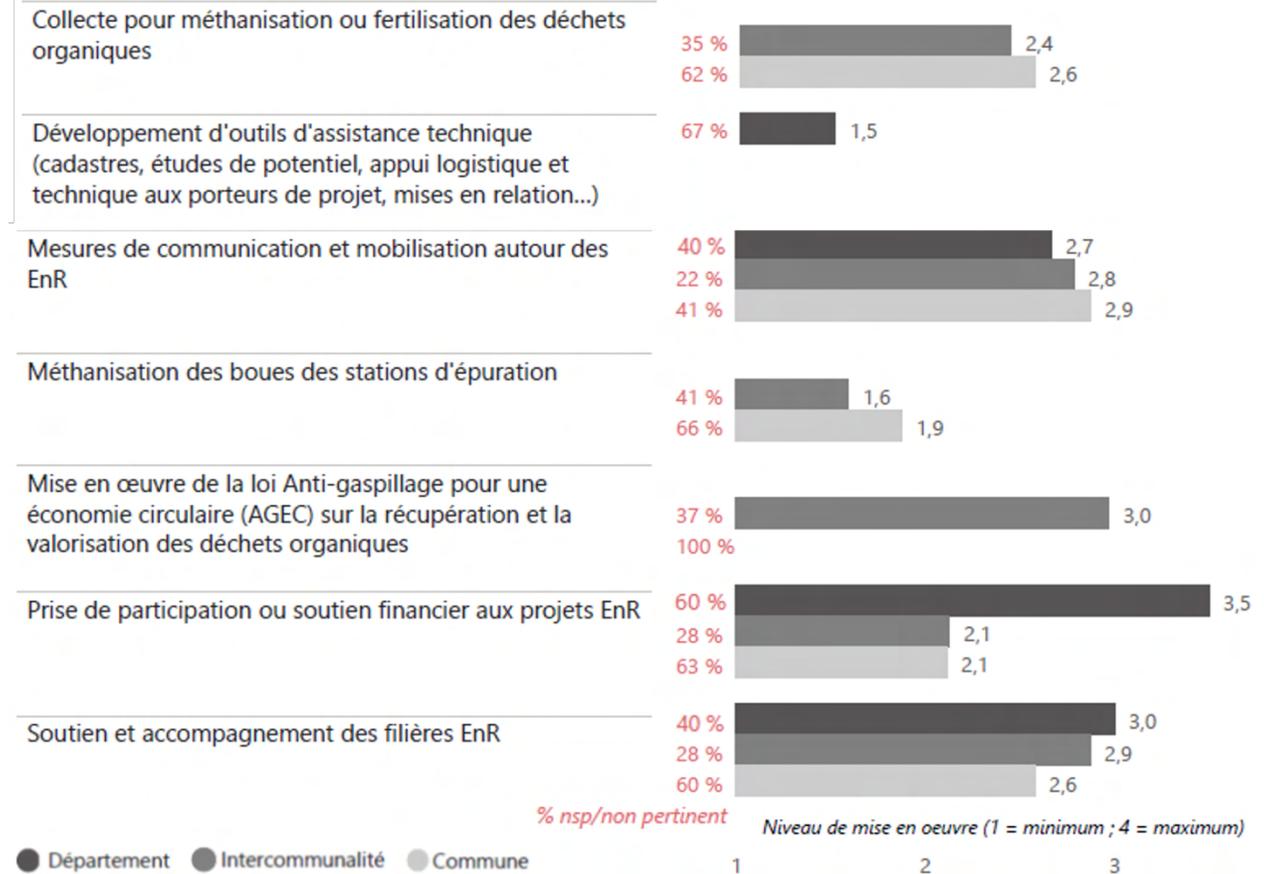
ENERGIE

Levier: Biogaz

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Biogaz

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé assez pertinent par les Départements et EPCI ruraux, très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Levier jugé partiellement mis en œuvre, sauf par les EPCI urbains qui évaluent leur action à un niveau plus élevé
- ❑ La mise en œuvre de la loi AGEC sur les biodéchets est estimée partiellement mais plutôt mise en œuvre. A noter cependant que 37% des EPCI répondants au questionnaire ne se sont pas positionnés sur cette application de la loi
- ❑ La méthanisation des boues de stations d'épuration n'est pas ou peu mise en œuvre, la collecte des déchets pour méthanisation partiellement

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Collecte des biodéchets de restauration collective pour le méthaniseur de Château-Renard » (CA Montargois et Rives du Loing 45, CC des Quatre Vallées 45)
- ✓ « La Région a porté une évaluation sur les unités de méthanisation, avec recommandations à la clef. La coalition biométhane est un espace de communication autour du biogaz et de mobilisation autour de l'appel à projets méthanisation » (Conseil régional)
- ✓ « Collaboration avec la communauté de communes et un groupement d'agriculteurs sur un projet important de méthanisation » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « Installation de Biodeck de Chaumont à Courtenay en 2022 et extension des activités de Gâtinais Biogaz en 2024 » (CC de la Cléry, de Betz et de l'Ouanne 45)
- ✓ « Valorisation du biogaz au centre d'enfouissement » (CC de Gâtine-Racan 37)

ENERGIE

Levier: Réseaux de chaleur décarbonés

Perception globale du levier, toutes actions confondues

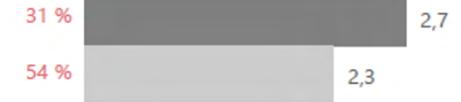


Principales actions mises en œuvre

Classement des réseaux de chaleur (raccordement obligatoire lors du remplacement du système de chauffage)



Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération



Financement et réalisation d'études de faisabilité



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en œuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Réseaux de chaleur décarbonés

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé peu pertinent par les EPCI ruraux et pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Levier jugé peu mis en œuvre, à l'exception des EPCI urbains
- ❑ Cette dispersion du niveau de mise en œuvre selon les types d'EPCI, et les résultats moyens pour les deux actions (**réalisation d'études de faisabilité, comme la création de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération**) montrent une mise en œuvre variable selon les territoires

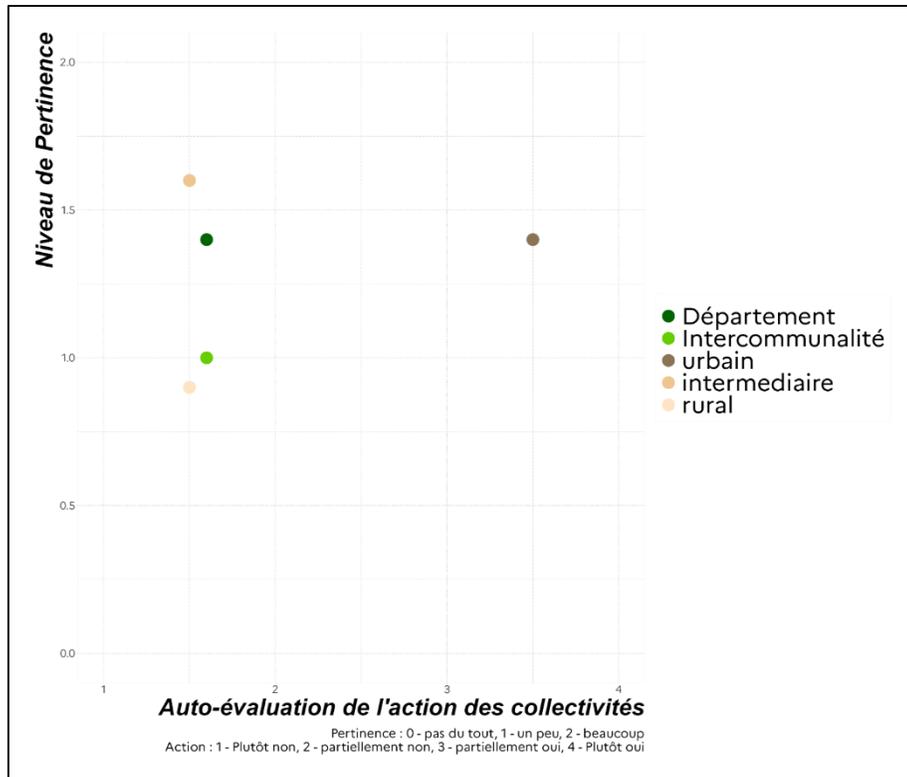
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Classement du réseau de chauffage urbain acté en conseil municipal de décembre 2023 » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Création d'un 6ème réseau de chaleur en cours. Réflexion sur des petits réseaux dans les petites communes » (Tours Métropole Val de Loire 37)
- ✓ « Un premier réseau de chaleur avec chaufferie biomasse a été mis en service en 2023 sur le quartier des Grands Prés (900kW) » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Récupération de la chaleur fatale de l'incinérateur d'Outarville pour la production de tomates et possibilité d'un projet industriel. Réseau de chaleur à Voves (piscine, école, bâtiments) » (CC Cœur de Beauce 28)
- ✓ « Etude pour l'installation de deux nouveaux réseaux de chaleur sur la commune de Chinon. Exploitation de plusieurs réseaux de chaleur (Abbaye de Seully, ZAC du Véron) » (CC Chinon Vienne et Loire 37)

ENERGIE

Levier: Bouclage biomasse

Perception globale du levier, toutes actions confondues

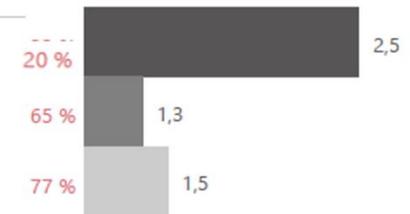


Principales actions mises en œuvre

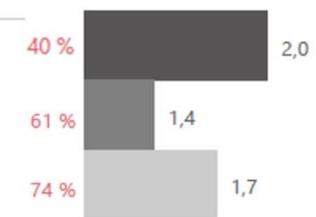
Etude de la faisabilité technique de forages géothermiques comme appui ou substitution à la biomasse dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des bâtiments publics



Intégration dans la commande publique des critères de certification en biomasse durable



Recensement des consommations de bois énergie des bâtiments publics et/ou des industries de la région, par nature, provenance et niveau de certification



% nsp/non pertinente

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Bouclage biomasse

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **pertinent en moyenne**
- ❑ Une **mise en œuvre particulièrement faible en moyenne**, sauf par les EPCI urbains qui évaluent leur action à un niveau relativement élevé
- ❑ Les actions proposées sont globalement toutes peu mises en œuvre et le taux de réponse est faible
- ❑ Les taux de réponse des EPCI ont été assez faibles et les actions (**étude de faisabilité pour la géothermie, intégration dans la commande publique de critères de certification en biomasse durable, recensement des consommations de bois énergie**) a priori peu mises en œuvre, sauf dans les EPCI urbains
- ❑ Les Départements estiment une mise en œuvre au moins partielle de l'**intégration dans la commande publique de critères de certification en biomasse durable**

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Géothermie en fonctionnement à l'école maternelle. Etude de faisabilité pour la mairie et la salle polyvalente réalisée » (Thimory 45)
- ✓ « Usage de la géothermie pour le centre aquatique de la collectivité et études de faisabilité réalisées lors de la rénovation d'autres bâtiments » (CC du Grand Chambord 41)
- ✓ « Restaurant communal en géothermie » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « Charte France Nature Environnement signée en 2023 pour la gestion durable des forêts et de la biodiversité » (Tours Métropole Val de Loire 37)
- ✓ « Critère de distance pour l'approvisionnement en bois de la chaufferie urbaine » (Bourges 18)

DÉCHETS

- Prévention des déchets
- Collecte des déchets
- Valorisation des déchets

DÉCHETS

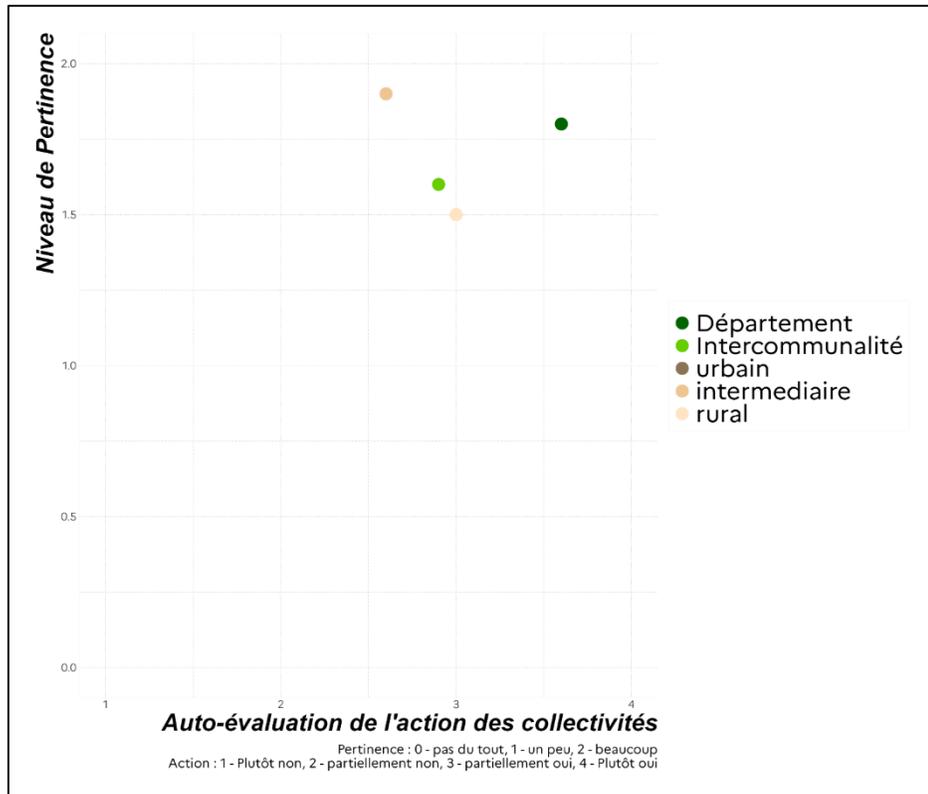
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la prévention, la collecte et le traitement des déchets

- ❖ Leviers jugés **pertinents voire très pertinents** par tous les types d'EPCI. Une **mise en œuvre assez homogène pour les trois leviers, estimée au moins partielle, et un plus élevée pour la prévention**
- ❖ **Concernant la prévention:**
 - **l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets** et la **lutte contre les dépôts sauvages** sont particulièrement mises en œuvre par les Départements, moins par les EPCI.
 - les mesures de **communication en faveur de la réduction des déchets** sont en moyenne plutôt mises en œuvre
- ❖ **Concernant la collecte:**
 - **la mise en œuvre de la loi AGEC sur les biodéchets** est estimée partiellement mais plutôt mise en œuvre. A noter cependant que 37% des EPCI répondants au questionnaire ne se sont pas positionnés sur cette application de la loi. **L'amélioration globale de la collecte et du tri** est estimée en cours par les 80% d'EPCI s'étant positionnés
 - Pour ce qui concerne les **déchets d'activité économique**, les Départements estiment avoir plutôt bien cartographié les flux
- ❖ **Concernant la valorisation:**
 - **l'amélioration du tri** est jugée plutôt mise en œuvre mais moins pour ce qui concerne la **collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques**. La **méthanisation des boues de stations d'épuration** n'est pas ou peu mise en œuvre
 - **L'augmentation de la valeur énergétique des déchets collectés qui ne peuvent pas être recyclés** est jugée plutôt mise en œuvre pour les 57% d'EPCI qui se sont positionnés
 - Le **soutien à la filière déchets et le développement d'outils d'assistance technique** semblent être très partiels (50% d'EPCI se positionnant et mise en œuvre estimée partielle)

DÉCHETS

Levier: Prévention des déchets

Perception globale du levier, toutes actions confondues

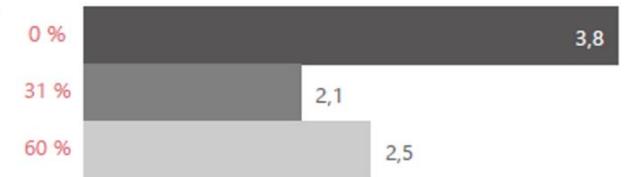


Principales actions mises en œuvre

Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri



Intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets



Lutte contre les dépôts sauvages : collectes et contrôles



Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Prévention des déchets

Perception du levier par les collectivités

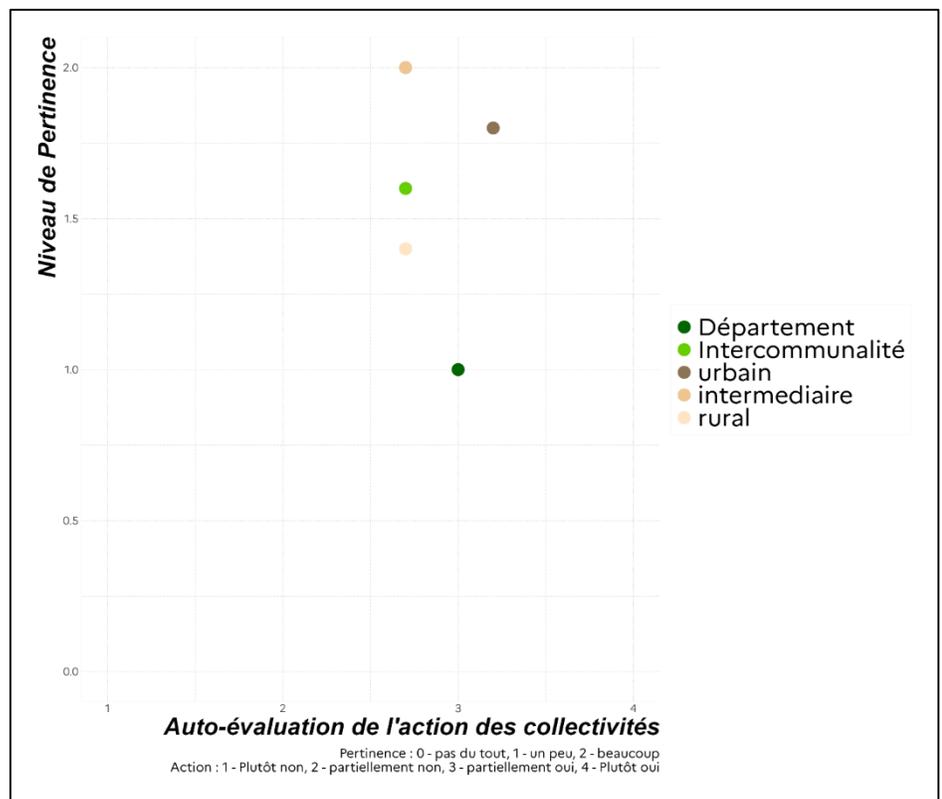
- ❑ Levier jugé globalement très pertinent
- ❑ Le degré de mise en œuvre est estimé partiel ou plutôt haut
- ❑ L'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets et la lutte contre les dépôts sauvages sont particulièrement mises en œuvre par les Départements, moins par les EPCI
- ❑ Les mesures de communication en faveur de la réduction des déchets sont en moyenne plutôt mises en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Communication auprès des administrés. Aménagement de points d'apport volontaire et mise en place d'un poulailler communal » (Quiers-sur-Bezone 45)
- ✓ « Mise en place effective du tri à la source des biodéchets et de sa collecte en points d'apport volontaire. Distribution massive de composteurs individuels (5000 en 2023) et expérimentation de plusieurs composteurs collectifs » (CC Touraine-Est Vallées 37)
- ✓ « Opérations de réduction du gaspillage alimentaire menées dans les collèges » (Conseil départemental 36)
- ✓ « Existence d'un programme local de prévention des déchets depuis 2015 : stop pub, prêt de broyeurs, de couches lavables, actions de sensibilisation, etc... » (CA Bourges Plus 18)

Levier: Collecte des déchets

Perception globale du levier, toutes actions confondues

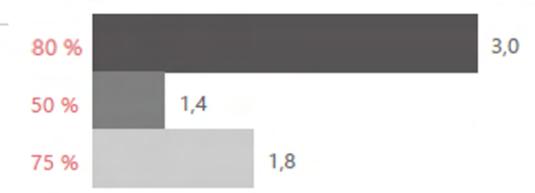


Principales actions mises en œuvre

Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri



Cartographie des flux des déchets d'activité économique



Collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques



Mise en œuvre de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) sur la récupération et la valorisation des déchets organiques



● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

Levier: Collecte des déchets

Perception du levier par les collectivités

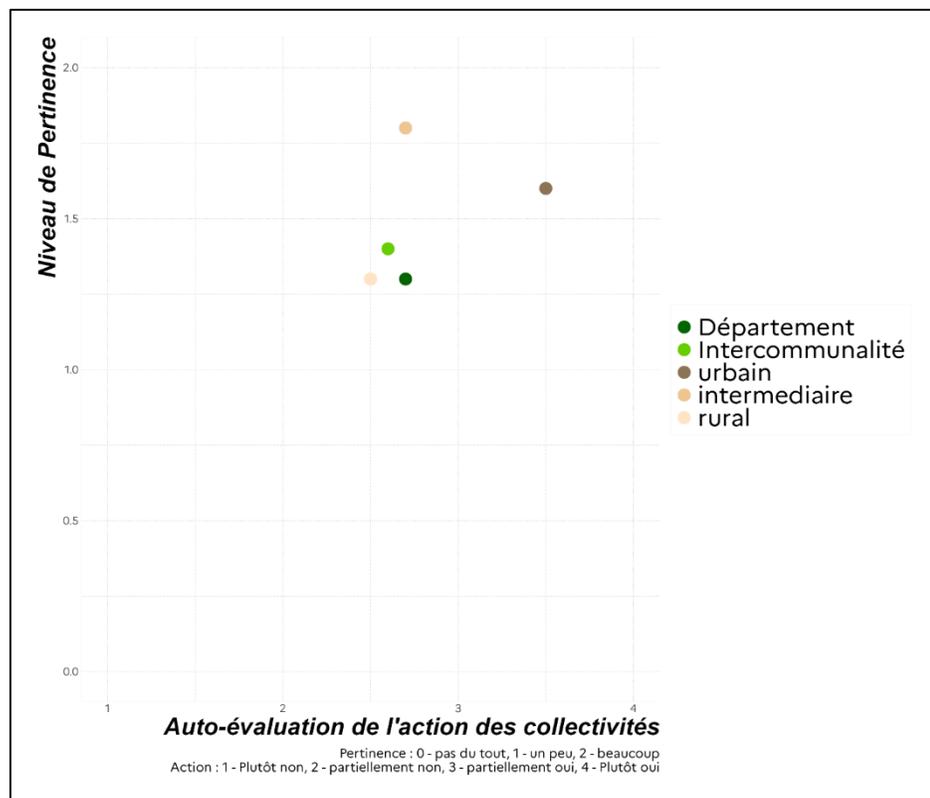
- ❑ Levier jugé **pertinent, voire très pertinent**
- ❑ La **mise en œuvre de la loi AGEC sur les biodéchets** est estimée partiellement mais plutôt mise en œuvre. A noter cependant que 37% des EPCI répondants au questionnaire ne se sont pas positionnés sur cette application de la loi
- ❑ **L'amélioration de la collecte et du tri** est estimée en cours par les 80% d'EPCI s'étant positionnés
- ❑ Pour ce qui concerne les **déchets d'activité économique**, les Départements estiment avoir plutôt bien cartographié les flux

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

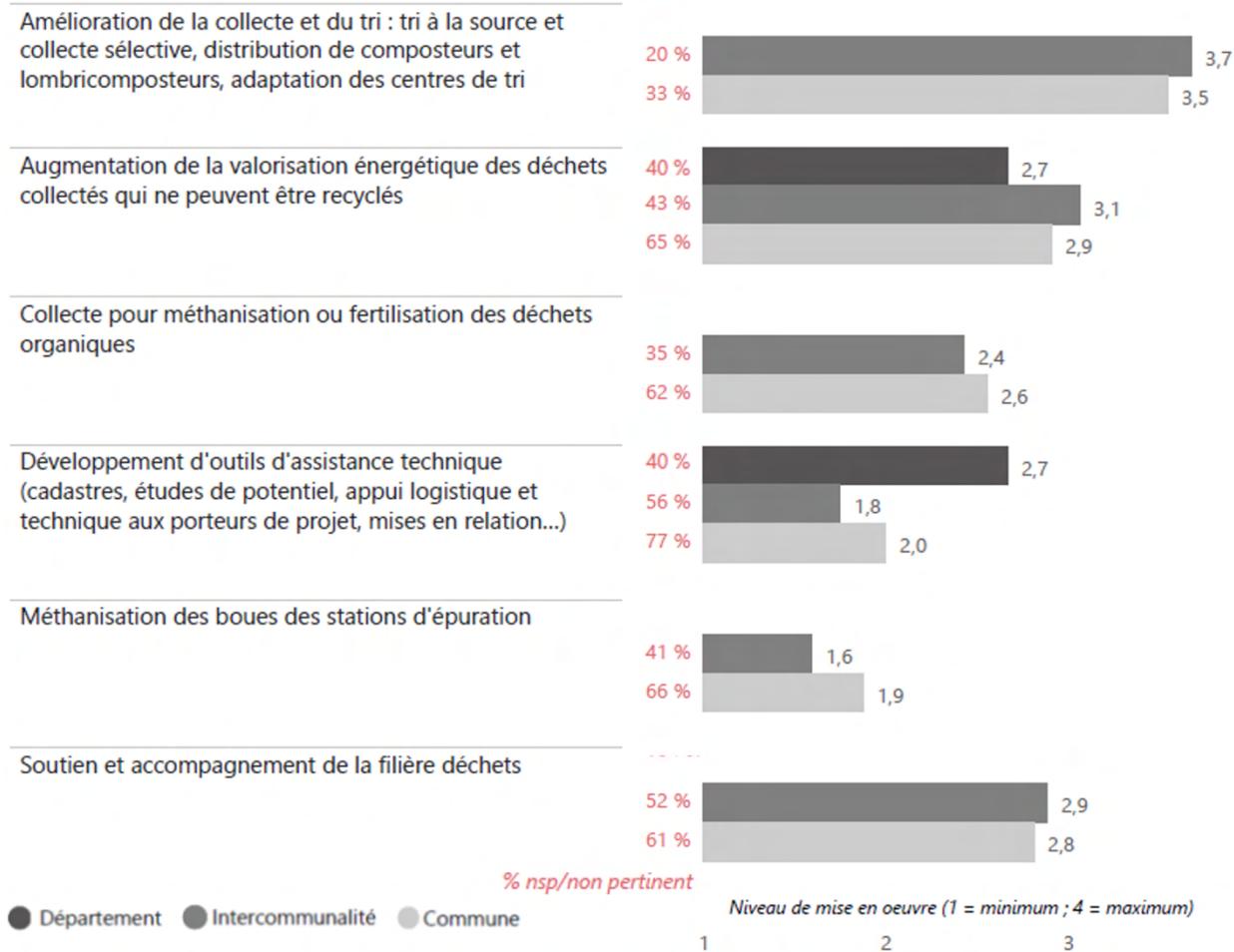
- ✓ « Diagnostic réalisé en 2022 dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie en faveur d'une économie circulaire avec identification des principales activités économiques génératrices de déchets sur le territoire » (CC Beauce Val de Loire 41)
- ✓ « Etude régionale sur les gisements et flux de déchets d'activités économiques en 2024 » (Conseil régional)
- ✓ « Construction et mise en service industrielle du nouveau centre de tri interdépartemental de Parçay-Meslay depuis novembre 2023 » (Tours Métropole Val de Loire 37)
- ✓ « Mise en place effective du tri à la source des biodéchets et de sa collecte en points d'apport volontaire » (CC Touraine-Est Vallées 37)
- ✓ « Actionnaire du nouveau centre de tri de la Société Publique Locale Tri Berry Nivernais » (CC Vierzon-Sologne-Berry 18)

Levier: Valorisation des déchets

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Valorisation des déchets

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **globalement pertinent**, particulièrement par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Levier jugé toutefois **partiellement mis en œuvre**, sauf par les EPCI urbains qui évaluent leur action à un niveau plus élevé
- ❑ **L'amélioration de la collecte et du tri** est jugée plutôt mise en œuvre mais moins pour ce qui concerne la **collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques**
- ❑ **L'augmentation de la valeur énergétique des déchets collectés qui ne peuvent pas être recyclés** est jugée plutôt mise en œuvre pour les 57% d'EPCI qui se sont positionnés
- ❑ Le **soutien à la filière déchets et le développement d'outils d'assistance technique** semblent être très partiels (50% d'EPCI se positionnant et mise en œuvre estimée partielle)
- ❑ La **méthanisation des boues de stations d'épuration** n'est pas ou peu mise en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « 100% de traitement des ordures ménagères en incinération avec valorisation énergétique et valorisation énergétique à 20% des encombrants » (CC Grand Chambord 41)
- ✓ « Elaboration d'une carte cible pour les installations d'unités de valorisation énergétique afin de réduire la part des déchets enfouis. Développement de fournisseurs sur des activités de recyclage et soutien à des ressourceries et recycleries via les CRST » (Conseil régional)
- ✓ « Les ordures ménagères collectées sont incinérées à 100%. Benne tout venant incinérable en place sur une déchèterie. Déploiement des filières à responsabilité élargie du producteur afin d'augmenter le taux de valorisation » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Animations collectives et rendez-vous individuels à destination des entreprises afin de collecter des données et identifier des synergies potentielles dans le cadre de la démarche EIT » (CC de la Cléry, de Betz et de l'Ouanne 45)